
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01625612 5

Haut-Sénégal-Niger

(Soudan Français)

DEUXIÈME SÉRIE

—

TOME II



Cliché de l'auteur

FIG. 1. — Types de zébus de la vallée du Niger.



Cliché de l'auteur

FIG. 2. — Type de zébu maure.

Haut-Sénégal-Niger

(Soudan Français)

Séries d'études publiées sous la direction
de M. le Gouverneur CLOZEL

DEUXIÈME SÉRIE

Géographie Économique

PAR

Jacques MENIAUD
Ancien élève de l'École Polytechnique
Adjoint à l'intendance des troupes coloniales Hors cadres, Chargé de mission
Ancien Secrétaire Général p. i. du Haut-Sénégal-Niger

PRÉFACE de M. E. ROUME
Ancien Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française

192 illustrations photographiques, 12 cartes en couleurs

Tome II

PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
11, Rue Victor-Cousin, 11

1912


MAR
18
1984

TITRE VII

Elevage des bovidés et des ovidés

CHAPITRE PREMIER

Effectifs et races des bovidés et des ovidés

Effectifs globaux des bœufs, moutons et chèvres, dans les différents cercles de la colonie. — Les races de bœufs ; les races de moutons : les races de chèvres.

L'élevage des bovidés et des ovidés (ariétins et caprins) est une des richesses les plus sûres et les plus importantes de la colonie. Il représente plus de *1.200.000 bœufs et vaches* et plus *de 2 millions de moutons et chèvres, soit une valeur sur place de plus de 80.000.000 de francs.*

Les recensements effectués par les agents de l'administration nous ont permis d'établir le tableau des effectifs pour l'ensemble du pays. Les chiffres auxquels nous arrivons sont

Recensement du bétail.

Nom du cercle	Race bovine		Race ovine et caprine	
	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
Kayes	1.285	14.411	9.654	7.778
Satadougou	320	1.760	974	1.069
Bafoulabé	2.456	7.755	1.369	1.582
Kita	3.946	11.091	4.910	8.080
Bamako	15.800	37.123	16.700	45.340
Bougouni	1.280	11.836	477	4.150
Sikasso	4.292	11.952	1.404	9.595
Bobo-Dioulasso	7.200	21.800	20.000	30 000
Gaoua	15.000	35.000	30 000	60.000
Koutiala	5.841	24.360	8.583	25.067
Koury	20 000	35.000	12.350	17.650
Nioro	18.020	24.500	24.310	48.217
Goumbou	6.000	14.000	7.500	22.500
Sokolo	1.714	1.000	10.220	20.500
Issa-Ber	23.702	43.626	110.405	185.021
Djenné	5.344	27 015	21.356	102.495
Ségou	24.384	46.560	19.910	39.820
Bandiagara	66.926	69.799	15.571	33.305
Ouahigouya	18.752	28.500	21.454	21.500
Ouagadougou	48.500	116.700	59.450	90.550
Fada N'Gourma	15.020	24.865	3.180	28.630
Tombouctou (Région)	54.414	96.652	213.646	400.195
Gao (Région)	62.305	100.874	166.184	207.010
Totaux	412.401	805.179	779.607	1.409.054

certainement inférieurs à la réalité, car la méfiance des propriétaires les conduit à dissimuler, le plus qu'ils peuvent, l'importance de leur troupeau, par crainte de subir une augmentation des impôts.

L'élevage est pour la plus grande part, entre les mains des populations pastorales pratiquant une transhumance à plus ou moins grand rayonnement : Maures, Touaregs, Peuhls et Toucouleurs. *Les agriculteurs et petits artisans ne possèdent guère que le 1/8 de l'effectif total.*

Différentes races de bovidés

Deux grandes races de bœufs se partagent le pays, qui sont très approximativement séparées par une ligne brisée allant du confluent de la Falémé avec le Sénégal, jusqu'au Niger, près de Karimama, en passant par Kayes, Nyamina, Koury et laissant au Sud, Ouagadougou et Fada N'Gourma.

Au Nord de cette limite on trouve le *zébu*, ou *bœuf à bosse*.

Au Sud, le *petit bœuf, sans bosse.*

A cheval sur la ligne de démarcation, sur une largeur moyenne de 150 kilomètres, se rencontrent des produits du croisement des deux grandes races.

*
* *

Il existe plus de vingt variétés de zébus, depuis Nioro jusqu'au lac Tchad, y compris les territoires de parcours des Peuhls qui nomadisent autour de la frontière anglaise de Nigeria ; les divergences qui existent entre les caractères zootechniques de ces différentes variétés tiennent, soit au chignon, à la forme et à la dimension des cornes, à l'émergence des yeux, soit au profil de la tête, soit à la taille et à la silhouette des animaux.

Certes, les conditions d'existence des troupeaux, qui sont très différentes suivant les régions, tant au point de vue du climat que de la dispersion et de la nature des pâturages, les multiples influences de milieu, ont modifié diversement des types

identiques à l'origine. Mais les observations répétées que nous avons faites au cours de nos voyages d'études dans l'Ouest-Africain, nous donnent la conviction qu'il y a plusieurs véritables *sous-races de zébus*, dont les caractères principaux sont restés très nets, par suite de l'isolement relatif dans lequel vivent certaines tribus d'éleveurs maures, touaregs ou peuhls, et des soins qu'elles prennent à choisir leurs reproducteurs.

On ne peut confondre par exemple les zébus de la vallée du Niger dont les cornes, longues de 40 à 50 centimètres, sont inclinées de 120° sur le plan du chanfrein, avec ceux de certaines tribus peuhls qui nomadisent près de Mayaki Koara (secteur de Dogondoutchi) ou près de Maradi et de Sabon N'Birni, dans l'Est-Nigérien.

J'ai vu, dans ces régions, des troupeaux de 200 à 300 bœufs, d'une robe uniforme, café au lait ou noire, dont les cornes, longues de près d'un mètre, s'en allaient, dans le plan du chanfrein, former une vaste lyre inclinée à ses extrémités sur le garrot.

Dans le Nord du cercle de Kayes et dans le cercle de Nioro, on trouve les bœufs dit *de Belel*, généralement blancs, quelquefois fauves, à très grandes cornes, et qui, par leur sauvagerie, échappaient à toutes les razzia, au temps des guerres intérieures. Ces animaux constituent une sous-race bien caractérisée, qui serait venue dans la contrée avec les premiers pasteurs peuhls ; des vieux bergers Diao, du village de Tigui, dans la province de Séro, m'ont dit qu'autrefois, les Peuhls ne possédaient que cette sorte de bœufs. Dans la suite, ils auraient acquis d'autres zébus provenant des Maures et des Bourdames (Touaregs).

A notre avis, il existe parmi les bœufs à bosse que l'on rencontre dans la colonie, un *élément de différenciation primordial* dont il n'a pas encore été tenu compte. Certains d'entre eux, qu'on rencontre particulièrement chez les Maures du Haut-Sénégal, sont nettement *dolicocéphales*.

La majorité de ceux des Peuhls et des Touaregs sont plutôt *brachycéphales*, mais par suite des captures de guerre, du commerce et de la promiscuité dans laquelle vivent les troupeaux



Cliché Paulin

Fig. 3. — Vache sans bosse, au pâturage, près de Bamako.



Cliché Paulin

Fig. 4. — Bétail sans bosse, au pâturage.

à certaines époques de la transhumance, des types intermédiaires se sont formés, qu'on rencontre un peu partout.

*
* *

D'une manière générale, les zébus ont une taille variant de 1 m. 35 à 1 m. 45 au garrot, avec une bosse haute de 10 à 15 centimètres, lorsqu'ils sont en bon état.

Le col est peu allongé, avec un fanon qui s'étend de la naissance de l'auge jusqu'en arrière des membres antérieurs. Le corps est assez long, fortement charpenté, mais la croupe est courte et en pupitre. Ils pèsent une moyenne de 350 kilos, à 3 ans, et donnent de 130 à 150 kilos de viande. Mais certains animaux de 6 à 7 ans, atteignent, vers la fin de l'hivernage, jusqu'à 700 kilos et donnent 280 kilos net.

Les vaches donnent entre 2 et 4 litres de lait par jour, suivant l'état des pâturages.

Les pelages sont extrêmement variés ; on y trouve toutes les combinaisons des couleurs suivantes : blanc, café au lait, fauve, souris et noir. Beaucoup de robes pies, bringées et neigées sur fond noir ou café au lait ; quelques robes de couleur simple, parmi lesquelles prédominent les blanches.

*
* *

La race, sans bosse, dite du « Fouta Djallon » (1) ne dépasse guère 1 m. 10 de hauteur. Dans ses grandes lignes, elle est caractérisée par une tête large à front plat, des cornes fines, des jambes fines, une croupe horizontale et la queue bien attachée. Le poids est en moyenne de 150 à 180 kilos, en bon état à 3 ans, donnant 50 à 60 kilos de viande. Les vaches donnent de 1 à 2 litres de lait par jour.

Les pelages offrent les différentes nuances du fauve, entre café au lait et noir. Rares sont les robes blanches.

*
* *

(1) Pierre, *L'élevage en Afrique Occidentale française.*

Dans la région du Mossi, de Fada N'Gourma, de Bobo et même du Lobi, il semble qu'il y ait deux races de bœufs sans bosse, ayant les mêmes caractères généraux, mais dont l'une est de taille extrêmement réduite : 0 m. 90 environ de hauteur.

*
* *

Quant aux métis de zébus et de bœufs sans bosse qu'on rencontre dans la zone dont nous avons parlé précédemment, ils ne présentent pas des caractères bien définis et participent dans des proportions extrêmement variables de l'une et l'autre des deux races originelles. Regardez les troupeaux de Cassonkés, des Markas du Bélédougou ou de Barouéli, de Bamako même, vous y constaterez la présence simultanée de taureaux zébus de race pure et de taureaux de la race sans bosse (1).

Il n'y a donc pas à proprement parler une race intermédiaire appelée par certains auteurs « race bambara » ; il y a toute une échelle de types intermédiaires que les Mandés qualifient d'ailleurs du même nom : *Meré Ouolosso*.

Le métissage des vaches sans bosse avec les taureaux zébus est recherché des indigènes, pour l'augmentation de la taille et des qualités laitières dans les produits ; mais, à mesure que le métis se rapproche du bœuf à bosse, il souffre davantage des trypanosomiases et des piroplasmoses qui sévissent durement sur les bœufs du Nord, dès qu'ils émigrent au Sud de la ligne de démarcation que nous avons tracée, tandis que le petit bœuf y est moins sensible.

En conséquence, la *proportion de sang zébu qu'il est possible d'infuser dans la race du Fouta*, sans compromettre la rusticité et la résistance de celle-ci, varie avec la latitude relative par rapport à notre ligne de démarcation.

On peut constater que ce principe est observé par les éleveurs indigènes dans les croisements.

(1) Le seul mugissement permet aux bergers de reconnaître la race d'un bœuf dans le troupeau paissant au loin. Tandis que le zébu lance un cri grave et prolongé, quelquefois répété, le petit bœuf sans bosse jette un cri bref et aigu.

Différentes races de moutons

Il y a *huit races principales* de moutons dans le Haut-Sénégal-Niger, dont *trois* races maures, *une* race touareg, *trois* races peuhls, et *une* race du Sud appelée aussi race du Fouta-Djallon, mais que je crois avoir retrouvée chez les *Habés* (1), sur le plateau de Bandiagara.

*
* *

Races maures. — Il faut distinguer comme races principales chez les *Maures* qui descendent, après l'hivernage, pacager sur nos territoires :

1° Le mouton *noir*, quelquefois tacheté de blanc, à longs poils soyeux, ouatés à la base d'un fin duvet de laine, ayant une taille variant de 0 m. 70 à 0 m. 80, à cornes assez fortes chez le mâle, absentes chez la femelle.

Il est élevé par la plupart des tribus maures, mais particulièrement par les Meschdoufs et les Sidi-Mahmouds.

2° Le mouton *touabir*, à poil plus ou moins long, élevé par la tribu du même nom, qui est généralement noir, brun ou blanc nuancé des deux couleurs précédentes, et dont la taille atteint souvent 0 m. 90.

3° Le mouton *ladoum* (2) véritable géant de l'espèce, par sa taille qui atteint jusqu'à 1 m. 05 et son poids qui peut dépasser 90 kilos, quand l'animal est bien engraissé.

Les ovins de cette race sont les seuls moutons à poil ras d'origine maure ; toutes les tribus peuvent fabriquer des tissus de tente avec les poils de ceux des autres races.

*
* *

(1) Ainsi, nous avons encore, ici, une raison de classer le massif Habé dans la zône soudanaise, a laquelle le rattache sa végétation (Karité, fromager, fonio, etc....).

(2) Les Maures « Ladoums » nomadisent avec le groupe des Sidi-Mahmouds entre la province de Kingui et le Kéniarémé, dans le cercle de Nioro, et le Hodh.

Race touareg. — Le mouton touareg le plus répandu est un mouton à poils ras, à cornes courtes chez le mâle, absentes chez la femelle, ayant fréquemment deux pendeloques ; sa robe est blanche, quelquefois tachée de fauve ; certains troupeaux présentent uniquement des animaux ayant la tête, le cou et les épaules de couleur fauve rougeâtre, et l'arrière-main blanche. Ils ont de 0 m. 70 à 0 m. 80 de hauteur.

Cette race se rencontre dans les régions touaregs et maures de Goundam, Tombouctou, Gao, Tillabéry, c'est-à-dire dans la zone sud-saharienne, et dans la partie haute de la boucle du Niger, chez les Touaregs du Gourma, les Peuhls, les Habés du Séno et du Gondo et les Silmi-Mossis.

*
* *

Races peuhls. — Les races qui doivent être considérées comme étant d'origine *peuhl* sont au nombre de trois principales :

1° Un grand mouton à poil ras, assez fourni, ayant des cornes longues et bien spiralées, une robe rougeâtre ou grise, une taille atteignant un mètre. Ils sont presque aussi volumineux que les moutons maures de race Ladoum.

On les rencontre dans les provinces situées au Nord du cercle de Kayes et dans la région de Nioro, élevés par des Peuhls et des Toucouleurs.

2° Un petit mouton à poil ras, à cornes courtes, à robe généralement tachetée de roux ou de gris, sur fond blanc ; sa taille ne dépasse guère 0 m. 50. Il se rencontre dans les mêmes zones d'élevage que le précédent, et plus particulièrement près du fleuve Sénégal.

3° Le mouton *à laine, dit « du Macina »*, qui a son centre d'élevage principal chez les Peuhls et Toucouleurs du *Delta central du Niger*, mais dont on retrouve quelques troupeaux dans les régions du Nord du Mossi, de Ouahygouya, de Dori, d'Anssongo et Tillabéry, possédés par des Peuhls, des Sonhrays et des Touaregs.

Sur les confins de leurs territoires de parcours, les Peuhls et Toucouleurs possesseurs de moutons à laine ont voisiné de tout temps avec les Maures ou les Touaregs éleveurs de différentes

variétés de moutons à poil, et quelques-uns de ces animaux ont été acquis par eux, puis mêlés à leurs troupeaux de moutons à laine.

Il en est résulté des croisements qui ont altéré le type lainier en maints endroits et, de fait, on peut trouver toute la gamme des systèmes pileux, depuis la laine fine et longue jusqu'au poil ras, parmi certains troupeaux. Des animaux ont apparemment une jolie toison, en mèches longues et vrillées ; si vous l'examinez de près, c'est exclusivement du poil, n'ayant de commun avec la laine que l'ondulation.

De même, les autres caractères de chacune des races se sont mélangés chez beaucoup d'animaux dont l'extérieur diffère nettement du type pur macina et des types purs maures ou touareg.

Ces introductions de moutons à poil ont été surtout fréquentes dans les villages Nord-Est du Farimaké et du Tioki et de l'Est du Guimbala, soit par insouciance de conserver une race pure, soit dans le but qui m'a été défini par plusieurs Peuhls, d'augmenter la production laitière des brebis à laine (1), très inférieures, à ce point de vue, aux brebis à poil des Touaregs. Remarquons, en effet, que ces régions ne possèdent pas beaucoup de vaches et que le lait n'y est pas à profusion comme dans le Macina, l'Ouest du Guimbala et le Béoul Aca.

Enfin les villages de Bambaras ou Malinkés agriculteurs de ces mêmes contrées, qui se constituent à l'heure actuelle des petits troupeaux, échangent indistinctement leurs grains contre des moutons à laine ou des moutons à poil. Il y a même préférence pour le mouton à poil dont la taille est généralement plus grande et qui donne à l'engraissement une plus grande quantité de viande.

Mais dans tout le Murrari, le Macina, l'Ourondia, les Dialoubés, le Sud du Farimaké, le pays d'Arabébé, le Fitouka, le Dodjica, le N'Gorkou, le Corombana, qui possèdent la presque totalité des troupeaux de moutons, *la race à laine du Macina a*

(1) Voir ce que nous disons plus loin à ce sujet.

été beaucoup plus préservée qu'on ne l'a dit, des croisements avec les races à poil. Les raisons en sont :

1° Que le mouton à poil crève sur les pâturages de *bourgou* de la zone d'inondation du Niger, et si les Peuhls des régions dont nous avons parlé plus haut [Nord-Est du Farimaké et du Tioki, Est du Guimbala] en possèdent quelques-uns, ainsi que les Bambaras ou Malinkés, c'est qu'ils peuvent les nourrir sur place toute l'année et ne les envoient jamais en transhumance au bourgou.

2° Que les Peuhls des provinces précitées de Murrari, Macina, Ourondia, Arabébé, etc., ont toujours été des *producteurs* et *employeurs de laine*, comme les gens de Koutiala, du Mossi, ou de Ségou sont des producteurs et employeurs de coton.

Dans ces conditions, ils n'ont pas cherché à avilir, par des croisements funestes et systématiques, un produit qui était pour eux la matière première d'une industrie proprement nationale, comme nous le verrons plus loin, dans l'étude des industries indigènes.

Certes, des accouplements de fortune se sont produits pendant la transhumance sur les régions sahéliennes, entre animaux à poil et à laine, mais c'est par suite de l'inattention ou de l'insuffisance professionnelle des bergers.

*
* *

Nous allons donner les *principaux caractères zootechniques* de ce qu'on peut appeler le *type à laine du Macina :*

Taille variant de 0 m. 60 à 0 m. 70, tête courte présentant souvent des taches noires ou café au lait autour des yeux ou des oreilles, chanfrein très légèrement busqué, front large et droit couvert de laine jusqu'à la hauteur des yeux.

Les mâles ont des cornes à une seule spire allongée et d'un poids variant de 250 à 400 grammes. Les stries des cornes sont peu serrées. Les femelles ont quelquefois des cornes, mais très courtes.

On rencontre très rarement des cornes multiples. J'ai vu seulement deux béliers à quatre cornes dans un troupeau de

l'Ouromodi, parqué sur un banc de sable près de Kouakourou, et près de 200.000 moutons à laine ont défilé devant mes yeux, au cours des voyages d'études que j'ai faits dans le Delta central du Niger. Les cornes supplémentaires qui proviennent de la division des chevilles osseuses, s'observent également, comme on sait, chez certains moutons barbarins de la race de Syrie. On peut d'ailleurs l'obtenir artificiellement, en opérant la division des chevilles sur de jeunes sujets. Mais cette pratique n'est pas en usage chez nos éleveurs. Les cas que nous avons observés sont naturels et inhérents à la race.

L'oreille est assez épaisse, longue et pendante.

Certains moutons ont *deux pendeloques* sous le menton, comme les chèvres.

Le dos est assez droit, mais la ligne médiane émerge des masses musculaires, même chez l'animal en bon état.

Le poitrail est mince, la croupe inclinée et les saillies des fesses plutôt accentuées.

La queue est fine et longue.

Les jambes sont longues, quelquefois marquées, au pied, de noir ou de café au lait ; les gigots sont plats.

Les brebis ont peu de lait (1).

La *toison* des moutons à laine est généralement *blanche*. Toutefois, il existe un certain nombre d'animaux complètement *roux foncé* ; leur laine est d'ailleurs plus fine et plus souple que celle des moutons blancs.

La toison recouvre tout le corps, le cou, la tête et le front jusqu'à la hauteur des yeux, les jambes presque jusqu'aux sabots.

La toison annuelle atteint au maximum 750 grammes. Elle est généralement de 500 à 600 grammes.

La laine est longue et peut atteindre, si on ne fait qu'une tonte par an, de 16 à 20 centimètres ; à deux tontes, elle atteint de 9 à 10 centimètres.

(1) Ce qui confirmerait l'opinion émise par Tayon, d'après laquelle il y a corrélation inverse entre la production de la laine et celle du lait. Les brebis à poil maures et touaregs en ont beaucoup plus.

La mèche, bien formée à la base, est vrillée et pointue ; la toison est, de ce fait, *très ouverte*.

Le brin est très ondulé, assez grossier, peu souple et peu élastique ; son diamètre dans les meilleures régions, sur les épaules, est de 0 mm. 038.

Nous sommes assez loin des dimensions de la laine fine ordinaire qui est en moyenne de 0 mm. 015.

Ajoutons d'ailleurs que le brin est généralement irrégulier, sauf chez les jeunes agneaux. Cela tient probablement à l'alimentation des animaux. A titre d'exemple, voici les résultats de quelques mensurations faites en trois points du brin : naissance, milieu, extrémité (1) :

Brin longueur	13 cent.	Diamètres	0 mm. 044	0 mm. 040	0 mm. 035
—	14 —	—	0 mm. 057	0 mm. 062	0 mm. 037
—	12 —	—	0 mm. 048	0 mm. 038	0 mm. 044
—	6 —	—	0 mm. 031	0 mm. 023	

On trouve du jarre (poils grossiers, rudes et cassants) en abondance, chez les animaux âgés ou ayant souffert, très peu chez les jeunes en bon état.

Le *suint* est peu abondant sur le corps, un peu plus à la naissance du cou et sous la gorge. La laine du Macina est, de ce fait, sèche et cassante.

Voici les mensurations que j'ai faites, le 10 avril, à Youvarou aux bords du lac Dhébo, sur un sujet choisi parmi les meilleurs : mâle tout blanc, 5 ans :

Taille du garrot à terre	66 cent.	Poids sur pied 30 kgr.
Elévation de la croupe	68 —	
Distance du coude au sol	41 —	
Hauteur de l'avant-bras	20 —	
Hauteur du canon	19 —	
Longueur du tronc, du garrot à la naissance de la queue	49 —	
Distance de la tête au garrot	37 —	
Circonférence du tronc (en arrière de l'épaule)	65 —	
Longueur de la tête	17 —	
Oreille	14 —	

(1) Les mensurations ont été faites, sur mes échantillons, très gracieusement par le docteur Blanchard, médecin major de troupes coloniales.



Cliché de l'auteur

FIG. 5. — Veaux zébus sevrés, au pâturage.



Cliché de l'auteur

FIG. 6. — Moutons à poils touaregs.

La population totale des moutons à laine est d'environ 700.000, dont 550.000 dans le Delta central du Niger entre Diafarabé et Tombouctou et 150.000 dans la région de Dori, Anssongo et Tillabéry.

Mouton du Sud

Les *sept races principales* dont nous venons de parler sommairement, sans entrer dans le détail des caractères zootechniques,— sauf pour le mouton du Macina qui est particulièrement intéressant en raison de la *question lainière* — *occupent la partie du Haut-Sénégal-Niger située au Nord de la ligne que nous avons déjà définie comme séparant l'élevage du zébu de celui du bœuf à bosse*. Si elles se sont conservées avec leurs types purs chez maintes tribus de pasteurs, elles ont aussi donné lieu à des croisements très variés, par suite des circonstances et des conditions générales de l'élevage que nous verrons plus loin.

Dans les régions de la colonie situées au Sud de cette ligne, on rencontre un mouton de race différente qui est peut-être une sorte de *moufflon* dont la patrie serait le Massif montagneux du Fouta-Djallon, et qui aurait été domestiqué à une époque lointaine. On le retrouve d'ailleurs chez les populations habés habitant le plateau accidenté de Bandiagara, qui semble de même formation que les chaînons et plateaux du pays mandingue. Ce serait probablement le seul mouton *aborigène*, les sept races dont nous avons parlé précédemment ayant été introduites dans la Colonie par les invasions de Maures, de Touaregs et de Peuhls, et appartenant au groupement des *races asiatiques*.

*
* *

Les caractères généraux de cet ovin sont : une taille petite, 0 m. 50 à 0 m. 70, un corps étoffé sur des membres courts, une tête légèrement petite, à front plat et à chanfrein busqué, des cornes assez fortes chez le mâle, absentes chez la femelle,

une robe généralement blanche, tachetée de noir. Le noir domine quelquefois dans tout l'avant-main de l'animal. Le poil est lustré, très dense et long de 1 à 2 centimètres. Chez le mâle, les poils de la gorge sont longs de 10 à 20 centimètres, et forment une sorte de camail qui rappelle bien l'aspect du moufflon.

*
* *

Naturellement, à cheval sur la ligne de démarcation dont nous avons parlé, se rencontrent des croisements des races du Nord avec cette dernière race, que M. Pierre a appelée race du Fouta-Djallon ; il convient même de signaler que les infiltrations des moutons du Nord dans l'élevage du Bas-Soudan se font sentir plus loin que celles du *zébu, car les moutons paraissent moins souffrir des trypanosomiases que les bœufs*, et nous avons dit que les épizooties de cette nature *étaient le principal obstacle à l'expansion du zébu vers le Sud.*

Différentes races de chèvres

Les races de chèvres paraissent aussi nombreuses que celles des moutons, mais les différenciations de caractères ne sont pas si faciles à établir que pour ces derniers ; on peut se contenter de distinguer deux races principales ; la première, de grande taille — chèvre du Nord — dont la zone d'élevage se confond avec celle du zébu et des sept premières races de moutons ; la deuxième, petite chèvre dite du Fouta-Djallon, qui peuple le Sud de la Colonie, avec le mouton à camail.

Les chèvres du Nord sont à poil ras, et leur taille varie de 60 à 70 centimètres. Elles sont de robes rousses, noires, café au lait ou grises, avec de grandes taches blanches ou des pointillés de toutes ces nuances. Les boucs sont beaucoup plus grands, de 70 à 80 centimètres, très *trapus*, portant haut leur tête, ornée d'une belle barbe. Certains sont à poil ras, d'autres ont de longues touffes le long des épaules et des avant-bras

et sur les gigots. Les chèvres ne sont pas très supérieures aux brebis à poil comme laitières.

La viande de ces animaux n'a pas l'odeur « hircine » si caractéristique de l'espèce, particulièrement chez les boucs.

Bouc 4 ans

Taille du garrot à terre	74	cent.
Elévation à la croupe	74	—
Distance du coude au sol	45	—
Hauteur de l'avant-bras	45	—
Hauteur du canon	23	—
Longueur du tronc, du garrot à la naissance de la queue . .	54	—
Distance de la tête au garrot	34	—
Circonférence du tronc (en arrière de l'épaule)	75	—
Longueur de la tête.	23	—
Barbe	35	—
D'une pointe de l'épaule à l'autre	25	—

Chèvre

Taille du garrot à terre	63	cent.
Elévation de la croupe.	64	—
Distance du coude au sol	39	—
Hauteur de l'avant-bras	18	—
Hauteur du canon	11	—
Longueur du tronc, du garrot à la naissance de la queue . .	54	—
Distance de la tête au garrot	30	—
Circonférence du tronc (en arrière de l'épaule)	72	—
Longueur de la tête.	21	—

* * *

Quand à la petite chèvre du Sud, sa taille ne dépasse guère 50 centimètres ; le poil est ras et le pelage est généralement fauve, quelquefois avec des neigeures ; elle a une raie noire sur le dos, couverte de longs poils chez le mâle.

CHAPITRE II

Procédés généraux d'élevage

Procédés généraux d'élevage : chez les pasteurs Maures, Touaregs, Peuhls et chez les agriculteurs. — Etude détaillée des conditions de l'élevage par les Peuhls et Toucouleurs du Delta central du Niger. — Aspect du pays ; la population. — Les animaux élevés ; cycles de transhumance ; constitution et conduite des troupeaux. — Les « amirou » ou chefs de bœufs et les « amirou » ou chefs de moutons. — Les maladies.

L'élevage des bovidés et des ovidés présente un aspect particulier, suivant qu'on l'étudie chez les populations *pastorales* des Maures, Touaregs et Peuhls, répartis principalement dans le Nord de la colonie, ou chez les agriculteurs, Malinkés, Bambaras, Sénophos, Mossis, Miniankas, etc., qui occupent plus particulièrement les provinces du Centre et du Sud.

Elevage des pasteurs

D'une manière générale, l'élevage pastoral maure, touareg et peuhl, qui comprend près des sept-huitièmes de la population totale des bovidés et des ovidés, présente un caractère *très extensif*.

Pendant la *saison sèche*, les troupeaux formés parfois de plusieurs milliers de têtes, appartenant, à une même famille ou une même tribu, sont amenés aux abords des fleuves et des rivières, près des mares et lacs permanents, ou dans les vallées



Cliché de l'auteur

Fig. 7. — Mouton de case, de race ladoum, à poil ras.



Cliché de l'auteur

Fig. 8. — Mouton à laine noire, du Macina.

basses dont le sol reste en fraîcheur toute l'année et dans lesquelles des puits peu profonds peuvent être creusés.

A la *saison des pluies*, où l'herbe est partout abondante, et où les troupeaux peuvent s'abreuver dans les multiples dépressions de la brousse, les animaux regagnent les plateaux éloignés des cours d'eau et des terres submergées.

C'est ainsi que, dès le mois de décembre, les *Maures* descendent du Sahel vers les mares qui, pendant tout le printemps, subsistent dans le cercle de Nioro et dans le bassin du Colombiné : ils viennent même jusque sur les bords du Sénégal.

Au mois de juin, les troupeaux remontent vers le Hodh.

Les *Touaregs* de la zone sud-saharienne ont leurs terrains de parcours appuyés sur le Niger, et embrassant parfois les deux rives (voir, à titre d'exemple, la carte des zones de transhumance des pasteurs du cercle de Gao).

A part quelques tribus qui oscillent autour de certains points d'eau permanents, comme les mares de Gossi, Doro, Mersi, Fombalgo, le mode de transhumance est uniforme.

Pendant l'extrême saison sèche (février, mars, avril, mai, juin, juillet) tous les troupeaux sont aux abords du fleuve ; après les pluies de juillet et d'août, la nomadisation se poursuit vers l'intérieur des terres sur l'une ou l'autre des rives, jusqu'à ce que le manque d'eau oblige les bergers à retourner au fleuve.

Une partie des pasteurs *Peuhls* de la Boucle nomadisent sur de faibles étendues, aux environs de certaines dépressions et des vallées des cours d'eau. En pleine saison chaude, ils sont obligés d'abreuver exclusivement leurs troupeaux aux puits, ce qui demande un effort considérable aux bergers.

Quant aux Peuhls de la vallée moyenne du Niger, ils se rapprochent dès janvier des rives du fleuve, lacs et marigots adjacents, qu'ils abandonnent vers le commencement de juin pour les plateaux voisins.

Pas de *stabulation*, naturellement, dans cet élevage *transhumant*, qui laisse à la nature le soin d'alimenter les animaux, au hasard des saisons. Relativement bien en chair après la fin de l'hivernage, vers novembre, décembre et janvier, les trou-

peaux maigrissent progressivement pendant la saison sèche. La variété des pâturages naturels rencontrés au cours de l'année, panics sucrés et herbes tendres qui poussent aux bords des eaux, herbages grossiers mais nerveux des terres salées de certains plateaux, font que les animaux sont relativement vigoureux et bien portants, avec une chair ferme et savoureuse. Par leur mobilité et leur dissémination, ils échappent assez facilement aux épizooties que l'art vétérinaire simpliste des éleveurs serait généralement impuissant à combattre.

La reproduction n'est pas entourée de soins très éclairés. Toutes les femelles, sans distinction, sont conservées dans le troupeau. Quant au choix des géniteurs mâles, il n'est guidé que par des considérations de structure générale ou de robe, et les principes de sélection méthodique sont à peu près ignorés.

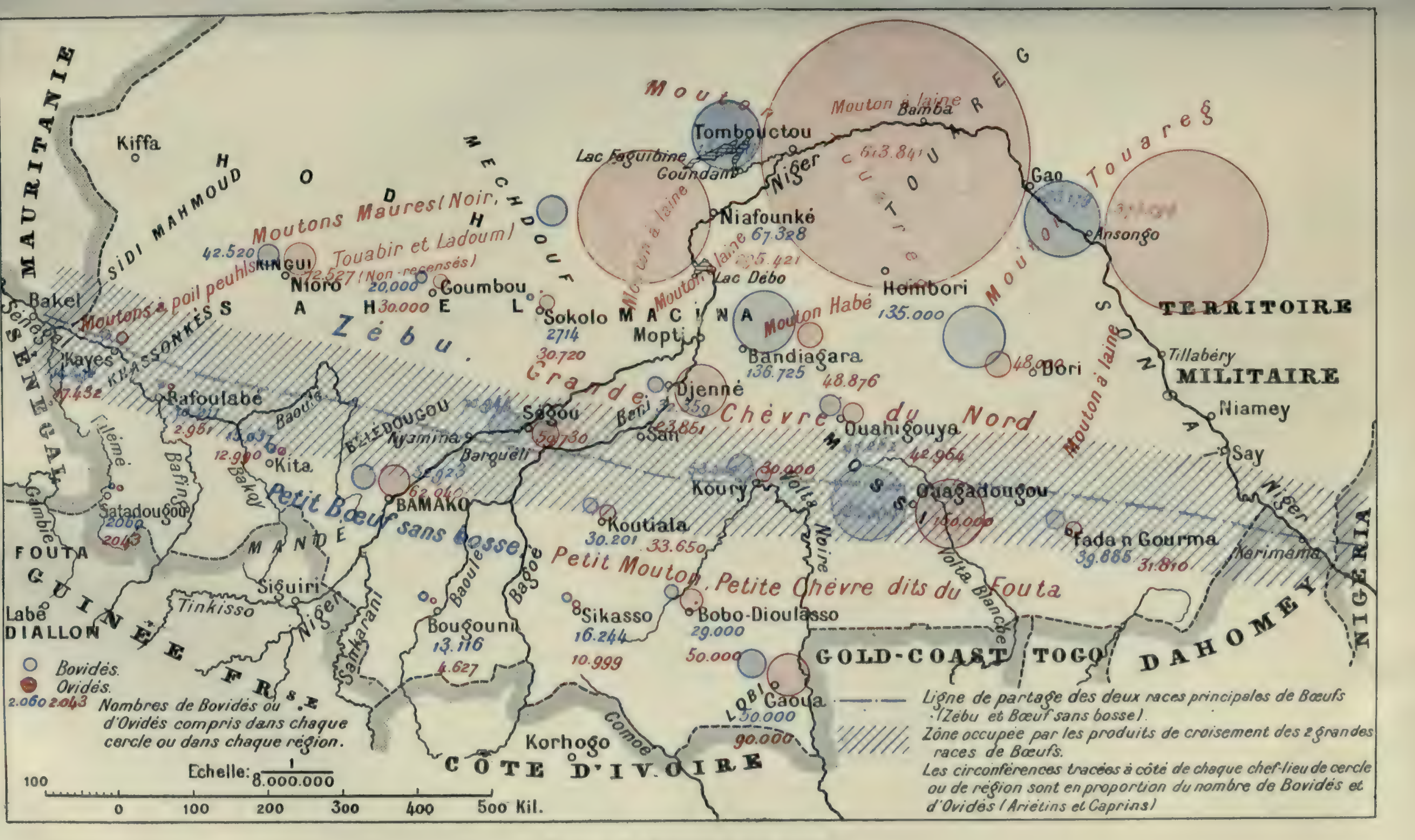
Elevage des agriculteurs

Les agriculteurs, qui, à l'heure actuelle, s'appliquent avec beaucoup d'opiniâtreté à constituer ou à augmenter leurs troupeaux — *c'est le placement de leurs économies*, — sont loin toutefois, d'avoir une connaissance aussi étendue de l'élevage du bétail que les pasteurs dont c'est l'unique profession.

En maints endroits, le petit troupeau du village est confié à la garde d'un berger peuhl ou toucouleur qui le fait pacager dans les environs, pendant la journée ; chaque soir, le troupeau est ramené au village et les animaux sont attachés au piquet dans les cours d'habitation de leurs propriétaires respectifs, ou sont parqués en commun dans un enclos.

Pas plus que le pasteur, l'agriculteur ne songe à créer des prairies pour la nourriture de son bétail, ni même à récolter dans la brousse certains foins d'excellente qualité qui poussent naturellement en grande abondance pendant l'hivernage et se dessèchent ou sont brûlés sur place pendant la saison chaude.

Dans certaines localités importantes où le lait se vend très cher comme Kayes, Bamako, les vaches bonnes laitières reçoi-



Elevage des bovidés et des ovidés.

vent quelquefois, en saison sèche, une ration de farine de mil ou de paille d'arachides.

Ajoutons que les moutons dits « de case » dont nous reparlerons plus loin à propos de l' « Exploitation du troupeau » sont engraissés à domicile avec un soin tout spécial.

L'élevage des bovidés et ovidés dans le Delta central du Niger

Nous allons exposer en détail les conditions et les formes de l'élevage dans une région où se rencontrent à la fois des pasteurs et des agriculteurs et où sont réunies quelques particularités intéressantes au sujet de la nature des pâturages et de la conduite du troupeau. Dans l'ensemble, on y trouvera la physionomie générale des méthodes en usage chez les éleveurs soudanais. Cette région, qui *est le Delta central du Niger*, étant le principal centre de la population des moutons à laine dits *du Macina*, nous traiterons en même temps avec tous les soins qu'elle comporte, la question *lainière* telle qu'elle est posée dans la Colonie du Haut-Sénégal-Niger.

*
* *

L'*élevage* que nous proposons d'étudier sous ce titre se rapporte aux régions où le Niger et ses différents bras s'épanouissent, aux hautes eaux, en une vaste inondation et qui sont comprises entre le 14° et le 16°30 de latitude nord, c'est-à-dire de la hauteur moyenne de Djenné-Diafarabé à celle de Goundam-Tombouctou (voir carte jointe). Ces régions forment ce que nous avons appelé le *Delta central du Niger*.

Toutes les fonctions économiques de cette contrée, dans l'ordre pastoral comme dans l'ordre agricole, sont intimement liées au mouvement des eaux, aux crues et décrues du Niger qui en est proprement l'axe de vie.

Au cours de l'étude qui a été faite dans le titre des *Voies de communication*, nous avons exposé le processus de la crue du

grand fleuve et le régime des inondations dans toute sa vallée moyenne. Ce régime, avons-nous dit, ne dépend pas des hauteurs de pluies tombées sur place, toujours très faibles, 35 à 40 centimètres, mais uniquement des eaux fluviales et par suite du régime des pluies dans la région amont.

Rappelons sommairement que :

A. — *Entre Diafarabé et le lac Dhébo*, le fleuve est à son étiage minimum vers le milieu de mai et commence à monter vers le 10 juin. L'inondation, qui est presque totale, des pays environnants, se produit aux époques suivantes :

Rive droite arrosée par le Niger, son affluent le Bani et leurs canaux de communications.	Pondory.......... Djennery......... Derraré.......... Sebera........... Counari.......... Corondongou...... Beoul Aca........	Commencement : Fin août Maximum { Septembre / Octobre Assèchement : Janvier.
Rive gauche arrosée par le Niger et ses dérivés : le marigot de Diaka, le marigot de Murrah, de Wandiaka, de Sahia.	Macina........... Murrari.......... Ouromodi......... Koubay........... Kotia............ Ouro Betiekan..... Daïebès.......... Dialoubès........ Ourondia.........	Idem

B. — La *dépression* qui constitue l'ensemble des lacs *Dhébo et Korienzé*, car ces deux lacs communiquent par la pointe de Gournao-Bozo pendant les plus hautes eaux, est à son étiage le plus bas vers fin juin et se remplit d'août à octobre, par le Niger pour le Dhébo, et par un marigot qui part d'en face Conza pour le lac de Korienzé.

C'est vers fin octobre que les eaux sont à leur maximum dans cette vaste cuvette à fonds jumelés, d'où sortent trois bras importants :

L'Issa-Ber.		Confluent : El-Oualedji
Le Bar-Issa.	Confluent : près Saraféré	
Le Koli-koli		



Cliché Paulin

Fig. 9. — Jeune Bélier de la race dite du Fouta-Djallon ou *Mouton du Sud.*



Cliché de l'auteur

Fig. 10. — Grand mouton à poil de race peuhl (Nord de Kayes).
Il est tenu en main par une femme maure.

Ces trois bras communiquent entre eux par des larges canaux transversaux, et, sur les bras extrêmes : Issa-Ber, Koli-koli et Bar-Issa, se greffent de larges dépressions qui aboutissent aux deux systèmes lacustres constituant à l'Est et à l'Ouest un vaste épanouissement du grand fleuve.

A l'Ouest :		*A l'Est :*	
Les lacs . . .	Kabara	Les lacs. . .	Garou
—	Tenda	—	Do
—	Sumpi	—	Gakoré
—	Takadji	—	Niangaï
—	Garali	—	Aougondou
—	Horo	—	Korarou
—	Fati		

Dans l'ensemble de cette région, les eaux montent avec le remplissage du Dhébo-Korienzé, qui est achevé fin octobre, et sont à leur maximum en saison froide novembre, décembre et janvier dans les parties extrêmes Est et Ouest. L'assèchement des dépressions les moins profondes commence vers fin février, tandis que les grandes mares et les lacs conservent de l'eau toute l'année, mais leurs communications sont coupées, pendant le printemps et l'été, avec les bras du fleuve.

C. — Enfin, *après El Oualedji*, le faisceau constitué par les différents éléments du grand fleuve reconstitue un cours unique sur lequel s'ouvre, à l'Ouest, la dépression qui conduit, par Goundam *aux lacs Télé et Faguibine*. Le régime des eaux dans cette dépression et dans les lacs en question est naturellement en retard sur celui de la région dont nous avons parlé précédemment.

Coup d'œil sur le pays

Toute la partie du cercle de Djenné située à l'Ouest du Niger, et les provinces du Pondory, du Djenneri, du Derari, constituent une vaste plaine d'alluvions d'où s'élèvent, par endroits, quelques talus de terre grise sur lesquels sont perchés les villages, parmi les tamariniers, les rôniers, les ficus et les acacias.

Peu ou pas d'arbres en dehors des agglomérations indigènes, si ce n'est à la naissance du marigot de Diaka et dans les Dialoubés.

De *janvier à juillet, c'est la steppe immense*, avec ses chaumes de *panic aquatique* appelé *bourgou*, les carex et les convolvulacées aux corolles rouges dans les terres plus hautes ; quelques joncs, des roseaux épineux, des mimeuses et des nénuphars dans les bas-fonds, où l'eau séjourne presque toute l'année en petites nappes croupissantes que le soleil boit lentement.

Des troupeaux de bœufs à bosse ou de moutons à laine paissent sur les bourgoutières, non loin du Niger ou des marigots permanents, le Diaka et le Murrah ; ailleurs, c'est un groupe de juments du Macina, avec leurs poulains.

*
* *

Avec les premières pluies de *juin et juillet*, les jeunes pousses de bourgou, donnent un aspect verdoyant de gras pâturage à toute la région ; les rizières sont ensemencées le long des marigots et dans les parties basses.

Mais le sol s'est détrempé peu à peu et les troupeaux se sont retirés sur les dunes et plateaux sablonneux de la partie Est du cercle de Sokolo et le Nord-Ouest du Farimaké, où, parmi la brousse des acacias, des asclépiades et des euphorbes, poussent de nombreuses graminées, quelques malvacées, des crucifères et des curcubitacées, à la faveur des pluies d'hivernage.

Puis l'*inondation* arrive lentement ; l'aspect du pays change à peine, car le bourgou et différentes autres graminées aquatiques grandissent vite sous l'eau et leurs sommets continuent à émerger de la masse liquide ; *c'est encore une vaste prairie, mais qui baigne dans 1 mètre ou 1 m. 50 d'eau.*

Les communications entre les villages, que l'inondation a transformés en îlots détrempés, dont les flancs se dissolvent lentement, ne peuvent se faire que par les pirogues indigènes.

D'ailleurs on ne voit pas circuler ces légères embarcations.

Leur présence parmi les herbes est à peine révélée par les têtes crépues des bateliers qui émergent de la verdure, et par les grandes perches de bambou sur lesquelles ils appuient leurs muscles puissants pour avancer.

*
* *

Sur la rive gauche du Niger entre Mopti et le Dhébo, et sur une largeur qui varie de 8 à 20 kilomètres, l'aspect du pays présente les mêmes alternatives. C'est encore la plaine de bourgou et de carex, inondée aux mêmes époques, avec quelques touffes de bois par endroits, où se réfugie toute la faune ailée du Niger à l'approche du soir.

Ces *héronnières* sont fort curieuses à visiter, avec leurs arbres blanchis de fiente, les nids qui pendent à toutes les branches, l'innombrable et chatoyante population des aigrettes, des ibis, des canards, qui s'y abat vers la nuit dans un frémissement de vol et de cris.

A peine quelques villages de pêcheurs et de cultivateurs le long du fleuve et dans la plaine, sur des éminences de terre que les eaux rongent un peu plus chaque année ; puis, sur la lisière des terres inondées, qui s'étendent au maximum à 20 kilomètres du fleuve, nous trouvons une ligne de villages importants — Fatoma, Conna, Conza — adossés aux collines gréseuses qui sont les derniers contreforts des plateaux du massif de Bandiagara et qui forment à l'Est le lit extrême du Niger.

*
* *

Dans le Farimaké, le spectacle change : au lieu de la plaine unie, à végétation herbeuse, c'est une série de dépressions plus ou moins larges, s'étalant par endroits en vastes mares fleuries de nénuphars aux belles corolles blanches. Ces dépressions, qui conduisent les eaux du Niger à travers tout le Farimaké, conservent de l'eau toute l'année, par chapelets ; mais aux mois d'octobre et de novembre, il y a un courant continu du Dhébo ou du fleuve vers les lacs de la zone Est : Tenda, Kabara, Sumpi, etc.

Entre ces dépressions, se trouvent parfois des forêts basses d'arbustes épineux, dont le sol d'argile noire, détrempé par les pluies d'hivernage, crevassé par le soleil de printemps, laisse pousser des plantes fourragères tels que le sakatéré et le guessou (1) et quelques légumineuses et composées dont les troupeaux de moutons sont très friands.

En allant vers le Nord-Est, près de Tiouki, commencent à apparaître les dunes sablonneuses peuplées de palmiers fourchus (2) et de mimosées ; de loin en loin, poussant librement en bonne terre, à proximité de l'eau, de grands arbres aux feuillages épais : des neldi, tabarari, des ficus tels que le guébi, le doundeï et le kékédié (3).

Les villages sont tous construits le long des dépressions ou aux bords des lacs, de façon à ne pas être atteints par les plus hautes inondations.

Ils y trouvent à toute époque de l'année, soit à la surface, soit en creusant des puits, l'eau nécessaire à leurs besoins journaliers. Bien qu'il n'y pousse pas de bourgou, sauf dans le voisinage du Niger lui-même, mais seulement des carex, du diguissa et quelques fourrages plus nourrissants, comme le sakatéré et le guessou, ces vallées et les bords des lacs constituent des pâturages de saison sèche suffisants pour *une partie* du bétail de la contrée ; à l'hivernage, le même bétail regagne les plateaux sablonneux qui les bordent.

Enfin, sur ces terres, recouvertes périodiquement par les eaux, se pratiquent toutes les cultures vivrières, gros mil, arachides, courges, et la culture du coton. Le petit mil et les pastèques sont plantés en terrain plus sain, particulièrement sur les dunes de sable défrichées de leurs rôniers, aux abords des villages. Le riz n'est guère cultivé que dans la zone très voisine du Niger, où l'inondation n'est pas trop tardive.

Les cotonniers, les arachides et le gros mil sont semés au fur et à mesure que les eaux se retirent. Au mois d'avril 1910,

(1) Noms peuhls.
(2) L'hyphène.
(3) Noms Peuhls.

quand je parcourus le Farimaké, les jeunes cotonniers, les touffes d'arachides et, dans les terres plus basses, les gerbes naissantes des plants de gros mil, s'étageaient aux flancs des mares et des lacs, et les ensemencements se continuaient jusqu'à la lisière fuyante des eaux. A la faveur de l'humidité conservée par le sol, les plantations peuvent attendre les pluies d'hivernage pour se développer rapidement. Si ces dernières sont trop tardives, comme il arrive quelquefois, les récoltes peuvent être compromises.

A l'époque des récoltes, fin octobre-novembre, les villages des environs des grandes mares et des lacs deviennent le centre de marchés importants ; c'est là que les Maures et Touaregs, nomades exclusivement éleveurs, viennent s'approvisionner de grains chez les cultivateurs en échange de bœufs, de moutons ou de chèvres.

*
* *

La ligne des lacs Tenda, Kabara, Sumpi, Takadji, marque un changement radical dans la nature du pays. Elle sépare les terres basses du Farimaké, qui sont irriguées par ce réseau de dépressions dont nous avons parlé précédemment, d'une série de plateaux peu élevés, au sol tantôt sablonneux, tantôt ferrugineux, avec des affleurements gréseux généralement orientés Nord-Sud.

Ces plateaux sont le commencement des régions sahéliennes ; ils sont couverts d'une brousse pauvre d'arbustes épineux, d'euphorbes, d'asclépiades ; à l'hivernage, seulement, il se développe une végétation fourragère assez abondante, formée de kebbé (cram-cram), de toupé, de sarao, que viennent paître les troupeaux de bœufs et moutons de l'Ataram et de l'Haoussa-Katawal, chassés des vallées basses par les eaux.

En remontant vers les lacs Horo et Fati, nous trouvons une région analogue, mais les dunes de sable fin, à végétation rare, quelquefois complètement nues, commencent à apparaître. Nous approchons de Goundam, encadré au Nord et au Sud par les forêts rabougries de gommiers, de jujubiers et les buissons d'euphorbes, tandis qu'à l'Ouest s'épanouit le lac Télé, et qu'à

l'Est s'ouvre sur le Niger, la belle vallée du Kissou et du Killi où se cultive le blé.

*
* *

Passons maintenant sur la rive droite du Niger et parcourons la région du Guimbala, qui englobe les cantons de Fitouka, de N'Gorkou, d'Irma-Dodjica et du Korombana.

Nous retrouvons un paysage assez analogue à celui du Farimaké : mêmes systèmes de larges dépressions conservant pendant toute la saison sèche des flaques d'eau plus ou moins profondes et qui, à la forte montée des eaux, fin octobre, novembre, décembre, sont des fleuves importants qui coulent vers les vastes cuvettes de Korarou, d'Aougondou, du Niangaï ou du Garou.

Nous avons fait figurer les principales sur la carte ci-jointe ; elles présentent les mêmes herbes que dans le Farimaké ; toutefois on rencontre du bourgou dans le marigot des Tarabés, jusque vers Saraféré-Mérignan, village bambara situé auprès d'une sorte de patte d'oie formée par le concours de différentes vallées. Toutes ces dépressions sont séparées par des collines ou des plateaux sablonneux qui forment, parmi le réseau des bas-fonds, des îlots bordés de palmiers fourchus.

Sur le sommet des collines ou dans la partie centrale des plateaux, le palmier fourchu cède la place aux buissons de saouo (1) et aux gommiers.

Dès les premières pluies, une herbe fine et drue surgit des sables, qui nourrit une partie des troupeaux du Guimbala pendant la durée de l'hivernage.

C'est également aux bords de ces dépressions et des grandes mares ou des lacs, que sont établis les villages dont les cultures de gros mil, d'arachide et de coton s'effectuent dans les terres encore humides de l'inondation périodique. Le riz n'est plus cultivé dans l'Est à partir de Saraféré-Mérignan, car les eaux arrivent trop tard pour qu'il ait le temps de se développer.

(1) Textile utilisé par les pêcheurs pour la fabrication de leurs filets. C'est le *Leptadenia spartum.*

Quand au petit mil ou mil à chandelles, il est cultivé en lieu sec, dans les terrains sableux.

Au Sud et au Sud-Est du Guimbala, s'étend une série de plateaux sablonneux plus ou moins striés d'affleurements de grès, avec, de temps à autre, quelques massifs rocheux plus importants.

C'est le *Boré*, avec sa brousse épineuse et ses pâturages d'hivernage formés de kebbé, toupé, diadié, sarao, etc., puis la région de *Korarou* autour de la mare du même nom.

Au point de vue de l'élevage, le *Boré et Korarou* (1) *jouent le même rôle pour les troupeaux du Guimbala* que le *pays de Méma* pour ceux de la *rive gauche du Niger*, *Macina* et *Farimaké*. *Ce sont les deux grands rendez-vous d'hivernage du bétail, bœufs, moutons et chèvres.* Ils présentent l'un et l'autre, en outre d'une végétation à peu près identique, ce caractère commun de renfermer certains bas-fonds dont le sol laisse apparaître des *efflorescences salines*, plus ou moins salpêtrées, lorsqu'il est détrempé par les pluies. Les animaux sont amenés de temps à autre sur ces terrains qu'ils lèchent avec un goût très vif : ils y trouvent également quelques buissons et une herbe appelée lam-lam-gal, très fortement imprégnés de sel et dont ils sont très friands.

Population

Les régions que nous venons de parcourir sont habitées par plusieurs races, principalement des *Peuhls* et des *Toucouleurs*, des *Malinkés* et des *Bambaras* (2). Les *Peuhls* et *Toucouleurs* constituent la grande majorité, comme nous le verrons plus loin.

*
* *

(1) Les indigènes appellent aussi *Méma* cette région de Boré et de Korarou. Le mot « Méma » paraît signifier « plateau » ou brousse et, paraît impliquer l'idée d'éloignement par rapport à la vallée du fleuve.

(2) Le reste est constitué par des Markas, des Sonhrays, et par les populations de pêcheurs, bateliers et cultivateurs de rizières, qu'on nomme bozos et somonos.

Les Malinkés, au nombre d'environ 13.000, ont leur principal groupement dans la région qui s'étend aux environs des lacs Kabara et Tenda, villages de Sambani, Dianké, etc. ; on y trouve aussi quelques villages bambaras, tels que Diarto et Tringa.

Mais le principal habitat des Bambaras est dans le N'Gorkou, au Sud de Saraféré et dans le pays de Korienzé. Ils sont au moins une quinzaine de mille dans cette seule région.

Les *Malinkés et les Bambaras sont essentiellement cultivateurs* et s'adonnent à la production du mil (gros et petit), du riz, des pastèques et du coton. *Ils élèvent de nombreux ânes, quelques chevaux et un peu de bétail, bœufs, moutons et chèvres*, qu'ils nourrissent aux environs immédiats des villages ou confient, lorsque le troupeau est important, à des bergers peuhls salariés ; c'est généralement par l'abandon d'une partie du lait et l'allocation de quelques sawels (1) de mil que se règlent les comptes de gardiennage. Ils se constituent peu à peu ces troupeaux par échange de leurs grains contre des animaux avec les peuples pasteurs peuhls, maures et touaregs. C'est leurfaçons de capitaliser leurs économies, car l'argent ne leur est d'aucune utilité en dehors du paiement des impôts, et c'est une matière difficile à conserver dans des cases ouvertes à tous les vents ; enfin il ne leur rapporterait aucun intérêt, les prêts étant peu pratiqués en dehors des grandes villes de la Colonie, comme Tombouctou, Djenné, Bamako, Kayes, où par contre ils sévissent sous la forme d'une usure insolente.

Dans un pays où les terres domaniales, accessibles à tous, occupent la plus grande place, le troupeau est un mode de placement excellent, qui fournit des intérêts réguliers composés par les progénitures de chaque année.

La fabrication des instruments agricoles est nécessairement l'objet d'une industrie assez importante chez ces populations de cultivateurs. On trouve du minerai de fer en beaucoup d'en-

(1) Le *sawel* est une mesure de capacité, variable avec les régions : (voir Titre Commerce intérieur).



Cliché de l'auteur

Fig. 11. — Mouton à laine du Delta central du Niger.



Cliché de l'auteur

Fig. 12. — Aux bords du lac Korienzé, en Mai.
Différents types de moutons à poils, maures et touareg, et un mouton à laine noire (à gauche), appartenant à des artisans de Korienzé.

droits, particulièrement dans le Nord du Farimaké et l'Haoussa-Katawal, dans la région d'Aougondou et du Niangaï.

*
* *

Nous avons dit précédemment que les Peuhls et Toucouleurs formaient l'élément prépondérant dans la population des régions qui nous occupent. Ils ne sont pas moins de 130.000 dans l'ensemble, dont 75.000 dans le seul cercle de Niafunké, groupés principalement dans le Farimaké, l'Ataram, le Fitouka et le Korombana.

Les Peuhls blancs, de race pure, ne sont pas très nombreux. Le métissage est presque général. Les Toucouleurs de ces régions se disent d'ailleurs tous « Peuhls ». Ils sont en réalité des croisements de Peuhls avec des Malinkés ou des Bambaras, ou des Ouolofs du *Toro* sénégalais.

Dans la région de Sendégué, en particulier, près de Korienzé, ce sont de beaux types de *Torenkés*.

Dans le chiffre de cette population figurent d'ailleurs les Ramaïbés qui constituaient, avant notre intervention, la classe des captifs disséminés dans les villages peuhls et toucouleurs au service de leurs maîtres, comme à Dialli, Tiouki, Gouma, Kanioumé, ou groupés dans des villages propres, comme N'Guigné, Bandaré ou Douné.

Ces Rimaïbés étaient originairement des Bambaras ou des Malinkés obtenus par voie de conquête ou d'achat ; des terres leur étaient attribuées, dont ils avaient la propriété précaire ; en échange, ils versaient à leurs maîtres une redevance annuelle fixée à 6 francs pour les hommes et 4 francs pour les femmes mariées ou l'ayant été ; cette redevance personnelle se payait en grains, soit 200 kilos de mil pour les hommes et 160 kilos pour les femmes. En outre, les Rimaïbés devaient un certain nombre de journées de travail pour l'ensemencement et la récolte des champs de mil et de riz de leurs maîtres.

(1) Sorte de pioche.

En libérant les Rimaïbés, nous avons modifié profondément le régime social et les conditions d'existence des groupements peuhls et toucouleurs.

A l'heure actuelle, les maîtres, privés de serviteurs gratuits ou de serfs, sont obligés de cultiver eux-mêmes leurs champs de mil, d'arachide et de coton. Mon ami Abidin, fils du chef de canton de Tiouki, se résout à piocher son champ, et ses sœurs filent la laine. Mais il se plaint que les temps sont changés. La libération des Rimaïbés a été une révolution toute pacifique, mais réelle. *Toutefois les Peuhls et Toucouleurs restent, avant tout, des éleveurs de bœufs, moutons et chèvres* ; ils ont également un assez grand nombre de chevaux.

*
* *

Avant d'entrer dans le détail de leurs procédés d'élevage nous allons donner un aperçu de leurs conditions générales d'existence.

Leurs villages sont quelquefois isolés, sur quelque tertre du Macina, sur une dune de sable, au milieu des hyphènes comme dans le Farimaké et le Guimbala. Mais pour la plupart, ils sont accolés à un village d'agriculteurs. Ces bourgades peuhls et toucouleurs sont formées d'un certain nombre de groupes de cases en paille, ayant la forme d'une demi-sphère ou d'un demi-ellipsoïde, séparés par des ruelles de 2 à 3 mètres de large aboutissant à une place centrale, sur laquelle donne généralement la demeure du chef. Chaque groupe de cases est entouré d'un clayonnage en tiges de mil, généralement renforcé par des piquets de palmier fourchu ou de rônier ; c'est l'habitat d'une famille. Chaque case est formée d'une chevelure de longues pailles, reposant sur une armature de bois courbés en demi-cercles ou demi-ellipses, fixés par les extrémités dans le sol et réunis entre eux, au pôle de la case, par des cordes de palmier. La solidité de l'habitation est renforcée par des ceintures de bois flexibles ou des fascines.

L'intérieur, chez les gens de qualité tout au moins, est tapissé

de nattes en fibres de palmier avec des dessins et colorations variées.

La case, munie d'une seule ouverture n'ayant pas plus de 0 m. 80 de hauteur et autant de largeur, est généralement partagée en deux par une cloison médiane, laissant un passage pour la communication. Dans la pièce d'avant, sur laquelle donne la porte, se trouvent les ustensiles de cuisine, les calebasses, marmites en poterie, amphores de terre cuite contenant la provision d'eau. Aux bois de la voûte sont suspendues les jarres de lait ou les provisions de beurre, par des cordelettes de palmier formant fronde.

En arrière de la cloison se trouve l'alcôve et dans les coins de la pièce, des sacs en natte contenant des provisions de laine, de mil, ou de riz ; dans des calebasses suspendues à la voûte, des écheveaux de laine filée.

Le lit est d'un modèle assez curieux ; il est composé d'une série de traverses cylindriques, terminées, à l'une de leurs extrémités seulement, par une sorte de champignon pyrogravé ; ces traverses, longues de 1 m. 50 à 1 m. 80, reposent parallèlement sur de petites fourches plantées en terre, également pyrogravées.

Sur les traverses sont étendues des nattes en fibres de palmier. En guise d'oreiller, un sac de cuir contenant de la paille de riz ou de la laine, ou simplement une pièce d'étoffe en laine pliée en quatre. Une épaisse tenture tissée de laine et coton avec des dessins d'un beau coloris, rouge, noir ou bleu, sur fond blanc, est suspendue en avant du lit. Cette tenture est la seule richesse et le seul luxe de la case peuhl ; elle évoque des souvenirs d'Orient, malgré la rusticité qui l'entoure. Nous en verrons plus loin le mode de fabrication (titre Industries).

*
* *

Le vêtement varie, comme partout, avec la condition sociale des gens. A l'heure actuelle, les familles aisées s'habillent de tissus de fil de coton importés par le commerce européen ; les gens de pauvre condition, les artisans forgerons et les tisse-

rands ou maboubés, les bergers et les Rimaïbés qui sont restés au service salarié de leurs anciens maîtres, portent la longue chemise de bure ou le pagne en laine grossière, quelquefois teint à l'indigo.

Les jeunes hommes sont armés en permanence de la lance en fer forgé, rehaussé d'applications de cuivre, avec une hampe de bois ferrée au pied.

*
* *

La plupart des Peuhls et Toucouleurs du Macina, du Farimaké et du Guimbala habitent ainsi des villages fixes, tandis que la grande masse de leurs troupeaux va transhumer au loin pendant plusieurs mois, sous la conduite des bergers ; quelques vaches, chèvres et brebis sont conservées aux alentours du village pour les besoins journaliers. Elles rentrent le soir dans des zéribas, enclos de branchages épineux construits dans le village même qui les protègent contre les lions, les panthères et surtout contre les hyènes dont le cri sinistre se fait entendre partout, dès que le soleil a fui l'horizon.

De temps à autre, les propriétaires de troupeaux font seller leurs petits étalons bais et partent pour huit ou dix jours visiter leurs animaux sur les pâturages de bourgou.

Mais, *en outre de ces pasteurs quasi sédentaires, faisant quelques cultures*, et *dont les troupeaux seuls sont nomades*, il *existe certaines tribus de même race*, qui *accompagnent en permanence leurs animaux ;* elles construisent leurs cases de paille sur le pâturage même, qu'elles abandonnent après épuisement. Alors les modestes bagages sont pliés, les bois de la case fagotés et l'on se met en route avec les femmes, les enfants et les troupeaux, vers de nouveaux herbages. Toutefois, comme nous le verrons à propos des parcours de transhumance, cette nomadisation est assez restreinte, et chaque année, aux mêmes époques, on retrouve, aux mêmes endroits, les mêmes tribus. Ces nomades ne pratiquent bien entendu, aucune culture vivrière. Ils sont *strictement éleveurs* et se procurent avec les produits de leurs animaux, le grain et les ustensiles



Cliché de l'auteur

FIG. 13. — Un des types de moutons maures, à poil.



Cliché de l'auteur

FIG. 14. — Petit mouton peuhl, à poil, sur le marché de Kayes.

dont ils ont besoin, dans les villages d'agriculteurs bambaras ou malinkés près desquels ils viennent camper.

Ils possèdent d'ailleurs les mêmes races d'animaux que les Peuhls et Toucouleurs des villages, les élèvent dans les mêmes conditions et en exploitent les différents produits de la même manière. C'est ce que nous allons étudier.

Différentes espèces élevées

Les Peuhls et Toucouleurs du Delta central élèvent principalement les bœufs, les moutons et les chèvres. Ils possèdent également quelques chevaux et des ânes.

*
* *

Les bœufs appartiennent à la race zébu, comme ceux de l'élevage maure et targui ; leur taille, à partir de trois ans, varie de 1 m. 40 à 1 m. 50 à la base de la bosse.

Le pelage est extrêmement variable. Dans un même troupeau on trouve des pelages blancs, noirs, roux, café au lait, taupe et toutes les combinaisons de taches ou de neigeures formées de ces nuances principales.

Les vaches sont de taille plus petite, ont les cornes plus minces et plus pointues. Elles donnent de 4 à 6 litres de lait par jour. Les meilleures laitières donnent 8 litres.

Le poids de certains taureaux, vivant au milieu du troupeau de vaches, atteint jusqu'à 700 kilos sur pied. Mais le poids moyen des bœufs ou des taureaux adultes est, sur pied, de 400 à 450 kilos. Le rendement en viande est relativement faible, 40 0/0 environ, car ils ne sont jamais en état complet d'engraissement.

Les moutons appartiennent soit à la *race lainière* dite de Macina, qui en constitue la majeure partie, soit aux races à poil possédées par les Maures et Touaregs qui nomadisent dans les régions de Sokolo vers Raz-el-Mà et Tombouctou.

On y trouve des croisements multiples, à tous les degrés de

ces différents éléments, ainsi que nous l'avons exposé à la page 9 en décrivant le type lainier.

Ajoutons que, dans les provinces de la rive *droite* du Niger, on rencontre également des croisements du type à laine ou des types à poil maures et touaregs avec le petit mouton à poil habé, qui semble, avons-nous dit, de même race que celui des Mandingues du Sud de la Colonie.

Les chèvres sont de la race à poil court, et de grande taille, des troupeaux maures et touaregs.

*
* *

Les tableaux qui suivent donnent les effectifs des populations bovines, ovines et caprines élevées dans la zone envisagée :

	TOTAL
Bovins	150.000
Ovins (1) (à laine)	550.000
Caprins	150.000

Les principaux cantons d'élevage sont les suivants :

		Bovins	Ovins	Caprins
Cercle de Djenné	Murrary	200	3.600	50
	Diafarabé	700	1.800	50
	Macina	16.000	70.000	
	Ourondia	1.900	25.000	
	Dialoubés	1.200	7.500	« »

(1) Les cantons de Say, de Sarro, de Karadougou ne sont pas compris dans la zone que nous étudions. Ils n'ont pas de moutons à laine, mais seulement quelques moutons à poil maure ou bambara, quelques milliers de chèvres et de bœufs.

		Bovins	Ovins	Caprins
Cercle de Niafunké	Farimaké	2.000	30.000	16.000
	Dodjika	13.000	30 000	16.000
	Korombana	11.000	19.000	18.000
	Fitouka	3.000	30.000	17.000
	N'Gorkou	15.000	38.000	14.000
	Arabébé	400	40.000	1.300
	Sumpi	300	15.000	27.000
Cercle de Bandiagara.	Béoul Aca / Coroudougou	12.000	»	»
Annexe Goundam.	Tioki	»	60.000	»

Alimentation des troupeaux

Cycles de transhumance

Cet élevage a un caractère *ultra-extensif*. Pendant la saison *sèche*, les vastes plaines des bords du Niger et les grandes dépressions qui dérivent du fleuve ne sont plus inondées, et les troupeaux de bœufs et de moutons à laine viennent paître sur les pâturages, constitués principalement de bourgou, panic aquatique sucré et nourrissant.

Pendant l'hivernage, août, septembre, octobre, les animaux sont conduits sur les plateaux sablonneux ou argilo-sablonneux qui bornent les zones d'inondation, tels que le pays de Méma, le pays situé au nord des lacs Kabara, Sumbi, Tenda, le Boré, les environs du Korarou-Niangaï et d'Aougondou, ou les dunes de sable du Corombana, du Séno-Bokio, etc. ; ces plateaux et ces dunes, brûlés par le soleil de printemps, reverdissent dès les premières tornades et, parmi la végétation arbustive des acacias, des balanites, des balsamiers épineux, des graminées nombreuses se développent, qui donnent un fourrage abondant pendant toute la saison des pluies. Quand

les pluies ont cessé, les animaux se rapprochent des terres voisines des inondations, paissent sur les chaumes des champs de mil fraîchement récoltés, broutent quelques feuilles ou branchettes provenant de l'émondage de certaines essences. Puis les eaux se retirent peu à peu laissant à jour des pâturages frais, et les animaux reviennent sur les bourgoutières, aux bords du fleuve et de ses dérivations.

Tel est le cycle ordinaire parcouru par les bœufs et les moutons à laine. Généralement les bœufs quittent les pâturages de bourgou une quinzaine de jours après les moutons, et y reviennent avant. La raison est qu'ils craignent beaucoup moins l'humidité et peuvent brouter sur des terrains détrempés que le mouton doit abandonner sous peine de mort.

Quand aux *chèvres*, elles ne vivent pas sur les bourgoutières. C'est pourquoi les plaines basses et sans végétation de la rive gauche du Niger, Macina, Dialoubés, etc., n'en nourrissent pas. Elles demeurent toujours dans la brousse épineuse, et leur transhumance de saison sèche est très restreinte.

Elles restent au printemps dans les buissons du Farimaké, de Sumpi, du N'Gorkou ou du Corombana, de Hororo, puis, à l'hivernage, elles vont avec les moutons et les bœufs soit dans le pays de Méma et même jusque dans le Hodh, soit dans la région de Korarou et du lac Niangaï.

Ces parcours de transhumance se développent sur les vastes terrains *non appropriés* à des communautés et dont la jouissance précaire comme pâturage était accordée aux pasteurs par le souverain indigène, à l'autorité duquel le gouvernement français s'est substitué par la conquête du pays.

Les communautés étendent de plus en plus leurs cultures dans les terrains périodiquement inondés, par la nécessité de nourrir une population plus nombreuse et de payer les impôts ; il en résulte que les pasteurs voient leurs pâturages de saison sèche diminuer en certains endroits. *Si, après les récoltes de grains, les cultivateurs recherchent la présence des troupeaux sur les chaumes de leurs terres, à cause de la fumure gratuite qui en résulte*, il n'en est plus de même en avril ou mai, lorsque les premières pousses apparaissent dans les champs de



Cliché de l'auteur

Fig. 15. — Petits moutons habés, mâle et femelle.



Cliché de l'auteur

Fig. 16. — Un des types de moutons maures.

mil et d'arachides. Les incidents se multiplient à cette époque entre pasteurs et cultivateurs ; à mon passage à Sobo, sur le marigot des Tarabés, un berger peuhl avait à demi-assommé, d'un coup de sa hachette, un Bambara qui défendait ses plants de mil contre la voracité des moutons (1).

Les conflits de cette nature se produisent d'ailleurs sur toute l'étendue de la Colonie à l'époque de la poussée des mils, maïs, coton, etc., entre agriculteurs et possesseurs de troupeaux, car les champs cultivés ne sont que très rarement clôturés.

*
* *

Nous donnons ci-après *quelques types des cycles* suivis par les troupeaux de bœufs et de moutons avec les époques de stationnement sur les différents terrains de parcours et la nature des principaux aliments trouvés. Nous avons employé les appellations peuhls pour les fourrages que nous n'avons pu identifier.

Troupeaux des villages du canton de Macina

Bœufs et moutons à laine (pas de chèvres)

Régions	Dates de passages	Pâturages
Diafarabé	Janvier	Bourgou, carex et joncs.
Pinga		
Diougui	Février, Mars	
Kadiel		
Sormé	Avril, Mai et Juin	
Ourondia	Juillet	
Région Méma	Août, Septembre Octobre	Roumi, kebbé, toupé, paggiri, feuillage des mimosées et autres arbustes épineux, herbages salés, lam-lam-gal.

(1) Une plaie béante s'ouvrait à la nuque, qui avait été bourrée de bouse de vache. Le nettoyage et le pansement très soigné que lui fit mon compagnon, M. Vaganey, lui a certainement sauvé la vie.

Régions	Dates de passages	Principaux herbages
Ya Salam . . .	Novembre	Chaume de mil, feuillages arbustes, sakatéré, guibi, guessou.
Diakourau . . .	Décembre	
Kana	Janvier	
Diafarabé . . .		Bourgou, carex.

Troupeaux des villages du Farimaké

Bœufs, moutons à laine et chèvres (1)

Régions	Dates de passages	Principaux herbages
Ouest lac Dhébo.	Avril, Mai, Juin	Bourgou, carex, joncs.
Farimaké . . .	Juillet	Sakatéré, guebi, guessou, carex, joncs, branchages d'arbustes, lichens divers.
Région Méma . .	Août, Septembre, Octobre	Roumni, kebbé, toupé, paggiri, feuillages des mimosées et autres arbustes épineux, herbages salés, lam-lam-gal.
Farimaké . . .	Novembre Décembre	Chaume de mil, sakatéré et branchages d'arbustes.
Tenenkou . . .	Janvier Février	Bourgou, carex, joncs.
Counari. . . .	Mars	
Dhébo	Avril, Mai, Juin	

Troupeaux du village de Daré (Fitouka)

Bœufs et moutons à laine

Bœufs. — Partent de Daré en fin janvier, février et viennent dans le Counari jusqu'en juin ; puis retournent passer l'hivernage et la saison froide dans la brousse des environs de Daré.

(1) *Leurs chèvres ne vont pas au bourgou.* Elles restent avec les *quelques moutons à poil* dans la brousse épineuse des bas-fonds du Farimaké, pendant la saison sèche. Certains troupeaux y restent également. Ex. : ceux du village de Dialli : ils y trouvent de bons pâturages de sakatéré, de guibi et de guessou.

Moutons à laine. — Au nombre de 4.000 à 5.000 têtes avec de très jolies laines. Sont dans le Counari jusqu'au milieu de juin, puis vont passer l'hivernage et le commencement de la saison froide successivement vers Boré, Mininiama, Youna, vont à Bambara Mandé, Kanioumé, reviennent à Boyo, où ils séjournent un peu après époque de la récolte du mil ; c'est d'ailleurs là qu'ils tondent leurs moutons. Reviennent de Boyo dans le Counari par Youna, Mininiama et Boré.

Cycle d'une tribu peuhl nomadisant elle-même avec ses troupeaux

Bœufs et chèvres, quelques moutons à poil vivant avec ces dernières (1)

	Régions	Dates de passages	Pâturages trouvés
	Korienzé	Mai, Juin	Bourgou sec.
	Bagui Ourodia	Juillet Août	Jeunes pousses de bourgou, carex, diguissa, guessou, sakatéré.
Région Boré	Dimango Gardiouma	Juillet Août	Roumni paggiri.
	Hororo Diadiékabé	Septembre Octobre	Takabal, kebbé, toupé, sarao, lam-lam-gal, feuillages d'arbustes épineux, herbages salés.
Région de Korarou	Ouro Diamala Karsani Ouro Diamala	Novembre Décembre	Chaume de mil, herbages de bas-fonds, branchettes d'arbustes.
	Sobo Takouti Sénoré Tiécoura Dianguinaré Ourodia Bagui Korienzé Sendégué	Janvier Février	Bourgou, le long du marigot des Tarabés.

(1) Le village est situé sur le flanc d'un plateau rocheux à l'entrée du Koli-koli dans le lac de Korienzé. Les Peuhls de ce village cultivent un peu de mil et du riz.

	Régions	Dates de passages	Pâturages trouvés
	—	—	—
Région du Counari	Counari. . . . Sendégué . . . Korienzé . . .	Mars, Avril Mai, Juin	Bourgou.

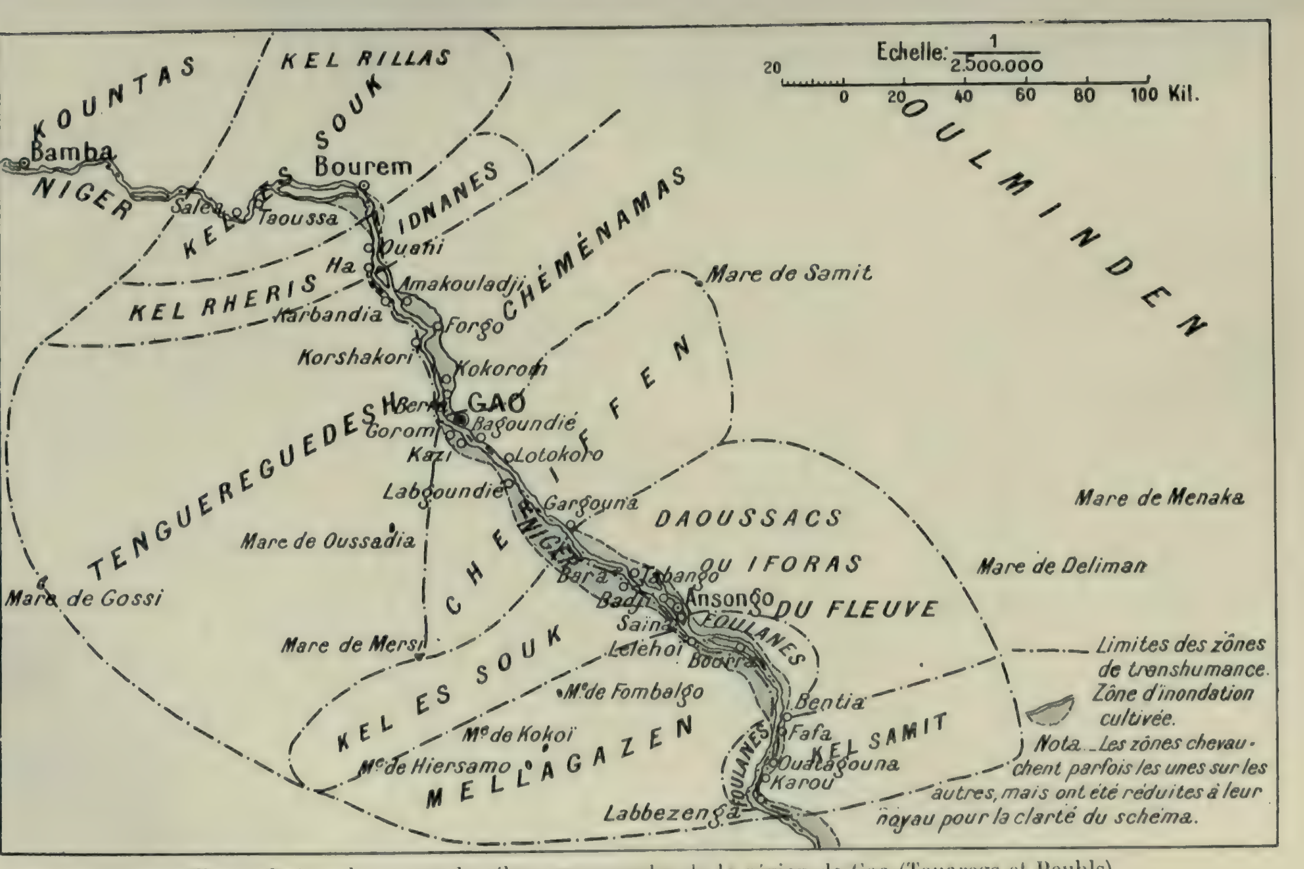
Nota. — Les chèvres et les quelques moutons à poil ne vont pas au bourgou. Ils restent au printemps dans la brousse épineuse des confins de l'inondation, et particulièrement dans la région de Hororo ; on les reprend en allant à Korarou.

Troupeaux des Torenkés du village de Sendégué (1)

Une vingtaine de bergers partent avec les troupeaux. — Bœufs et quelques moutons à laine. — Pas de chèvres

Régions	Dates de passages	Pâturages
—	—	—
Environs de Sendégué (Plaines de la dépression Dhébo-Korienzé faisant partie de ce qu'on appelle le *Korombana*).	Mai Juin	Bourgou.
Couloubou . . . Korienzé. . . . Ourodia	Juillet	Jeunes pousses de bourgou carex, guessou.
Région de Boré Ouro Damalia.	Août, Septembre Octobre	Roumi, paggiri, tabakal, kebbé, sarao, lam-lam-gal, herbages salés, des mils, chaumes.
Région d'Aoungondou Région du lac Niangaï Orewendou . . .	Novembre Décembre	
Labou . . . . Samanguiraï. . . Ouro Bayla . . . Sobo . . . . . Korienzé. . . .	Janvier Février	Bourgou, carex, sakatéré, guessou.

(1) Auprès du village peuhl existent un village saracolet et un village bozo.



Zones de transhumance des éleveurs nomades de la région de Gao (Touaregs et Peuhls)

Régions	Dates de passages	Pâturages
—	—	—
Sendégué . . . Région de Counari . . Environs de Sendégué	Mars Avril Mai	Bourgou, carex.

Troupeaux des Peuhls Torenkés de Coenza

Bergers partent avec troupeaux de bœufs, très peu de moutons

Partent de Coenza fin juin et juillet par Dounkoï, Amba. Boré, Monko, séjournent dans la brousse de Didi, passent la saison froide dans la région de Miminiama, Goui et Youna. Reviennent en fin janvier et commencement de février dans le Counari et le Corondougou.

*
* *

La grande masse des troupeaux peuhls et toucouleurs, des villages ou des tribus nomades, suivent ces parcours très régulièrement. Certains groupements, comme ceux du Tioki, de l'Ataram, de l'Haoussa-Katawal, du Corombana, des environs du marigot des Tarabés, ne sont pas obligés à de telles pérégrinations, car ils trouvent, dans le voisinage de leur habitat et sur des territoires restreints, les éléments d'alimentation de leurs troupeaux pendant toute l'année. C'est ainsi que les troupeaux de Gourao restent dans le voisinage du Dhébo et du Koli-koli pendant toute la saison sèche. Ils remontent dans les plateaux et collines sablouneux du Corombana, pendant l'hivernage, où ils trouvent les graminées ordinaires des dunes et quelques herbages salés dans les bas-fonds. Ils ne sont jamais à plus de 50 ou 60 kilomètres de leur village.

Enfin, pendant toute l'année, des vaches et des chèvres sont conservées aux alentours immédiats des villages pour les besoins journaliers de lait. Dans les pays inondés, comme le Macina, il est nécessaire de pratiquer *la stabulation* de ces

animaux pendant le séjour des eaux sur la contrée. On les nourrit de bourgou vert coupé dans l'eau, de branchettes et de feuilles d'arbres.

Constitution et conduite des troupeaux

Les bœufs, les moutons et les chèvres sont groupés en troupeaux distincts. Toutefois, parmi les troupeaux de moutons figurent souvent quelques chèvres qui servent de *conducteurs* et qui donnent un *supplément de lait* pour les bergers.

Sur leurs pâturages et au cours de leurs déplacements, les troupeaux d'un même village ou d'une même tribu circulent et parquent ensemble. Ils comprennent des individus mâles, femelles, mâles castrés et les jeunes produits.

*
* *

Généralement, on laisse un taureau par 20 ou 30 vaches, choisi parmi les mâles les mieux conformés et qui paraissent avoir le plus d'entrain. Les autres sont castrés, soit par *ablation* des testicules, soit par le *bistournage*, soit enfin *par le martelage*.

Les deux derniers procédés sont les plus souvent employés, car ils évitent les plaies qui s'infectent facilement par suite de la présence des nombreuses mouches et de la grande chaleur.

On sait que le bistournage consiste à tordre les cordons et à remonter le testicule dans la région inguinale ; on attache alors le scrotum au-dessous des testicules.

Quant au martelage, il se pratique en meurtrissant les cordons entre deux bâtonnets cylindriques que l'on frappe avec une petite massue.

On compte environ 30 0/0 de naissances annuelles sur l'effectif des vaches. Les vélées ont principalement lieu vers janvier et février.

Les veaux et génisses, jusqu'à l'âge de deux mois, restent au

parc, au lieu d'aller aux pâturages avec leurs mères. Un peu plus âgés, ils sortent pendant quelques heures de la journée, mais forment un troupeau à part des animaux adultes, pour ne pas épuiser les mères par des tétées intempestives.

Ils sont attachés, au parc, le long de cordes tressées avec des lanières de peau, et sont délivrés pour téter le soir, quand le troupeau rentre du pâturage, et le matin, au lever du jour.

*
* *

Dans les troupeaux de moutons ou de chèvres, on laisse généralement un mâle par 40 à 50 femelles. Les mâles sont choisis parmi les plus fortement constitués et spécialement, pour les moutons, parmi les meilleurs *lainiers*.

La castration des mâles qui ne doivent pas servir à la reproduction s'opère de la même façon que pour les bœufs. Enfin, les jeunes produits sont laissés en liberté auprès du campement ou dans l'intérieur de la zériba (enclos d'épines), sans être attachés.

Les brebis ont généralement deux portées par an. Les époques de parturition sont en septembre et en mars.

Il meurt beaucoup d'agneaux vers trois ou quatre mois, à l'époque du sevrage, lorsque sortent les premières molaires permanentes. Les chèvres ne font guère que deux portées tous les trois ans. Elles ont assez de lait pour nourrir, le cas échéant, leurs doubles portées.

*
* *

Les parcs sont toujours établis en un lieu facile à défendre contre les fauves, soit sur une presqu'île au bord du Niger ou de ses marigots, soit même sur un banc de sable laissé à découvert dans le lit du fleuve, pendant la saison sèche. A l'hivernage, parmi la brousse des dunes ou des plateaux de l'intérieur, un enclos épineux est construit avec des branches abattues aux mimosas et autres arbustes, dans quelque clairière.

Les émondages nécessités par la confection de ces enclos, les abattis de branches feuillues données en pâture aux chèvres, diminuent peu à peu la vigueur de la végétation forestière déjà chétive de ces régions.

La petite hachette des bergers laisse derrière elle une traînée de squelettes que les pluies trop rares seront insuffisantes à ranimer.

Quelle existence rude que celle des bergers ! En compagnie de quelques chiens, ils demeurent nuit et jour auprès de leurs animaux, dans les solitudes des plaines herbeuses ou des plateaux sablonneux. Un fagot de paille déployé sur un chevalet de bois forme tout leur abri, aux heures chaudes du jour ou pendant les bourrasques de l'hivernage.

Aucun incident de la vie du troupeau ne doit échapper à leur attention et, bien souvent, il faut écarter le lion ou la panthère qui menace le parc. Ils n'hésitent pas d'ailleurs à les poursuivre avec un bâton.

Les « amirou » des bœufs et les « amirou » des moutons

Il convient de signaler une organisation assez curieuse (1) qui témoigne de l'intérêt intelligent qui fut toujours porté par les grands chefs peuhls et toucouleurs à la question de l'élevage.

Dans chaque province, le Macina, l'Ourondia, le Farimaké, etc., il y a un chef ou « amirou » des bœufs, et un « amirou » pour les moutons.

C'est Ali Haoua, un grand vieillard au teint rouge-brun, au fin profil arabe, qui est titulaire de cette charge dans le Macina pour les moutons ; dans le Farimaké, c'était Amadou Amadi qui est mort vers le milieu de mai. Pour les bœufs du Macina, c'est Amady Poulo Diallo. Ces charges sont, actuellement, héréditaires.

(1) Cette organisation n'a jamais été signalée avant cette étude. C'est à notre passage à Mopti que nous avons rencontré Ali Haoua, chez M. Mourot.



Cliché de l'auteur

FIG. 17. — Aux bords du lac Korienzé.
Bétail divers : moutons à laine, chèvres ; dans le fond, des chevaux en liberté sur une île.



Cliché de l'auteur

FIG. 18. — Chèvres et boucs de la grande race du Nord.

Leur organisation, qui remonte au temps d'Ahmadou Cheikou, le grand chef toucouleur du Macina, a son origine dans les *bergers du fisc*.

Un chef berger, pour tout le royaume, résidait à Amdalaï, la capitale, et nommait ceux des cantons.

Ces bergers du fisc étaient chargés de la surveillance, et de l'administration des troupeaux provenant de la perception des impôts qui s'effectuait aux taux d'une génisse pour quarante bœufs et de un mouton pour quarante moutons ou chèvres. Il y avait également un chef du *grenier royal* et des chefs de *greniers cantonaux*.

Ali Haoua, avec qui je me suis entrenu longuement, est un homme fort intelligent et qui possède une très grande expérience de l'élevage du mouton à laine dans cette contrée.

L' « amirou » des moutons décide, pour tous les troupeaux du canton, des pâturages à fréquenter, des temps de séjour sur chaque zone, des parcours, des époques de la tonte, des prix auxquels il convient de vendre les produits, des soins aux animaux malades, en un mot, il est le grand ordonnateur de tout ce qui touche à la vie et à l'exploitation des troupeaux de la province. C'est le chef technique des bergers, au regard des propriétaires. Il est justement respecté pour son savoir, son expérience et la dignité de sa conduite.

Amady Poulo Diallo jouit d'une autorité et d'un relief analogues relativement à l'élevage des bœufs.

*
* *

J'estime qu'il importe au plus haut point que cette organisation indigène soit respectée et maintenue dans toute sa force. *Ces amirou sont en effet les correspondants tout indiqués de notre service zootechnique, et les points d'appui permanents que nous aurons sur les populations pastorales pour notre politique économique* ; principalement pour l'amélioration des races, ils peuvent et doivent jouer un rôle considérable si nous savons nous en servir. C'est par leur intermédiaire que dans les débuts tout au moins, il conviendra d'agir sur les bergers en vue de

l'application stricte de la réglementation de l'élevage et des mesures propres à améliorer la conduite et l'exploitation des troupeaux.

Je n'ai pas connaissance que de tels fonctionnaires se rencontrent dans les autres tribus pastorales, peuhls, maures et touaregs, si ce n'est chez les Peuhls de *Dé*, dans le cercle de Bandiagara.

Bien entendu il n'existe rien d'analogue chez les agriculteurs dont les troupeaux sont très modestes, comme nous l'avons dit et ne forment pas l'objet principal de leur activité.

Maladies (1)

Les troupeaux de bœufs, moutons et chèvres ont peu souffert des maladies au cours de ces dernières années et *progressent rapidement en nombre*. En particulier, depuis la grande épidémie de peste bovine qui a dévasté l'Afrique Occidentale en 1892, les bovidés *ont augmenté considérablement*.

Parmi les causes permanentes de mortalité du bétail, dans l'ensemble de la colonie, il faut signaler les piroplasmoses, etc., surtout les *trypanosomiases* qui affectent principalement les bœufs, un peu moins les chèvres et presque nullement les moutons. Je reparlerai en détail dans le titre suivant : *Elevage des équidés*, des habitats des mouches *tsétsés* qui sont, comme on sait, les auteurs des maladies à trypanosomes.

Les zébus y sont particulièrement sensibles, et leur zone d'élevage ne peut s'étendre vers le Sud pour cette raison principale. Les petits bœufs sans bosse et les petites chèvres n'échappent pas à ce genre d'affection, à forme épizootique, mais y résistent beaucoup mieux par suite d'une adaptation dont le processus n'a pas encore été analysé avec précision.

Ces maladdies ne sévissent pas dans le Delta central du

(1) Voir la notice sur les maladies épizootiques de l'Afrique Occidentale française, par le vétérinaire Pierre, inspecteur des services zootechniques de l'Afrique Occidentale française.

Niger. Les pneumonies et le parasitisme intestinal font seuls quelques dégâts dans les troupeaux de bœufs. Quant aux moutons à laine, une grande quantité crèvent aux premiers froids et aux premières pluies, d'une sorte de pneumonie.

Une cause autrement grave de mortalité m'a été signalée par maints bergers : « *Nos moutons meurent de faim* », m'ont-ils dit, et ils m'en ont donné l'explication fort rationnelle qui suit : il pleut beaucoup moins qu'autrefois dans la vallée du Niger, et les pâturages de bourgou qui, aux premières pluies d'avril et mai, reverdissaient de jeunes pousses, se dessèchent complètement et n'offrent presque plus de nourriture aux moutons pendant les deux ou trois mois qui précèdent la transhumance vers Méma ou Korarou.

La misère physiologique devient l'état général d'un grand nombre de troupeaux à cette époque, et beaucoup d'animaux succombent. Les bœufs souffrent moins du retard dans les pluies parce qu'ils peuvent manger les chaumes même très desséchés du bourgou et entrer dans l'eau pour en brouter les touffes vertes, le long du Niger, des marigots et des mares. Enfin ils se contentent des joncs et des carex que le mouton ne mange pas volontiers.

Aussi, fait important à signaler, et qu'en raison de sa gravité j'ai voulu contrôler par une enquête sérieuse, *les moutons à laine sont en diminution dans le Delta central du Niger.*

CHAPITRE III

Exploitation des troupeaux

Exploitation des troupeaux. — Commerce de la viande, des peaux, du lait, de la laine.

Les produits du bétail exploités par les indigènes, pasteurs ou agriculteurs sont la *viande*, les *peaux*, le *lait* et spécialement pour le mouton, la *laine*. Les *cornes*, le *poil*, les *os* ne sont pas utilisés. Les éleveurs ne pratiquent pas ce grand principe de la zootechnie qui est *l'exploitation du troupeau en période de croissance*.

Ils ont au plus haut point le *culte du nombre*. Lorsqu'ils ne sont pas pressés par le paiement de leurs impôts ou qu'ils n'ont pas besoin de grains ni d'effets, ils ne réalisent pas leurs animaux et les laissent vieillir dans le troupeau. C'est ainsi qu'on rencontre des vaches très âgées d'une grande maigreur, et des brebis dont le poil ou la laine se détachent du corps par plaques. Mis dans la nécessité de vendre, ils se défont de préférence des taureaux sans valeur pour la reproduction, des mâles castrés, puis des vieilles femelles.

Commerce des viandes

Les indigènes éleveurs des tribus nomades ou des groupements agricoles consomment peu de viande. Des animaux sont abattus aux jours de grande fête ou à l'occasion des mariages.



FIG. 19. — Tentes des bergers maures, en pleine brousse épineuse (Nord de Nioro).



FIG. 20. — Autre aspect de tentes maures (Nord de Nioro).

En particulier, pour la fête du mouton — la tabaski — il n'est pas de famille, même parmi les moins aisées, qui ne sacrifie le *mouton de case*, soigneusement engraissé pendant trois ou quatre mois avec de la paille d'arachides, du maïs, des barbottages ou des pâtées de mil.

Mais une grande quantité de viande est consommée dans les villes où se tiennent des marchés importants, et qui sont le rendez-vous périodique d'une population d'artisans, de colporteurs et de courtiers aimant la bonne chère. Les boucheries sont installées en plein vent ; les bêtes sont égorgées — jamais assommées — et, après le dépouillement, les quartiers de bœufs, moutons et chèvres sont suspendus à des piquets de bois fichés en terre. Des rôtisseurs s'installent aux abords des étals de bouchers et font griller des brochettes préparées avec les morceaux de basse qualité.

A Kayes seulement, existe une boucherie tenue par un européen. C'est à M. Jussan, le sympathique président honoraire de la Chambre de commerce de Kayes, qui a créé cet établissement. Partout ailleurs, la population blanche s'approvisionne chez les bouchers indigènes. Dans les villes dotées d'un service médical ou vétérinaire, les animaux sont visités avant l'abattage, mais dans la plupart des postes, aucune surveillance ne peut être exercée, faute de gens compétents. Le prix de la viande de boucherie, bœuf, mouton ou chèvre, varie de 0 fr. 20 à 0 fr. 60 le kilo, suivant les morceaux et suivant les localités. A Kayes et à Bamako, où la population européenne est importante, des morceaux de choix, comme le filet de bœuf et la selle d'agneau atteignent près d'un franc le kilogramme.

Par contre, dans la brousse, le voyageur qui désire s'offrir une côtelette de mouton ou une côte de bœuf peut, sans grands frais, acheter l'animal tout entier ; les indigènes porteurs, palefreniers, interprète, qui l'accompagnent se chargent de manger le reste. Voici d'ailleurs les prix moyens du bétail sur les marchés locaux, dans les différentes régions de la colonie.

Ces prix s'appliquent à des animaux *qui ont vécu au hasard des pâturages. Il n'y a jamais, nous l'avons déjà dit, stabulation*

Catégories	RÉGIONS								Observations
	Gao	Delta central du Niger, du Macina vers Tombouctou	Dori, Ouahigouya, Nord du Mossi, Fada N'Gourma	Sokolo, Goumbou, Nioro	Ségou, Koury, Koutiala, Sud du Mossi et de Fada N'Gourma	Bamako Sikasso, Kita	Le Lobi	Kayes	
Bœufs à bosse . .	20 à 25 fr.	35 à 40 fr.	25 à 30 fr.	35 à 45 fr.	35 à 45 fr. (vient du Nord par les marchands).	40 à 50 fr. (vient du Nord par les marchands).	»	45 à 55 fr. (vient du Nord par les marchands).	Les métis atteignent des prix intermédiaires suivant leur degré de croisement.
Bœufs sans bosse.	—	Absents de	ces régions	—	25 à 35 fr.	30 à 40 fr.	25 à 35 fr.	30 à 35 fr.	
Vaches (1) encore jeunes et bonnes pour la reproduction . . .		En moye	nne : trois	fois le	prix d'un	bœuf			
	On peut estimer que, jusqu'à l'âge de 3 ans, où l'animal approche de l'âge adulte, les indigènes donnent aux jeunes produits une valeur proportionnelle à leur âge Exemple : Un veau d'un an vaut, à Gao, de 7 à 8 francs ; une génisse de deux ans vaut de 40 à 50 francs. Les veaux et génisses ne font l'objet d'aucun commerce en vue de la boucherie ; ils sont tous conservés pour le développement du troupeau. D'ailleurs les vaches suitées qui ont déjà très peu de lait, sont partiellement traitées par les bergers, et les jeunes produits sont, de bonne heure, dans la nécessité de compléter leur alimentation par le pâturage, et leur viande n'a jamais la saveur et le tendre de nos veaux de Normandie et du Charollais.								
Moutons maures :									
Mouton noir . .	»	»	»	3-4 fr.	»	6-7 (viennent du Sahel avec les marchds.)	»	6-7 (viennent du Sahel avec les marchds.)	Ces prix s'appliquent aux animaux plus ou moins maigres mais non aux moutons de case engraissés dont les prix sont très élevés. Certains laddoum gavés à domicile valent jusqu'à 70 francs.
Touabir	»	»	»	4-5 »	»	8-10	»	8-10	
Laddoum . . .	»	»	»	7-9 »	»	»	»	12-25	
Moutons touareg .	1,50-3 fr.	2,50-3,50	2,50-3,50	»	4-4,50 (viennent du Nord avec les marchds)	7-9 fr.	»	»	
Moutons peuhls :									
Grand mouton à poils ras . . .	»	»	»	»	»	»	»	10-15 fr.	
Petit mouton poils ras . . .	»	»	»	»	»	»	»	6-8 »	
Mouton à laine (2)	1,50-3 fr.	2-3 fr.	2-3 fr.	»	5-6 fr.	7-8 fr.	»	»	
Mouton de la race Fouta-Djallon .	»	»	»	»	5-6 fr.	6-8 fr.	3-4 fr.	»	

(1) Les femelles âgées ou stériles sont naturellement vendues à un prix inférieur aux bœufs car elles ont un poids généralement moindre et la viande n'est pas aussi bonne.
(2) Les moutons à laine bien engraissés ont la meilleure qualité de viande, d'après les bouchers indigènes.

en vue de l'engraissement, ni alimentation spéciale pour les bêtes destinées à la boucherie (1).

Quant aux *chèvres*, moins recherchées dans l'alimentation que les bœufs et moutons, elles valent de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 dans le Nord (race de grande taille) et de 2 fr. 50 à 5 francs dans le Sud (2), où la petite chèvre est considérée beaucoup plus comme viande de boucherie que comme bête laitière ; les noirs, en effet, ne les traient pas.

*
* *

Il n'est pas possible de faire connaître avec une approximation même grossie, le nombre des animaux qui sont livrés chaque année à la consommation intérieure ; il est d'autre part certain que cette consommation augmente rapidement, grâce au développement de la richesse publique et aux besoins de confort qui s'emparent de l'indigène dans les localités importantes.

Toutefois, une fraction appréciable de la production annuelle des troupeaux reste disponible et une exportation progressive du Haut-Sénégal-Niger se fait vers les colonies côtières : Sénégal, Haute-Guinée, Côte d'Ivoire, Gold-Goast, Togo et Dahomey.

Les sorties ne sont pas enregistrées avec précision, car il faudrait un service de surveillance numériquement considérable pour garder tous les sentiers de la brousse par où filtrent les bandes de bestiaux en marche vers la frontière. Si on excepte les exportations faites directement par les Maures du Haut-Sahel, dont les troupeaux ne sont pas recensés dans le tableau qui figure en tête du présent titre, on peut estimer que les sorties annuelles s'élèvent à *40.000* bœufs, zébus pour la plus grande part, et à *60.000* moutons et chèvres. La plus grande partie de ces mouvements s'effectuent vers la Côte d'Ivoire et la Gold Coast qui manquent de bétail.

*
* *

(1) Sauf pour le mouton de case, mais il ne figure jamais sur les marchés. Il est toujours consommé par le propriétaire.

(2) C'est à Sikasso et Bougouni, où l'élevage est très restreint, que les animaux sont le plus chers.

Le commerce des bestiaux avec les colonies côtières est à peu près exclusivement entre les mains des indigènes. Quelques éleveurs maures et peulhs conduisent eux-mêmes des troupeaux destinés à la vente sur les marchés du Sénégal, de la Haute-Guinée, de la Haute-Côte d'Ivoire et de la Gold-Coast, du Togo et du Dahomey. Mais la majeure partie des expéditions sont faites par des courtiers *Foutankés* du Toro sénégalais ou du Macina, *Markas*, *Mossis*, *Haoussas*, *Dagombas* de Gold-Coast, qui font les achats dans les centres d'élevage, rassemblent des troupeaux sous la conduite des bergers et les accompagnent généralement eux-mêmes jusque sur les lieux de vente.

Les animaux pâturent le long des routes suivies ; il en meurt beaucoup en route (1), soit des fatigues du voyage, soit de la piqûre des mouches. Il n'est pas rare de constater des pertes de 20 0/0 sur l'effectif, mais un bœuf payé 40 francs dans le Macina se vend de 70 à 125 francs en Gold-Coast, sur les marchés de Dogomba, Salaga, Atibobo, Adiara, Mampa et Koumassi. Les cours sont analogues en Côte d'Ivoire et au Togo.

Les bergers sont payés en moyenne un franc par bœuf, du Macina jusqu'à Koumassi ; il faut un berger par 50 bœufs ou par 100 ovins. Différents *européens* ont tenté l'exportation des bœufs sur les colonies du Sud, et même au Sénégal, soit à partir de Gao — M. Mercier — soit à partir de la boucle du Niger. L'exemple le plus opiniâtre a été donné par M. Gourmelen, ancien fonctionnaire du cadre local des postes et télégraphes qui s'est établi à Ouahigouya, centre d'élevage important des Peuhls et Silmi-Mossis. Il n'est pas inutile de donner ici quelques renseignements sur les difficultés des opérations auxquelles s'est livré ce commerçant actif et entreprenant.

(1) Les taureaux supportent moins bien le voyage que les bœufs, et la mortalité sur eux est beaucoup plus grande. Aussi en est-il peu exporté.



Cliché de l'auteur

FIG. 21. — Troupeaux de chèvres des touaregs; dans le fond, les tentes des pasteurs.



Cliché de l'auteur

FIG. 22. — Tente touareg; elle est en peaux de bœufs tannées et cousues, et supportée par des piquets.

Les bois sculptés dont on voit la silhouette sous la tente, sont les montants des lits.

Extrait d'un rapport de M. Bleu, administrateur de Ouahigouya, adressé au Gouverneur, service des affaires économiques

« En réponse à votre lettre n° 378 *c* du 26 mai 1910, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous les renseignements que M. Gourmelen, négociant à Ouahigouya, a bien voulu, avec beaucoup de bonne volonté, me donner au sujet de son dernier voyage à la Gold-Coast.

« M. Gourmelen a quitté Ouahigouya le 13 mars, avec un troupeau de *cent quatre-vingt-quinze bœufs*, âgés de *trois* à *dix ans*, qu'il avait achetés dans le Yatenga à un prix moyen de *vingt-cinq francs* par tête.

« M. Gourmelen a suivi l'itinéraire suivant :

« Ouahigouya-La-Léo-Toumou (Gold-Coast) — Oua-Boalé-Ouanké et Koumassi où il est arrivé le 16 mai 1910.

« Les principales difficultés qu'a eu à surmonter M. Gourmelen ont été, entre Ouahigouya et Léo, le manque d'eau et de pâturages.

« Dans la région comprise entre Ouahigouya et Léo, il n'existe en effet ni cours d'eau, ni pâturages à la fin de la saison sèche. Chaque jour, matin et soir, M. Gourmelen a dû abreuver son troupeau en faisant puiser de l'eau par une équipe spéciale de quatorze Mossis qu'il avait emmenés dans ce but, et qui portaient également les quelques bagages indispensables qu'il avait avec lui. A partir de Léo, M. Gourmelen a pu journellement abreuver son troupeau dans le lit des marigots et dans les mares rencontrées en cours de route.

« De Ouahigouya à la limite du Gourounsi, M. Gourmelen a pu nourrir son troupeau avec les tiges de mil des anciens lougans et des branches de quelques arbres spéciaux dont le bétail est friand. Dans cette partie de son voyage, le troupeau n'a pas trouvé d'herbe.

« A partir de la limite du Gourounsi jusqu'à Boffo (70 km. environ au Nord de Koumassi), M. Gourmelen a trouvé de l'herbe verte en quantité suffisante pour nourrir son troupeau et même

lui permettre de reprendre un peu de l'embonpoint qu'il avait perdu pendant la premiére partie de son voyage.

« De Boffo à Koumassi (traversée de la forêt dense), les animaux n'ont rien trouvé à manger, sauf, le troisième jour, à 10 ou 12 kilomètres de Koumassi.

« Jusqu'à Boffo, tout le troupeau, à part quelques animaux qui avaient maigri en cours de route, s'est bien comporté. Il avait eu cependant beaucoup à souffrir des piqûres de taons à partir de la Volta qu'il a traversée entre Boalé et Ouanké.

« Entre Boffo et Koumassi, M. Gourmelen dût vendre à bas prix 11 animaux fatigués et qui ne pouvaient plus suivre que difficilement.

« Pendant les six jours employés à Koumassi à la vente du troupeau, 5 bœufs sont morts au parc. C'est, en somme, la seule perte sèche qu'ait eu à supporter M. Gourmelen.

« A Koumassi, le bétail est acheté par les bouchers haoussas et syriens. Les animaux fatigués sont abattus et débités sur place ; les autres expédiés par chemin de fer à la côte et vers les centres miniers. M. Gourmelen a pu vendre ses animaux 100 francs en moyenne. C'est le quatrième voyage qu'il effectue, et c'est à celui-ci qu'il a obtenu les meilleurs résultats.

« En 1906-1907, sur 135 têtes au départ, 70 seulement sont arrivées à Koumassi, 65 ont dû être abandonnées entre la Volta et Koumassi.

« En 1908-1909, sur 170 bœufs, 104 sont arrivés au terme du voyage.

« En 1909 (à l'hivernage), M. Gourmelen a dû renoncer à atteindre Koumassi et a dû vendre son troupeau à Salga, où sur 109 têtes, il n'en est arrivé que 90.

*
* *

« Pendant son dernier voyage, M. Gourmelen était accompagné de six bergers peuhls payés pour le voyage à raison de 50 francs chacun, et de quatorze Mossis payés à raison de 15 francs par mois.

« M. Gourmelen est rentré à Ouahigouya le 13 juillet, soit après quatre mois d'absence.

« *Il semble donc que le meilleur moment de l'année pour se rendre en Gold-Coast soit la fin de la saison sèche* (1). Il y a bien quelques difficultés pour nourrir et abreuver les troupeaux dans la première partie du voyage, mais en revanche dans la seconde partie, on trouve, après les premières tornades qui ont lieu (en Gold-Coast) fin mars, des pâturages assez abondants, et on évite la traversée des fleuves et rivières qui sont une des grosses difficultés du voyage lorsque les cours d'eaux ont commencé à monter. A cette époque de l'année, les mouches piquantes sont aussi moins nombreuses.

« Quelle que soit la saison, il *est indispensable* de traverser le plus *rapidement possible* la zone comprise *entre la Volta et Koumassi*. C'est dans certaine partie que les animaux ont le plus à souffrir du manque de nourriture et des piqûres des tsétsés.

« Malgré tout, l'exportation des bœufs par des Européens ne saurait, à notre avis, être encouragée.

« Les tentatives faites par MM. Hubin, Maurel Prom. et Devès et Chaumet ont donné des résultats plutôt négatifs, et si M. Gourmelen peut réussir ce genre d'opérations, il faut faire entrer en ligne de compte sa parfaite connaissance du pays et des indigènes et la résistance physique extraordinaire dont il fait preuve, après neuf ans de séjour dans la colonie, en allant à pied de Ouahigouya à Koumassi, conduisant lui-même son bétail, et n'ayant comme bagages et comme provisions que le strict nécessaire.

« Signé : BLEU ».

*
* *

Les expéditions sur la Haute-Côte d'Ivoire, à partir de la région du Delta central, de Ségou et Barouéli, se font par Tiendo, où les troupeaux traversent le Bani, Tengréla et Ségala.

(1) C'est aussi l'avis des courtiers indigènes que l'auteur a interrogés à plusieurs reprises au cours de ses voyages d'études.

Le sentier ordinairement suivi laisse Sikasso sur la droite. Une autre route, qui passe par Bougouni, est suivie pour aller à Touba.

Un marché important du Ouassoulou, Sikorini, reçoit beaucoup de bétail du Nord, et de nombreux marchands de la Côte d'Ivoire viennent y faire leurs achats.

Commerce des peaux

Les *peaux brutes* se vendent actuellement de 3 à 4 francs pour les bœufs, de 0 fr. 25 à 0 fr. 30 pour les moutons et les chèvres.

Ces peaux sont en grande partie consommées sur place, soit brutes, soit tannées par les artisans indigènes : cordonniers, bourreliers, etc.

Nous étudierons sous un titre spécial les procédés de ces petits industriels.

Les commerçants européens de la vallée du Niger ont cherché à en faire l'exportation depuis quatre ou cinq ans. Au début, les mauvaises conditions d'emballage et d'expédition, ajoutées aux défauts propres à la préparation des cuirs bruts séchés le côté chair au soleil et tendus par des piquets fixés dans le sol à la périphérie de la peau, ont été la cause de quelques déboires pour les exportateurs.

L'expérience acquise à la suite des tâtonnements inséparables des premiers essais, les conseils donnés aux indigènes et que nous exposerons dans le chapitre consacré aux « améliorations », ont amené rapidement un progrès dans le commerce des peaux, et lui ont donné une sécurité relative.

A titre d'indication, voici le compte qui concerne un envoi de peaux fait par une maison de commerce de la vallée du Niger en 1909 :

Poids : 1.324 kilos, soit, à 700 grammes en moyenne par peau sèche : 1.800 peaux :

Achat. . . . . Fr.	531	»	Vente en Europe : 1.559 fr. 60
Assurance	22	»	
Transport Mopti-Koulikoro . . .	52	»	Bénéfice : 607 fr. 60
Koulikoro-Kayes	70	»	
Kayes-Saint-Louis	108	»	
Frêt Europe	60	»	
Courtage, commission.	16	20	
	952	60	

Renseignements publiés au « Journal officiel du Haut-Sénégal-Niger », par le Service des Affaires économiques commerciales et des Mines (1) au sujet du commerce des peaux de chèvres provenant de la Colonie.

« Sur la demande de MM. Perrin et Cie, gantiers à Grenoble, et Guillaumet, tanneur à Fontaine (Isère), M. le sous-inspecteur d'agriculture Keisser, alors directeur de la bergerie de Niafunké, expédiait, à ces industriels, au mois de décembre 1909, un lot de peaux de chèvres achetées dans la région de l'Issa-Ber.

« Afin d'éviter tout mécompte à la suite des essais, M. Keisser n'avait pas rassemblé des échantillons de choix, mais acheté à tout venant des peaux brutes, telles qu'elles sont vendues aux artisans cordonniers ou forgerons de la région, au prix maximum de 0 fr. 15. Ces peaux ne subirent, pour toute préparation, qu'un simple arrosage à l'arséniate de potasse à 5 0/0, titre d'ailleurs insuffisant et qui aurait dû être porté à 7 ou 8 0/0 pour obtenir une bonne conservation. A défaut de moyens pour procéder à un emballage plus parfait, les peaux furent simplement roulées ensemble et enveloppées de feuilles de rônier.

« Par suite des difficultés des communications avec la Métropole à l'époque où fut faite l'expédition, et aussi de la négligence des transporteurs, les peaux n'arrivèrent à Grenoble qu'au mois d'août suivant, c'est-à-dire huit mois après leur départ de Niafunké.

(1) Sous la direction de M. Jean Méniaud, frère de l'auteur.

« Cet essai a donc été effectué dans des conditions très défavorables, et tout donnait lieu de croire que les peaux envoyées seraient peu appréciées. Néanmoins, elles furent cotées à des prix variant de 11 à 26 francs la douzaine. Faisons remarquer que le prix de 11 francs fut appliqué à celles qui avaient été détériorées au cours du transport par les insectes ennemis de toute matière animale et appartenant au genre dermeste : teignes, termites, etc. ; ces peaux ne purent être acceptées qu'à la condition de deux pour une.

« Pendant son séjour à Grenoble, en 1910, M. Keisser a pu comparer les peaux de chèvres du Soudan avec des peaux d'autres provenances. De l'avis des spécialistes, les peaux soudanaises sont fortes, ont un grain fin et sont presque comparables à la qualité « Maroc ». Elles ressemblent davantage à celles du Caucase ou de la Turquie, mais présentent généralement moins de traces de gale que ces dernières.

« M. Keisser avait divisé son envoi, suivant les variétés de peaux, en un certain nombre de lots, en se basant, pour cette classification, sur le poids de la pièce et sa longueur de la base du cou à la naissance de la queue. Les peaux portaient une étiquette en zinc, avec le numéro du lot de classement — un spécimen moyen de chaque lot était resté à Niafunké pour servir de type, dans la suite, aux Européens que ce commerce aurait pu intéresser.

« Les peaux furent triées à nouveau, à leur arrivée à Grenoble, et classées, par des experts, en trois nouvelles catégories :

« 1° Chevreau n'ayant pas brouté ;

« 2° Chevreau ayant brouté, variété à peau mince ;

« 3° Chevreau ayant brouté, variété à peau épaisse.

« Bien que provenant de la même espèce d'animaux, les peaux des deux dernières catégories diffèrent notablement. Les indigènes produisent l'amincissement en faisant sécher les dépouilles au soleil après les avoir fixées au sol par des épingles en bois ; une contraction s'opère et les fibres sont, en partie, rompus, d'où perte de résistance et qualité moins appréciée.

« Les 77 peaux de chevreau n° 1 pesaient en moyenne

270 grammes. Ces peaux ne peuvent guère être utilisées dans la chaussure, et le prix en est trop bas pour offrir de l'intérêt. Dans la ganterie, elles ne peuvent espérer trouver emploi pour le gant de Suède. Dès leur jeune âge, en effet, nos chevreaux suivent leur mère aux champs, et le côté poil se ressent des piqûres produites par la brousse épineuse. Le côté chair peut donc seul être utilisé.

« Le lot envoyé par M. Keisser souffrit particulièrement pendant le voyage, et les peaux ne purent obtenir qu'une faible cote, 5 à 6 francs la douzaine. Les quelques échantillons intacts furent mis en chamoiserie et subirent une opération analogue au traitement que l'on fait subir aux peaux de mouton, à Mazamet, après l'enlèvement de la laine par le sulfure de sodium : tannage au chrome, puis mise en souplesse par l'huile de foie de morue, pour faire des gants de qualité ordinaire. En tant que mouton, ces peaux, ainsi traitées, s'appellent *cuirots* et sont très bon marché. La chèvre chamoisée serait plus chère. Au moment où il transmettait ces notes, M. Keisser ne connaissait pas encore officiellement les résultats, le travail s'effectuant fort lentement ; cependant les prélèvements en cours de fabrication laissaient entrevoir des résultats excellents.

« Les lots d'adultes (2e et 3e catégories) comprenaient 143 peaux, pesant de 35 à 60 kilos le cent. Ces peaux, trop fortes pour la ganterie, prendraient fort bien place pour la chaussure de dame et ont été appréciées pour leur grain fin. Par suite des avaries de toute nature, antérieures à l'expédition ou contractées pendant la route, elles furent estimées à des valeurs différentes variant, comme il a été dit plus haut, entre 11 et 26 fr. la douzaine.

« M. Keisser fait ressortir, dans son rapport, les principaux défauts des peaux exportées de la Colonie. Ce sont :

« 1° Les « écoutelures », coups de couteau donnés à la peau par maladresse de la part de l'ouvrier qui dépèce l'animal. Plusieurs acheteurs aimeraient voir retirer la peau des chèvres comme celle des lapins : en manchon. Ce procédé est pratiqué en plusieurs pays et notamment aux Canaries. Il est cependant nécessaire que l'animal soit soufflé, autrement la peau étirée

pourrait subir des cassures. Il paraît donc préférable que, dans la Colonie où les indigènes ne disposent pas de soufflets, on reste fidèle à l'ancien système, en le perfectionnant par des soins à apporter à l'opération de dépeçage. Pour y parvenir, il faudrait stimuler les noirs par l'appât d'un gain plus élevé sur les peaux bien soignées et par le refus de celles trop « écoutelées ». Il serait sans doute possible de répandre l'usage des petits couteaux à dépecer dont on se sert en France et qui sont vendus au détail à 0 fr. 65 environ ; les accidents seraient ainsi réduits par cet outil approprié ;

« 2° Les « mangeures » qui sont causées par les mandibules des insectes. L'arséniate de potasse préserve les peaux de ces détériorations et ne gêne nullement le tannage, comme le craignait M. Keisser, mais il faudrait se servir d'une solution suffisamment insecticide et reverdir les peaux dans un récipient contenant le liquide. Les peaux doivent ensuite être séchées à l'ombre, sans avoir à rechercher l'égalité d'une peau de tambour, ce qui serait nuisible pour les raisons exposées au sujet de l'amincissement obtenu par les indigènes. La naphtaline, le jus de tabac, sont aussi à essayer ;

« 3° Les « cassures » qui se forment par le ployage des peaux sous un angle trop aigu. Il faut donc plier les peaux le moins possible pour l'emballage. Il y a cependant lieu de les expédier sous un volume restreint par rapport à la densité pour rendre le transport plus économique ;

« 4° Les « blessures » qui proviennent de piqûres d'épines le plus souvent, mais aussi d'abcès, de coups de corne et de marques particulières faites par les bergers. Elles sont sans remède. Les indigènes pourraient cependant éviter de marquer leurs animaux sur toute la surface du corps ; il serait nécessaire, pour cela, de leur indiquer des moyens ne compromettant pas les peaux (marques au cou, ou aux jambes au-dessus des genoux). Le marquage à l'oreille laisse à désirer ; avec les boutons métalliques il revient trop cher ; avec des entailles à la manière des fiches d'un jeu de cartes, il est difficile à lire. Les marques faites au moyen de ces derniers procédés disparaissent d'ail-



Fig. 23. — Troupeau de métis de zébus et bœufs sans bosse sur les chaumes de mil (mois de Janvier), au Nord de Kayes.



Fig. 24. — Aspect de brousse en saison sèche (Mars, Avril, Mai), dans la région de Nioro.

leurs rapidement, par suite des déchirures provoquées par les ronces et les épines.

« D'autre part, il est indispensable que les bergers marquent pour les reconnaître, les animaux dont ils ont la garde, et qui appartiennent, la plupart du temps, à de très nombreux propriétaires. Mais, vu le procédé actuellement employé, il est facile de se rendre compte de la perte causée, les peaux étant payées au pied carré et mesurées par un totalisateur mécanique, une fois prêtes à être utilisées, c'est-à-dire quand toutes les parties défectueuses en ont été soigneusement évincées.

« Il faut aussi éviter d'accepter des dépouilles d'animaux morts de maladie, la peau n'ayant plus de consistance, ainsi que celles par trop galeuses qui ne peuvent être lissées.

« Pour l'expédition, il y a lieu d'enlever les têtes et les sabots, ces déchets ayant une valeur trop infime sur le marché pour couvrir les frais de transport qu'ils ont occasionnés.

« M. Keisser résume les avis de tous les connaisseurs en cette matière qu'il a consultés et prétend avoir la certitude que les peaux soudanaises, mieux présentées obtiendraient une plus-value certaine, ayant, en elles, tous les éléments d'une bonne qualité.

« Il reste à envisager les conditions dans lesquelles peut être effectuée l'exportation des peaux de chèvres achetées dans la région où elles sont le plus abondantes, c'est-à-dire dans le Macina. M. Keisser prenant pour base le nombre de 2.000 peaux à la tonne (chiffre certainement au-dessous de la réalité), établit comme suit le prix de revient d'une tonne de peaux rendue à Bordeaux.

« Achat de 2.000 peaux dans le Macina au prix maximum de 0 fr. 50 l'une	1.000	»
Emballage, désinfection, insecticides, par tonne.	70	»
Fret de Niafunké à Koulikoro	37	50
Transit Koulikoro.	5	»
Chemin de fer Koulikoro-Kayes	26	30
Transit Kayes	5	»

Fret Kayes-Saint-Louis	40 »
Transit Saint-Louis	5 »
Frêt Saint-Louis	80 »
Soit pour une tonne, ou 2.000 peaux	1.268 80
ou pour une douzaine (unité employée en pausserie).	7 613

« Or, le prix le plus faible qui a été offert des peaux expédiées par M. Keisser, a été de 11 francs. Il n'est pas question, bien entendu, des peaux d'agneau qui n'ont pu être évaluées, par suite de leur mauvais état.

« Le prix minimum de 11 francs laisse donc encore une marge de 3 fr. 387 par douzaine, soit plus de 44 0/0 sur le prix de revient.

« Faisons remarquer en outre que les prix donnés par M. Keisser, tant pour l'achat que pour le transport de Kayes à Bordeaux, sont des prix forts et que les frais de transport, notamment, sont beaucoup moins élevés pendant la période des hautes eaux.

« Tout donne donc lieu de croire qu'un essai d'exportation de peaux de chèvres effectué par une maison de commerce, dans les conditions préconisées par l'ex-directeur de la bergerie de Niafunké, donnerait pleine satisfaction et servirait de nouveau point de départ à l'exploitation de cette richesse dans la Colonie. »

Commerce du lait

Le lait des vaches, chèvres et brebis, frais ou aigri, constitue la base de l'alimentation des populations pastorales. Chez les agriculteurs, les brebis ne sont généralement pas traites, et les chèvres ne le sont que dans le Nord et le centre de la colonie. La petite chèvre du Sud ne l'est jamais.

Chez les tribus de pasteurs, où les troupeaux sont considérables, l'excédent de la consommation courante est transformé en beurre qui est vendu sur les marchés ou échangé contre les

grains et le coton récoltés par les agriculteurs des villages disséminés sur les parcours de nomadisation.

Nulle part il n'est fabriqué de *fromage*.

Si, dans les régions du Nord, le lait est à vil prix et même gratuitement offert au voyageur dans les campements peuhls, maures et touaregs, il est relativement cher dans le Sud où les vaches sont moins nombreuses et donnent moins de lait que celles de la race zébu.

Dans certaines agglomérations urbaines, comme Bamako et Kayes, le lait atteint jusqu'à 0 fr. 40 et 0 fr. 50 le litre, en saison sèche où les pâturages sont dénudés.

Les prix du beurre diffèrent, suivant les contrées, pour les mêmes raisons, et atteignent près de 3 francs le kilo dans les localités importantes à certaines époques de l'année.

Commerce de la laine

Les troupeaux de moutons à laine sont généralement tondus deux fois par an, au mois de mai et au mois de novembre, mais ces dates ne sont pas impératives ; il est préférable de dire : *avant et après l'hivernage*. Les bergers se servent, à cet effet, d'un couteau grossier de fer forgé. La laine, qui a été lavée à dos, est, après la tonte, triée par les femmes, débarrassée de ses impuretés par un second lavage et filée. Puis elle est remise aux tisserands ou *maboubés* qui forment chez la population peuhl une caste inférieure, analogue à celle des forgegerons (wayloubés), des tanneurs (kossobés) et des bourreliers (gargassabés).

Les maboubés fabriquent des *casas*, sortes de vêtement, des tentures et des couvertures. Nous décrirons, au titre *Industries indigènes*, les méthodes en usage chez ces professionnels fort habiles, ainsi que la nature et l'importance du commerce auquel donnent lieu les produits de leur travail.

*
* *

La laine du Moyen-Niger avait été signalée depuis longtemps à l'attention publique. Le commandant Baillière d'abord et ensuite MM. Pierre et Monteil, dans leur livre *L'élevage au Soudan français*, en ont parlé longuement.

Mais jusqu'à l'année 1904, aucune tentative de commerce ne fut faite sur ce produit.

Par suite de l'établissement de maisons de commerce à Djenné et à Mopti au cours de ces dernières années, et de la création du service de navigation à vapeur sur le Niger, l'inventaire et l'exploitation des ressources de la vallée moyenne du grand fleuve ont été poursuivis avec entrain, et, en particulier, la laine des troupeaux peuhls et toucouleurs a paru un produit intéressant à acheter.

Malheureusement, le manque de connaissances techniques en l'espèce, et une concurrence exaspérée chez les acheteurs firent qu'un produit de mauvais aloi fut bientôt exporté en France, à la suite des échantillons acceptables du début. Les prix d'achat d'abord très modestes montèrent de 0 fr. 15 à 0 fr. 60, en même temps que descendait, avec la même vitesse, la qualité des achats.

Les éleveurs, en effet, continuaient à conserver une grande quantité de leur laine pour leurs propres besoins, et ce qui fut abandonné au commerce était certainement la plus mauvaise partie des toisons, mélange mal lavé de laine, de jarre, de poils, de cram-cram et de poussière.

Ces défauts dans la qualité foncière et la présentation du produit furent encore aggravés par les mauvaises conditions et la lenteur des transports entre le Niger et les marchés métropolitains ; beaucoup d'envois, mal emballés, se détérioraient en cours de route, par suite des manutentions nombreuses ; en outre, des fermentations se développaient dans la masse de la laine mal lavée et pleine d'impuretés.

Aussi, les opérations faites en 1906 et 1907 (250 tonnes environ) furent relativement désastreuses pour les exportateurs. En même temps s'écroulaient la réputation des laines soudanaises et les espoirs fondés par certaines industries françaises

qui comptaient trouver dans la colonie une matière intéressante (1).

Il y eut naturellement un arrêt dans les achats, au cours de l'année 1908 ; mais en 1909, après des expertises faites à nouveau sur des échantillons choisis, certaines maisons furent autorisées par leurs directions métropolitaines à recommencer leurs opérations avec prudence, sur des laines triées et lavées. C'est ainsi que près de 100 tonnes furent achetées à des prix variant de 0 fr. 20 à 0 fr. 30 le kilo, par trois ou quatre maisons de Djenné et Mopti. Les envois qui furent faits, soit à Bordeaux soit à Anvers, donnèrent des bénéfices proportionnellement importants. Voici à titre d'indication le compte d'exportation qui m'a été fourni gracieusement par un commerçant de Kayes relativement à un envoi de 25 *tonnes*, dont 15 tonnes livrées à Bordeaux et 10 tonnes livrées à Anvers :

Achat, prix moyen rendu magasin et emballé : 360 francs la tonne	9.000	»
Assurance	368	»
Transport : Mopti-Koulikoro	2.026	»
Kayes-Saint-Louis	2.052	68
Saint-Louis-Bordeaux	156	»
Frais à Bordeaux	203	»
Courtage	42	»
Commission	108	»
Fret Bordeaux-Anvers	213	»
Frais à Anvers	133	»
Courtage	122	»
	16.889	68

(1) Voici le jugement porté par la Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des laines (Paris). « Les laines provenant des contrées riveraines du Niger, du Macina, des cercles de l'Issa-Ber et de Djenné sont de qualité grossière, dures au toucher et sans aucune élasticité ; elles sont mal classées ou plutôt pas classées du tout, mal tondues à la serpe ou au couteau, et enfin remplies de jarres et de gratterons spéciaux à la contrée, les cram-cram. Par suite de ces nombreux défauts et de leur qualité commune, leur emploi se trouve fort circonscrit et les laines importées n'ont pu trouver acquéreur que pour la matelasserie et la fabrication de tapis ou d'étoffes inférieures. Les essais des importateurs n'ont pas été brillants jusqu'ici ; il en est peu qui aient à se louer de leur esprit d'initiative. Nul doute, cependant, que l'emploi des laines du Haut-Sénégal-Niger s'élargirait si ces laines gagnaient en qualité et tenue, et si elles arrivaient en France en bon état et sans avarie. »

Total vente : 25.160 francs, soit 1.000 francs la tonne en chiffre rond. Bénéfice : 8.270 francs.

Au cours des années 1910 et 1911 les affaires sur la laine ont continué ; elles portent *sur un total de 125 à 130 tonnes, ce qui représente la presque totalité de la laine acceptable, non employée par les Peuhls à la fabrication de leurs casas et de leurs tentures*. Les prix se maintiennent aux environs de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le kilo, grâce à une entente tacite entre les différents acheteurs ; mais il y a encore une tendance regrettable chez certains agents à acheter des lots très mauvais à vil prix, 0 fr. 05 à 0 fr. 10, dont ils trouvent le débouché dans certaines industries de feutrage. Cette façon d'opérer présente, au point de vue de l'intérêt général, le gros inconvénient de détruire l'homogénéité de l'exportation nigérienne et d'en rendre la marque imprécise sur les marchés européens ; conséquence non moins grave, elle retarde l'éducation technique de l'indigène, qui trouve du profit à vendre un produit de très mauvaise qualité.

CHAPITRE IV

Problème de l'amélioration du troupeau

Le problème de l'amélioration du troupeau. — L'assistance vétérinaire. — Amélioration des races, en particulier amélioration du mouton à laine. — La question lainière.

D'après ce qui précède, nous nous trouvons en présence de bestiaux qui vivent exclusivement sur des pâturages naturels assez pauvres, et dont la plus grande masse cheminent presque sans cesse sur les parcours de transhumance, allant des plaines basses d'alluvions aux plateaux d'argile et de sable.

Nulle part des abris pour protéger les animaux contre les chaudes journées d'avril, mai, juin ou contre les pluies torrentielles de juillet, août, septembre. Les hivers, heureusement, sont doux et la température ne s'abaisse jamais au-dessous de 4°.

Pas de prophylaxie à l'égard des différentes maladies qui peuvent s'abattre sur le troupeau. Une thérapeutique grossière, impuissante dans la plupart des cas.

Un choix relativement raisonné des reproducteurs mâles, mais la conservation obstinée de toutes les femelles jusqu'à l'époque de décrépitude.

Nous allons examiner les *améliorations du troupeau qu'il est opportun* et *possible de réaliser* et, sans perdre de vue les besoins de l'avenir lointain, les moyens à mettre en œuvre dans ce but. Nous nous garderons, comme à l'habitude, d'exposer des pro-

jets purement théoriques, et nous rechercherons avant tout *les possibilités pratiques* ayant une portée utile et sensible.

*
* *

Etant donnée la *disproportion* énorme qui existe actuellement dans le pays ENTRE *le troupeau* ET *la production agricole de grains et fourrages*, il est manifeste que le bétail ne peut compter sur une alimentation de renfort et se trouve réduit aux pâturages naturels.

Tant que les procédés culturaux à grand rendement n'auront pas remplacé l'outillage et les méthodes rudimentaires des indigènes, *cette situation restera la même.* L'agriculteur aura peine à récolter assez pour la nourriture de l'homme et du cheval, son compagnon indispensable, et le troupeau devra vivre par ses propres moyens, au hasard d'une course pénible et perpétuelle sur les terres en friche. Dans ces conditions, il ne peut atteindre l'état d'engraissement qui en fait un bétail de boucherie à point.

L'amélioration du troupeau par l'alimentation ne sera donc résolue que par les progrès de l'agriculture. En même temps, l'extension des terres cultivées transformera peu à peu les conditions d'existence des tribus nomades qui devront elles aussi se fixer et travailler le sol, sous peine de voir leurs animaux acculés aux régions désertiques et décimés par la faim pendant la saison sèche.

Mais ces transformations seront lentes ; elles représentent une lutte acharnée contre la routine, l'ignorance et la paresse des indigènes. Pour longtemps encore, l'élevage ne doit pas compter sur elles.

*
* *

Convient-il de construire des abris sur les terrains de parcours ? Cette mesure a été préconisée. Nous sommes d'un avis nettement contraire. Les troupeaux parcourent des espaces très étendus ; une quantité considérable de hangars serait nécessaire, or les propriétaires de troupeaux n'ont pas le moyen de les construire, et ils risqueraient de devenir des foyers



Cliché de l'auteur

FIG. 25. — Troupeau de bœufs zébus,
au pâturage de bourgou, dans le Delta central du Niger.



Cliché de l'auteur

FIG. 26. — Cour de ferme, chez MOUROT, colon à Mopti; cochons, autruches, ânes.
Les cochons sont engraissés avec de la balle de riz.

*
* *

Il existe actuellement des troupeaux de cochons, provenant d'apports d'origine européenne, dans nombre de localités : ils appartiennent aux européens, commerçants, fonctionnaires ou officiers. — Ce n'est pas un élevage à proprement parler. Ces animaux, qui vivent dans un état de semi-liberté, se nourrissent eux-mêmes dans la brousse et on leur donne à peine quelques grains, le soir, quand ils sont rentrés dans l'enclos ou l'écurie. — Je crois que l'élevage rationnel du porc pourra être une des richesses de la Colonie, dans l'avenir : les animaux s'y reproduisent avec une grande facilité, s'y engraissent bien, et les ressources d'une agriculture progressivement développée pourront donner une ampleur considérable à cette industrie spéciale.

d'infection, par suite de la négligence des bergers à enlever les déjections des animaux malades ou les carcasses des animaux morts. Enfin les animaux sont adaptés aux conditions climatologiques spéciales du pays et on peut constater qu'à l'époque des grosses chaleurs ou à l'hivernage, il ne crève pas des quantités considérables d'animaux : la mortalité a surtout lieu aux changements de saison.

*
* *

Il nous reste à envisager s'il est opportun de rechercher des améliorations dans l'hygiène des animaux, dans les soins qui leur sont donnés, et enfin dans les qualités foncières et les caractères qui constituent leur race même; quelles en sont d'autre part les possibilités. Nous examinerons successivement ces deux problèmes, *la part demeurant acquise aux inconvénients du régime de transhumance* : alimentation souvent précaire et manque de protection contre les intempéries des saisons.

Assistance vétérinaire aux troupeaux

Il est profondément nécessaire que la prophylaxie des différentes épidémies soit pratiquée avec vigilance, que la thérapeutique des différentes affections dont souffrent les animaux soit bien arrêtée et mise à la portée des éleveurs. Il s'agit, en un mot, d'organiser l'*assistance vétérinaire aux troupeaux*. Elle doit être menée de front avec l'*assistance médicale aux indigènes*, dont nous améliorerons ainsi la condition dans la personne et dans les biens essentiels. Les *commissaires de l'élevage*, que nous proposons de créer, et dont nous définirons plus loin le rôle dans toute son étendue, devront être instruits des soins à donner et des précautions à prendre en présence des maladies ou des épidémies les plus courantes. Ils ne devront jamais partir en tournée sans une trousse et une boîte de médicaments et antiseptiques les plus courants. Je sais pour m'en être vu exprimer la demande par plusieurs bergers, que les éleveurs nous en seront très reconnaissants.

Amélioration des races

Bœufs. — Nous pensons qu'il est absolument inutile pour le moment de procéder à des croisements du zébu ou du petit bœuf à bosse avec des races importées. Nous sommes pour le zébu, en particulier, en présence d'un animal de grande taille, qui peut donner un poids de viande important et de bonne qualité ; les vaches sont assez bonnes laitières. Ces qualités de robustesse et de rusticité sont indispensables à conserver, car l'animal en a besoin pour trouver sa nourriture, pour parcourir les longues distances qui le séparent des marchés de vente ou pour servir d'animal de bât.

Des croisements avec des races plus fines et meilleures laitières ne pourraient pas prospérer en raison des conditions spéciales d'alimentation qui sont réunies dans le pays. Il convient simplement de surveiller le choix des reproducteurs, mâles et femelles ; les mâles devront être choisis parmi les jeunes taureaux les plus parfaits et la castration des mâles non désignés comme reproducteurs devra être faite beaucoup plus tôt, dans le troupeau. Les femelles âgées ou de modèle défectueux devront être éliminées. Il appartient aux agents du service zootechnique, dont nous définirons plus loin le rôle et le mode d'action dans la colonie, en particulier aux *commissaires de l'élevage*, de veiller à ce que le troupeau soit constitué et conduit par les éleveurs dans le sens général que nous indiquons.

*
* *

Chèvres. — Il n'y a guère à se préoccuper d'améliorer la race des chèvres. A mon point de vue, *il conviendrait bien mieux d'en restreindre* le nombre ; bien que la chèvre se contente de très mauvais pâturages broussailleux impropres aux moutons, elle consomme en beaucoup d'endroits des herbes et des feuillages affectionnés par les ovins, dont le rendement est supérieur. Enfin, elle est, avec le chameau, le véritable agent de la déforestation dans le Haut-Soudan. La hachette du chevrier

peuhl, comme celle du chevrier maure et touareg, fait progresser le désert avec une vitesse inquiétante.

Il serait peut-être intéressant de substituer partiellement à la chèvre peuhl la chèvre d'Angora, qui, importée en Algérie depuis plus de trente ans, s'y est très bien acclimatée. Elle a peu de lait, mais sa toison possède une grande valeur et elle s'engraisse relativement bien. Une peau en bon état vaut de 8 à 10 francs en Algérie. Cette chèvre s'accommode de parcours très pauvres. Elle semble devoir réussir en pays nigérien.

La question lainière

L'amélioration du troupeau ovin présente un aspect et un intérêt particuliers en raison de la *question lainière*.

Rappelons que l'industrie française importe annuellement une moyenne de 250.000 tonnes de laine valant 310.000.000 de francs. La République Argentine lui en fournit 130.000 tonnes, l'Australie 60.000, sur ce chiffre total. Le reste provient de l'Angleterre, de l'Uruguay, de la Turquie, de l'Espagne, de l'Algérie, etc... Quelque modeste que puisse être, dans les débuts, la contribution apportée par le Haut-Sénégal-Niger, elle ne doit pas être négligée. Il n'est pas impossible, selon nous, de la voir grandir rapidement en qualité et en quantité. En tout cas le problème vaut la peine qu'on s'en occupe.

Les seuls Peuhls et Toucouleurs du Delta central possèdent, avons-nous dit, 550.000 moutons de race « Macina » ayant une laine qui est longue, mais grossière, peu souple et peu élastique. Le poids de la toison annuelle ne dépasse pas 700 grammes. Or, il est un fait reconnu par tous les zootechniciens, c'est que la qualité du brin de laine est un caractère transmis *héréditairement* et sur lequel l'alimentation rationnelle ne peut avoir aucune action. L'alimentation n'agit pas sur la finesse de la laine, mais sur la longueur et la régularité des brins (1).

Dans ces conditions, *il est permis de rechercher l'amélioration*

(1) Diffloth, *Zootechnie du mouton*, Baillière, Paris.

du troupeau peuhl, au point de vue de la laine, malgré *l'impossibilité de corriger les conditions défectueuses de la nourriture des animaux.* Il faudra toutefois que la race améliorée puisse résister aux dures conditions de la transhumance sans abri. Faisons remarquer, en passant, qu'il n'y a pas antagonisme entre la production de la laine et la production de la viande chez le même animal, et que les progrès réalisés dans la qualité de la laine n'entraîneront pas une diminution dans la valeur de boucherie du mouton.

*
* *

Faut-il employer la méthode de *sélection* ou procéder par *croisement* avec une *race supérieure* importée ?

Etant donné que la sélection est une opération extrêmement complexe, de très longue haleine, qui demande un esprit d'observation pénétrant chez l'éleveur et une race d'animaux ayant déjà des qualités très grandes pour donner des résultats intéressants, ce procédé *ne peut* être employé par l'éleveur indigène et *ne vaut* pas la peine d'être employé sur la race existante ; j'estime préférable de recourir au croisement.

Cette méthode est beaucoup plus brutale et plus rapide que celle de la sélection, puisque, par croisements continus, on peut compter pratiquement sur l'absorption de la race locale par la race importée, après quatre générations.

Elle présente elle aussi une grande difficulté : c'est le choix du *reproducteur améliorateur* qui doit d'abord pouvoir vivre dans le pays et y faire souche de sujets pouvant y prospérer à un degré avancé de métissage.

Il semble que les *mérinos algériens*, qui sont adaptés à des conditions d'existence assez voisines de celles des pays nigériens, à un climat présentant de grandes analogies avec celui du Haut-Soudan, soient les premiers à être indiqués comme reproducteurs améliorateurs, pour les essais de métissage ou de croisement à tenter dans la colonie. Il y a des raisons sérieuses de croire que le mérinos algérien doit réussir dans la fonction de croisement avec la race du Macina.

Non pas que j'admette avec certains auteurs que les moutons à laine de la vallée moyenne du Niger sont les *ancêtres* de la race mérinos, d'après des textes trouvés à Djenné. Je n'ai jamais eu connaissance de ces textes, mais les archives de cette ville ne sauraient fournir aucun document relatif à l'introduction dans le Nord de la Méditerranée et en Espagne des moutons mérinos, puisque les Romains en signalaient l'existence en Espagne plusieurs siècles avant J.-C. (1), c'est-à-dire au moins dix siècles avant que lesdites archives aient pu prendre naissance (2).

J'incline à croire que les moutons à laine du Macina appartiennent, comme les barbarins de Tunisie et d'Algérie, à la grande race de Syrie. Ils présentent très fréquemment, comme les barbarins, à la tête et sur les membres, des taches noires, rousses ou café au lait, leur toison a les mêmes caractères et on y retrouve des cas naturels de multiple cornage. Ils ont généralement la queue longue et assez fine, mais tous les barbarins ne sont pas à grosse queue, comme sur la frontière tunisienne et dans l'Est de la province de Constantine.

Un vieux berger du Macina m'a d'ailleurs rapporté qu'il avait entendu dire qu'autrefois certains moutons avaient un appendice volumineux, mais qu'ils ont disparu avec le temps et les croisements. L'exposé que nous faisons plus loin de l'origine probable de ces moutons à laine s'accorde d'ailleurs très bien avec le rapprochement des caractères zootechniques.

Or, les béliers mérinos furent les seuls qui, en raison de la chaleur sèche des étés et des conditions pénibles de la vie nomade, réussirent comme reproducteurs améliorateurs des races algériennes. Il est donc légitime d'espérer que les mérinos algériens, produits améliorés sur place, bien adaptés au climat chaud et aux fatigues de la transhumance, doivent réussir dans le croisement avec la race du Macina.

*
* *

(1) Pline, Strabon, Ovide, etc.

(2) Djenné a été fondée un siècle et demi après l'hégire par des païens (*Tarik es Soudan*).

Parallèlement à l'amélioration par croisement, et pour la rendre plus efficace et plus productive, il convient d'augmenter la valeur du troupeau actuel en n'y laissant que des béliers de choix, comme taille, conformation et finesse de laine, en éliminant d'autre part les vieilles femelles, celles qui sont mal conformées ou qui ont une mauvaise toison.

Ainsi que le font remarquer MM. Rivière et Lecq, dans leur ouvrage intitulé : *L'Agriculteur algérien*, le procédé de la castration obligatoire des mauvais mâles a été employé avec succès par le général Margueritte dans toute la région de Djelfa, et les troupeaux de cette contrée ont une supériorité et une homogénéité marquées sur les autres.

*
* *

Quelle part l'administration de la colonie doit-elle prendre à résoudre les différents problèmes concernant l'amélioration de la race de mouton à laine, et sous quelles formes doit se manifester son action ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

Nous sommes en présence d'un éleveur indigène (1), sans capital disponible bien considérable, relativement ignorant de la technique de l'élevage, et d'une bonne volonté un peu défiante.

Il entre évidemment dans le rôle du gouvernement de la colonie d'importer les reproducteurs améliorateurs et de les répandre dans le pays, de perfectionner l'éducation de l'indigène aux points de vue de la conduite et de l'exploitation du troupeau ; *en attendant que son éducation soit faite et qu'il ait acquis le sens exact de ses intérêts, lui imposer purement et simplement les méthodes que nous jugeons utiles au développement de la production lainière, et conséquemment à celui de sa propre fortune.*

L'organisation et le fonctionnement des bergeries modèles,

(1) M. Mourot, colon à Mopti, est le seul Européen qui possède un troupeau de moutons à laine.

tels que nous allons les exposer, répondent à cette conception précise du rôle de l'administration.

*
* *

Bergeries modèles. — Ces établissements doivent avoir selon nous, comme ceux du Service de l'agriculture dont nous avons parlé dans le tome précédent, le triple caractère d'un laboratoire, d'une pépinière et d'une école.

A) D'un *laboratoire*, parce qu'on y doit étudier les différents problèmes concernant l'élevage du mouton à laine, *qui dépendent des conditions spéciales aux pays*, reproduction, alimentation, exploitation, maladies, etc. En particulier, il y faudra examiner, pour les béliers améliorateurs importés, leurs conditions d'adaptation au milieu, leurs facultés de reproduction, les qualités de leurs croisements avec des brebis indigènes, ainsi que la possibilité de multiplication avec des brebis de même race, en vue d'éviter le renouvellement périodique des importations de mâles.

B) D'une *pépinière*, parce qu'elle doit offrir aux éleveurs *des sujets de choix*, comme animaux reproducteurs ; répartir dans les troupeaux indigènes des *béliers améliorés obtenus à la bergerie*, et fournir des couples améliorés aux colons ; ces cessions pouvant être gratuites dans le début et pour un temps à fixer par le gouvernement de la colonie.

C) D'une *école*, parce qu'il ne suffit pas de constituer des troupeaux de valeur entre les mains des éleveurs ; il faut apprendre à ces derniers à les conserver en l'état, et même à en poursuivre l'amélioration par la pratique de la sélection, qui devient opportune sur des animaux présentant déjà de réelles qualités, enfin à en tirer le meilleur parti par une exploitation rationnelle et perfectionnée. Les différentes doctrines concernant l'élevage du mouton à laine dans le pays, qui auront été arrêtées après les études faites à la bergerie, seront *progressivement* exposées aux éleveurs, soit sous forme d'enseignements pratiques à l'établissement même, soit sous forme de manuels à la portée de leur intelligence et de leur instruction.

*
* *

Les bergeries modèles devront comporter une installation en rapport avec le rôle qui vient de leur être assigné ; être munies du matériel d'analyses et d'observation nécessaire ; être dotées d'un crédit suffisant pour entretenir un nombre de béliers améliorateurs et de brebis en rapport avec les besoins de l'élevage à amender ; et faire des essais de culture en vue d'étudier les alimentations de renfort à donner aux animaux.

Chaque bergerie sera affectée à une zone d'élevage bien limitée. Quant à la direction, c'est la clef de voûte de tout l'édifice.

*
* *

Direction. — Le directeur doit être un homme instruit dans la technique générale du mouton, avec cet esprit méthodique qui assure la continuité nécessaire dans l'étude des faits et dans l'observation expérimentale.

Ce directeur doit être titulaire permanent de l'établissement ; il ne faut pas que pour des convenances personnelles de l'autorité supérieure, il passe de la bergerie à l'école de caoutchouc, de l'école de caoutchouc aux essais cotonniers, des essais cotonniers au tabac.

Si l'on veut faire une démonstration et obtenir des résultats, il faut donner la stabilité nécessaire au chef de l'institution. Qu'on lui accorde des garanties suffisantes d'avancement sur place ou d'augmentation de traitement.

Mais qu'il ait l'impression d'être l'homme d'une œuvre, dont il devra rendre compte au gouvernement de la colonie, et pour l'aboutissement de laquelle ni le temps ni les moyens raisonnables ne lui seront comptés.

Changer l'homme, c'est recommencer l'œuvre à la base.

Certes, le directeur devra rentrer périodiquement en France à l'issue de ses séjours réguliers. Qui le remplacera à la bergerie pendant son absence ?

Ce sera le *commissaire d'élevage, attaché à la bergerie modèle. Le commissaire d'élevage, fonctionnaire essentiellement*



Fig. 27. — Groupe de jeunes danseuses.



Cliché de l'auteur

Fig. 28. — Puits-abreuvoir en région sahélienne. — Zébus à grandes cornes recourbées en arrière.

mobile, comme le pasteur sur lequel il doit agir, devra veiller à l'observation de la réglementation imposée à l'élevage du mouton. Il sera assermenté et aura qualité pour dresser des procès-verbaux en présence des contraventions aux *règlements de police* concernant les troupeaux dans la zone à laquelle est affectée la bergerie : arrêtés concernant la *ségrégation* des moutons à laine et des moutons à poil, et les *interdictions de parcours* à ces derniers dans certains cantons, etc. Visitant sans cesse les troupeaux sur leurs terrains de pâturage, il pratiquera ou fera pratiquer en sa présence la castration des béliers mauvais reproducteurs, et amènera les éleveurs à éliminer progressivement tous les éléments défectueux.

Il indiquera et donnera dans la plus large mesure les soins vétérinaires nécessités par l'état des animaux visités. Il portera une attention toute particulière sur l'état de santé et la manière de se comporter des reproducteurs améliorés distribués par la bergerie aux éleveurs.

A côté de ces devoirs spéciaux et précis concernant la question lainière, le commissaire d'élevage a un rôle d'éducateur et de conseiller à remplir à l'égard des populations pastorales, pour tout ce qui touche à la conservation et à l'amélioration des troupeaux de gros et de petit bétail.

Dans cet ordre d'idées, sa tâche a des horizons illimités.

*
* *

Le *commissaire d'élevage*, attaché à la bergerie modèle, doit être un collaborateur du directeur de l'établissement, dont il fera les intérims. Il devra, dans l'intervalle de ses déplacements, suivre la marche des études faites et prendre connaissance des résultats obtenus par ce dernier fonctionnaire.

L'absence du directeur ne sera pas, de ce fait, marquée par une orientation nouvelle, quelquefois à rebours, dans les expériences entreprises, ou par la stagnation absolue qui résulte de l'indifférence de l'intérimaire à l'égard de l'œuvre poursuivie.

Enfin les directeurs de bergerie eux-mêmes doivent dépendre du chef du service zootechnique de la colonie qui, en vertu de l'arrêté du 4 juillet 1909, a dans ses attributions :

1° L'étude des questions se rattachant à l'élevage ;
2° La police sanitaire des animaux.

*
* *

Emplacement des bergeries. Leurs zones d'influence. — Etant donnés l'aire de dispersion des troupeaux à laine et leur parcours de transhumance, il semble que deux bergeries modèles sont nécessaires et suffisantes et que leurs emplacements doivent être les suivants :

Bergerie de l'Issa-Ber (1). — A maintenir soit à Goubo, soit à transférer plus à l'Est, le long du marigot de Fatawel, si l'expérience prouve qu'elle est actuellement trop près du Niger et que les animaux souffrent des insectes ou de l'humidité excessive.

Zone d'influence. — Le cercle d'Issa-Ber tout entier, la partie Sud du cercle de Tombouctou, à droite et à gauche du Niger, avec les annexes de Goundam et Raz-el-Ma, et enfin le pays de Korarou, rendez-vous d'hivernage, dans le cercle de Bandiagara.

Bergerie du Macina. — Emplacement : au Nord-Ouest de *Tenenkou*, mais à la limite des terres inondées qui est très approximativement celle du canton de Dioura (cercle de Sokolo) et du canton du Macina (cercle de Djenné) — *ou mieux dans le Counari.*

Zone d'influence. — Le cercle de Djenné, le Counari et le pays de Méma, rendez-vous d'hivernage, dans le cercle de Sokolo.

*
* *

Primes et privilèges à accorder à l'élevage. — Enfin, pour intéresser les éleveurs de moutons à laine et pour les encourager dans la voie du progrès, des privilèges pourront leur être temporairement concédés, et des récompenses pourront leur être offertes dans certaines conditions à définir.

Par exemple, des concours portant soit sur des sujets isolés,

(1) Déjà existante, comme nous le verrons plus loin.

soit sur des troupeaux de 20, 50 ou 100 têtes, pourront être organisés *une fois par an* et des primes attribuées aux lauréats.

Il faudra d'ailleurs donner des primes élevées et en distribuer un nombre assez considérable dans les débuts, de façon que les indigènes y voient un réel appât méritant des efforts de perfectionnement et les déplacements nécessaires. Ces concours devront avoir lieu au moment où la plus grande partie des troupeaux sont massés sur les pâturages de bourgou, soit dans le Counari, soit sur les marigots de Diaka et près du Dhébo, soit aux abords du Niger entre Arabébé et Tarabongo.

On pourra dans ces mêmes concours primer les plus beaux spécimens du bétail ovin et caprin.

*
* *

Il n'est pas douteux, par ailleurs, que l'administration locale sera amenée à améliorer le système actuel de l'impôt de capitation, qui ne frappe pas avec toute la justice nécessaire les différentes classes sociales de contribuables. Ainsi que je l'ai proposé dans une étude de discussion sur la fiscalité en vigueur dans le Haut-Sénégal-Niger, il conviendra de superposer à la taxe personnelle, dont le taux devra être réduit en proportions différentes suivant les endroits, une taxe proportionnelle sur le gros et le petit bétail qui est d'ailleurs conforme aux principes de la loi musulmane.

Je propose que les moutons à laine soient, dans l'avenir, et pour une période assez étendue, exempts de la taxe, les moutons à poil et les chèvres y étant soumis.

*
* *

Malgré toutes les mesures que nous préconisons, il est à craindre que l'effectif des ovins à laine ne puisse augmenter beaucoup dans le Delta central du Niger, déjà très peuplé en bétail de toutes sortes. Mais, dans la suite, les cercles de Tombouctou, Bamba, Gao et Tillabéry qui contiennent déjà une population à laine d'environ 150.000 têtes, appartenant aux villages peuhls et sonhrays des bords et des îles du Niger, pour-

ront être amenés à doubler ou tripler ces effectifs en *animaux améliorés*, lorsqu'on pourra leur consacrer une bergerie modèle et un commissaire de l'élevage. Mais il faut sérier les efforts et se limiter d'abord aux deux établissements de l'Issa-Ber et du Macina.

Il nous semble également possible de créer l'élevage des ovins à laine chez certaines tribus maures et touaregs et chez les populations sédentaires de la haute boucle du Niger, qui peù à peu se constituent des troupeaux de gros et petit bétail (1).

L'importance des terres non cultivées, couvertes de forêts basses, avec une végétation abondante de graminées, *le bon marché du gardiennage*, semblent marquer de vastes espaces pour l'industrie moutonnière qui nous occupe. La grande brousse de l'Est-Nigérien, avec ses variétés d'andropogon, de panicum, ses pâturages et ses buissons salés, paraît également très propice aux moutons à laine.

Nous sommes loin des ressources de la République Argentine, avec ses prairies artificielles et ses luzernières de plusieurs centaines de mille hectares bien clôturées, son élevage scientifique des troupeaux de race fine, et nous sommes beaucoup plus rapprochées des conditions et des formes de l'industrie pastorale australienne.

Nous retrouvons en Australie la chaleur sèche des commencements d'été et la douceur des hivers, une grande similitude d'herbes et d'arbustes également utilisés, très résistants à la sécheresse et pouvant se passer d'eau pendant plusieurs mois, enfin des plantes salées, herbes et buissons que les Anglais désignent sous le nom collectif de *salt bushes*, si utiles pour la nourriture et la santé des animaux. Dans l'ensemble, un élevage ultra-extensif sur les *runs*.

(1) Les indigènes font au mouton à laine le grief de vivre difficilement dans le Sahel et sur les plateaux de la Boucle. Mais il est très probable que c'est par suite d'un *abreuvage insuffisant* pendant la saison sèche. La preuve en est que des moutons à laine sont engraissés comme moutons de case dans les régions les plus diverses, même dans le Sud de la colonie; mangeant et buvant à discrétion, ils demeurent partout en excellente santé.

Si dans l'avenir la production lainière du Haut-Sénégal-Niger ne se développe pas avec toute l'ampleur que nous souhaitons, il ne faudra donc pas s'en prendre au pays lui-même qui offre des possibilités de succès considérables dans toutes les voies de l'activité pastorale.

C'est que nous aurons lutté sans adresse et sans vigueur contre les deux plus grands ennemis de l'Afrique : l'ignorance et l'inertie de ses habitants.

Mesures déjà prises par le Gouvernement de la colonie : bergerie de Goubo. Ségrégation des moutons à laine et des moutons à poil.

Rappelons en terminant qu'une bergerie a été installée à 4 kilomètres de Niafunké, près du petit village bambara de Goubo, par le gouverneur Ponty en 1907.

Au printemps de 1908, cette bergerie possédait un troupeau de 80 reproducteurs indigènes ; elle a reçu, à cette époque, 8 béliers améliorateurs : 4 southdowns et 4 mérinos de la variété dite Rambouillet, nés en Patagonie, offerts à la colonie par M. Gravitz, filateur à Marseille et à Mazamet, qui avait fondé un comptoir d'achat de laine à Mopti.

Au mois d'août de la même année, le même troupeau s'est encore augmenté de 17 béliers algériens barbarins à queue fine et mérinos barbarins amenés de Sétif par M. le vétérinaire Teppaz.

A la fin de l'année 1909, M. le vétérinaire Choteau, actuellement chef du service zootechnique de la colonie, a ramené d'Algérie 19 mérinos nés dans le pays, dont 9 ont été introduits à la bergerie, 4 mis à la disposition du cercle de Djenné, 6 mis à la disposition de M. Mourot, colon à Mopti.

Jusqu'à présent, en dehors des béliers confiés à M. Mourot et de ceux de Djenné qui ont fait 80 saillies cette année, les béliers importés depuis 1907 n'ont lutté qu'à la bergerie, et aucun reproducteur amélioré n'a encore été distribué ni aux indigènes ni aux colons.

Voici quels sont les effectifs présents à la bergerie :

Provenance	1907		1910				Total
	Béliers	Brebis	Béliers	Brebis	Agneaux	Agnelles	
Indigènes	»	400	»	329	»	»	329
Southdown. . . .	4	»	»	»	»	»	»
Mérinos de Patagonie.	4	»	»	»	»	»	»
Algériens	33	»	12	»	»	»	12
Métis southdown . .	»	»	»	1	»	»	1
Métis mérinos de Patagonie	»	»	3	6	»	»	9
Métis algériens. . .	»	»	9	9	47	44	109
	44	400	24	335	47	44	460

*
* *

Un arrêté pris par le gouverneur Clozel, en 1909, interdit aux propriétaires et bergers de race ovine de pacager, parquer et transhumer ensemble les moutons à laine dits « du Macina » et les moutons à poil sans distinction de race.

Cet arrêté interdit en outre aux moutons à poil et aux chèvres des Maures et Touaregs, les parcours du cercle de Djenné et les cantons de l'Issa-Ber situés sur la rive gauche du Koli-koli, du Bar-Issa et de l'Issa-Ber.

Enfin, il est interdit de faire plus *de deux tontes par an.*

Ces mesures excellentes doivent être maintenues. En ce qui concerne le cercle de l'Issa-Ber, le parcours des territoires situés à l'ouest du Koli-koli pourrait également être interdit aux moutons à poil des Touaregs de Modibo qu'on rencontre en grand nombre vers le mois de mai dans la grande dépression en patte d'oie qui s'étale devant Saraféré-Mérignan.

CHAPITRE V

Conclusions

Conclusions relatives à la question de l'élevage. — Note sur l'origine probable des moutons à laine du Macina.

Telle est la situation de l'élevage des bovidés et des ovidés dans le Haut-Sénégal-Niger. *Il représente un capital de 80.000.000 de francs que la nature seule constitue, développe et nourrit.*

Nous pensons que l'institution de *l'assistance vétérinaire* aux troupeaux, l'action continue et éclairée des *commissaires de l'élevage*, le fonctionnement des *bergeries modèles* dans le sens et d'après les méthodes que nous préconisons, sont de nature à améliorer promptement l'importance et la qualité du troupeau, et particulièrement la production lainière.

*
* *

Dans l'ensemble, le troupeau des bovidés et des ovidés est-il en augmentation dans le Haut-Sénégal-Niger ? Exception faite pour les moutons à laine élevés dans le Delta central du Niger — voir ce que nous en avons dit précédemment — nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative, malgré le développement du commerce d'exportation sur la côte et l'augmentation certaine de la consommation intérieure. L'absence d'épizootie au cours des dernières années et la pacification intérieure qui est résultée de l'occupation française ont en effet favorisé le repeuplement du bétail.

Peut-on mettre des chiffres précis sur les augmentations d'effectifs ? Non.

En particulier pour les bœufs, on ne peut avoir de données certaines sur l'importance des disponibilités que laisse chaque année la production pour l'exportation.

Les 800.000 vaches donnent environ 240.000 produits par an ; la consommation intérieure annuelle est d'au moins 160.000, et l'exportation sur les colonies de la côte d'environ 40.000. Resterait donc un excédent d'une quarantaine de mille animaux chaque année, qui est facilement nourri sur les immenses terrains vagues de la colonie, car nous avons indiqué au titre I[er] que les terres cultivées n'occupaient pas plus du 1/20[e] de la superficie totale du pays.

Il semble donc que, sans porter atteinte à l'accroissement progressif du troupeau, possible par les conditions naturelles du pays, et désirable pour les habitants, principalement pour les agriculteurs, *on puisse rechercher les moyens d'augmenter, dès maintenant d'une vingtaine de mille têtes l'écoulement annuel hors de la colonie des disponibilités de l'élevage*. Cette question a attiré tout particulièrement l'attention de la métropole, en raison de la cherté de la viande sur le marché français, cherté qui a pris le caractère d'une véritable crise dans l'alimentation, au cours de l'année de sécheresse et d'épizooties de 1911.

La diminution importante du cheptel de nos éleveurs a brutalement impressionné les pouvoirs publics, qui ont immédiatement recherché les possibilités de concours de nos possessions d'outre-mer dans la solution du problème qui se posait devant le pays angoissé (1). Madagascar avec ses 5.000.000 de bœufs,

(1) D'après l'article 3 de la loi du 11 janvier 1892 fixant le tarif général des douanes, des exemptions ou détaxes peuvent être accordées aux produits originaires des territoires français de la côte occidentale d'Afrique, suivant la nomenclature arrêtée pour chacun d'eux par des décrets en Conseil d'Etat.

En vertu de cette loi, un décret du 4 septembre 1909 (*Journal officiel* du 12 septembre) a stipulé (art. 1[er]) que :

« Les bœufs originaires du Sénégal et du Haut-Sénégal-Niger, importés en droiture et accompagnée d'un certificat d'origine délivré par les autorités locales, sont admis en franchise à leur entrée en France jusqu'à concurrence du nombre d'animaux déterminé chaque année par des décrets



Cliché du Dr Thomas

FIG. 29. — Boucherie en plein vent.
On voit des quartiers d'animaux suspendus aux bras de poteaux fourchus.



Cliché du Dr Thomas

FIG. 30. — Bouvillons, sur un coin du marché, à Sikoroni.

l'Afrique Occidentale avec ses 3.000.000 (1), ont paru être la sauvegarde de l'avenir ; à certains enthousiastes, le salut immédiat.

On a compté beaucoup, en particulier, sur l'élevage nigérien, sans en connaître avec précision les ressources et les conditions. L'étude que nous venons de développer avec le plus grand souci de précision, avec une documentation *vécue*, va nous permettre de ramener à ses justes proportions, et de présenter dans ses formes possibles le concours présent de la colonie du Haut-Sénégal-Niger dans l'alimentation de la métropole en viande de boucherie.

*
* *

Tout d'abord, il ne peut être question, avant la liaison complète du Haut-Sénégal-Niger avec la côte (soit par l'achèvement du Thiès-Kayes, soit par le prolongement, jusque vers Bobo-Dioulasso du chemin de fer de la Côte d'Ivoire, soit par l'aboutissement au Niger du chemin de fer du Dahomey) d'expédier sur la France des viandes frigorifiées dans des usines installées à une distance acceptable des centres d'élevage.

Il ne faut donc envisager que l'envoi d'animaux sur pied jusqu'aux ports de la côte. Etant donnés les dangers que présente les régions du Sud pour l'état sanitaire du bétail, et les ports précaires des côtes françaises du golfe de Guinée, ce n'est que vers Saint-Louis, ou mieux Dakar, que doivent être dirigés les envois. Pour le moment, il n'y a pas encore d'abattoirs frigo-

rendus sur le rapport des ministres des Colonies et des Finances, après avis des ministres du Commerce et de l'Industrie et de l'Agriculture. »

Ces dispositions ont été étendues par un décret du 31 octobre 1911, aux bœufs de la Guinée française.

Enfin, un second décret du 31 octobre 1911 (*Journal officiel* des 2-3 novembre) a fixé à 10.000 le nombre des bœufs du Sénégal, du Haut-Sénégal-Niger et de la Guinée française, à admettre en franchise pendant l'année 1911.

(1) Dont 12 à 15.000.000 pour le Haut-Sénégal-Niger,
400.000 pour l'Est-Nigérien (Zinder-Tchad),
600.000 pour le Sénégal,
400.000 pour la Guinée,
100.000 pour la Côte d'Ivoire et le Dahomey.

rifiques ni à Saint-Louis ni à Dakar, ce qui implique la réexpédition sur pied par voie de mer. On connaît tous les aléas de ce dernier mode d'approvisionnement du marché métropolitain (amaigrissement des animaux, diminution de la qualité de la viande par la présence de produits de désassimilation, etc.).

*
* *

A partir des centres d'élevage du Haut-Sénégal-Niger, l'expédition d'animaux sur pied ne peut se faire par chemin de fer et bateaux de rivière, ce qui serait trop onéreux pour des bœufs ayant un rendement de viande relativement faible sous un volume brut imposant. Le bétail doit donc être amené par voie de terre, sous la conduite de bergers qui le feront pâturer en route.

Dans ces conditions, le zébu et les métis nés du zébu, qui seuls, sont bons marcheurs, robustes, et donnent un poids de viande assez élevé, peuvent faire l'objet des envois.

Ces animaux, d'après la carte de répartition que nous avons établie, représentent environ les deux tiers de l'effectif total de la colonie ; c'est donc deux tiers de 20.000, soit 13.000 environ que la colonie pourrait, sans inconvénient pour la prospérité de l'élevage local, fournir aux ports du Sénégal pour l'exportation sur la métropole.

Nous avons vu les conditions de nourriture de ces animaux qui vivent au hasard des pâturages naturels, sans être jamais en stabulation pour l'engraissement. Nous avons dit qu'ils étaient bien en chair vers la fin de l'hivernage et pendant les premiers mois de la saison sèche, c'est-à-dire d'octobre à janvier, et qu'ils maigrissaient ensuite progressivement pendant les mois très chauds de mars, avril et mai.

*
* *

La distance à parcourir pour atteindre Dakar, à partir du centre de gravité de l'élevage nigérien, qu'on peut placer vers le lac Dhébo, est d'environ *1.500 kilomètres*, ce qui représente au moins trois mois de marche !!!

La période pendant laquelle doit être couverte cette longue étape par le troupeau s'étend sur quatre mois, du 15 octobre au 15 février. Car, avons-nous dit, c'est la seule époque où les animaux sont en bon état, où l'on n'est plus arrêté par les marigots débordants et où l'on trouve cependant de l'eau et de l'herbe en quantité suffisante pour que les animaux n'aient pas trop à souffrir de la marche. Ajoutons que l'hinterland immédiat de Saint-Louis, et surtout celui de Dakar, ne permettent pas de nourrir de gros arrivages de bestiaux. Il faut donc que les envois soient faits par petits paquets de 500 à 1.000 têtes au plus, et que l'embarquement sur les navires ait lieu presque immédiatement.

*
* *

Le Haut-Sénégal-Niger ne doit donc pas être considéré, pour le moment, comme pouvant fournir chaque quinzaine ou chaque mois, un contingent régulier de bœufs à la métropole. Bien plus, les limitations de temps qui sont imposées aux acheteurs pour constituer leur troupeau de marche et l'amener à la côte, feront que l'indigène éleveur augmentera très rapidement ses prix, en présence de la concentration des demandes ; il ne vend son bétail que s'il a un besoin pressant d'argent, ou s'il a l'impression qu'il fait une affaire exceptionnellement avantageuse.

*
* *

Pour toutes ces raisons, il ne me paraît pas qu'une société puisse, avec profits, se donner comme but unique l'exportation en France des bœufs nigériens. Elle se trouverait dans l'incertitude la plus absolue relativement aux prix de revient possibles et à l'état des animaux à leur arrivée au port d'embarquement.

Je laisse de côté les difficultés de l'organisation des achats dans les centres d'élevage et celles du rassemblement, de la conduite et de la surveillance des bestiaux en marche.

Il n'y a guère que des courtiers indigènes travaillant pour leur compte, ou les éleveurs eux-mêmes, qui puissent se livrer avec succès à des opérations de cette nature, et conduire des

lots de bœufs jusqu'à la côte sans trop de pertes ou de déchets.

C'est alors que l'exportateur européen peut intervenir pour acheter et embarquer sans retard des animaux qu'il voit, qu'il pèse et dont il peut estimer le prix de vente en France avec précision.

*
* *

Dans l'avenir, avec les chemins de fer de pénétration, la question de l'exportation des viandes du Haut-Sénégal-Niger pourra prendre une autre physionomie, grâce à l'installation d'abattoirs frigorifiques près des stations dans la zône d'élevage.

Mais, de toutes façons, la métropole ne paraît pas devoir compter sur un concours très large du Haut-Sénégal-Niger ; il ne faut pas oublier, en effet, que cette belle Colonie voisine avec des pays à peu près dépourvus de bétail, comme la Côte d'Ivoire, la Gold-Coast, le Togo, le Dahomey et la Nigeria du Sud (1) *qui représentent plus de 10 millions d'habitants privés de viande.*

C'est là que seront les débouchés les plus fructueux pour la production de son troupeau si varié, et ces débouchés seront toujours, et de plus en plus en mesure d'absorber toutes les disponibilités laissées par la consommation intérieure.

Note sur l'origine probable des moutons à laine du Macina

Il est un fait constaté par tous les voyageurs qui ont parcouru l'Afrique centrale et occidentale au XIX[e] siècle, c'est qu'en aucune région, autre que la vallée du moyen Niger, il n'existe de moutons à laine (2).

Partout ailleurs, de l'Atlantique au bassin du Tchad, quels que soient les éleveurs sédentaires ou pasteurs, on ne rencontre que

(1) Et le Congo ?
(2) Il doit y en exister au Tibesti, car les Tebbous qui viennent piller sur les confins de l'Est-Nigérien ont parfois leur selle à chameau tapissée d'une peau de mouton à laine grossière.

des moutons à poil de formes et de pelage plus ou moins différents. Barth, pour la première fois, au cours de son exploration si documentée, a trouvé des ovins à laine chez les pasteurs peuhls de Tinge, dans le pays d'Aribinda, voisin du Niger, et ces tribus tenaient leurs animaux des Peuhls du Macina, qui en forme l'îlot principal dans le Haut-Sénégal-Niger.

J'ai pu constater moi-même, que dans les différentes régions de l'Afrique Occidentale française autres que la vallée du moyen Niger et dans les Nigeria, les Foullane ne possèdent que des moutons à poil. Au Cameroun, où ils occupent les savanes qui commencent derrière la forêt côtière, jusque vers Garoua, ils n'ont pas davantage d'ovins à laine. »

On est donc fondé à croire : 1° que le mouton du Macina n'est pas autochtone; 2° que s'il a été amené par des gens de race peuhl ou foullane, c'est par un nombre très limité de tribus dont nous devons retrouver des traces dans le Macina.

Or, on lit dans le *Tarik es Soudan*, au chapitre Origine des rois du Macina :

« Maghan s'enfuit du pays de Toro et Tirmsi avec quelques amis et, poussant des bœufs devant lui... arriva à une colline appelée Macina située sur le territoire de Baghena Fari. Là, ils trouvèrent des Sanhadji porteurs de tresse qui avaient établi leur résidence en cet endroit (1). Ils demeurèrent avec eux jusqu'à ce qu'ils eurent été rejoints par les personnes de leurs familles qu'ils avaient laissées en arrière. Maghan se rendit auprès du Baghena Fari (2) et lui dit ce qu'il désirait. Le Baghena Fari l'invita à s'établir sur son territoire là où il lui plairait. Puis il le nomma sultan des personnes qu'il avait amenées avec lui. Les Fouliane commencèrent à venir rejoindre Maghan, les uns appartenant à la même tribu que lui, les autres provenant de la tribu de Sanqar, qui, à cette époque, nomadisait sur le territoire compris entre les bords du fleuve et Méma (3). »

(1) On trouve encore dans la contrée des villages appelés Sanhaga.
(2) Chef du pays de Baghena.
(3) Ces parcours sont toujours suivis, après plusieurs siècles, ainsi que nous l'avons vu dans l'étude de l'élevage peuhl.

Les moutons à laine qui sont constatés au Macina depuis plusieurs siècles (1) étaient donc soit entre les mains des pasteurs peuhls de la tribu de Sanqar, soit entre les mains des Sanhadji porteurs de tresse, peuples pasteurs comme les Peuhls.

Première hypothèse : Les Peuhls Sanqar sont comme leurs congénères d'origine orientale, mélange très confus de sémites, de chamites et de mongols, et les moutons du Macina appartiendraient vraisemblablement à la *grande race de Syrie*. Cette tribu ne viendrait-elle pas de la haute Mésopotamie où une dynastie sanqar a existé ! La similitude des procédés de fabrication des étoffes de laine par les Peuhls du Macina avec les nomades yourouks de l'Asie Mineure, serait un point d'appui à cette hypothèse.

Deuxième hypothèse : Les Sanhadji, qui ont été refoulés de la région qu'ils occupaient du Macina à Raz-el-Mâ (2) par les puissances sonhrays et marocaine, peuvent avoir été les importateurs du mouton à laine. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, il y avait encore des ovins à laine en Mauritanie même.

A leur sujet, le P. Labat s'exprime ainsi : « Ils ont des queues d'une grandeur énorme, si grasses et si pesantes que ces animaux, quoique grands et forts, ne les pourraient pas soutenir si les bergers ne les liaient sur des espèces de petites charrettes (3) ou roulettes attachées au col de la bête avec des cordes, afin qu'elle traîne plus aisément cette partie de son corps qui renferme presque toute la graisse.

« Il existe aussi des moutons d'une autre espèce qui ont du poil comme les chèvres ; peut-être en est-ce une espèce qu'on a honoré du nom de mouton, comme plus noble. Ils sont plus grands, plus gros et plus forts que les premiers, etc. »

Or, les Sanhadji, qui à partir du Sud du Maroc se sont répandus entre l'Atlantique et le Niger (Lentouma (4), Mestouf, Toua-

(1) Voir *Tarik es Soudan*.
(2) Mohamed Zergum en anéantit un grand nombre près de Raz-el-Mâ.
(3) Ce dernier renseignement paraît inventé par quelque voyageur facétieux.
(4) C'est cette tribu des Lemtouma qui a fondé la dynastie almoravide qui régnait en Espagne au XIIe siècle.

reg, etc.), sont qualifiés comme étant originaires de l'Yémen, et les différentes variétés de moutons à laine qu'ils auraient pu amener appartiendraient naturellement à la race dite de Syrie, dont relèvent les barbarins à grosse queue et les barbarins à queue fine du Nord de la Méditerranée.

Quelle que soit l'hypothèse admise sur les premiers détenteurs, il semble donc que c'est à cette grande race de Syrie que doivent être rattachés les moutons à laine du Macina. Nous avons vu que le rapprochement des caractères zootechniques conduit à cette même conclusion.



FIG. 31. — Types de peuhls pasteurs, dans l'Est-Nigerien.



FIG. 32. — Les mêmes, vus de face.

TITRE VIII

Elevage du cheval

Effectif des chevaux et juments. — Principaux centres d'élevage. — Limites de la zone d'élevage. — Origine de la population chevaline du Haut-Sénégal-Niger. — Différentes races primitivement en présence. — Répartition actuelle des races. —Conditions de l'élevage; reproduction, alimentation. — Dressage et utilisation du cheval. — Les maladies et leurs traitements. — Commerce des chevaux : exportation et commerce intérieur. — Amélioration de la race. — Etablissement hippique de Koulikoro. — Le stud-book nigérien. — La Société d'encouragement du Haut-Sénégal-Niger. — Avenir de la production chevaline.

Le Haut-Sénégal-Niger est le grand réservoir des chevaux en Afrique Occidentale Française ; son effectif, en y comprenant les animaux des régions est-nigériennes, n'est pas inférieur à 103.722, sur un chiffre total de 125.000 pour le groupe des colonies, le Sénégal possède presque toute la différence, soit 20.000 environ.

Nous avons dû incorporer dans cette étude ce qui concerne l'élevage des équidés caballins dans les provinces situées entre le Niger et le Tchad, comprises dans le territoire militaire, d'abord pour des raisons d'ordre historique, et ensuite parce qu'il y a un échange constant de chevaux entre les régions de la boucle du Niger et les pays djermas ou haoussas. A cette condition, nous pourrons présenter la physionomie complète et exacte de la question qui nous occupe.

*
* *

Les effectifs des différents cercles sont donnés dans le tableau ci-dessous, établi d'après les derniers recensements des administrateurs ou officiers commandant les cercles. Nous avons indiqué, en regard, les principaux centres d'élevage.

Désignation des cercles	Nombre de chevaux et poulains	Nombre de juments et pouliches	Total	Robes les plus fréquentes (1)	Taille moyenne
Kayes. . . .	751	780	1.531	baies, grises	1 m. 42
Bafoulabé . .	195	94	289	baies, grises	1 m. 42
Satadougou . .	12	»	12	baies	1 m. 40
Kita	230	164	294	baies, grises	1 m. 40
Bamako . . .	1.052	2.058	3.110	baies, grises	1 m. 40
Kati . . .	33	1	34		
Banamba . .	250	1.150	1.400		
Koulikoro. .	106	80	186		
Bougouni . .	409	52	461	baies	1 m. 40
Ségou. . . .	2.385	5.700	8.085	baies, grises	1 m. 40
Djenné . . .	90	1.240	1.330	baies	1 m. 40
Issa-Ber ou Niafunké . . .	1.500	2.500	4.000	baies	1 m. 42
Sokolo . . .	451	897	1.348	baies, grises	1 m. 40
Goumbou . .	959	1.610	2.569	baies, grises	1 m. 42
Nioro. . . .	650	1.800	2.450	baies, grises	1 m. 42
Kiffa	15	149	164	baies, grises	1 m. 42
Sikasso . . .	594	70	664	baies	1 m. 40

(1) On trouve quelques isabelles dans la boucle du Niger et dans l'Est-Nigérien.

Principaux centres d'élevage
Province du Guidimaka.
Cantons Saracolets et Diawando de Saorané, Tringa, Dialafara, situés dans le Nord du cercle.
Néant.
Nord du cercle.
Elevage généralisé dans toute la partie Nord du cercle, principalement à Nyamina, Touba, Banamba, Kiba et Kérouané, qui sont inclus dans la résidence de Banamba, et à Gouni, Doumba et Kossaba, compris dans la résidence de Koulikoro.
Villages de Tiendougou et Tiemala. Il n'y a pas d'élevage à proprement parler dans le cercle. La plupart des animaux viennent du Mossi et de Ségou.
Les principaux éleveurs sont les Saracolets et les Peuhls dans les villages de Markadougouba, Boadié, Barouéli, Somo, Togou, Boussé, Kalaké et Kéninkou.
Le Pondory fournit la presque totalité des chevaux aux autres cantons du cercle de Djenné. Toutefois, la province du Macina, chef-lieu Tenenkou, en élève pour son compte.
La presque totalité des chevaux sont dans la province de Guimbala, qui s'étend à l'Est du Bara-Issa, entre Korienzé et Saraféré, peuplée en majeure partie de Foulbés et de Bambaras. Quelques juments dans le Farimaké.
Elevage assez généralisé. Les villages de Farabougou et Nampala sont les plus riches en animaux et présentent les meilleurs sujets.
Village des Peuhls Sambourous, Goumbou, Mourdia et Ballé.
Village de Bagoëni, dans le Sud du Bakhounou, Kersignané dans le Kéniarémé, Sambagaré chez les Bambaras Massassis, Diabigué, Yéréré, Tourourou, Touroungoumbé chez les Diawaras, Fassoudébés, Kolomina, Aouéni, Guimbana et Guétéma chez les Toucouleurs, Nioro et Youry dans le Kingui, Lakamané dans le Sangah. Il n'y a pas de centres d'élevage dans la province de Yélimané.
Les juments sont disséminées dans les différents campements maures des Souakeurs (4) des Sidi Mahmoud (70), des Laklals (39), et des tribus maraboutiques (20).
Néant. Les chevaux viennent de Ségou, du Mossi ou de Bandiagara.

Désignation des cercles	Nombre de chevaux et poulains	Nombre de juments et pouliches	Total	Robes les plus fréquentes	Taille moyenne
Bobo-Dioulasso .	753	107	860	baies	1 m. 42
Lobi	10	»	10	baies	1 m. 40
Ouagadougou .	4.140	1.701	5.841	baies, quelques noires (1)	1 m. 43
Léo. . . .	200	3	203		
Tenkodogo .	4.455	1.129	5.584		
Ouahigouya. .	2.469	4.162	6.631	baies	1 m. 45
Bandiagara . .	3.267	5.923	9.190	baies, quelques alezanes	1 m. 43
Koury. . . .	801	672	1.473	baies	1 m. 42
Boromo . .	70	42	112		
Koutiala . . .	1.183	492	1.675	baies	1 m. 40
San. . . .	1.068	2.445	3.513		1 m. 38
Fada N'Gourma.	2.406	2.164	4.570	baies	1 m. 40
Diapaga . .	467	860	1.327		
Pama . . .	39	83	122		
Dori	1.684	2.559	4.243	baies	1 m. 44
Tombouctou. .	409	833	1.242	baies, grises	1 m. 40

(1) On trouve aussi quelques robes pies. Nous en avons également rencontré dans la région de Zinder et de Sokoto.

Principaux centres d'élevage
Villages de Bobo-Dioulasso, Kankalamba, Sindou et Douna.
Néant.
Dans la circonscription de Ouagadougou, les centres principaux d'élevage sont dans les provinces de Boussouma, de Béloussa et dans la partie septentrionale de celles de Ouidi et Yako confinant au Yatenga. Il n'y a pas d'élevage à proprement parler dans la circonscription de Léo. Tous les chevaux viennent du Mossi où on les achète âgés de préférence. Ils sont répartis dans les cantons situés au Nord de Léo. Ils vivent difficilement dans le voisinage de cette localité, et près des Volta ou des marigots, en raison de la présence de la mouche tsétsé.
L'élevage est généralisé dans la province de Tenkodogo.
On trouve des chevaux dans tous les villages, au prorata de l'importance de la population. Toutefois, ils sont particulièrement nombreux dans les groupements mossis de Namassa, Gourey, Koussouka, Zittenga, Baci et Koba, dans les campements des Peuhls Dialloubés et Fittoubés, et dans les villages samos, de Gomboro, Séa et Lankoy. Les Peuhls Dialloubés possèdent les meilleurs chevaux.
ans la province de Séno, habitée par des Habés et des Peuhls (Fittoubé, Ouorobé, Fouinancobé, Bababé, Ouacambé) : villages de Sadia, Ouol, Dimbal, Koboro-Kégné, Lé-Gondo-Ogourou, Diougani, Aldiouma, Bouadama, N'Bana, Bodewel, Karakindé, Dinangourou. Les Peuhls sont les principaux éleveurs.
illages peuhls de Barani, Torkoto, Yalankoro, Meniano et Dokny. Les villages saracolets du Sud-Ouest possèdent également un grand nombre de poulinières. Pas de centre d'élevage dans la circonscription de Boromo. Les chevaux y sont introduits par les marchands de Sofara, de Barani ou de Djenné. Ils y sont décimés par la tsétsé.
illage peuhl de Sambala, et cantons miniankas de Karaguana, Yarosso, Molobala et Zangasso.
'élevage est généralisé dans la circonscription de San. Toutefois, la plupart des juments se trouvent dans la région comprise au Nord-Ouest de San, entre le Bani et le Koni.
rovinces nord : Bilanga, Pléla, Bogandé, Tchénou, Coala. La région de Bogandé fournit les meilleurs produits. Dans la résidence de Diapaga, ce sont les villages de Kantchari, Partiaga, Yobiri, Tembaga, Mamoumou et Patenga. Dans la résidence de Pama : Soudouguy et Madjori.
levage généralisé. Le canton d'Aribinda est le moins riche en animaux.
ous les villages du fleuve possèdent quelques juments. Les nomades voisins, Touaregs ou Maures ne font presque pas d'élevage. Les Touaregs, en particulier, estiment que les juments ne peuvent servir de montures qu'aux gens médiocres, et comme, d'autre part, les grains sont chers, ils ne peuvent consentir les sacrifices nécessaires pour entretenir des animaux sans utilité immédiate et constante.

Désignation des cercles	Nombre de chevaux et poulains	Nombre de juments et pouliches	Total	Robes les plus fréquentes	Taille moyenne
Bamba . . .	112	297	409	»	»
Gourma (Annexe du)	1.136	25	1.151	»	»
Raz-el-Mâ (Annexe du) . .	300	200	500	baies, grises	1 m. 45
Gao	461	694	1.155	baies, grises quelques alezanes.	1 m. 45
Tillabéry. . .	2.013	1.936	3.949	baies, quelques grises, alezanes rouanes	1 m. 45
Niamey . . .	1.761	3.257	5.018	baies, grises, rouanes, noires	1 m. 45
Dosso. . . .	1.853	2.676	4.529	id.	1 m. 43
Madaoua (ancien cercle de Tahoua avec addition Maradi)	1.408	2.613	4.021 (1)	id.	1 m. 45
Zinder . . .	3.219	6.077	9.269	id.	1 m. 43
Agadez . . .	132	42	174	baies, rouanes ou grises, avec lavures blanches.	1 m. 45
N'Guigmi. . .	502	335	837	baies, grises	1 m. 40
Bilma. . . .	43	7	50	baies	1 m. 45
	46.043	57.679	103.722		

(1) Sans comprendre ceux des nomades : Oulliminden de l'Est, Kel Gress [illegible] Almoussa-Karés, qu'il n'a pas été possible de dénombrer.

Principaux centres d'élevage
ous les villages du fleuve possèdent quelques juments. Les nomades voisins, Touaregs ou Maures ne font presque pas d'élevage. Les Touaregs, en particulier, estiment que les juments ne peuvent servir de montures qu'aux gens médiocres, et comme, d'autre part, les grains sont chers, ils ne peuvent consentir les sacrifices nécessaires pour entretenir des animaux sans utilité immédiate et constante.
es quelques juments appartiennent aux villages des sédentaires de Hombori et Saryamou. Les Touaregs nomadisant dans la boucle n'ont guère que des chevaux mâles.
levage très dispersé. Quelques juments dans les villages des bords de Faguibine (8 à Bittagongo, 6 à Toucabango), mais la majeure partie sont chez les nomades, Maures et Iguellads. es Ouled Allouch et les Kelantsar possèdent respectivement une soixantaine de poulinières. Les Borada en possèdent 10, les Ahel Sidi 30 et les Choamatts 15.
es nomades n'ont que très peu de juments (64 contre 218 chevaux), mais tous les villages du fleuve possèdent des juments (total 630 juments contre 243 chevaux). Les plus riches sont ceux de Saléa, près de Tosaye et ceux qui sont situés au Sud de Bourem, Béria, Bia, Denghapuis, celui de Gargouma et l'île de Bourra, au Sud d'Anssongo.
es nomades ne font pas d'élevage. Quant aux sédentaires, ils en font dans toutes les parties du cercle. Les Kourfeys qui habitent les îles du fleuve ont beaucoup de juments, vivant semi-sauvages ; ils n'ont que très peu de chevaux mâles, car ils effectuent presque tous leurs déplacements par le moyen de pirogues.
rtie méridionale du Dallol Dosso et rives du fleuve, très riches en pâturage. Très peu d'élevage dans le Djerma Ganda.
evage généralisé. Bonne cavalerie dans le secteur de Dogondoutchi.
evage généralisé chez les populations aznas et haoussas, et parmi les Peuhls Bougadiés.
ntons haoussas, béribéris et peuhls de Düngass, de Daoumbeï, de Magaria et du Damerghou.
evage très restreint par gens riches des différentes tribus touaregs. L'Azben ne présente pas de pâturages suffisants et il faut nourrir les animaux avec du lait de chamelle ou du grain provenant du Damerghou.
evage restreint. Principal centre : canton de Goudoumaria avec 195 juments.
s d'élevage.

Limites de la zone d'élevage

D'après les tableaux qui précèdent, on voit que la zone d'élevage du cheval a pour limite septentrionale la naissance du désert, où le chameau commence à remplacer le cheval, trop difficile et trop onéreux à nourrir.

Quant à sa limite inférieure, elle peut être représentée par une ligne mixte allant du confluent de la Falémé avec le Sénégal, jusqu'au point où le 12° de latitude rencontre le Banifing, affluent du Bani, suivant ce parallèle jusqu'au point de rencontre avec la Volta noire, longeant la rive gauche de la Volta noire jusqu'au 12°, suivant à nouveau ce parallèle jusqu'au point de rencontre avec la Volta blanche, puis allant directement de ce dernier point jusqu'au confluent du Niger avec la rivière de Sokoto, le Goulbi N'Rima.

D'après ce que nous avons vu au cours de notre mission dans la Nigeria anglaise (1908-1909) et d'après les renseignements pris au cours de nos différents voyages, cette ligne se poursuivrait à peu près selon une droite, jusqu'au point de rencontre du 9° de latitude Nord avec le 15° de longitude Est (M. de Greenwich), laissant au Nord les provinces anglaises très riches en chevaux, de Sokoto, de Kano, de Zaria, de Yola, les provinces allemandes de Garoua et la région de Léré en territoire du Tchad.

Les pays situés au Sud de cette ligne brisée formant la limite inférieure de l'élevage des équidés caballins, possèdent quelques chevaux importés par les marchands indigènes qui les vendent aux gens de qualité. Nous verrons plus loin les conditions de ce commerce, assez limité du reste en raison de la mortalité qui frappe l'espèce, et qui oblige à un renouvellement incessant des montures dans les contrées soudanaises méridionales.

Dans l'intérieur même de la zone que nous avons définie, l'élevage est loin de présenter une densité uniforme et une homogénéité suivie dans la qualité des produits. Les différences d'origine et de vocation qui existent entre les groupements ethniques du Haut-Sénégal-Niger et les inégalités naturelles du sol et du climat ont commandé la distribution des races ou variétés de



Cliché de l'auteur

FIG. 33. — Cheval maure, de race Djaraïb,
appartenant à M CRÉPIN.



Cliché de l'auteur

FIG. 34. — Un petit jockey noir, élève des Établissements hippiques de Koulikoro,
sur *Oualata*, de race maure Djdeyat.
Appartenant à M. Jacques MENIAUD.

chevaux et la répartition de leurs effectifs. Certaines régions telles que les bords du Bani, de la Volta, de la Sirba, sont d'ailleurs impropres à l'élevage en raison de la présence de maladies à trypanosomes. Nous reviendrons sur ce dernier sujet, en faisant l'exposé des maladies des chevaux et de leurs traitements.

Nous allons tout d'abord rechercher les origines probables de la population chevaline du Haut-Sénégal-Niger ; nous indiquerons ensuite les races et variétés les plus caractérisées que l'on y rencontre actuellement : elles sont le fruit de plusieurs siècles d'adaptation aux conditions du climat, de la nourriture, du mode d'élevage, et la résultante des mélanges de sang qui se sont produits entre les éléments déjà plus ou moins purs du début.

Origine des chevaux du Haut-Sénégal-Niger

Différentes races primitivement en présence

Existe-t-il une race autochtone de chevaux dans le Haut-Sénégal et Niger ?

La paléontologie seule pourrait jeter quelque lumière sur cette question, mais le sol de nos régions n'a, jusqu'à présent, rien livré en matière de fossiles d'équidés.

D'après les traditions indigènes et les documents de l'histoire, il semble que les chevaux actuellement répandus dans la colonie y ont été introduits à une époque relativement récente (1) avec les grands mouvements de populations qui se sont effectués, à partir *des régions méditerranéennes ou de la haute Egypte*, vers les espaces nigériens. Certes, les migrations dont il s'agit ne sont éclairées que par des documents très rares et souvent imprécis, et sur beaucoup de points, il faut s'en rap-

(1) A moins qu'il y ait eu un petit cheval autochtone, *dolichocéphale*, dans la région montagneuse du sud ; les chevaux des Baribas, au sud de Fada N'Gourma, de très petite taille, 0 m.90 à 1 m. 10, en sont peut-être des descendants.

porter à des légendes, à des traditions, ou à des hypothèses. Les témoignages de l'histoire ne se rapportent guère qu'aux situations initiales et à la nature approximative des populations qui furent chassées des confins du monde civilisé sud-méditerranéen pour s'enfoncer dans le cœur des pays noirs. Les étapes de la route suivie nous restent inconnues pour la plupart, et il ne sera jamais possible de démêler la part de sang qui revient à chacune des hordes d'invasion dans la grande majorité des Soudaniens actuels.

Mais pour les chevaux qui conduisirent l'élément guerrier de ces migrations, et qui ont formé, dans la suite, la totalité de la population chevaline du Haut-Sénégal-Niger, le problème des origines est plus simple à résoudre que pour les peuples.

*
* *

Ils proviennent naturellement *pour une large part* des races chevalines qui ont peuplé les Etats Barbaresques, la Lybie des Anciens, depuis une haute antiquité. Cette antiquité est certifiée par les inscriptions trouvées sur les monuments égyptiens. Dans un *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Egypte,* de Rougé cite la capture de quatorze *paires* de chevaux faite par les troupes de Ménaphtah Ier au chef des Lybiens. Plus tard, Ramsés III luttant contre les Tamahou, hommes blonds aux yeux bleus venus de l'Ouest, leur prit dans une bataille 93 chars et 193 chevaux.

A une époque plus récente, nous voyons la forte cavalerie numide entrer en scène dans les guerres avec Carthage et avec Rome, puis les généraux carthaginois transporter en Sicile des milliers de chevaux et plusieurs centaines de chars de combat, sur leurs vaisseaux.

D'après Piétrement, cette population chevaline du Nord de l'Afrique s'est formée exclusivement d'une majorité appartenant aux deux races asiatiques ou orientales, la race *aryenne* et la race *mongolique* (1), et d'une notable quantité de chevaux

(1) Nous verrons plus loin que cette race aryenne comprend la race dite *arabe* ou *syrienne* et que la race mongolique englobe les deux races *barbe* et *dongolawi* ou *nubienne*.

germaniques dont les derniers furent amenés par les Vandales qui occupèrent le pays de 529 à 534 après Jésus-Christ. Il s'y est ajouté depuis l'occupation française quelques éléments divers venus de la Métropole.

Nous n'analyserons pas ici les raisons d'ordre philologique, historique et archéologique que donne ce linguiste pour aboutir à une telle conclusion. Il se rencontre d'ailleurs avec Sanson qui procède par observations ostéologiques, sur la plupart des points. Leur différend ne porte que sur la qualification de « mongolique » que Sanson rejette, pour la remplacer par celle d' « Africaine » (Dongolawi ou Nubienne) parce que les voyageurs modernes ont signalé cette race, pour la première fois, en masse homogène, dans la province de Dongola, en Nubie.

Or, les Egyptologues étant généralement d'accord pour affirmer que les Egyptiens ne connaissaient pas l'usage du cheval avant l'arrivée des *Hiksos* ou *Pasteurs*, mélange de Mongols et de Sémites qui envahirent l'Egypte vers 2.500 ans avant Jésus-Christ, et la dominèrent pendant près de 150 ans, et d'autre part, les Pharaons de l'ancien et du moyen Empire ayant occupé la Nubie d'où ils tiraient des animaux, du bois et des métaux précieux, il est logique de penser que le cheval n'existait pas dans cette colonie de l'ancienne Egypte avant l'arrivée des Pasteurs, car les Pharaons n'eussent pas manqué de l'introduire dans leurs armées.

Nous *admettrons donc la formule des races de Piétrement*, et nous dirons que les apports de chevaux qui se produisirent du Nord vers les territoires soudaniens principalement avec les Foulbés, les Garamantes (1) et les différentes tribus maures, touaregs et arabes, les Marocains de la conquête de Tombouctou (2), les commerçants de Tunis, de Tripoli et du Fezzan, furent constitués par un mélange des deux grandes races

(1) Les Garamantes chassaient les Troglodytes en chars à quatre chevaux (Hérodote).

(2) « Dès que le Pacha El Mansour se fut mis d'accord avec ses conseillers, composés des notables du royaume, sur l'envoi d'une expédition contre le Soudan, il choisit parmi ses soldats et ses auxiliaires, les plus

aryenne et mongolique, notablement influencées par la race germanique dans certains de leurs éléments.

Ces apports paraissent avoir commencé vers les premiers siècles de l'ère chrétienne, mais ont été particulièrement intenses dans les temps qui suivirent la conquête arabe du Nord de l'Afrique, et surtout l'invasion hilalienne, soit du VIIe au XIIIe siècle, période pendant laquelle s'accentua la descente saharienne des groupements du Nord.

*
* *

Un *autre contingent de chevaux* a été amené dans le Haut-Sénégal-Niger vers la fin du XIIe siècle, par des populations de cavaliers farouches venant de l'Est, dont quelques hordes s'abattirent sur le royaume de Ghana dans les premières années du XIIIe siècle : M. Desplagnes, dans son ouvrage très curieux, *Le Plateau central nigérien*, laisse entendre que ces envahisseurs, connus en Afrique Occidentale sous le nom de Soussous, Sansan, Soso, Sissoko, provenaient de la haute Egypte et qu'ils comprenaient un élément mongolique ; leurs chefs portaient en effet le titre de *Silatigui* ou *Salatigui*, qui était celui des chefs hiksos, quand, à la tête des Pasteurs, ils envahirent la vallée du Nil. Les *Mossis* seraient un mélange de ces envahisseurs avec les populations noires aborigènes.

Il nous semble que ces hordes de Soussous n'étaient qu'une fraction des peuples divers dont les migrations furent provoquées par les troubles qui se produisirent en Egypte dans le courant du Xe siècle.

Nous retrouvons en effet, dans la *légende de Daoura* (1) que des envahisseurs originaires de Bagdad conquirent le pays à la fin du Xe siècle, et introduisirent *le cheval* en *Haoussaland*.

vaillants dont il connaissait la valeur et le dévouement, et composa ainsi une armée magnifique, qu'il pourvut de vigoureux chevaux, de robustes chamelles *et de chevaux de race et de nobles coursiers choisis avec le plus grand soin* (fin 1590). » Extrait du *Nozhet El Hâdi*, traduction Houdas.

(1) Daoura est la capitale d'une province de Northern-Nigeria située à l'Est de Katséna et au Nord de Kano.

Bayajiida, qui en était le chef, épousa d'ailleurs la reine de Daoura. Son petit-fils Bagoda s'empara de la ville naissante de Kano, constituée par plusieurs familles dont la principale était celle de Dalla, habitant sur le plateau rocheux du même nom, et dont le chef était Barbushe (1), un homme noir de grande force et de grande stature, un chasseur qui tuait les éléphants avec son bâton et les apportait sur sa tête, pendant 9 milles (2). Barbushe était en même temps le grand-prêtre d'une religion où l'on adorait le dieu « Tchunburburai », représenté par un arbre appelé Shamuz. Bagoda est réputé avoir régné de 999 à 1063 sur les gens primitifs de Kano, et constitué la dynastie des rois haoussas qui ne fut supplantée qu'en 1807 par les Foullani. Leurs derniers descendants se sont refugiés à Abuja, près de la Bénoué. La légende de Daoura donne à ces conquérants une origine *chamitique*, alors que le Serki N'Fullani « Mohamed Bello » les présente comme étant des esclaves échappés du Bornou.

Remarquons en passant que les gouvernements oligarchiques des *Haoussas*, à forme élective restreinte, rappellent de très près ceux des *Mossis*. Le matériel de harnachement est encore identique à l'heure actuelle chez les uns et les autres.

Quelle que soit l'hypothèse admise sur l'origine des envahisseurs, les chevaux amenés par eux sont d'origine asiatique, puisque les chevaux de la haute Egypte sont qualifiés de race mongolique, et que ceux du Bornou ont été amenés par les populations arabes et berbères qui fondèrent le premier royaume du Kanem. *Les invasions à partir de l'Est dont nous venons de parler n'ont donc pas apporté d'éléments nouveaux, parmi ceux qui provenaient des déplacements de populations méditerranéennes et sahariennes.*

*
* *

(1) Légende de Kano, traduite de l'arabe par M. Palmer, résident de Katiéna, et qui m'a été communiquée par M. Tempel, l'éminent résident de Kano, à mon passage dans cette ville, février 1909.

(2) C'est le mille arabe, de 3.500 coudées.

La population chevaline du Haut-Sénégal-Niger doit donc présenter les caractères des races aryenne et mongolique, parfois influencés de race germanique, conservés avec la pureté originelle chez certains sujets, mélangés en proportions variables chez d'autres, avec les dégénérescences à différents degrés auxquelles peuvent conduire les conditions de la reproduction, le climat, la nourriture et le mode de travail.

Répartition actuelle des races

Afin de suivre par les seules observations zootechniques, la répartition actuelle, dans le pays, des différentes races originelles et de leurs croisements, il est précisément indispensable de rappeler leurs caractères distinctifs.

Le cheval *aryen*, cheval asiatique de Sanson, qui serait originaire de l'Aryana Vaedja (1), berceau des premiers Aryas d'après le Zend-Avesta, et qui comprend le cheval *arabe*, a le front large et plat suivi sans aucune espèce d'inflexion par un chanfrein droit, ce qui donne un profil rectiligne à sa tête, sauf que les apophises orbitaires ou arcades sourcillières, qui sont très saillantes, dépassent de beaucoup le plan du front ; aussi l'orbite est-elle grande et l'œil expressif. En raison de la largeur du crâne, les oreilles sont très éloignées de la base; elles sont courtes, fines et droites. La poitrine est large, à côtes arrondies ; la croupe est large, arrondie, se rapprochant de l'horizontale et la queue est portée loin du corps.

Le cheval *mongolique*, cheval africain de M. Sanson, qui comprend les deux variétés *barbe* et *dongolawi ou nubienne*, et

(1) L'Aryana Vaedja paraît avoir été la partie orientale du lac Balkach, arrosée par les onze rivières qui serpentent sur le revers occidental des monts Alatau avant de se rendre dans ce lac. Ce pays qui forme la province actuelle de Sémirétché est bien connu depuis que les Russes en ont fait la conquête (1846-1855) et il satisfait à toutes les conditions exigées pour être déclaré la patrie primitive des Aryas. Il est en effet situé au delà et à proximité de la Sogdiane, au Nord-Est du Syr-Daria, comme le demandent les renseignements fournis par le premier chapitre du *Vendidad* (Piétrement).

qui serait originaire de la région de la Mongolie habitée aujourd'hui par les nomades Kalkas, a le front bombé en segment de sphère et la partie inférieure du chanfrein légèrement convexe, ce qui lui donne une tête à profil sensiblement sinusoïdal ; ses arcades sourcilières sont peu saillantes, ses oreilles sont moins écartées à la base et plus longues que celles du cheval aryen ; son corps est moins ample, sa poitrine moins large, ses côtes moins incurvées ; sa croupe plus étroite, tranchante, rappelle celle du mulet ; sa queue est portée près du corps et ses cuisses sont toujours un peu grêles. En outre, le cheval mongolique est moins près de terre, c'est-à-dire qu'il a les membres plus longs ; cela tient à la longueur relative des rayons inférieurs canons et paturons, d'où une plus grande aptitude pour les allures cadencées, pour les allures de manège. Enfin dans les mêmes conditions de milieu, les chevaux mongoliques atteignent une taille plus élevée que les chevaux aryens ; mais les uns et les autres sont également remarquables par leur finesse et leur distinction (1).

*
* *

Rappelons enfin que les chevaux germaniques sont caractérisés principalement par leur tête nettement busquée, et beaucoup plus longue que large ; ils sont en effet *dolichocéphales*, tandis que les deux races asiatiques dont nous venons de parler sont *brachicéphales*.

*
* *

L'infusion de sang germanique n'étant pas renouvelée, les caractères de la race à tête busquée tendent à disparaître de plus en plus. Nous n'en tiendrons pas compte ici (2), mais il reste néanmoins très difficile de préciser des aires géographiques pour les deux grandes races asiatiques originelles, car elles ont vécu presque partout, au cours des siècles, dans un état de

(1) Voyez Sanson et Piétrement.
(2) On trouve cependant nombre d'animaux plutôt dolichocéphales, dans le Gondo, en particulier, (cercle de Bandiagara).

complète promiscuité. Tout au plus, peut-on dire que les caractères de l'une ou l'autre sont restés prédominants dans certaines contrées, par suite de l'isolement relatif dans lequel ont vécu les tribus d'éleveurs, et des soins tout particuliers dont ils ont entouré la reproduction.

C'est ainsi que les chevaux de race aryenne se sont conservés avec leurs types presque purs, dans les *krékibas* et les *djdeyats*, ceux de race mongolique dans les *djraibs* ; encore existe-t-il une certaine influence de sang aryen chez ces derniers (leur croupe est fréquemment arrondie) : krékibas, djdeyats et djraibs sont élevés par des sous-tribus des Maures Meschdoufs, et, en faible proportion par les Touaregs Kelantsars de l'Ouest qui appartiennent les uns et les autres à la grande famille des Sanhadja, d'origine hymiarite. Les juments ne sont présentées qu'à des étalons choisis, d'un style défini, et pour éviter les saillies de hasard, au paturage ou à l'entrave près des tentes, on leur met une boucle ou des aiguillettes.

Voici d'ailleurs ce qu'en dit l'émir Abd-El-Kader, dans une lettre au général Daumas :

« J'avoue qu'il est bien rare et bien difficile de trouver des chevaux arabes primitifs, c'est-à-dire tout à fait pur sang, et dont la nature n'ait été modifiée sous aucun rapport, ni par le travail, ni par la nourriture, ni par des alliances malheureuses avec des étrangers. On ne doit pas donner ce nom à ceux qui, trop nourris d'habitude, portent des fardeaux, labourent la terre, dépiquent les grains et qui sont inaptes à résister aux intempéries, ainsi qu'à supporter la soif et la faim.

« Le seul pays où l'on peut rencontrer le pur sang dont j'ai parlé, c'est dans le vrai désert, chez les Arabes errants, notamment chez les grandes tribus des Zénaga et des Sanhadja. Là, de temps immémorial, la race n'a été altérée par aucun mélange nuisible et chacun y connaît la parenté de ses chevaux : père, mère, sœurs, oncles et tantes paternels et maternels, grand-père, grand'mère, aïeul, etc... »

L'émir donne à tous les chevaux des Zénaga et des Sanhadja l'origine arabe alors qu'en réalité, les deux grandes races dont nous avons parlé se rencontrent dans les différentes tribus. *Il*



Fig. 35. — *Biniou,* cheval du Séno, au Sud de Bandiagara, fils d'un étalon sahélien.



Fig. 36. — *Poulo,* trotteur originaire de Banamba, à M. Mollin.

commet l'erreur arabo-centrique : « Sachez, dit-il, dans le même document, que Dieu a créé les premiers chevaux dans le pays des Arabes, compris entre la Méditerranée, la mer d'Aden, la mer Persique, la mer Rouge et l'Euphrate : c'est pourquoi ces animaux s'appellent *irab* ou *pur sang*. Ils étaient alors sauvages et inabordables, tous ils fuyaient l'homme ; mais Ismaël, fils d'Abraham, fut le premier qui, environ deux mille ans après Adam, eut le courage de les monter et le talent de les dompter. Il ressort de ce qui précède que tous les chevaux qui sont en ce moment répandus sur la terre entière tirent leur origine de l'Arabie ».

La preuve a été faite de la présence de races autochtones dans le Nord de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, et en Angleterre, et une démonstration très satisfaisante établit que les Arabes ont tenu leurs animaux de leurs voisins *Iraniens* et *Touraniens* ; ceci explique que des tribus arabes passées en Afrique aient pu posséder et conserver des spécimens des deux races aryenne et mongolique, pendant que leurs compatriotes restés sur place s'appliquaient à éliminer progressivement le sang mongolique pour donner la prédominance à la race aryenne à front plat et à chanfrein rectiligne, de taille moins élevée mais plus brillante et plus rapide, qui est communément appelée aujourd'hui la race arabe ou syrienne.

*
* *

On peut dire, en thèse générale, que la population chevaline de l'Ouest et du Nord de la colonie, Kayes, Nord de Bafoulabé et Kita, Nioro (1), Goumbou, Sokolo, résidence de

(1) L'élément Dongolawi a toutefois pénétré dans les régions de Nioro, Kita et Kayes par les guerriers d'Ahmadou Cheikou, et dans la suite, par les marchands.

D'autre part, les animaux des Bambaras Massassis, du cercle de Nioro, viennent en grande partie de Ségou. A la prise de cette ville, le général Archinard donna 100 chevaux et 300 captifs à Bodian, qui fut le chef du pays sous notre autorité. Il revint ensuite dans le Kaarta, amenant avec lui son butin (Lasselves-Chartier). L'infusion constante de sang sahélien fait progressivement disparaître la trace de ces apports primitifs.

Banamba et de Barouéli (1), Tombouctou, Bamba, Gao sont plutôt sous l'influence de la *race arabe* et de la variété *barbe*, tandis que les régions Centre et Est, Bandiagara, Djenné, Ségou, Yatenga, Mossi, Gourma, ont conservé les caractères prédominants de la variété *Dongolawi*.

Les cercles du Sud, Koutiala, Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso renferment des produits dégénérés originaires des régions centrales et orientales.

Quant aux régions Est-Nigériennes : Djermas, Aznas, Haoussas et Beriberis, elles sont assez nettement sous l'influence de la variété dongolawi, bien que les chevaux provenant de l'élevage du groupe arabe des Almoussa-Karés, races de Kidal, du Touat et Debbakars, aient apporté du sang arabe et du sang barbe dans l'élevage des populations sédentaires riveraines du Sahara. L'introduction des Dongolawi dans l'Est-Nigérien, soit dit en passant, fut bien antérieure à l'arrivée des Foulbés, qui n'eut lieu que vers le XV[e] siècle, d'après les écrits haoussas.

Enfin nous signalerons que chez les Touaregs de l'Aïr ou Azben, s'est constituée une véritable race, assez voisine de la variété barbe, mais avec une bonne proportion de sang arabe. C'est la race de *Bagazan* ou *Kinaboutout* (verge longue) justement réputée dans l'Est-Nigérien pour ses qualités d'endurance, de vitesse, son aptitude à résister aux longues randonnées sur les terrains durs et rocailleux.

Les guerres séculaires entre Touareg et gens du Kanem et du Bornou en ont fait une grande consommation, et comme le pays d'élevage de cette race est très restreint, très pauvre, l'effectif des bagazan ne peut se reconstituer que très lentement ; à l'heure actuelle, on ne compte guère que 19 mâles et 10 juments

(1) Pour Barouéli, situé dans la boucle du Niger, le fait s'explique très facilement. Cette région où sont des agglomérations importantes comme Barouéli et Boadié, est peuplée de Markas ou Saracollets, venus il y a 45 à 50 ans de l'Ouest du Niger, dans les états d'Ahmadou Cheikou. Le mot Barouéli est la corruption du mot Baro Ouéré (village de la femme peuhl) Baro ; Boadié signifie « terre blanche ».

La plaine des environs de Boadié, est en effet un beau terrain arable, d'aspect blanchâtre.

en Aïr, possédés par les Kel-Férouane, les Kel-Tdelé, les Kel-Nagourou. Un seul cheval appartenant aux Ikaskazan est utilisé comme étalon. Il existe quelques sujets mâles dans les régions de Tahoua, Madaoua et Zinder, qui sont très recherchés par les propriétaires de juments haoussas et béribéris.

Le produit provenant du croisement d'une jument quelconque avec un bagazan, s'appelle *dam bagazan* (fils de bagazan).

La race pure est très reconnaissable par l'encolure longue et épaisse, la crinière fournie, les membres puissants, la corne des sabots noire et très résistante, les naseaux bien ouverts, les poils rudes. Ils présentent fréquemment une robe rouane ou grise avec des lavures blanches à l'encolure et au flanc.

L'origine des Bagazan fait l'objet de nombreuses légendes locales ; il est probable qu'ils viennent tout simplement de l'oasis d'Augila, situé en Cyrénaïque, patrie des Berbères qui occupent actuellement l'Azben, concurremment avec les Keloui et les Ikaskazan originaires du massif du Hoggar.

Le capitaine Bachellez rapporte la tradition suivante assez originale : « A une époque très reculée vivait aux environs de Rhât un marabout très vénéré, venant de Stamboul et appelé Anabi Suleyman. Il possédait mille chevaux et mille juments, les plus beaux spécimens de l'espèce. Un soir qu'il visitait ses animaux, il s'attarda dans leur contemplation au point qu'il en oublia la prière du soir. Le soleil avait fui l'horizon, et la faute n'était réparable que par un grand sacrifice ; Suleyman prit son sabre et trancha l'encolure de tous ses animaux ; un seul couple put s'échapper après avoir rompu ses attaches. Les fugitifs galopèrent plusieurs jours sans boire ni manger, et arrivèrent en Azben, dans la montagne appelée Bagazan. Le couple donna naissance à la race dite de Bagazan qui vécut très longtemps à l'état sauvage, avant d'être domestiquée par les Kel-Aïr ».

Une autre tradition la fait provenir des chevaux échappés de l'armée d'un sultan du Bornou qui était venu guerroyer contre les Kel Gress réfugiés, à son approche, dans les monts Bagazan, près de la mare d'Aoueur.

Conditions de l'élevage

Reproduction. — Si l'on excepte les Maures du Sahel, quelques tribus touaregs comme les Kelantsars, les Tademeket et les Kel Air, et les populations de Saracolets, de Sonhrays (1) ou de Haoussas en contact fréquent avec eux, on peut dire que les indigènes ne prêtent qu'une attention insuffisante aux conditions de la reproduction.

Chez les Maures, nous avons signalé l'usage de mettre des boucles ou des aiguillettes aux juments pour ne les livrer qu'à des étalons choisis et en temps opportun. Le même procédé est employé par certains éleveurs de la région de Gao, qui obturent la vulve des jeunes pouliches par deux anneaux de fer ou de cuivre de façon à éviter les saillies prématurées ; ces anneaux sont appelés « kor beye » ou « hidiendi » en sonhray et, en tamachek, (touareg) « alisnaïs » ou « iguidel ». Une anecdote, tirée du *Tedzkiret-En-Nisian* (trad. Houdas), montrera tout le prix que les Touaregs attachent aux choix des reproducteurs.

Le pacha marocain Mansour, qui entra en possession du pouvoir à Tombouctou, le 4 juin 1712, eut ses deux chevaux volés dans sa casbah, par les Touaregs Tadmeket.

« Les montures volées étaient deux chevaux de selle. Chacun connaissait ces magnifiques bêtes ayant étoile au front et balzanes, admirables de forme et superbes d'aspect. Le pacha fut vivement affecté de ce larcin qui lui causait un préjudice et une sorte de déconsidération. Des hommes furent expédiés pour les réclamer de bon gré et les lui ramenèrent plus tard. Mais les Touaregs leur ayant fait saillir toutes leurs juments, les chevaux n'avaient plus la moindre force. Ce fut à

(1) D'après une légende des Sonhrays, leurs chevaux auraient été capturés dans la mer. Cette croyance est à rapprocher de la fiction grecque qui attribue à Neptune le don des chevaux et l'art de les dompter. Il faut peut-être comprendre selon nous, que les chevaux ont été amenés par les vaisseaux dans le pays occupé primitivement par les Sonhrays, avant leur arrivée au Soudan.

cause de ce fait que le pacha fit une expédition contre les Touaregs. »

*
* *

Les chevaux étant tous laissés *entiers* (1), les précautions radicales dont nous avons parlé précédemment seraient partout indispensables, pour éviter les accouplements de hasard qui tendent à se produire sur les pâturages sans clôture où les juments, les jeunes poulains et pouliches et les montures mâles des pauvres gens sont généralement abandonnés pendant toute la journée. Il arrive que des poulains de 18 mois s'usent prématurément à des saillies intempérées, et ne donnent que des produits de second ordre ; des pouliches reçoivent à deux ans quelque vieil étalon en mauvais état, échappé de ses entraves.

C'est entre les mois de mai et d'octobre, c'est-à-dire pendant la fin de la saison sèche et les premiers mois de l'hivernage, que se place l'époque des chaleurs des juments. Elles sont présentées aux étalons dans les huit jours qui suivent la mise-bas.

Dans la plupart des régions, il existe des étalons provenant de l'élevage local, qui jouissent d'une certaine vogue. L'estime dont ils sont entourés, tient le plus souvent aux nuances de la robe, à la haute taille, à quelque signe particulier ; plus rarement à un record de vitesse ou à une excellence de conformation. Généralement l'éleveur s'inquiète peu de l'harmonie des formes, de la perfection des aplombs, et ne recherche pas un type d'étalon déterminé, en vue de corriger les défauts des génitrices, ou de renforcer telles de leurs qualités dans les produits (2).

Les étalons sahéliens, krekibas, Djraibs, Djeydats, Devonjats, en particulier, ceux des nomades sud-sahariens, Kidals, Touats,

(1) Seuls les Maures castrent quelques-uns de leurs chevaux, généralement affectés à la chasse à l'autruche.

(2) Une preuve du peu de souci que les éleveurs indigènes apportent à réaliser des types de chevaux par une sélection suivie est la presque impossibilité de trouver des *couples appareillés* pour les équipages.

Debbekars, Bagazans, sont toutefois demandés sans réserve par tous les éleveurs voisins, car ils sont d'une supériorité frappante sur les autres chevaux comme vitesse, comme fond et comme élégance dans les allures.

Ajoutons qu'une robe blanche ou gris clair donne aux géniteurs un surcroit d'attrait. Les montures blanches sont préférées par les chefs et les gens de qualité, sans doute parce qu'elles font mieux ressortir la richesse des équipements, qu'elles se distinguent plus nettement dans un lot de cavalerie et marquent de loin la présence du maître.

Dans les temps anciens, nous trouvons déjà cette prédilection des grands et des dieux pour les chevaux blancs; les généraux perses combattaient sur des chevaux blancs; Hérodote parle des chevaux sacrés de l'armée de Xerxès, qui étaient blancs, et derrière lesquels roulait le char de Jupiter, traîné lui-même par huit chevaux blancs.

*
* *

Le prix des saillies est généralement peu élevé. Il ne dépasse guère 1 fr. 50 à 2 francs dans l'intérieur de la boucle du Niger; le propriétaire de la jument donne le plus souvent une somme variant de 100 à 1.000 cauris, un ou deux sawels de mil, quelquefois un poulet, comme dans le Mossi, et presque toujours l'entrave qui a servi à maintenir la jument.

Dans les régions avoisinant le Sahel, Nioro, Goumbou, Sokolo, Banamba, où les étalons d'origine maure sont recherchés, les saillies se paient une demi-pièce de guinée ou une pièce, soit de 3 à 8 francs. Nous retrouvons des prix analogues dans la région de Gao et dans l'Est-Nigérien où les bonnes montes se paient de 5 à 10 francs, et les étalons vulgaires de 0 fr. 50 à 1 franc.

*
* *

Alimentation. — Dans la plupart des contrées d'élevage, les jeunes produits sont séparés à 3 ou 4 mois de leurs mères qui sont présentées aux étalons huit jours en moyenne après la parturition. L'allaitement fatigue beaucoup les juments, car

elles ne reçoivent pas le complément de nourriture qui serait nécessaire pendant cette période. Particulièrement, celles qui mettent bas vers les mois d'avril ou mai restent en grande maigreur jusqu'à la poussée des fourrages qui se fait à la saison des pluies.

« Une des raisons du sevrage prématuré, dit le capitaine de Franco (1), est la coutume de la vente dite « au pied ». Si une jument est de belle venue, son propriétaire vend à l'avance les produits qu'elle pourra avoir, à quatre personnes qui se disent chacune propriétaire d'un des pieds de la jument; le premier produit appartient au propriétaire du premier pied, le produit suivant au propriétaire du second pied et ainsi de suite, jusqu'à ce que le tour soit fini, après quoi on recommence dans le même ordre ; la *livraison des produits se fait à l'âge de trois mois* ; à cette époque, le bénéficiaire prend son produit, à moins qu'il n'en soit pas satisfait, dans lequel cas il abandonne son tour ; si le poulain meurt avant l'époque de la livraison, l'acheteur qui avait droit à ce produit conserve son tour, ce qui retarde chacun des autres d'une année. »

Par contre, nombre d'éleveurs Maures, les Arabes Almoussa Karés de l'Ahrazar Makkaran, au nord de Tahoua, les Touaregs Kel Antsar, Kel Aïr, etc., laissent les poulains grandir auprès de leur mère jusqu'à six ou huit mois, renforçant leur alimentation par du lait de chamelle ou de brebis. Les zones de parcours de ces nomades, comme d'ailleurs ceux des Touaregs de la région de Tombouctou et de Gao, sont assez pauvres ; nulle culture ne s'y pratique, et les quelques sacs de grains qui y parviennent sont achetés aux cultivateurs des contrées limitrophes. C'est dire que les chevaux vivent surtout des herbes rares, des pailles sèches qu'ils trouvent non loin des tentes ; ils broutent aussi différents végétaux qui contiennent d'ailleurs des principes toniques et nutritifs, et la seule ration qui leur est quelquefois donnée se compose de lait et de quelques graminées sauvages recueillies par les serviteurs de la tribu. Ils

(1) Etude sur l'élevage du cheval en Afrique Occidentale française.

boivent rarement, une fois par jour au plus, et peuvent rester plusieurs jours sans être abreuvés.

Chez les noirs sédentaires et chez les pasteurs Foulbés, les chevaux reçoivent une nourriture plus abondante ; les pâturages naturels y sont meilleurs et plus étendus, les graminées sauvages plus nombreuses et des fourrages cultivés, comme la paille d'arachide et la paille de niébé, leur sont distribués à l'attache. Enfin le mil, les haricots niébés, ne leur sont pas ménagés, surtout en période de travail. La ration journalière est d'environ 4 kilos de grains. Ils boivent deux fois par jour.

A vrai dire, les chevaux mâles qui servent seuls de monture à tout indigène qui se respecte, et sont par conséquent les seuls à fournir un travail, sont aussi les seuls à être bien nourris. Ils sont généralement gardés dans la cour intérieure de l'habitation, attachés à un piquet par l'un des membres antérieurs, et malheureusement entravés, selon les bipèdes latéraux, pour éviter les escapades.

Quant aux juments, elles vivent en liberté autour des villages ou des campements ; on les fait rentrer le soir, près des cases pour éviter les vols ou les attaques des fauves.

Nous avons déjà signalé la présence dans toute la vallée du Niger, et dans certaines dépressions de l'intérieur du pays, des vastes pâturages de *bourgou*, ce panic aquatique qui nourrit, pendant toute la saison sèche, des centaines de milliers de bœufs et de moutons.

Il est aussi largement utilisé par les riverains pour la nourriture des chevaux. Coupé vert, à la surface des eaux, il est distribué à l'écurie après un léger séchage au soleil. Quand les eaux se retirent des plaines basses, on envoie les juments pâturer sur les chaumes du bourgou, dont les rejets verdissent pendant presque toute la saison sèche. Les propriétaires éloignés du fleuve confient leurs bêtes à la surveillance des villages riverains ; il n'est pas rare de voir dans les prairies du Pondory et du Macina, aux environs du lac Dhébo et du lac de Korienza, dans les îles du Niger, près de Bourrem, ou de Tillabéry, des troupeaux d'une centaine de juments avec les jeunes



Cliché de l'auteur

FIG. 37. — Cheval du Mossi.
On reconnait très bien la silhouette du cheval mongolique : front bombé, chanfrein légèrement busqué.



Cliché de l'auteur

FIG. 38. — Jument du Djenné, nourrie sur les pâturages de bourgou.

produits. Les pasteurs Foulbés et les Foutankés envoient leurs pouliches au bourgou, avec leurs bœufs et leurs moutons, tandis que les étalons qui leur servent de monture restent attachés au campement, prêts à recevoir la selle.

Le panic croissant toute l'année en touffes vigoureuses, dans les endroits où la nappe liquide reste en permanence sans grande profondeur et sans courant, particulièrement le long des rives du fleuve et des mares, il n'est pas rare de voir les animaux entrer dans l'eau jusqu'à mi-corps pour brouter les pousses émergeantes. Aussi, tous les chevaux du fleuve, de Djenné jusque vers Gaya et la rivière de Sokoto, présentent les mêmes caractères de mollesse, et une grande sensibilité dans les sabots, dont la corne et la sole sont attendries par le contact prolongé des eaux ou des terres détrempées. Quoique bien en chair, ils n'ont jamais le poil luisant, indice certain de bonne santé et de vigueur, et leurs intestins sont fréquemment la proie d'un parasitisme d'origine aquatique qui altère vite le bon fonctionnement de l'organisme tout entier. Le moindre effort les amaigrit.

Les chevaux de même race qui peuplent les provinces sablonneuses du Séno et du Gondo, de la région de Zinder et les pays à sol ferme du Liptako et de Dori ou du Mossi, sont autrement vigoureux, résistants à la fatigue et aux privations momentanées.

Mais ils restent cependant bien inférieurs aux animaux sahéliens ou sud-sahariens, habitués à une alimentation extrêmement légère, à des courses longues et rapides, et qui conservent un caractère admirable, avec des formes élégantes et nerveuses.

Le cheval paraît avoir ceci de commun avec l'homme, que plus son habitat est stérile, plus grandes sont ses qualités physiques de résistance, de vigueur et de résignation dans la fatigue.

Dressage et emploi

Les indigènes *ignorant l'usage des voitures, ne dressent leurs chevaux que pour la selle.* C'est à cheval qu'ils se rendent dans leurs terres de culture ou qu'ils vont visiter leurs troupeaux transhumant au loin. Le cheval n'est jamais astreint à porter des fardeaux. Impatients de jouir de leurs montures, les noirs commencent le dressage entre dix-huit mois et deux ans, pour les poulains et les pouliches. Les Maures du Sahel et certaines tribus touaregs qui pratiquent la chasse au gros gibier, éléphant, girafe, autruche, oryx, etc., comme les Kel-Rhériss et les Ikelen-Oudalen du Gourma, réservent cependant le dressage des chevaux qu'ils désignent pour ce pénible sport, jusque vers l'âge de trois et même quatre ans, à moins que le poulain soit d'une constitution particulièrement forte, et que son propriétaire puisse lui donner régulièrement une alimentation vivifiante.

A deux ans, les chevaux sont loin d'avoir atteint un développement suffisant pour supporter les fatigues des cavalcades, des fantasias, sous le poids de grands diables dont les jambes traînent à terre, avec les circonstances aggravantes d'un mors qui torture la bouche et d'une selle qui parfois broie les reins de l'animal. Les éperons et les étriers tranchants donnent seuls aux malheureux poulains l'apparence d'une vigueur d'adulte.

Le dressage qui se fait sans difficulté, car les chevaux sont d'une extrême docilité, est généralement entrepris par le propriétaire lui-même, ses fils ou ses serviteurs. Mais il existe des *dresseurs* (1) qui prennent les animaux en question pendant trois semaines ou un mois et les assouplissent à quelques allures, pas allongé, amblé et galop. Le prix du dressage est

(1) J'ai fait le voyage de Saraféré au lac Niangaï et retour à Korienzé, avec un de ces professionnels qui était un jeune Peuhl répondant au nom de Noun. Il montait un cheval appartenant à un riche Malinké de Korienzé, et qu'il dressa, au cours du voyage, à mettre genou à terre au commandement, à marcher sur les membres postérieurs, dans la position cabrée, et qu'il assouplit assez heureusement au trot et au galop.

en moyenne de 10 francs, plus la valeur de la nourriture du cheval. Je crois inutile de dire que ces écuyers professionnels ignorent les règles de l'équitation savante. C'est par l'action brutale des éperons et du mors qu'ils obtiennent la soumission du cheval à leur volonté. Les plus habiles arrivent à leur faire exécuter quelques airs de haute école par une contrainte sévère des aides. Mais leur monture ne gagne jamais cette légèreté et cette souplesse qui sont la résultante de l'effort patient et délicat du cavalier, tendu vers le jeu des lois mécaniques et physiologiques régissant l'équilibre de l'animal.

*
* *

L'*usage de la ferrure est inconnu des indigènes* (1). Il n'est d'ailleurs pas utile, dans la plupart des régions. Seules nos routes empierrées, dans les villes, le rendent nécessaire pour les chevaux de service.

Les cavaliers noirs n'accordent aucun soin de propreté aux pieds de leurs montures. La corne est rarement taillée ; les aplombs de l'animal en sont faussés, les jambes en éprouvent pendant la course une très vive fatigue, que ne délasse pas le supplice de l'entrave des bipèdes latéraux ou diagonaux quand le travail a cessé. Ajoutons que ce mode d'entrave a des effets funestes sur les jeunes chevaux en période de croissance, qui gagnent une mauvaise attache de reins dans cette position constante de « rassemblé ».

*
* *

Les mors et les selles employées dans tout le Haut-Sénégal-Niger sont généralement du style arabe bien connu, avec quelques variations dans la forme du pommeau et du troussequin ; mors, étriers, frontaux et montants des licols sont parfois

(1) Rappelons qu'en Europe, l'usage de la ferrure ne remonte qu'au x[e] siècle. Il a d'ailleurs coïncidé avec la découverte du mode de traction par la bricole, et a permis d'utiliser la *force* du cheval. Jusqu'alors on n'utilisait guère que sa vitesse. Un très beau travail sur ces questions est actuellement préparé par M. le commandant Lefèvre des Noëttes.

ornés de cuivre et joliment ouvragés par les forgerons.

La selle, dont l'armature est en bois, est recouverte de cuir tanné dans le pays. Les Touaregs notables d'Azben la revêtent d'une peau de panthère avec des enjolivures de dessins et des cuivres appliqués sur la face antérieure et sur l'arête du pommeau.

Le dessous est garni d'un feutrage de laine et de crins ; en pays haoussa, il existe d'habiles artisans qui fabriquent des tapis de selle avec deux carrés de coton tissé, entre lesquels ils placent une épaisseur uniforme de chiffons divers. Le tout est piqué soigneusement suivant un réseau régulier. Le pourtour du tapis est ensuite brodé avec des fils de couleur, bleu indigo, jaune iris ou rouge.

Dans tout l'Est-Nigérien, le luxe des harnachements est en grand honneur. Depuis plusieurs siècles, ces régions ont été en rapport constant avec la Tripolitaine et la Tunisie par les Arabes dont il existe encore à l'heure actuelle des colonies importantes à Zinder, Sokoto et Kano, et au Bornou. Enrichis sans effort par la traite des esclaves, les grands chefs indigènes, Fouillanis, Haoussas, Bornouans et Béribéris, dépensaient sans réserve, pour se procurer les équipements chatoyants que le caravanier tripolitain offrait à leur convoitise émerveillée. C'était des turbans et des manteaux de soie ou de laine légère, des bottes en maroquin rehaussées de broderies d'or, d'argent ou de soie de couleur, en manière d'arabesques, des selles dont l'avant du pommeau et l'arrière du troussequin étaient recouverts d'argent, des étriers et des mors en métal précieux, des tapis en velours et en soie de toutes nuances, lamés d'or ou d'argent.

Aujourd'hui encore, cette aristocratie se distingue par une grande recherche dans le vêtement et dans les effets de harnachement, avec un amour immodéré de tous ces ornements inutiles et brillants que le soleil enrichit de reflets et de miroitements dans la pompe des cortèges et la fougue des chevauchées. Mais le clinquant a souvent remplacé le métal précieux, car l'occupation européenne a réduit la fortune des grands, tandis

qu'elle apportait le confort et la sécurité dans la masse des populations jusqu'alors exploitée sans merci.

Maladies

On peut dire, avec une approximation très satisfaisante, que l'état sanitaire général des chevaux est de moins en moins bon, dans la colonie, à mesure que diminue le degré de latitude. Il faut toutefois ajouter ce correctif, que l'altitude de certains plateaux, leur éloignement des nappes de débordement du Niger, du Bani ou des Voltas, améliorent les conditions de leur élevage ; c'est ainsi que le Séno et le Gondo, dans le cercle de Bandiagara, le pays d'Ouahigouya et de Dori, présentent des animaux beaucoup plus résistants et vigoureux que les contrées de même latitude avoisinant le Niger, comme Mopti, Djenné, Tillabéry ou Dosso.

Les chevaux du Haut-Sénégal-Niger s'accommodent mal des régions dont l'atmosphère humide et les pâturages détrempés par les longues pluies d'hivernage ou les inondations périodiques nourrissent un parasitisme animal et végétal considérable. Ils y vivent mais perdent toute énergie ; les moindres accidents et les moindres maladies, les plaies en particulier, sont lents à guérir, quand ils ne donnent pas lieu à des complications mortelles ; dans le Nord, au contraire, pays sahéliens, sud-sahariens, Azben, des maladies de nature grave avortent par la seule action du climat, par l'influence de ces deux grands vivificateurs qui sont l'air et la lumière. Il faut signaler aussi que, dans le Sud de la colonie, les populations sont plus inhabiles dans l'art vétérinaire que les Maures, Touaregs, Foulbés, Saracollets ou Sonhrays. Les Sénofos de Sikasso, les Bobos, les Miniankas de Koury tiennent seulement quelques connaissances d'hyppiatrique, des Peuhls pasteurs voisins ou des Bambaras, qui eux-mêmes les ont apprises le plus souvent, des Maures et des Saracolets.

*
* *

Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes maladies qui frappent les équidés caballins dans le Haut-Sénégal-Niger, et dont la plupart se retrouvent hors de l'Afrique.

L'étude est encore loin d'en être complètement faite par des techniciens ; les descriptions concernant différentes entités morbides et leur distribution géographique, qui sont données dans les rapports administratifs, ne peuvent évidemment présenter des garanties sérieuses d'exactitude.

Parmi les maladies qui causent de nombreuses pertes, il faut signaler le tétanos, existant particulièrement dans la région de Zinder, de Mopti et dans les cercles de Sikasso et Bobo-Dioulasso, où les indigènes bambaras, sénofos et samos, le qualifient : *diarani*. Rien n'est tenté contre cette affection à forme foudroyante, si ce n'est quelques massages et des applications d'eau chaude sur le dos et les reins de l'animal malade.

Mais le plus lourd tribut imposé à l'élevage des équidés est incontestablement payé aux maladies épizootiques, *lymphangite*, *trypanosomiases*, *piroplasmose*, *morve* et *typho malaria*, et parmi elles, ce sont les trypanosomiases qui sont les plus néfastes ; elles déciment des régions entières à la fin des hivernages, et causent, chaque année, la mort de plusieurs centaines de chevaux.

On sait que les trypanosomiases ont pour agents étiologiques différents hématozoaires-trypanosomes cultivés dans la trompe et quelquefois dans tout le tube digestif, depuis l'intestin moyen, des *glossines* appelées vulgairement mouches *tsétsés*.

Les différentes glossines connues en Afrique Occidentale française (palpalis, tachinoïdes, longipalpis) ne cultivent pas avec la même prédilection les différents trypanosomes, ou si l'on veut, les différents trypanosomes ne trouvent pas chez les diverses mouches, un milieu qui leur convient également (1).

(1) D'après les expériences faites par MM. G. Bouet et Roubaud, les chances d'infection des glossines au virus de la Baléri, par exemple, sont surtout grandes pour les longipalpis, beaucoup moindres pour les tachinoïdes, nulles ou presque nulles pour les palpalis.

D'après le docteur Bouffard, le savant fondateur du laboratoire vaccinogène de Bamako, c'est la *glossina palpalis* qui domine dans le Haut-Sénégal-Niger. Les quelques *Glossina tachinoïdes*, qu'on rencontre, sont partout mélangées avec la palpalis.

« Nous possédons malheureusement, dit-il, la glossine qui a le pouvoir de cultiver le plus de trypanosomiases. Non seulement elle est l'hôte du *Tr. gambiense*, agent pathogène de la maladie du sommeil, mais encore elle cultive le *Tr. cazalboui*, agent de la Souma, le *Tr. pecaudi*, agent de la Baléri et le *Tr. dimorphon*, très rare dans la Colonie (1) et se rencontrant surtout en Casamance, en Guinée et en Côte d'Ivoire. »

Les *tsétsés* ne paraissent pas exister au-dessus du 14° parallèle, et les gîtes de la vallée de la Sirba, ceux du Niger entre Boumba et Koirékatapo, sont les plus au Nord que l'on connaisse. Au-dessous du 14° de latitude, les cours d'eau permanents encaissés, à rives très boisées, près desquels l'humidité est élevée et la température adoucie, sont presque tous peuplés de glossines : tels sont le Niger, le Bani, le Bakoy et le Bafing, la Falémé, à leurs origines ; leurs affluents dans la partie haute, comme le Fié, le Sankarani, le Milo, le Tinkisso, le Baoulé, le Banifing ; les Volta noire, rouge et blanche et leurs affluents importants. Le Sourou, dont les rives sont précisément très peu encaissées et dont le débit est insignifiant à certaines époques de l'année, ne présente pas de tsétsés si ce n'est tout près de son confluent avec la Volta noire. Par contre, la Pendjari qui arrose le Sud-Est du cercle de Fada-N'Gourma, en est infestée dans toute la partie de son cours comprise entre le massif de l'Atacora et la chaîne de Gobnangou. Cette région est d'ailleurs déserte et les chevaux ne peuvent en approcher sous peine de mort.

*
* *

(1) Depuis l'époque où ces lignes ont été écrites, il nous a été signalé par M. le docteur Dupont, de l'Assistance médicale indigène, que, dans la région de Koury, Ouahigouya, Ouagadougou, le *Tr. dimorphon* a causé une épizootie très meurtrière en 1910 (chevaux, bœufs).

Le *Tr. gambiense*, qui est celui de la maladie du sommeil, ne se rencontre pas dans tout le domaine des tsétsés ; il n'est guère signalé que dans les cercles de Sikasso, de Bobo-Dioulasso, de Koury, de Gaoua et de Bougouni ; mais tous les habitats mentionnés plus haut sont des foyers de trypanosomiases animales, affectant les équidés et certains bovidés.

Le petit marigot du Farako et celui de Soknafi, aux portes même de Bamako, recèlent des glossines infectées de différents trypanosomes, autres que celui de la maladie du sommeil heureusement.

Il semble que le *Tr. cazalboui*, agent pathogène de la Souma, est le plus communément cultivé par les *Gl. palpalis* et *tachinoïdes* du bassin du Niger, du Bani, des Volta, du Haut-Sénégal et de la Falémé.

Mais, d'après le docteur Cremer, médecin de l'assistance médicale indigène, la *trypanosomiase des chevaux de Gambie* et la *dourine*, existent égalemont dans la région de Koury.

« Leur symptomatologie, dit-il, est confondue par les indigènes avec celle de la souma (1). Un cheval de cercle que les noirs disaient atteint de souma a été examiné par le docteur Dupont qui a constaté, après inoculation du sang de l'animal malade à une chèvre indemne, la présence du *Tryp. dimorphon* dans le sang de cette dernière.

L'évolution de la maladie qui a été plus longue que celle de la souma, avec moins d'œdème dans les membre, les bourses et le ventre, et plus d'amaigrissement, a confirmé le diagnostic bactériologique et a montré qu'il s'agissait non pas de souma, mais bien de trypanosomiase des chevaux de Gambie.

Enfin les indigènes affirment avoir constaté que, dans le développement de ce qu'ils appellent la souma, il apparaît parfois des ulcérations sur le pénis et les bourses du cheval, sur la vulve de la jument. Il est probable qu'il s'agit de dourine dans ces cas-là.

(1) Le mot « Souma » en bambara veut dire froid ou rhume, et ce qui est caractérisé par un *écoulement nasal*.

(2) Rappelons que la dourine est provoquée par le *Tryp. Rougeti*



Cliché de l'auteur

Fig. 39. — Cheval du Macina.



Cliché de l'auteur

Fig. 40. — Cheval de la région de Barouéli.

Ajoutons que les différentes maladies à symptômes assez voisins, à évolution plus ou moins longue, que les éleveurs des bords du Niger, entre Boumba et l'embouchure de la Sirba, appellent du nom générique de *Zanari*, que les Mossis dénomment Sab'ra, sont probablement aussi des trypanosomiases de l'une ou l'autre des sortes précitées.

*
* *

Les glossines ne sont pas les seuls vecteurs des trypanosomiases animales, et il est bien connu que les mouches piqueuses appelées stomoxes, les taons, peuvent véhiculer la maladie d'un animal atteint sur un animal sain. Si les glossines ne s'écartent pas des abords immédiats des cours d'eau qui sont leurs gîtes, et ne peuvent, par conséquent infecter directement les animaux vivant loin de ces gîtes, les stomoxes, au contraire, peuvent disséminer la maladie dans une troupe de chevaux située à une grande distance des cours d'eau à tsétsés. Il suffit que, dans cette troupe, figure un animal atteint d'une trypanosomiase contractée au cours d'un voyage en pays contaminé. Nous verrons d'ailleurs plus loin, que la souma fait des ravages bien au Nord du 14° ; elle est importée journellement dans des régions indemnes par des chevaux malades que les indigènes ne prennent pas la peine d'isoler, soit par ignorance, soit par inertie. Ajoutons d'ailleurs que, pendant la période d'incubation, une monture peut parcourir plusieurs centaines de kilomètres sans que le cavalier s'aperçoive d'autre chose que d'un manque d'entrain et de gaieté chez l'animal. Il n'empêche que durant tout le trajet parcouru, nombre de stomoxes auront

découvert par Rouget, en Algérie, en 1896. Les Rougeti sont assez rares dans les sérosités de l'œdème de la verge.

Pathologie exotique de Le Dantec.

Toutefois, le docteur Dupont a eu l'occasion de constater des ulcérations chancreuses sur le pénis d'un étalon, survenu à la suite d'une saillie, sans que l'animal ait manifesté dans la suite les symptômes de la dourine. Lavages au permanganate, cautérisation au crayon de nitrate n'ont donné aucun résultat. L'animal, abandonné au soin d'un indigène, a guéri au bout de deux mois, par le seul effet de la suralimentation et du repos.

syphoné, pour ainsi dire, les trypanosomes du malade dans les chevaux bien portants près desquels il aura été mis à l'attache.

*
* *

Nous avons rassemblé, dans les pages qui suivent, et d'après les renseignements fournis par les administrations locales, quelques indications concernant la distribution géographique des épizooties qui frappent les équidés de la Colonie, en même temps que les modes de traitement en usage parmi les indigènes ; ce court exposé montrera que ce sont surtout les mouches tsétsés, coupables des trypanosomiases, qui opposent à l'élevage du cheval, cette barrière définie précédemment par la ligne mixte partant du confluent de la Falémé avec le Sénégal pour aboutir au confluent de la rivière de Sokoto avec le Niger.

*
* *

Aïr ou Azben, zone située au-dessus du 17°. — *La lymphangite* (hamba en haoussa, et abegernoro en tamachek) seule est connue ; elle est apportée par les chevaux des pays haoussas.

Sous le climat très sec de ces contrées, les abcès lymphangiteux se guérissent rapidement, après une suppuration de courte durée. Certains Touaregs, en activent la cicatrisation par l'application de l'urine très acide des chameaux.

Un remède fantaisiste est quelquefois prescrit : prendre neuf cauris non ouverts, les incorporer dans neuf boules de son de petit mil, faire avaler d'abord huit boules au cheval, puis présenter la neuvième ration, et au moment où l'animal va happer cette dernière boule, la retirer vivement et la lui lancer brusquement sur la croupe par-dessus la tête. Trois applications de cette médication assurent une guérison immédiate !

*
* *

Sahel des Meschdoufs, *Raz-el-Mâ*, *Tombouctou*, *Gourma*, *Gao*, zone comprise entre le 16° et le 17°. — On signale quelques cas de *lymphangite* isolés dans cette zone ; on les soigne en cauté-

risant les abcès au fer rouge, ou en les enduisant d'une pommade obtenue en mélangeant du beurre avec la feuille séchée et pilée de l'euphorbe. Une *trypanosomiase* paraît exister dans la région de Gao, près du fleuve, sous le nom de *Katabou* (sonhray) ou *Tellé* (tamachek); elle présente, en effet, un œdème du ventre, des organes génitaux et des membres. Le cheval urine abondamment; l'urine est mélangée de sang. Peu à peu, la paralysie gagne l'arrière-train. L'animal conserve tout son appétit, mais dépérit néanmoins très rapidement. Cette maladie est presque toujours mortelle ; elle est nettement épidémique. Les indigènes prétendent que les animaux la contractent après un effort excessif succédant à un repos prolongé (1). Les indigènes n'ont confiance en aucun traitement pour cette maladie ; ils se bornent, le plus souvent, à laisser l'animal au vert, en l'isolant. Ils essaient parfois le traitement suivant : faire macérer pendant trois jours dans l'urine de vache des graines de cram-cram (*Cenchrus echinatus*), puis laisser sécher. Ajouter des feuilles de « horgeï » pilées, du tabac, du sel, des piments pilés ; brasser le tout et fabriquer, avec ce mélange, des boules qu'on fait absorber au cheval, une le premier jour, deux le second et ainsi de suite jusqu'au dixième jour. Si la guérison n'est pas obtenue, ce qui est le cas général, on recommence la même progression deux et trois fois de suite.

*
* *

Nioro, *Goumbou*, *Niafunké*, *Hombori*, *sud de Gao*, *nord de Tahoua*, zone comprise entre le 15° et le 16°. — La *lymphangite* commence à sévir assez fréquemment. C'est le *Borko* des Toucouleurs et Foulbés.

Particulièrement répandue dans le Bakhounou, elle offre encore de nombreux cas dans le Diawara, mais ne se trouve plus dans le Kingui. Le sud du cercle de Goumbou, la région

(1) La fatigue peut, en effet, mettre momentanément le cheval en état de moindre résistance et provoquer l'essor de la maladie contre laquelle l'animal bien nourri et soumis à un exercice hygiénique peut réagir.

de Niafunké et la partie Est de la zone envisagée présentent de nombreux cas de cette affection.

Les abcès sont ouverts avec un fer rougi au feu et l'animal malade est isolé. Les Foulbés emploient aussi la fiente de hyène, dont ils frottent la peau de l'animal, le long des vaisseaux lymphatiques superficiels où commencent à se développer les abcès.

Les *trypanosomiases* apparaissent dans le sud du cercle de Goumbou, dans le sud de Niafunké et à Hombori. On les retrouve également au sud de Gao. Nous avons vu précédemment le traitement employé dans cette dernière région. Dans le cercle de Nioro et Goumbou, on fait absorber par l'animal malade des boulettes composées de viande de chien bouillie, de farine de mil et de niébé, de salpêtre, de piment, de graines d'épinards et d'écorces pilées de différents arbres. Des barbottages de farine de mil et d'eau de gomme lui sont donnés comme boisson. Enfin la *typho-malaria* fait de nombreuses victimes dans l'élevage de Goumbou. Les indigènes n'appliquent aucun traitement et se résignent à voir mourir les chevaux atteints.

*
* *

Kayes, *Sokolo*, *Bandiagara*, *Dori*, *Tillabéry*, *Tahoua*, *Madahoua*, *N'Guigmi*, zone comprise entre le 14° et le 15°. — La *lymphangite*, la *souma*, la *piroplasmose*, frappent déjà nombre d'animaux, sauf dans l'Est-Nigérien, de Tahoua vers N'Guigmi, où la souma en particulier, paraît complètement inconnue.

La lymphangite est toujours soignée par des cautérisations au fer rouge, ou des applications de mixtures diverses (racines ou feuilles pilées et agglutinées avec du beurre de karité). Les indigènes renoncent à lutter contre la souma et la typho-malaria ; à peine essaient-ils des barbottages de farine de mil et des frictions sur le corps de l'animal malade avec un mélange de cendre et de beurre de karité. Pour la piroplasmose, ils font absorber au cheval des infusions d'écorce de baobab et de l'eau de son de mil.

*
* *

Bafoulabé, *Ségou*, *Djenné*, *San*, *Ouahigouya*, *Niamey*, *Dosso*, *Zinder*, zone comprise entre le 13° et le 14°. — La *lymphangite* ne paraît pas être en plus grande proportion que dans la zone précédente, et la piroplasmose n'est pas signalée particulièrement. La *typho-malaria* fait quelques ravages dans le cercle de Ségou et de Dosso. Quant à la *souma*, elle apparaît déjà comme un fléau, vers *la fin de l'hivernage*, dans les régions de Bafoulabé, Ségou, San, Dosso. Elle ne sévit guère à Ouahigouya que sur les animaux venant de Koury ou du Mossi et infectés avant leur arrivée dans le pays.

Les Foulbés et les Bambaras du cercle de Ségou traitent en général de la façon suivante les animaux malades de la souma : Pour supprimer l'œdème des membres et des parties génitales, ils font des applications d'une pâte formée de farine de baobab délayée dans l'eau.

Pour arrêter l'écoulement des naseaux, ils font respirer à l'animal la fumée provenant de la combustion de feuilles du « N'Gougnéfoura », mélangées à des excréments secs de chien, des vieux chiffons, des graines de coton, des morceaux de cuir et des nids d'hirondelle.

*
* *

Satadougou, *Kita*, *Bamako*, *Koutiala*, *Koury*, *Ouagadougou*, *Fada N'Gourma*, *Diapaga*, zone comprise entre le 12° et le 13°. — Si la *piroplasmose* et la *typho-malaria* ne provoquent pas une plus grande proportion de pertes, la *lymphangite* semble causer une mortalité plus grande que dans la zone précédemment envisagée.

Quant à la *souma*, elle proscrit, pratiquement, l'emploi du cheval dans le cercle de Satadougou, dans le Sud de Kita, et cause de très grandes pertes dans les régions qui s'étendent de Bamako vers Koutiala, Koury, Ouagadougou et dans le Sud-Est du cercle de Fada N'Gourma.

Nous retrouvons les mêmes principes que précédemment dans les traitements indigènes de l'une et l'autre de ces maladies épizootiques : cautérisation des abcès au fer rouge, ou

application, sur les tumeurs qui se produisent le long du trajet des cordes, d'un vésicatoire composé généralement du latex de certaines essences, en particulier d'un arbuste à feuilles larges et épaisses appelé par les Bambaras « Pompon pogolon » (*Callotropis gigantea*) associé avec un corps gras, beurre de vache ou de karité.

Autre remède, employé par les Peuhls de Diapaga : laisser crever un crapaud dans un récipient rempli d'eau ; faire boire cette eau à l'animal et en laver ses plaies ; carboniser le crapaud, le réduire en poussière et en saupoudrer les plaies.

Pour la souma, on s'attaque d'une part à l'écoulement nasal, en frottant les muqueuses des naseaux avec une décoction d'écorce de cailcédrat, ou en faisant respirer à l'animal la fumée provenant de la combustion d'un mélange de graines de coton, d'excréments de chien et de chiffons teints à l'indigo. D'autre part, la faiblesse de l'animal, son amaigrissement menaçant, sont combattus par une sorte de suralimentation, obtenue en faisant avaler au malade des boulettes de farine de mil, mélangée à de la farine du fruit du baobab, et du piment ; on y joint parfois du bouillon provenant d'une tête de chèvre ou de mouton, resconstituant préconisé dans la médecine vétérinaire des Arabes. Pour arrêter le larmoiement des yeux, on projette de l'eau salée entre les paupières et la sclérotique.

Les Peuhls de Fada N'Gourma soignent la souma par des emplâtres de terre de termitière bouillie et par des décoctions de « boudoudiéri » qu'ils font boire au cheval, ou avec lesquelles ils le frictionnent. Ils connaissent également, sans l'employer du reste, le remède suivant dont usent, avec succès contre la même maladie, les chefs et indigènes riches de la Haute-Côte d'Ivoire : faire bouillir en vase clos pendant une dizaine d'heures une tête de bœuf ; préparer avec les chairs, cartilages, etc., réduits en bouillie et mélangés à de la farine de petit mil, des boulettes de la grosseur d'un œuf de poule ; faire absorber au cheval, à jeun depuis la veille, une pleine calebasse de ces boulettes. Cette médication, employée dès l'apparition des premiers symptômes est toujours efficace. Les traces de l'affection disparaissent rapidement. C'est ainsi que le chef

de Khorogo parvenait à garder ses chevaux quatre et cinq ans dans un pays ou la tsétsé abonde et où les équidés ne résistent pas en général, pendant l'hivernage. M. Terré, qui rapporte ce renseignement, ajoute : personnellement nous y avons eu recours et nous avons pu constater son efficacité qui est absolue, quand il est employé dès les premières manifestations du mal. Nous supposons que les principes phosphorés sont ceux qui agissent, en l'espèce.

*
* *

Bougouni, *Sikasso*, *Boromo*, *Bobo-Dioulasso*, *Léo*, *Pama*, zone comprise le 11° et le 12°). — Les cas de *typho-malaria* et de *piroplasmose* sont signalés comme étant peu fréquents, mais *la souma* est encore plus néfaste que dans la zone précédente et *interdit l'élevage* dans de nombreuses régions. A Boromo, par exemple, les chevaux introduits dans le pays meurent en moyenne deux ans après leur arrivée.

La *lymphangite* n'est pas très répandue, mais est fréquemment mortelle.

Enfin, il semble bien que la *morve* existe dans la région de Sikasso et Bobo-Dioulasso, ce serait probablement le « tamaioro », dont les symptômes sont donnés dans un rapport de M. Cléret, administrateur du cercle de Sikasso.

« Le « tama ioro » est une maladie mortelle assez fréquente ; la gorge du cheval enfle (1), les membres et les muscles deviennent raides, du pus coule des naseaux. Les indigènes soignent cette maladie avec des inhalations de racines de « dioro » ou d'objets hétéroclites (nids d'hirondelles, étoffe de guinée, matières fécales de chien, toile cirée, etc.) hachés, pilés et séchés au soleil. Ce traitement est satisfaisant dans nombre de cas. Le mode de propagation de la maladie est inconnu des indigènes ».

Un traitement analogue est pratiqué dans le cercle de Bobo-Dioulasso, pour le « bouso-yoro » signalé comme étant la morve, par le capitaine Goguely.

*
* *

(1) Lisez : tuméfaction des ganglions lymphatiques de l'auge.

Gaoua, Diébougou (cercle du Lobi), zone située au-dessous du 10°. — « Dans le cercle du Lobi, dit le capitaine Haillot, il n'existe aucune race de chevaux. Le climat convient très mal à ces solipèdes et les rares spécimens qui sont importés dans la contrée, soit pour le service de l'Administration, soit par les gardes auxiliaires, ne résistent qu'à la condition d'être entourés de soins minutieux et constants, principalement pendant l'hivernage. Encore habitent-ils Gaoua, centre particulièrement favorisé au point de vue des conditions sanitaires. Les indigènes, qui n'ont jamais possédé de chevaux, ignorent naturellement l'art de les soigner ».

*
* *

Il serait intéressant de donner le pourcentage des pertes afférentes à chacune des maladies épizootiques, mais aucune étude n'a encore été faite dans ce sens par les services compétents. La pharmacopée grossière des indigènes ne peut sauver beaucoup de malades, et la faculté naturelle de résistance des sujets atteints est la plupart du temps leur seule sauvegarde. Dans l'ignorance où ils sont de la nature véritable des maladies, sur laquelle notre médecine vétérinaire n'est pas toujours fixée du reste, les indigènes pratiquent généralement à la fois plusieurs *traitements symptomatiques*, au lieu d'appliquer le *traitement causal*. Remarquons toutefois, en passant, qu'on retrouve presque toujours, dans les médications contre la *souma*, le souci très rationnel et sûrement raisonné chez certains, de suralimenter l'animal malade, de le tonifier, après avoir débarrassé ses intestins et ses voies urinaires par des purgatifs et des diurétiques.

L'emploi des *vésicants* et des antiseptiques d'origine végétale est également familier aux indigènes.

Commerce des chevaux

Avec les *57.679 juments*, qui sont presque toutes affectées à la reproduction, et que les indigènes ont généralement souci



Cliché de l'auteur

FIG. 41. — Juments, à Boadié, près de Ségou.



Cliché de l'auteur

FIG. 42. — Jeune jument, à Boadié.

de présenter aux étalons dans les 8 ou 15 jours qui suivent la parturition, il faut compter au maximum sur la naissance de 17.303 poulains (1) et pouliches par an. Si l'on admet que les chevaux vivent en moyenne 8 ans dans la colonie, ce qui est une limite maxima, par suite de la mortalité qui frappe les jeunes produits et des pertes dues aux maladies épizootiques qui sévissent particulièrement dans la zone soudanaise, on voit que l'excédent annuel de la production sur la consommation intérieure est de 17.303 — 1/8 (du nombre total des chevaux : 103.722) = 17.303 — 12.965 = 4.338. Les trois quarts de cet excédent donnent lieu à exportation vers les colonies voisines, françaises et étrangères. Le reste, vient en augmentation de la population chevaline du Haut-Sénégal-Niger. Nombre de cultivateurs et de pasteurs, dont l'état de fortune s'est accru par le développement général des affaires, achètent chaque année des pouliches aux éleveurs voisins, et commencent à pratiquer l'élevage qui était autrefois le monopole des chefs de tribus ou des riches indigènes. Ce même phénomène de prospérité, autant que la sécurité assurée à la possession des biens par notre occupation, fait que l'usage du cheval comme monture de service ou de luxe se répand de plus en plus parmi les artisans des villes et les commerçants ambulants.

*
* *

Exportation. — Il n'est exporté que des *chevaux mâles*, les juments et pouliches demeurant toutes dans le pays pour la reproduction. Le total des animaux sortant annuellement est d'environ 3.000 dont 200 sur le Sénégal, 600 sur la Guinée, 2.000 sur la Côte d'Ivoire et la Gold-Coast, 100 sur le Togo et le Dahomey, 100 sur la Northern-Nigeria. Cette exportation a été un peu plus élevée entre les années 1905 et 1909, par suite

(1) En France, dans un haras bien dirigé, on compte une production annuelle de 60 0/0 sur le chiffre des poulinières.

Il y a près de 30 0/0 de juments vides et 10 0/0 d'avortements ou de morts à la naissance.

Nous comptons 30 0/0 dans le Haut-Sénégal-Niger, d'après les moyennes que nous avons établies.

des achats faits pour le compte des corps de troupe stationnés au Sénégal, et dont nous reparlerons plus loin, à propos du dépôt de remonte de Koulikoro.

Les chevaux à destination du Sénégal proviennent pour la plus grande partie de la région de Nioro ; quelques-uns seulement viennent de Kayes ; ils sont expédiés généralement par voie de terre à partir du lieu d'achat, en suivant le fleuve. Il existe à Nioro de nombreux courtiers qui achètent les produits du Diawara et du Kingui et les expédient à Saint-Louis, où ils trouvent acquéreurs à des prix généralement très élevés, atteignant 1500 et même 2000 fr., lorsque les origines sont garanties. Les riches Ouoloffs et les Européens du Sénégal qui entretiennent une écurie de courses n'hésitent pas, en effet, à payer très cher les chevaux sahéliens qui leur assurent des victoires répétées sur les hippodromes de Dakar, Rufisque, Thiès, Louga et Saint-Louis. Très souvent, des marchés sont conclus par des Ouolofs avec leurs correspondants de Nioro, sur le seul pedigree des chevaux, ce qui est l'indice d'une confiance absolue dans la race et dans le sang.

L'exportation vers les colonies du Sud, Guinée, Côte d'Ivoire et Gold-Coast est, au contraire, alimentée par les animaux de la Boucle du Niger. Une très faible fraction, à destination de la Haute-Guinée seulement, provient de Banamba, car les produits de cette région, sont particulièrement sensibles au climat humide et aux trypanosomiases ; d'autre part, leur prix élevé, de 300 à 600 francs, fait hésiter les acquéreurs qui savent être dans la nécessité de renouveler tous les deux ans, en moyenne, les montures vivant au-dessous du 11° de latitude.

C'est entre le mois de novembre et le mois de mars, c'est-à-dire pendant la saison sèche, que la plupart des chevaux sont dirigés vers le Sud ; ils transitent par Bamako pour la Guinée, par Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso ou Ouagadougou pour la Côte d'Ivoire et la Gold-Coast, par Fada N'Gourma pour le Togo et le Dahomey. Ils viennent pour la plupart des centres d'élevage de Ségou, Barouéli, Bandiagara, Koury, Ouahigouya, du Mossi et de Fada N'Gourma, avec des marchands de bétail et des Dioulas qui les ont achetés sur les marchés, ou chez les

propriétaires éleveurs. Les prix de vente, dans les provinces frontières de la colonie, sont de 200 à 350 francs. Nous verrons, à propos du commerce intérieur des chevaux, les marchés principaux et les prix d'achat sur les lieux de production.

Quant aux exportations sur la Northern-Nigeria, elles sont compensées par l'introduction en territoire français, grâce aux marchands haoussas, de quelques équidés du Sokoto, d'Argoungou, de Kano et du Bornou. Il est à signaler, en passant, que dans ces provinces anglaises, une grande partie des chevaux appartiennent aux émirs, qui les confient à leurs vassaux des différents districts. Les chevaux sont nourris, soignés et montés par ces détenteurs précaires qui ne peuvent les vendre ni les louer sans l'assentiment de l'émir. Avant l'occupation britannique, qui ne date guère que de sept ans, les émirs avaient, de ce fait, une très importante cavalerie de guerre qui ne leur coûtait aucun frais d'entretien et qui pouvait être mobilisée en trois ou quatre jours ; chevaux et cavaliers ralliaient le chef-lieu de la province, avec l'équipement et l'armement de campagne au complet, à l'appel du chef de cavalerie qui résidait généralement auprès de l'émir.

Ce haut dignitaire était pourvu du gouvernement d'un district dont il recevait en traitement une part des impôts. Dans les périodes de calme, il allait passer quelques semaines sur ses terres, visiter ses administrés, régler les différends en cours, s'assurer de la probité de ses représentants dans les sub-districts et villages. Aux époques de trouble intérieur, ou lorsque la frontière de la province était menacée par des voisins turbulents, le chef de cavalerie regagnait la Cour et prenait le commandement des troupes à cheval venues se grouper sous les étendards de l'émir.

Aujourd'hui encore, cette cavalerie est un auxiliaire précieux du gouvernement anglais, qui la considère comme une force de police intérieure à la disposition de l'Administration indigène maintenue, comme chacun sait, dans ses formes générales, sous le contrôle des résidents britanniques.

Les chevaux ne sont d'ailleurs pas vendus cher, qu'ils appartiennent à des particuliers, ou qu'ils soient la propriété de

l'émir. Les officiers anglais de Sokoto en achètent un certain nombre chaque année, soit pour la remonte de l'infanterie montée, soit pour les services de l'infanterie et de l'artillerie, soit enfin pour le « Polo » qui nécessite un minimum de deux montures pour chaque joueur; ils les paient de quatre à huit livres sterlings à Sokoto. A Kano, centre commercial beaucoup plus actif que Sokoto, les prix varient de cinq à dix livres. Plus au Sud, à Zunguru, la capitale, et à Lokodja, où tous les chevaux sont importés de Sokoto, Zaria et Kano, les prix sont de huit à douze livres en moyenne. Ajoutons qu'il faut renouveler fréquemment les montures, car les trypanosomiases en font une grande consommation sous ces latitudes. Les indigènes en possèdent très peu et le principal effectif est entre les mains des équipes de polo qui les achètent aux officiers des postes de l'intérieur rentrant en congé à l'issue de leur séjour réglementaire.

A Lagos, où il existe une société hippique et un très joli champ de course, au cœur même de la ville, à deux cents mètres du boulevard de la Marine qui borde la lagune, les chevaux souffrent beaucoup de l'humidité du climat, perdent toute énergie et ne font qu'une courte carrière ; ils viennent en grande partie des provinces d'Ibadan, tributaires elles-mêmes de celles de Sokoto ; ils se paient de dix à vingt livres, en raison des frais de transport et des risques de route qui sont à la charge du vendeur.

L'exportation des chevaux du territoire militaire du Niger, sur les Nigeria n'est donc pas avantageuse pour nos sujets, en raison des prix peu rémunérateurs qui sont offerts sur les marchés. Les célèbres *Baghazan* de l'Azben, dont la valeur est cependant connue dans tous les pays haoussas, ne sont même pas payés le prix d'un cheval moyen dans la boucle du Niger. J'ai eu beaucoup de peine à me défaire d'une bête magnifique, de race pure, pour une somme de 300 francs, à Bida, capitale du Nupé. Elle eut valu 800 francs à Bamako, 1.000 francs à Kayes et 2.500 francs au Sénégal.

*
* *

Commerce intérieur. — Les mouvements commerciaux intérieurs, en ce qui concerne les chevaux, se synthétisent clairement.

Les populations sédentaires établies sur les confins des régions parcourues par les nomades, fournissent des chevaux à ces derniers qui en consomment beaucoup, tant parce qu'ils les nourrissent insuffisamment, faute de grains, que par l'usage abusif qu'ils en font dans les chasses au gros gibier ou dans la conduite et la surveillance des troupeaux.

Toutefois, les Maures du Sahel qui sont, comme nous l'avons signalé, d'excellents éleveurs, n'achètent que quelques pouliches, particulièrement belles et provenant de leurs étalons, aux gens du Bakhounou, du Diawara, aux Toucouleurs et aux Peuhls ; de leur côté, les Kelantsars de l'Ouest élèvent suffisamment pour leur compte ; à peine achètent-ils quelques étalons aux Meschdoufs et quelques montures de service aux Songhraïs de Goundam ou aux riverains du Niger.

Par contre les Touaregs du Gourma tirent leur cavalerie des régions d'élevage de Saryamou et de Hombori, ou de Gao et Tillabéry. Les tribus qui nomadisent à l'Est de Gao et d'Ansongo achètent la majeure partie de leurs montures chez les Songhraïs du fleuve, ou sur les marchés de Dori ou de Gottei.

Dans l'Est-Nigérien même, les centres d'élevage haoussas et béribéris, fournissent aussi quelques animaux de service aux Oulliminden, aux Kel Gress, aux gens de l'Azben et de Bilma.

Les principales provinces d'élevage de la Boucle, Barouéli, Barani, Djenné, Bandiagara, le Liptako, Ouahigouya, le Mossi, alimentent les régions du Sud où l'élevage ne peut se pratiquer : Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso. Les villes importantes par leur population européenne, Kayes, Bamako, Kati, assurent une clientèle nombreuse recherchant les bons chevaux pour la voiture et la selle, aux éleveurs de Nioro, de Goumbou, de Banamba, de Barouéli, du Gondo et du Séno. Quelques animaux du Mossi arrivent même jusqu'à Bamako, mais ils sont peu appréciés.

*
* *

Dans toutes les localités importantes, il existe des courtiers en chevaux, qui achètent directement aux propriétaires de la région ou aux dioulas de passage, au fur et à mesure des demandes qui leur sont faites.

Il n'y a pas de foires spécialement réservées aux chevaux en aucune contrée, et dans les grands marchés périodiques où se traitent des affaires sur tous les produits locaux, il est rare de voir figurer des animaux de grande valeur. Les opérations sur bêtes de prix se font généralement chez les propriétaires mêmes.

Il est difficile de donner des indications précises sur le prix des chevaux dans les différentes provinces, car, sur un même territoire d'élevage, on trouve des produits d'une condition et d'un style très différents.

Nous dirons simplement que les produits bien établis de Nioro et de Banamba, ayant une bonne proportion de sang sahélien, se vendent couramment de 350 à 400 francs. Les chevaux tracés, des Maures du Sahel, Krékibas, Djdejats et Djraibs atteignent 800 et 1,000 francs sur place. Nous avons vu qu'ils obtiennent des prix beaucoup plus élevés sur les marchés du Sénégal.

Dans la boucle du Niger et le Macina, les bons chevaux valent de 175 à 250 francs. Les animaux moyens sont vendus de 150 à 200 francs.

Dans l'Est-Nigérien, les cours sont analogues à ceux de la boucle du Niger. Toutefois les Debbakars, les Kidals, les Baghazans surtout, se vendent jusqu'à 500 et 600 francs payables en argent. Par troc contre des bœufs, des vaches ou des chameaux, ils sont réalisés, entre chefs amateurs de rares montures, à des chiffres très supérieurs ; il n'est pas exceptionnel de voir un jeune poulain baghazan s'échanger contre une vingtaine de chameaux.

*
* *

Les prix des chevaux ont diminué en toutes régions depuis la conquête française. Les luttes entre puissances indigènes en

faisaient périr un grand nombre, et la possession d'un bon cheval de bataille était la sauvegarde du guerrier quand la fortune des armes lui était contraire, et que son seul salut était dans une retraite précipitée ; elle lui assurait aussi des prises fructueuses par la surprise des ennemis et la fougueuse poursuite qui suivait leur déroute.

On voyait fréquemment alors des chefs échanger contre une monture plaisant à leur vue, quinze à vingt captifs, ou une centaine de bœufs qu'une razzia heureusement conduite leur avait procurés.

Aujourd'hui, la monnaie « captif » n'a plus cours et les bœufs sont plus chers, grâce à l'appel incessant qui est fait au bétail de la Colonie par les consommateurs des colonies côtières.

Le nombre des chevaux a d'autre part augmenté considérablement au cours de quinze années de paix et de sécurité qui viennent de s'écouler. L'impossibilité de conserver pratiquement les équidés au-dessous du 11° de latitude créant une limitation inéluctable à l'exportation, il s'ensuit que la production croissante du Haut-Sénégal-Niger tend à avilir les prix des chevaux, contrairement à ce qui se passe pour les bœufs et moutons dont la viande est de plus en plus demandée dans le Sud.

Les cours se maintiennent encore, parce que l'usage du cheval de selle se généralise chez des populations dont la prospérité s'est accrue avec le développement général du commerce, mais ils fléchiront nécessairement, si nous ne préparons pas l'emploi des chevaux comme animaux de trait, par la construction de routes carrossables greffées sur les grandes voies ferrées ou fluviales de la colonie, en même temps que sera distribuée aux indigènes l'éducation de la charronnerie et de la bourrellerie.

Amélioration de la race

L'importance de l'élevage indigène et le parti qui pouvait en être attendu pour la remonte des troupes d'occupation, des

garde-cercles et des services publics, ont déterminé les pouvoirs locaux à créer, dès 1896, des établissements destinés à à l'amélioration de la population chevaline.

Par une décision du 11 janvier, le colonel de Trentinian créait plusieurs *dépôts d'étalons* à Kayes, Nioro, Ségou, Saraféré, Bandiagara, placés respectivement sous la surveillance du chef du service vétérinaire, du commandant de cercle de Nioro, du commandant le détachement du 2e escadron de spahis, du résident de Saraféré et du résident de Bandiagara.

Ces institutions eurent peu de succès et ne tardèrent pas à être supprimées ; l'insuffisance technique de la majorité du personnel de direction, l'indifférence des indigènes à l'égard d'une tentative dont ils ne comprenaient pas toute la portée, furent les causes profondes de cet échec.

L'idée fut reprise en 1905, à la suite de la mission qui fut confiée à M. le capitaine de cavalerie de Franco, d'étudier l'élevage dans l'ensemble de nos possessions de l'Afrique Occidentale. Un très remarquable rapport fut établi par cet officier, où les différentes régions d'élevage et les qualités respectives de leurs produits étaient précisées. Soit dit en passant, nous ne sommes pas complètement de son avis au sujet du processus de l'introduction des races originelles, mais nous avons abouti aux mêmes conclusions, relativement aux zones marquées par les influences des deux grands éléments orientaux constituant principalement la population chevaline de la colonie.

Par l'arrêté ci-dessous, en date du 10 mars 1905, le Lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, M. Ponty, *créait les établissements hippiques de Koulikoro*, placés sous la direction du capitaine de Franco.

Article premier. — Il est créé à Koulikoro un service hippique consacré à l'élevage et comprenant les établissements suivants :

1° un dépôt d'étalons ; 2° une jumenterie d'essai ; 3° une mulasserie d'essai ; 4° un atelier de baudets ; 5° une annexe d'élevage de poulains et pouliches.

Art. 2. — Le dépôt d'étalons comprend vingt étalons dont douze sont détachés des corps de troupe suivant les ordres et



Cliché de l'auteur

Fig. 43. — Cheval de Goumbou, à M. de St-Mart.



Cliché de l'auteur

Fig. 44. — *Oualata,* de race Djdeyat.

instructions de M. le général commandant supérieur. Ces étalons seront répartis pendant la saison de monte (de juillet à octobre) en six stations : Nioro, Goumbou, Banamba, Nyamina, Baroueli, Koulikoro.

Les saillies seront gratuites.

Art. 3. — La jumenterie a pour but de fixer, par des essais, le meilleur type de cheval répondant aux besoins économiques de l'élevage local.

Art. 4. — La mulasserie utilisera ses juments à faire des essais de production de mulets, et l'atelier de baudets servira à propager chez les éleveurs indigènes l'industrie mulassière.

Des primes de *cinq francs* pourront être accordées aux propriétaires de juments présentées aux baudets, et une prime de *vingt-cinq francs* à la naissance d'un produit.

Art. 5. — L'annexe d'élevage de poulains et pouliches comprendra un certain nombre de poulains et pouliches, parmi lesquels on sélectionnera, au moment de leur complet développement, des reproducteurs et des reproductrices d'élite.

Art. 6. — Le personnel des établissements hippiques se compose :

1° des officiers et hommes de troupe affectés par l'autorité militaire au service de la remonte, prévu par le décret du 3 août 1904 sur l'organisation de la remonte aux Colonies.

2° d'un personnel au compte du service local.

Le capitaine commandant le dépôt de remonte est en même temps chargé du service des haras.

Kayes, le 10 mars 1905,

PONTY.

*
* *

L'organisation de début, comme on le voit, était réalisé par le concours des services militaires et de l'administration locale, et le dépôt de remonte des corps de troupe se trouvait à côté de l'instrument améliorateur.

En 1907, le dépôt a été supprimé, et les corps ont procédé directement à leur remonte et à celle des officiers sans troupe

placés auprès d'eux. L'administration du Haut-Sénégal-Niger prit alors à sa charge toutes les dépenses des établissements hippiques.

Quinze à dix-huit étalons, huit à dix juments, dont les deux tiers mulassières, un baudet d'Algérie, en furent les effectifs courants jusqu'au 1er janvier 1911.

Je ne m'étendrai pas ici, sur l'aménagement fort judicieux que M. de Franco sut donner à l'installation de Koulikoro, et sur les efforts qu'il a déployés, et dont j'ai été fréquemment le témoin attentif, pour entretenir ses animaux reproducteurs en bon état, pour élever les jeunes produits et former cette équipe de petits cavaliers indigènes dont l'éducation technique était l'un des objectifs que s'était fixé le Gouvernement de la Colonie.

*
* *

En ce qui concerne la *jumenterie* et la *mulasserie*, disons tout de suite que les résultats n'ont pas été heureux. Koulikoro est une région où les trypanosomiases sont très répandues, et son sol dépourvu de calcaire, n'est pas favorable à l'élevage des jeunes animaux dont le squelette ne peut se développer faute de l'aliment principal.

Cependant quelques mulets nés aux établissements hippiques, sont actuellement utilisés comme bêtes de trait par des maisons de commerce de Bamako, qui en tirent grand profit pour leurs transports. Mais les indigènes ne se sont jamais décidés à présenter leurs juments aux baudets, malgré la propagande active faite parmi eux; de tels accouplements leur paraissent monstrueux et ils ne s'arrêtent pas à l'idée du gain qu'ils pourraient réaliser en produisant du mulet, dont l'écoulement est assuré à bon prix dans les grands centres commerciaux de la colonie et surtout dans les possessions françaises ou étrangères de la côte, où le cheval ne résiste pas, tandis que l'hybride peut y rendre de longs et excellents services.

L'existence de plusieurs mulets est bien signalée dans différentes régions du Haut-Sénégal-Niger, mais ce sont tous des produits du hasard, nés au pâturage.

Un dioula de Dougouolo, dans le cercle de Koutalia, en possède un ; la circonscription de San offre un spécimen d'hybride qui parait plutôt être un bardot. Idrissa Sidibé, chef des Peuhls de Barani, au Nord-Est de Koury, a quatre petits mulets qui sont nés dans le cercle; deux à Barani même, un à Yankasso, un à Kona. Il y a quelques années, un propriétaire de Sikasso vit naître un mulet d'une de ses juments ; il en fut tellement effrayé qu'il le vendit à vil prix à un marabout de Kinian, lequel la céda à son tour pour 100 francs à un boutiquier de Sikasso.

Ajoutons que les commerçants haoussas qui viennent de l'Est-Nigérien ou des émirats de Northern-Nigeria jusqu'à Tombouctou et Bamako se servent de quelques mulets comme animaux de bât pour le transport de leurs étoffes et de leur pacotille. Il en passait autrefois de grandes caravanes par le Fada N'Gourma et le Mossi, qui allaient chercher des kolas dans la Gold-Coast et en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui cette voie n'est plus guère suivie que par les rares commerçants d'Argoungou, de Kebbi et de Jegga, qui sont de grands marchés dans l'Est de la province de Sokoto ; la presque totalité des noix de kola consommées à Sokoto même, à Katséna, à Zaria, à Kano et au Bornou, viennent en effet directement des ports de Gold-Coast, Accra, Secundi ou Axim, par voie de mer jusqu'à Lagos, d'où ils sont expédiés par le railway Lagos-Abéokouta-Ibadan, Oshogbo-Ilorin-Djebba-Zunguru, dans l'hinterland anglais et de là sur notre Zinder. Les dioulas prennent leurs chargements au terminus de la voie ferrée. Journellement, j'ai rencontré des convois d'animaux porteurs dans ces régions, mais j'ai vu rarement des mulets, et la production, dont le centre principal est *Koura* et non Sokoto, reste assez faible. Leur taille est de 1 m. 15 à 1 m. 20.

*
* *

Si nous avons peu de succès à enregistrer pour la jumenterie et l'atelier de mulasserie, il ne faut pas méconnaître l'heureuse action exercée par les *haras* sur la production chevaline.

La plupart des étalons ont été recrutés chez les éleveurs des cercles situés à l'Ouest du Niger, en contact permanent avec les

Maures du Sahel : Nioro, Goumbou et résidence de Banamba ; trois étalons d'Algérie, deux barbes et un syrien (1) ont été introduits aux haras en 1908, mais ils sont morts pendant la même année, après avoir fait la saison de monte.

Le nombre des saillies distribuées dans les différentes zones d'élevage de Nioro, Goumbou, Banamba, Nyamina, Barouéli et à la station de Koulikoro, a été croissant chaque année et atteignait 738 en 1910, soit, pour treize étalons, une moyenne de 56,7.

Ce résultat est dû non seulement au choix éclairé des étalons mis gratuitement à la disposition des éleveurs, mais encore aux démonstrations incessantes qui furent données aux indigènes des avantages présentés par nos reproducteurs sur les étalons de hasard et même sur les étalons réputés, dont la notoriété avait très fréquemment sa cause réelle dans la qualité des propriétaires : interprètes de l'Administration locale, marabouts ou chefs influents.

La carte de saillie, acceptée avec répugnance au début, par crainte de quelque redevance ou réquisition dans l'avenir, est devenue un attrait pour les éleveurs ; ils ont éprouvé, par le facile placement des produits issus d'étalons des haras, toute la valeur qui s'attache à une origine certaine de parents choisis.

Stud-book nigérien

En présence de ces résultats, M. le gouverneur Clozel a pensé que l'heure était venue d'organiser une sorte d'état civil des meilleurs animaux du pays, et de préparer une race nigérienne devant être préservée de toute infusion de sang impur.

Il prit l'arrêté suivant, du 24 novembre 1909, créant le *stud-book nigérien* :

(1) Les chevaux algériens ne semblent pas résister au climat de la Colonie. De 1882 à 1888, des importations de chevaux de cette origine ont eu lieu pour la remonte des troupes du Soudan. Les pertes ont varié de 75 à 95 0/0 au cours de chaque campagne. Par contre les mulets algériens se sont toujours bien acclimatés et continuent à rendre d'excellents services.

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française ;

Vu l'arrêté n° 105 du 5 mars 1905, instituant, en vue de l'amélioration de l'élevage, un service des haras ;

Sur la proposition et le rapport de M. le Chef du service des haras ;

Arrête :

Article premier. — Il sera établi au Gouvernement (bureau des Affaires économiques) un registre matricule du stud-book pour l'inscription des chevaux de *race pure nigérienne* existant dans la Colonie. La minute de ce registre sera tenue par le chef de service des haras.

Art. 2. — Tout propriétaire d'un cheval nigérien de race pure, en pourra obtenir l'inscription au stud-book, à la condition d'avoir à justifier des origines et de l'identité de son cheval auprès d'une commission créée par l'article suivant.

Art. 3. — Une commission du « stud-book » composée de trois membres sera chargée de l'examen des titres produits à l'appui des demandes ; les inscriptions seront autorisées par le Gouverneur sur la proposition de la dite commission du stud-book, laquelle sera présidée par un haut fonctionnaire désigné au commencement de chaque année ; le chef de service des haras fera partie de cette commission, dont le troisième membre, ainsi que le président seront désignés par décision du Gouverneur.

Art. 4. — Dans le but de faciliter le recensement des premiers sujets à inscrire, des commissions spéciales déléguées, présidées dans chaque cercle par son administrateur, et dont fera partie le chef du service des haras, opéreront dans les cercles d'élevage désignés par le Gouverneur, pour y procéder à l'examen des chevaux et juments présentés par leurs propriétaires, en vue d'être immatriculés au registre du stud book de la race pure nigérienne. Les cercles ainsi recensés, en 1910, seront ceux de Nioro, Goumbou, Bamako, Ségou et Bandiagara.

Art. 5. — La première liste des chevaux inscrits au stud-book nigérien paraîtra au *Journal officiel* de la Colonie, en un fascicule spécial, au mois de janvier 1911.

Une liste supplémentaire des nouveaux chevaux admis à l'inscription sera ultérieurement publiée chaque année.

Art. 6. — Le présent arrêté sera inséré aux publications officielles de la Colonie et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 24 novembre 1909.

Clozel.

En même temps, M. Clozel prévoyait, par une décision spéciale dont le texte suit, la création d'*étalons approuvés* de race nigérienne.

Vu l'arrêté du 24 novembre 1909, créant le stud-book des chevaux de race pure nigérienne;

Sur la proposition du chef du service des haras;

Décide :

Article premier. — Les chevaux appartenant à des particuliers, pour lesquels l'inscription au stud-book sera demandée et obtenue, sur le rapport de la Commission du stud-book, recevront un certificat d'approbation d'étalon. Ce certificat placera ces chevaux, pour la reproduction et au bénéfice de leurs propriétaires, sur le même pied que les étalons appartenant à la Colonie.

Art. 2. — Les chevaux ainsi approuvés, que leurs propriétaires déclareront vouloir consacrer à la reproduction, pourront recevoir une prime d'entretien annuelle de 50 francs, à la condition que leur parfait état soit constaté et qu'ils justifient d'un minimum de vingt saillies par an. Ces primes seront payées, sur la proposition du chef de service des haras sur l'article « Encouragement à l'élevage » et dans la limite du crédit inscrit chaque année au budget de la Colonie, à cet article.

Bamako, le 24 novembre 1909.

CLOZEL.

Zone d'élevage de la race pure nigérienne

Pour la mise en œuvre de ces actes administratifs, il fallait d'abord délimiter la zone dans laquelle, en raison du climat, de la nature du sol, de la capacité des éleveurs, sont produits des chevaux de valeur, *dont l'homogénéité dans le type pourra être réalisée progressivement et, dans la suite, maintenue* afin de constituer une *race pure nigérienne*.

Cette zone d'élevage avait été délimitée primitivement ainsi qu'il suit :

Au Nord : la frontière de Mauritanie et la bordure Nord des régions de parcours des Maures limitrophes des cercles de Nioro, Goumbou et Sokolo.

A l'Est : la limite orientale du cercle de Sokolo jusqu'au Niger. De là, une ligne suivant le Niger jusqu'au lac Dhébo, gagnant Hombori, englobant les cercles de Dori et de Fada N'Gourma.

Au Sud : une ligne traversant le Mossi dont elle englobe les provinces de Boussouma et de Beloussa ; cette ligne passant à

Ouagadougou remonte de ce point sur Yako, enserre le Yatenga et aboutit sur le Bani, à San. La limite continue en passant au Sud des cercles de Ségou, Bamako, Kita, Bafoulabé et Kayes.

A l'Ouest : la frontière de la colonie du Haut-Sénégal-Niger avec les colonies du Sénégal et de la Mauritanie sert de démarcation (circulaire du Gouverneur Clozel en date du 24 novembre 1901).

Après l'étude que nous venons de faire de l'élevage du cheval dans le Haut-Sénégal-Niger, nous avons pensé qu'il convenait de comprendre dans la zone d'élevage de la race pure Nigérienne, les parcours des Kelantsars de l'Ouest, au Nord et à l'Est du lac Faguibine, et d'en distraire les résidences de Diapaga et Pama (cercle de Fada N'Gourma), la partie des cercles de Bamako, Kita, Bafoulabé et de Kayes, située au Sud de la voie ferrée et du fleuve Sénégal.

*
* *

D'autre part, il fallait prévoir qu'en outre des chevaux de pur sang issus de la zone d'élevage nigérienne ainsi délimitée, il serait possible *d'admettre au stud-book des animaux importés présentant à un degré convenable les caractères des races pures originelles qui sont les ancêtres de la population du Haut-Sénégal-Niger*.

Tels sont les chevaux *arabes* ou *barbes* importés d'Algérie, les *kidals*, *debbakars* et *baghazans* de l'Est-Nigérien.

Il est clair que les chevaux de pur sang inscrits au stud-book français ou au « General Stud-Book » anglais, importés dans le Haut-Sénégal-Niger, s'il en est un jour, devront être admis à l'inscription du stud-book nigérien.

De même, les étalons, juments et produits arabes provenant des pays d'origine définis par l'arrêté du ministre de l'Agriculture en date du 5 juillet 1884, pourront être tracés à notre stud-book.

Rappelons que cet arrêté pris par M. Méline à la suite d'un rapport de M. H. de Cormette, directeur des haras, s'exprime ainsi, dans son article premier : « Les étalons, juments

et produits arabes importés en France, ne pourront être tracés désormais au *stud-book français* que s'ils sont compris dans les limites suivantes : la chaîne du Taurus et la Méditerranée, au Nord ; le canal de Suez et la mer Rouge à l'Ouest ; le golfe d'Aden et la mer d'Oman au Sud ; le golfe Persique et le Tigre, à l'Est ; c'est-à-dire dans la Syrie, l'Al Djerireh ou Mésopotamie et dans l'Arabie composée de cinq provinces : l'Irac, le Hauran, l'Hedjaz, l'Yémen et l'Hadramaout, patrie du cheval arabe, plus vulgairement connu sous le nom de cheval du Nedjd ».

Circulaire fixant les dispositions pour l'exécution de l'arrêté créant le stud-book nigérien

Inscription des étalons de la Colonie au stud-book. — Seront inscrits en tête du *stud-book nigérien*, les chevaux classés comme étalons au service des haras depuis 1905, nigériens, syriens, ou barbes d'origine.

Chevaux de race pure. — Seront seuls reconnus de *race pure* et admis comme tels à l'inscription, les chevaux dont la généalogie et la qualité auront été dûment constatées, la première, par la vérification de l'origine, la deuxième par des épreuves publiques. Pour établir les droits à l'inscription, il sera fourni, à l'appui des demandes, les *justifications suivantes :*

Pour les chevaux ne provenant pas d'un étalon des haras, ou approuvé de race nigérienne : une déclaration du commandant de cercle où habite le propriétaire du cheval, indiquant, après enquête, la provenance et l'origine du sujet présenté et, pour les chevaux maures, la famille à laquelle il appartient (Djrayb, Djdeya, Devoynij, Krikeba). Il sera fait en outre, un choix sévère entre les chevaux pour lesquels ces justifications pourront être fournies, et l'inscription ne sera définitivement accordée que pour ceux dont la pureté d'origine aura en outre, été constatée par la beauté du modèle et la qualité des allures : ils devront, en présence de la commission, couvrir au galop 1.200 mètres en moins de 1'45".

Quelles que soient en apparence, la régularité et l'authenticité des preuves produites, non seulement la commission mettra la plus grande sévérité dans l'examen de ces justifications mais encore elle ne se prononcera que d'après sa conviction intime.

Pour les chevaux de *race pure* nés dans la Colonie, il sera fourni :

Si le cheval provient d'un étalon de l'Etat, un certificat délivré par le chef de service du haras auquel appartenait l'étalon, lors de la saillie de la mère du produit. Ce certificat ne sera délivré qu'en échange de la carte de saillie sur laquelle la déclaration de naissance (avec indication de la robe et du sexe du produit) sera inscrite et certifiée par le commandant du cer-



Cliché de l'auteur

FIG. 45. — Indigènes allant couper du bourgou, panic aquatique.
Très abondant dans la vallée du Niger, et dont on voit les pousses au bord des eaux.



Cliché de l'auteur

FIG. 46. — Harnachement mossi-haoussa.

cle (ou un de ces délégués) de la région où habite le propriétaire de la jument.

Si le cheval provient d'un étalon approuvé appartenant à un particulier, un certificat du propriétaire de l'étalon qui constatera la saillie de la jument, mère du produit, par cet étalon : à la suite dudit certificat, sera inscrite la déclaration, signée du propriétaire de la jument, attestée par le commandant de cercle (ou l'un de ses résidents) constatant la naissance de la production pour laquelle l'inscription est réclamée ; cette attestation, certifie, en outre, que cette production est bien celle dont il s'agit dans la déclaration du propriétaire de la jument, le tout avec les signalements, aussi exacts que possible, du père, de la mère et du produit. Dans le cas, très fréquent, où les déclarants seront illettrés, leur attestation verbale, faite en présence d'un fonctionnaire du cercle, qui la certifiera, sera suffisante.

Vérification d'identité des chevaux présentés. — La vérification d'identité des chevaux présentés aux commissions déléguées, sera faite non seulement par la comparaison des sujets avec le signalement des pièces d'origine, mais encore lesdites commissions devront-elles s'entourer de tous les renseignements possibles de façon à avoir la preuve la plus complète de l'identité de l'animal présenté Les rapports faits par les commissions déléguées, à la suite de ces vérifications, seront remis à la Commission du stud-book avec les autres pièces justificatives.

Dispositions transitoires.— Jusqu'au 31 décembre 1911 seront inscrits au stud-book, les produits des étalons inscrits avec des juments nigériennes, inscrites ou non, mais à partir du 1er janvier 1912, seront seuls inscrits au stud-book les produits de chevaux et juments figurant déjà au registre de la race pure.

Approbation de l'inscription par le Gouverneur. — Lorsque la Commission du stud-book aura vérifié les droits à l'inscription des chevaux pour lesquels cette formalité aura été demandée, elle soumettra la liste des chevaux à inscrire au Gouverneur qui décidera de l'inscription.

Obligation de dénommer les chevaux à inscrire. — Aucun cheval ne sera inscrit au stud-book s'il n'a reçu un nom, et un certificat d'origine ne sera délivré par le service des haras, pour un animal de race pure, que si le nom de cet animal est indiqué.

Délivrance des récépissés d'inscription. — Lorsque des chevaux seront inscrits au stud-book, un récépissé, constatant l'inscription, sera envoyé à son propriétaire, par l'intermédiaire de son commandant de cercle.

Date d'ouverture du fonctionnement du stud-book nigérien.— Le stud-book nigérien commencera à fonctionner dans le Haut-Sénégal-Niger, le 1er janvier 1910.

Bamako, le 24 novembre 1909.

CLOZEL.

*
* *

Le premier fascicule du stud-book est paru au début de l'année 1911 ; il ne contient, en outre des reproducteurs mâles et femelles des établissements hippiques, et de leurs produits, que des chevaux examinés dans la région de Nioro, Goumbou et Banamba par les commissions déléguées. Nous le donnons ci-après, à titre de document historique. La commission du stud-book se composait de :

MM. Méniaud (Jacques), directeur des Affaires économiques, commerciales et des mines, président ;

Houard, chef du Service de l'agriculture par intérim ;
Capitaine de Franco, chef des Etablissements hippiques de Koulikoro,
} membres.

*
* *

Liste des chevaux, juments et poulains, dont l'admission a été demandée au stud-book en 1910, et qui ont été approuvés par la commission nommée à cet effet et par M. le Gouverneur de la colonie à la date du 13 février 1911.

L'inscription au registre matricule a eu lieu dans l'ordre suivant :

Etalons

Numéros	Nom du cheval	Age	Signalement	Nom du propriétaire
1	*Biraïm*	15 ans	Gr.	Haras de Koulikoro.
2	*Emir*	12 »	Al.	id.
3	*Ephraïm*	12 »	B.	id.
4	*El Hassan*	12 »	Gr.	id.
5	*Caleb*	14 »	Gr.	id.
6	*Jupiter*	15 »	Bb.	id.
7	*Galam*	9 »	Bb.	id.
8	*Abbas*	15 »	B.	id.
9	*Adama*	8 »	Gr.	id.
10	*Dafe*	12 »	Gr.	id.
11	*Agha*	15 »	Al.	id.
12	*Flittas*	9 »	Bb.	id.
13	*Ogleb*	9 »	Gr.	id.
14	*Caid*	9 »	Gr.	id.
15	*Jasmin*	7 »	Gr.	id.

Numéros	Nom du cheval	Age	Signalement	Nom du propriétaire
16	*Jeton*	7 »	Gr.	id.
17	*Jacob*	7 »	B.	id.
18	*Jaffa*	7 »	Gr.	id.
19	*Kankan*	6 »	Al.	id.
20	*Hombori*	9 »	B.	id.
21	*Bandiagara*	8 »	B.	id.
22	*Inca*	8 »	B.	id.
23	*Ibis*	8 »	G.	id.
24	*Birga*	9 »	G.	id.
25	*Ieni*	8 »	G.	id.
26	*Lakhlal*	5 »	B.	id.
27	*Kobinda*	6 »	G.	id.
28	*Moussa*	4 »	G.	id.
29	*Jepkte*	7 »	G. cl.	id.
30	*Mioche*	4 »	Gr.	id.
31	*Cheikhou*	4 »	G.	Sekou Koyaté de Banamba.
32	*Nama*	4 »	G.	Mohamed Bachir de Banamba.
33	*Baba*	4 »	B.	Baba Fadiga de Banamba.
34	*Hayhoua*	4 »	A.	M. Labourdellette (résident à Koulikoro).
35	*Dafe II*	4 »	G.	Yahia Oulalé de Nyamina.
36	*Tiefing*	4 »	B.	Tamba Makadji de Banamba.
37	*Seriba*	4 »	G.	Bakary Oulalé de Nyamina.
38	*Djidani*	4 »	G.	M. Moulin à Bamako.
39	*Diatiguiniouma*	4 »	B.	Doro Makadji de Banamba.
40	*Zraib*	10 »	Gr.	Daman Diawara de Tourourou (Nioro).
41	*Moussimbini*	9 »	Gr.	Seila Dialo de Touro (Nioro).
42	*Ely Mocktar*	6 »	Gr. cl.	Ahmet Saloum à Goumbou.
43	*Bilali*	8 »	A.	Talibé Ouagué de Kérouané.
44	*Tcheman*	10 »	Gr.	Sidi Mohamed Diabi de Touba.
45	*Oualata* (1)	3 »	Gr.	M. Jacques Méniaud à Bamako.

(1) Ce cheval n'a jamais été battu sur les hippodromes de la colonie. Il a été acheté par les Haras au mois de mai 1911.

Numéros	Non dn cheval	Age	Signalement	Nom du propriétaire
		Juments		
385	*Eva*	12 ans	G.	Haras de Koulikoro.
386	*Aoua*	4 »	B.	Bélinké Keita de Banamba.
387	*Amiuata*	4 »	R.	Moba Taraoré de Banamba.
388	*Songona*	4 »	B.	Sama Sangaré de Banamba.
389	*Faniouma*	4 »	B.	Saloum Tiréla de Kiba.
390	*Maymouna*	4 »	B.	Kantara Kouma de Banamba.
391	*Bakara*	4 »	R.	Baba Danio de Nyamina.
392	*Kanatou*	4 »	B.	Mohamed Keita de Nyamina.
393	*Makoroba*	4 »	A.	Doro Makadji de Banamba.
		Poulains		
601	*Alabe*	3 ans	A.	Badara Sempara de Banamba.
602	*Fanionde*	3 »	B.	Bamba Mokosiriga de Banamba.
603	*Benganiouma*	3 »	R.	Bassamou Cissé de Banamba.
604	*Niagale*	3 »	R.	Ni Kandako de Banamba.
605	*Mohamed*	3 »	A.	Soumama Sempara de Banamba.
606	*Boukary*	3 »	R.	Djébi Konné de Kiba.
607	*Madjoum*	3 »	R.	Sira Makan de Tamani.
608	*Oumar*	3 »	Gr.	Haras de Koulikoro.
609	*Boro*	3 »	A.	Aliou Soumaré de Metala.
621	*Hamoudou*	2 »	Bb.	Modi Gori de Dampfa.
622	*Djeriba*	2 »	Bb.	Makan Diarisso de Diongoy.
623	*Zerib*	2 »	Gr.	Mustapha Touré de Touba.
624	*Zeribe*	2 »	B.	Koudia Makan de Kérouané.
625	*Kerniba*	2 »	Gr.	Souleyman Cissé de Touba.
626	*Ouseini*	2 »	R.	Mody Sylla de Touba.
627	*Zeraiba*	2 »	A.	Babady Mangané,

Numéros	Nom du cheval	Age		Signalement	Nom du propriétaire
628	*Kerkiba II*	2	»	B.	Basala Diaby de Touba.
629	*Diebe*	2	»	B.	Alassane Konne de Nyamina.
630	*Alasso*	2	»	B.	Bamarou Konné de Nyamina.
631	*Saloum*	2	»	Bb.	Lamine Bérété de Nyamina.
632	*So*	2	»	Bb.	Karamoko de Nyamina.
633	*Bine*	2	»	Bb.	Ladji Doukouré de Touba.
642	*Papillon*	1	»	Gr. r.	Haras de Koulikoro.
643	*Degnouma*	1	»	Gr.	Bakary Nimaga de Nioro.
644	*Kouloukoro*	1	»	Gr.	Bokar Kenen de Nioro,
645	*Okerkib*	1	»	Gr.	Depa Diarisso de Nioro.
646	*Maka*	1	»	Gr.	Amadi Deramé de Banamba.
647	*Diareba*	1	»	B.	Manda Taraoré de Menda.
648	*Bilangalama*	1	»	Gr.	Tassofi Haydara de Nyamina.

Pouliches

1001	*Khadime*	3	ans	B.	Baba N'Diaye de Bougoumina.
1002	*Sira*	3	»	R.	Djiribassouma Diarisso de Damba.
1003	*Fatouma*	3	»	Gr.	Dipa Kamara de Damba.
1004	*Fathma*	3	»	A.	Abdoul Keita de Banamba.
1005	*Djeneba*	3	»	Gr.	Lansana Konné de Nyamina.
1006	*Kounadi*	3	»	R.	Faboy Konné de Nyamina.
1007	*Patimata*	3	»	Gr. t.	Yahi Koueita de Segala.
1008	*Djiâeu*	3	»	Gr.	Mohamed Konné de Nyamina.
1009	*Sita*	3	»	Gr. r.	Oumarou Konné de Nyamina.
1041	*Dafe*	2	»	Gr. r.	Modibo Diallo de Menda.
1042	*Fatimata*	2	»	B.	Nima Diabi de Kiba.
1043	*Habissa*	2	»	Gr. r.	Mohamed Béchir de Banamba.
1044	*Mama*	2	»	Gr.	Kandioura Touré de Banamba.
1045	*Nana*	2	»	B.	Mody Touré de Banamba.

Numéros	Nom du cheval	Age	Signalement	Nom du propriétaire
1046	*Djiguia*	2 »	B.	Mohamed Fofana de Banamba.
1047	*Djidi*	2 »	Bb.	Bakary Taraoré de Nyamina.
1048	*Dolou*	2 »	A.	Mamari Diallo de Barouéli.
1049	*Bolou*	2 »	A.	Diagué Diawara de Barouéli.
1050	*Dioube*	2 »	B.	Noumouké Kanté de Barouéli.
1051	*Aoua*	2 »	B.	Kalilou Taraoré de Banamba.
1061	*M'Baragou*	1 »	Gr.	Amady Amady de Nioro.
1062	*Albarke*	1 »	Gr.	Ousman Touré de Nioro.
1063	*Fatouma*	1 »	Gr.	Gallo Diallo de Nioro,
1064	*Fathma*	1 »	Br.	Saloum Tirela de Kiba.
1065	*Dafe*	1 »	Gr. r.	Modibo Diallo de Menda.
1066	*Maïmouna*	1 »	A.	Baba Niangané de Menda.
1067	*Djidi*	1 »	B.	Boa Konné de Nyamina.
1068	*Yaya*	1 »	Gr.	Nima Diabi de Kiba.
1069	*Aïssata*	1 »	Gr.	Baba Couma de Kérouané.

La société d'encouragement du Haut-Sénégal-Niger

En 1908, le capitaine de Franco fonda la « Société d'encouragement du Haut-Sénégal-Niger » sous la présidence d'honneur de M. le Gouverneur général Ponty et du Gouverneur Clozel.

Le règlement est inspiré de celui de la *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France*. Le *code des courses* de cette *même société a été adopté*. Le siège social de l'institution est à Bamako-Koulouba, capitale de la colonie, et le champ de courses se trouve près de la route qui réunit Bamako à Koulouba. La piste a 1950 mètres de tour.

*
* *

Le budget de la société a été arrêté, pour l'année 1911, à la somme de 10.640 francs, sur laquelle il est prévu 7.000 francs de prix dans les différentes épreuves de l'année.

Les recettes de la société proviennent des entrées (1) et cotisations annuelles (2) des membres fondateurs et sociétaires, des déclarations de couleurs (3), licences de gentlemen et de jockeys (4), des entrées sur l'hippodrome les jours de courses (5), et des subventions accordées par le gouvernement général de l'Afrique occidentale française — 500 francs — et par le gouvernement de la Colonie — 2.000 francs. La *Société sportive d'encouragement de France* a bien voulu renouveler le prix de 500 francs dont elle nous avait déjà honoré en 1910.

A titre de document, nous donnons ci-après le programme des courses adopté pour 1911 :

Annexe à la séance du comité en date du 22 janvier 1911

Le programme ci-après a été approuvé pour l'année 1911

RÉUNION DU DIMANCHE 8 JANVIER 1911

Prix de Koulouba (Course indigène). — 200 francs, dont 100 francs au premier ; 50 francs au deuxième ; 30 francs au troisième ; 20 francs au quatrième. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, appartenant à des indigènes domiciliés dans les régions de Banamba, Barouéli et Nyamina. — Entrée, poids et tenue libres ; distance : 1.400 mètres environ.

Pour toutes formalités, les propriétaires devront se présenter, munis d'un certificat signé par leur résident, indiquant qu'ils ont quitté leur résidence habituelle, pour participer aux courses devant le cercle de Bamako, le vendredi 30 décembre, à 9 heures du matin, et se trouver au paddock du pesage, le jour des courses, à 2 heures.

Prix du Niger. — 400 francs. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessns. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrée : 20 francs. — 100 francs au second sur les entrées, après que le premier aura retiré la sienne. — Distance : 2.000 mètres environ.

Prix de l'élevage — 500 francs, dont 350 francs au premier; 100 francs au deuxième ; 50 francs au troisième. — Pour poulains et pouliches nés en 1907 et 1908 et issus des étalons des haras. — Poids : 2 ans, 46 kilos ; 3 ans, 50 kilos ; 1 kilo 1/2 de décharge pour les pouliches. — Entrée

(1) 50 francs pour les fondateurs, 20 francs pour les sociétaires. Il n'est plus admis de fondateurs depuis le 1er janvier 1910.

(2) 30 francs pour les fondateurs et les sociétaires.

(3) 5 francs.

(4) 5 francs.

(5) 5 francs au pesage, 2 francs à la pelouse.

libre sur production certificat origine. — Distance : 1.100 mètres environ.

Prix W. Ponty. 2e série (1). — 800 francs. — Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus n'ayant pas gagné un prix de 2e série ou un prix d'une valeur de 800 francs. — Poids : 56 kilos. — Entrée : 40 francs. — 100 francs au deuxième sur les entrées après que le premier aura retiré la sienne — Distance : 2.600 mètres environ.

RÉUNION DU DIMANCHE 12 FÉVRIER 1911

Prix de Nyamina (Course indigène). — 150 francs, dont 100 francs au premier ; 30 francs au deuxième ; 20 francs au troisième. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, appartenant à des indigènes des régions de Ségou, Banamba, Nyamina et Barouéli.— Poids, entrée et tenue libres.— Distance : 1.200 mètres environ.

Mêmes formalités que pour prix de Koulouba (Réunion du 8 janvier).

Prix de Nafadié (A réclamer). — 250 francs. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — Tous les chevaux à réclamer pour 500 francs. — Décharges cumulatives de 2 kilos par somme de 100 francs en moins du prix initial de réclamation. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans, 58 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrée : 10 francs. — 25 0/0 sur les entrées au deuxième ; 15 0/0 au troisième. — Distance : 2.000 mètres environ.

Prix de Trentinian (5e série). — 400 francs. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 5e série ou de série supérieure ou un prix équivalent. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans, 58 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrée : 20 francs ; forfait 10 francs, s'il est déclaré au secrétariat de la société, le vendredi précédant la course avant midi ; 3/5 des entrées au deuxième et 2/5 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne. — Distance : 1.800 mètres environ.

Prix de Bafoulabé (Course plate). — 300 francs.— Pour tous chevaux de 2 ans et au-dessus. — Poids : 2 ans, 48 kilos ; 3 ans, 52 kilos ; 4 ans, 58 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos.— Entrée : 10 francs.— 25 0/0 sur les entrées au deuxième et 15 0/0 au troisième ; l'excédent au fonds de course.

Prix de Farako (Au trot attelé ou monté). — 200 francs. — Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 10 francs. — 25 0/0 sur les entrées au deuxième et 15 0/0 au troisième ; l'excédent au fonds de courses. — A moins de 5 partants, cette course sera annulée. — Distance : 3.000 mètres environ.

(1) Les chevaux courant dans les prix de série, reçoivent une surchage de 1/2 kilo par somme de 100 francs gagnée dans des courses antérieures; toute fraction de 100 francs en sus comptant pour 100 francs. — Les chevaux ayant déjà couru et n'ayant jamais gagné, reçoivent une décharge de 3 kilos.

(*Décision du Comité en date du 26 décembre 1910*).



Cliché de l'auteur

FIG. 47. — Étalon de race *bagazan* (Azben).



Cliché de l'auteur

FIG. 48. — Chevaux haoussas.
En route vers Sokoto....... mission MENIAUD 1909.

RÉUNION DU DIMANCHE 5 MARS 1911

Prix de Touba (Course indigène). — 150 francs, dont 100 francs au premier : 30 francs au deuxième ; 20 francs au troisième. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, appartenant à des indigènes des régions de Banamba, Nyamina et Barouéli. — Poids, entrée et tenue libres. — Distance : 1.400 mètres environ.

Mêmes formalités que pour prix de Koulouba (Réunion du 8 janvier).

Prix de Ségou (A vendre aux enchères publiques). — 250 francs. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — Tous les chevaux à vendre pour 500 francs. — Décharges cumulatives de 2 kilos par 100 francs en moins du prix initial. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans, 58 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrée : 10 francs. — 25 0/0 sur les entrées au deuxième et 15 0/0 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne : l'excédent au fonds de courses. — Distance : 2.000 mètres environ.

Prix de Borgnis-Desbordes (4e série). — 500 francs. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4e série ou de série supérieure. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans, 58 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrée : 25 francs. — Forfait : 10 francs, s'il est déclaré au secrétariat de la société, le vendredi précédant la course avant midi : 3/5 sur les entrées au deuxième et 2/5 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne. — Distance : 2.000 mètres environ.

Prix de la Société sportive d'encouragement. — 500 francs, dont 350 au premier ; 100 francs au deuxième ; 50 francs au troisième. — Pour tous chevaux de 3 ans et au dessus. — Poids : 3 ans, 52 kilos, 4 ans, 56 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrée ; 20 francs. — 3/5 sur les entrées au deuxième ; 2/5 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne. — Distance : 2.000 mètres environ.

RÉUNION DU DIMANCHE 9 AVRIL 1911 (JOUR DES RAMEAUX)

Prix de Barouéli (Course indigène). — 150 francs, dont 100 francs au premier ; 30 francs au deuxième ; 20 francs au troisième. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, appartenant à des indigènes des régions de Banamba, Nyamina et Barouéli. — Poids, entrée et tenue libres. — Distance : 1.500 mètres environ.

Mêmes formalités que pour prix de Koulouba (Réunion du 3 janvier).

Prix de Bafoulabé (A réclamer). — 250 francs. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — Tous les chevaux à réclamer pour 500 francs. — Décharges cumulatives de 2 kilos par somme de 100 francs en moins du prix initial. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans, 58 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrées : 10 francs. — 25 0/0 sur les entrées au deuxième ; 15 0/0 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne ; l'excédent au fonds de courses. — Distance : 1.800 mètres environ.

Prix de la Brousse (Course plate). — 300 francs. — Pour tous chevaux

de 2 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné une somme égale ou supérieure à 800 francs dans l'année.— Poids : 2 ans, 48 kilos ; 3 ans, 52 kilos ; 4 ans, 56 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos.— Entrée : 10 francs.— 25 0/0 sur les entrées au deuxième ; 15 0/0 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne ; l'excédent au fonds de courses. — Distance : 1.600 mètres environ.

Prix Galliéni (3e série). — 600 francs. — Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 3e série ou de série supérieure.— Poids : 4 ans, 56 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos.— Entrée : 30 francs. — Forfait : 15 francs, s'il est déclaré au secrétariat de la société, le vendredi précédant la course, avant midi.— 3/5 sur les entrées au deuxième ; 2/5 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne. — Distance : 2.400 environ.

Prix Clozel.—300 francs.— Course de gentlemen (Haies).— Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Poids : 72 kilos. Entrée : 10 francs. — Un objet d'art d'une valeur de 250 francs au premier. Un objet d'art d'une valeur de 50 francs au deuxième et 3/5 des entrées après que le premier aura retiré la sienne ; 2/5 des entrées au troisième. Distance 2.800 mètres.

RÉUNION DU DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 1911

Prix du Bakounou (Course indigène). — 150 francs, dont 100 francs au premier ; 30 francs au deuxième ; 20 francs au troisième. — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, appartenant à des indigènes des régions de Banamba, Nyamina et Barouéli. — Entrée, poids et tenue libres. — Distance : 1.600 mètres environ.

Mêmes formalités que pour prix de Koulouba. (Réunion du 8 janvier).

Prix de Kayes (A vendre aux enchères publiques). — 250 francs — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — Tous les chevaux à vendre pour 500 francs. — Décharges cumulatives de 2 kilos par somme de 100 francs en moins du prix inital. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans, 58 kilos, 5 ans et au-dessus, 60 kilos.— Entrée : 15 francs. — 25 0/0 sur les entrées au deuxième et 15 0/0 au troisième, après que le premier aura retiré la sienne ; l'excédent au fonds de courses.— Distance : 2.000 mètres environ.

Prix de l'élevage. — 500 francs, dont 350 au premier ; 100 francs au deuxième ; 50 francs au troisième.— Pour poulains et pouliches de 2, 3 et 4 ans, issus d'étalons des haras ou inscrits au stud-book et munis d'un certificat de naissance. — Poids : 2 ans, 48 kilos ; 3 ans, 52 kilos ; 4 ans, 56 kilos. — Entrée libre. — Distance : 2.000 mètres environ.

Prix de clôture (Course plate).— 400 francs — Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — Poids : 3 ans, 52 kilos ; 4 ans, 56 kilos ; 5 ans et au-dessus, 60 kilos. — Entrée : 20 francs. — 50 francs au deuxième sur les entrées et 20 francs au troisième, après que le premier aura retiré la sienne. — Distance : 2.000 mètres environ.

Pour le Comité :

Le Président de la Société,

Signé : Jacques MÉNIAUD.

Nota. — Le Comité a décidé que les chevaux courant dans les courses indigènes, seront handicapés de 25 mètres pour chaque premier prix gagné dans les courses de cette nature, depuis le 1er janvier 1911.

Les engagements devront être clôturés à 5 heures du soir, le jeudi qui précède le dimanche de la réunion, pour toutes les courses, sauf pour la course indigène, où les engagements seront reçus jusqu'au samedi à midi.

Approuvé :

Le Gouverneur :
CLOZEL.

En raison de l'époque où ont lieu la plupart des naissances dans la colonie, *l'âge des chevaux est compté à partir du 1er mai de chaque année.*

*
* *

Enseignements donnés par les courses. — Les différentes épreuves qui ont été courues depuis le début de la société ont démontré nettement la supériorité des chevaux d'origine sahélienne sur ceux de la boucle du Niger. Les quelques animaux de pur sang provenant de l'élevage maure ont triomphé, en se jouant, de leurs concurrents, dans les courses de vitesse comme dans celles de fonds.

Il est également très apparent que les vitesses obtenues sur toutes distances vont progressivement en croissant par le fait d'un entraînement plus suivi.

Les indigènes ont pu se convaincre que les animaux les plus brillants, mais sans entraînement, ne peuvent lutter contre ceux qui ont été soumis à un travail préparatoire quelque peu méthodique.

Certes les résultats obtenus sont loin d'être comparables à ceux des hippodromes de France. Les plus grandes vitesses sur 2.000 mètres ont été fournies jusqu'à présent par *Oualata* (1).

(1) Il faut dire que la piste de Bamako formée d'un terrain sablo-argileux donnant une grande poussière pendant la saison sèche, est très lourde pour les chevaux. Il faudrait une quantité d'eau considérable pour y maintenir un gazon frais et élastique pendant les sept à huit mois de saison

2′33″ à l'entraînement, 2′38″ en course (prix de la Société sportive d'encouragement).

Mais ces performances ne sont que l'expression de la *valeur rustique* de nos chevaux de courses, recrutés au gré des apports sur le marché de Bamako ou de Banamba, et dont le régime alimentaire n'est pour ainsi dire jamais en harmonie avec la formule fantaisiste de l'entraînement donné. L'ignorance des propriétaires entraîneurs à ce sujet est, pour le moment, des plus profondes, et la plupart des chevaux arrivent aux épreuves dans une forme qui est le produit combiné du hasard, d'un régime mal adapté à la dépense organique de l'animal, et d'une gymnastique fonctionnelle plus ou moins désordonnée.

Hâtons-nous d'ajouter que le goût très vif de la population européenne et indigène pour le sport hippique et la faveur dont jouissent nos réunions, suscitent peu à peu des efforts profitables vers l'étude de cet entraînement scientifique, qui seul peut mettre un cheval dans toute sa valeur de combat, au jour de l'épreuve.

La *monte américaine* a été généralement adoptée par les petits jockeys indigènes, à l'imitation des apprentis cavaliers formés aux établissements hippiques ; ils ont compris que non seulement les reins et l'arrière-train du cheval sont ainsi dégagés, mais que le poids de la monte porte sur deux « colonnes de soutien ».

Posez un bâton sur deux chaises et chargez-le par le milieu jusqu'à occasionner sa rupture. Avec le même poids, chargez un bâton semblable à l'endroit où il repose sur une des deux chaises, et vous n'aurez même pas un fléchissement. Voilà une des raisons de la monte en avant. Mais il y en a d'autres non moins plausibles. Assis où il est, les étriers courts, la cuisse horizontale, les genoux se joignant au-dessus du garrot, le jockey laisse à la cage thoracique toute sa liberté. Au moment de l'effort, c'est-à-dire quand la poitrine et le flanc du cheval ont besoin

sèche. A l'hivernage, la terre détrempée par des pluies torrentielles ne permet aucun galop.

Sur la piste excellente de Koulikoro, M. de Franco a obtenu 2′28″ avec *Jasmin* et *Jeton*.


Bilma
43 Ch. 7 J.
Tichit
Moudjeria
MAURITANIE
42 J.
Kiffa 15 Ch. 149 J.
Nioro
650 Ch.
1800 J.
Goum
959 Ch.
Selibaby
Kayes
751 Ch. 780 J.
S A H
I A
Medine
Bafoulabé
Baoulé
Faleme
SENEGAL
Satadougou
12 Ch.
Kedougou
Kita
BAMAKO
1050 Ch.
2058 J.
Komadougou
N'Guigmi
502 Ch.
335 J.
KANEM
LAC TCHAD
Chari
Logone
B O R N O U
GUINÉE FRANÇ.
Siguiri
Tinkisso
Labé
Kouroussa
Kankan
Sankarani
Niger
Milo
Bakoy
15°
10°
la région d'élevage de la race pure
centres d'élevage.
de Chevaux et de Juments par cercles.
Echelle: 1/12.000.000
100 0 100 200 300
A.M.

de se dilater jusqu'à leurs limites extrêmes, le jockey anglais dont les jambes compriment les côtes du cheval, le talonne plus ou moins en arrière, s'opposant ainsi au libre jeu des poumons et du cœur. L'Américain laisse tous ces organes fonctionner comme si le cheval galopait en liberté. De plus, immobile sur sa selle, *il se préoccupe seulement de ne pas contrarier le cheval* (encore moins de l'aider !!) et se contente de l'exciter sans prétendre tirer de sa monture, par la violence, un effort qu'elle est incapable de fournir (1).

Avenir de la production chevaline

D'après l'exposé qui précède, on voit que l'élevage du cheval représente dans le Haut-Sénégal-Niger un capital d'environ *25.000.000 de francs.*

Des efforts continus et éclairés ont été dirigés, depuis 1905, vers l'amélioration de cette richesse indigène, qui constitue en même temps l'un des charmes les plus captivants de la colonie, par le sport précieux qu'elle met à la disposition de tous et les facilités qu'elle donne aux relations, malgré les distances.

Certes, ces efforts se sont particulièrement appliqués aux régions situées à l'Ouest du Niger, où l'élément sahélien prédomine ; mais il était normal de veiller tout d'abord sur la pépinière la plus précieuse, en vue de préparer des reproducteurs améliorateurs pour les élevages à régénérer.

On peut dire que les institutions combinées des haras, du stud-book nigérien et de la Société d'encouragement, représensentent l'organisation la plus rationnelle et la plus complète qui ait été conçue et réalisée dans la colonie (j'allais dire en Afrique Occidentale française), au point de vue zootechnique. Elles doivent être maintenues dans les mêmes principes d'action et, progressivement, le pays en récoltera les fruits.

Certes, il est quelques modifications à apporter dans le fonctionnement des établissements hippiques. Leur emplacement même — Koulikoro — a été imposé par des raisons d'ordre

(1) Paul Fournier (Ormonde) et V. Duret, *Traité pratique d'élevage et d'entraînement du cheval de course.*

budgétaire qu'il eut fallu pouvoir écarter. Il n'y a pas, en effet, d'élevage indigène à Koulikoro, parce que les animaux s'y développent mal, faute de calcaire en proportions suffisantes dans le sol, et par suite aussi de la présence des trypanosomiases. L'action locale des établissements hippiques devait être nécessairement sans portée, et selon toutes prévisions, nos pensionnaires y souffriraient. En fait, les animaux reproducteurs ont été fréquemment malades, et ce n'est que par des artifices de médecine vétérinaire que M. de Franco put maintenir ses effectifs sans pertes sérieuses, et livrer des étalons en bon état dans les stations de monte de l'intérieur. Nous avons vu que la *jumenterie* n'a pas donné de produits appréciables, et que l'atelier de *mulasserie* a eu peu de succès auprès des indigènes. Nous ne sommes d'ailleurs pas partisans de faire produire des poulains en régie, ce qui est très coûteux et fort aléatoire, et le développement de l'industrie mulassière, sans être perdu de vue, pourra trouver plus tard son opportunité. Tous les problèmes ne peuvent être résolus en même temps. L'installation des établissements hippiques, *réduits aux haras*, doit donc être faite dans une région plus saine, et de préférence dans un centre d'élevage déjà prospère. La région de Nyamina-Touba-Banamba paraît très indiquée. Il est nécessaire de conserver le principe de la centralisation des étalons dans un dépôt, en dehors de la saison de monte qui a lieu de juin à octobre, en vue des soins que réclament les géniteurs, après une période de fatigue, et pour les préparer à leurs fonctions de la saison suivante par une nourriture soignée et un exercice régulier qui entretiendra leur organisme en bon état.

Penser qu'on peut laisser des étalons à demeure dans les provinces, sous la surveillance d'agents de l'administration nullement préparés à la tâche qui leur incombe, est une conception absurde. Les animaux risqueraient d'être prématurément usés en pure perte, montés sans ménagements pour la conservation de leur vigueur génésique, et traités sans égards pour les règles les plus élémentaires de l'hygiène.

Ces considérations nous conduisent nécessairement à donner aux *haras* un champ d'action directe aussi vaste que possible,

mais, d'autre part, il ne faut pas oublier qu'un étalon peut voir seulement quarante à quarante-cinq juments par an, à partir de l'âge de sept ans où il est dans la plénitude de ses facultés (1) ; il ne faut donc pas songer à entretenir dans un établissement unique les 300 ou 400 étalons qui seraient nécessaires pour les seules juments des principaux centres d'élevage de la colonie.

L'économie générale de l'organisation du service améliorateur entretenu par la colonie doit se résumer dans *un dépôt d'étalons*, que nous appellerons les *haras nigériens*, situé, comme nous l'avons dit, dans le Nord du Bélédougou et répartissant ses reproducteurs, pendant la période de monte, dans les cercles du Sahel, dans les provinces de Barouéli, Ségou, Djenné et Bandiagara. Trente étalons peuvent suffire, à condition de ne leur présenter que les juments bien construites, ni trop jeunes, ni trop âgées. Les chevaux mâles admis au stud-book nigérien étant *approuvés comme étalons*, pourront, dans toutes les régions d'élevage, et particulièrement dans les provinces éloignées (Yatenga, Liptako, Mossi, Fada N'Gourma) concourir à l'amélioration de la production chevaline, en outre des haras dont les stations de monte seront forcément limitées aux provinces assez voisines du dépôt.

Ces étalons approuvés seront visités de temps à autre par le directeur des haras, et par les *commissaires de l'élevage*, qui donneront tous conseils utiles aux propriétaires, Européens ou indigènes, en même temps qu'ils distribueront leurs soins aux animaux malades et préviendront, par des mesures opportunes, les épizooties qui peuvent sévir sur les équidés.

Nous retrouvons encore ici un nouveau sujet d'activité pour ces *fonctionnaires mobiles* du service zootechnique.

(1) Le nombre des saillies que peut faire un étalon dépend de l'âge, de la vigueur du sujet, de son prolifisme, ainsi que des juments, jeunes ou vieilles, qui sont plus ou moins difficiles à féconder. La première année on peut donner de quinze à vingt poulinières à un étalon âgé de quatre à cinq ans ; à l'âge de cinq ans et au-dessus, de vingt à vingt-cinq ; la deuxième année, l'étalon pourra voir trente-cinq juments. On peut arriver à quarante juments à partir de sept ans, mais on ne doit pas dépasser ce chiffre (Paul Fournier (Ormonde) et Victor Duret, directeur des haras de Jardy).

Quant à la Société d'encouragement, son rôle sera efficace à la condition que les indigènes *seuls éleveurs pour le moment*, soient attirés dans les réunions sportives.

Les courses dites « indigènes » (où l'entrée et la tenue sont libres) répondent précisément à ce but. Il sera bon d'augmenter le nombre et l'importance des prix distribués à ce titre, au fur et à mesure que les ressources de la Société le permettront, et d'ajouter aux sommes d'argent offertes quelques brillants objets de harnachement, qui resteront les emblèmes durables et éloquents de la victoire d'un jour.

Nous verrons alors de bons chevaux venir sur nos hippodromes ; les Européens pourront, sans faire d'élevage eux-mêmes, se procurer d'excellents performers, et la hausse des prix d'achat dont la concurrence fera bénéficier les indigènes éleveurs, sera, au surplus, pour ces derniers, un excellent encouragement.

La Société pourra étendre progressivement son action dans l'intérieur de la colonie, en dotant les meilleures régions d'élevage de *prix annuels*, qui seront disputés à l'occasion de notre fête nationale ou des grandes fêtes indigènes, d'après des conditions d'âge, de poids et de distance fixées par le comité de direction.

*
* *

Moyennant la continuité de vues et la patiente obstination que réclame toute entreprise vouée à l'amélioration d'une espèce, le Haut-Sénégal-Niger pourra fournir, avant qu'il soit longtemps, une race pure nigérienne, *remarquablement apte au service de guerre, capable d'alimenter la remonte du corps d'occupation de toute l'Afrique Occidentale* et de satisfaire à tous les besoins sportifs et industriels du groupe.

Les éléments pauvres de la production, chevaux mous des pâturages inondés, bêtes affaiblies des régions à trypanosomiases, produits de hasard plus ou moins mal venus, constitueront toujours une fraction importante dans la population des équidés, mais ils seront utilisés facilement soit comme montures par les indigènes pauvres, soit comme animaux de trait léger.



Cliché de l'auteur

Fig. 49. — A Fatoya. — Lavage des terres aurifères par le sluice.



Fig. 50. — Colline de Fatoya, exploitée par la Société des Mines de Siguiri.

TITRE IX

Industries

Chap. Ier. Mines d'or. — Chap. II. Mines de sel. — Chap. III. Diverses industries de transformation. — Avenir des industries européennes de transformation dans le Haut-Sénégal-Niger.

Les industries sont généralement classées en trois groupes : *extraction*, *transformation*, et *transport*.

Au cours des titres précédents, nous avons étudié différentes industries d'extraction : chasse, exploitation des produits forestiers, agriculture, élevage ; quelques indications ont été accidentellement données au sujet de la transformation de certains produits. C'est ainsi que nous avons exposé avec quelques détails la fabrication du beurre de karité et du savon à partir de la noix du *Butyrospermum Parkii*, la fabrication du couss-couss et du dolo à partir du mil. Nous avons également traité la question des industries de transports au titre *Voies de communication*, et nous ne reviendrons pas sur ce dernier sujet.

Mais il nous reste à exposer deux grandes industries d'extraction, celle de l'*or* et celle du *sel*, et à entrer dans le détail des petites industries de transformation qui occupent un nombre relativement considérable d'artisans divers dans toutes les localités de la colonie.

CHAPITRE PREMIER

Mines d'or

Principales régions aurifères : Falémé, Bambouck, Mandingue (prolongement du Bouré-Siéké) Lobi. — Description sommaire de chaque région. — Nature et emplacement des gisements aurifères. — Méthodes et résultats des exploitations faites par les indigènes. — Intervention des Européens pour la prospection et la mise en exploitation des gisements. — Avenir de l'industrie aurifère dans la colonie.

Les principales régions aurifères connues dans le Haut-Sénégal-Niger sont :

Le *Bassin de la Falémé* comprenant le Bambouck, le Sintédougou, le Fontofa et le Konkodougou ;

Le *Mandingue* qui est le prolongement du Bouré et du Siéké compris dans la Haute-Guinée ;

Le *Lobi*.

*
* *

En dehors de ces trois régions, il y a quelques centres aurifères dispersés dans l'intérieur de la colonie ; il en a été signalé au Yatenga, et dans le Niger, vers Niamey.

Il semble que le pays de Wangara, réputé comme étant le centre d'exploitations aurifères au temps où fleurissait le royaume de Ghana, n'est autre que la contrée formée par les Hauts Bassins du Sénégal et du Niger et comprenant, par conséquent, le Bambouk, le Mandingue, le Bouré et le Siéké.

Les gens du Wangara possédaient, grâce à l'or, des produits des plus lointaines contrées.

La fameuse pépite du roi de Ghana, qui était un des bijoux du trône, venait du pays de Wangara. Elle pesait 30 livres et fut vendue, d'après Ibn Kaldoun, vers le XIVe siècle, par un roi de Melle qui en était devenu possesseur ; ce roi qui était, dit le même auteur, une sorte de dégénéré, s'en défit au poids de l'or.

*
* *

La vie toute entière du Soudan s'est déroulée, devant l'imagination merveilleuse du monde antique, dans un ruissellement du précieux métal. Carthage, l'Egypte, la Syrie drainaient par leurs caravanes l'or des « Ethiopiens » qui habitaient des régions lointaines au Sud des territoires méditerranéens.

Les Egyptiens appliquaient des lames d'or sur beaucoup d'objets de bois ou de métal, meubles, statues, coffres de monnaie. Ils savaient battre l'or en feuilles assez minces pour servir à orner les vignettes de leur papyrus, et étirer les fils suffisamment pour qu'ils puissent être employés en broderie (Lebon).

Les Phéniciens, qui le ramenaient de Carthage « sur la mer vaporeuse », en fondaient des vases merveilleux. Les grains d'ambre, les perles de verre, alternaient avec de riches médaillons d'or et des amulettes d'ivoire finement découpées, dans les colliers charmants dont se paraient les dames de Tyr et de Sidon.

Plus tard, au XIVe siècle après Jésus-Christ, les voyageurs arabes signalent encore l'exode de l'or soudanais vers l'Orient.

C'est Kankan Moussa, le roi de Melle, qui arrive au Caire, avec 80 charges d'or, soit au moins 2.000 kilos, et qui laisse 20.000 pièces d'or dans les villes saintes, Médine et la Mecque.

Un peu plus tard, Askia El Hadj Mohammed, roi du Sonhray, en laisse 200.000. Djenné, puis Tombouctou deviennent les grands entrepôts d'où l'or de Bitou (probablement Bondoukou) et celui du royaume de Galam, affluaient sans cesse.

A la suite de la conquête des principautés du Soudan, le sul-

tan marocain reçut tant de poudre d'or que les envieux en étaient tout troublés et les observateurs fort stupéfaits. Aussi El Mansour ne paya-t-il plus ses fonctionnaires qu'en métal pur et en dînars de bon poids. Il y avait à la porte de son palais 1.400 marteaux qui frappaient chaque jour des pièces d'or, et il y avait, en outre, une quantité de métal précieux qui servait à la confection de boucles et autres bijoux. Ce fut cette surabondance d'or qui fit donner au Sultan le surnom de Ed Zehebi (l'Aurique) (1).

Il faut évidemment faire la part de l'exagération enthousiaste des écrivains de cette époque ; l'or ne coulait pas en abondance dans toutes les bourses, et beaucoup de relations historiques mentionnent des paiements formidables en or qui, en réalité étaient versés sous forme de matières et denrées diverses. C'est ainsi qu'on lit, dans le *Tedzkiret En Nisian* :

« Le pacha Abd-el-Gheffar (6 mars 1748) convoqua les commerçants de Tombouctou et leur imposa une contribution de 4.000 mitsgâls or (24 kg. 800). Ceux-ci la versèrent sans faire la moindre observation à cause de la crainte et du respect naturels que leur inspirait le pacha ». Plus loin : « Le pacha Saïd (13 mai 1735) convoqua les négociants et leur imposa une contribution de 1.500 mitsgâls or. Cette somme *payée en cauris*, au nombre 3.000.000, fut répartie entre les troupes, à titre de solde. »

Bassin de la Falémé-Bambouk

La rivière *Falémé* forme, sur presque tout son parcours, la frontière entre le Haut-Sénégal-Niger et le Sénégal ; elle reçoit sur sa rive droite différents affluents, d'allure générale torrentielle, et qui descendent des massifs du Diakoli, du Daguia et de la *chaîne du Tambaoura* ou des plateaux rocheux adjacents ; ils roulent des eaux de juillet à octobre. Mais des nappes aquifères souterraines subsistent toute l'année, à des profondeurs variables, dans le lit de ces marigots.

(1) Mozhet-El-Hâdi, trad. Houdas.

Nous avons exposé au titre III le régime des eaux et les possibilités de navigation sur cette rivière.

*
* *

La *chaîne du Tambaoura* qui est un des contreforts du massif du Fouta-Djallon, constitue la *ligne de partage des eaux entre la Falémé et le Bafing*. Elle s'abaisse en pente assez douce vers cette dernière rivière, tandis qu'elle se présente sous forme de barrière à pic de 100 à 250 mètres d'altitude, au regard de la Falémé. Sa direction générale est, à partir du Fouta-Djallon, Est-Nord-Nord-Ouest. Elle finit dans le voisinage du Sénégal, avec des altitudes de plus en plus faibles. La route de Satadougou à Bafoulabé la traverse près de Batama, à une hauteur d'environ 120 mètres.

L'espace qui s'étend du Tambaoura à la Falémé présente de nombreux plateaux dont la surface est formée de concrétions ferrugineuses ; ces plateaux sont séparés par des ravinements et en certains endroits par des marécages où l'eau séjourne plusieurs mois de l'année.

Les bords de la Falémé sont très peu élevés depuis Golongina jusqu'à son embouchure, mais présentent en amont, particulièrement à la hauteur du coude de Faricounda, des collines de 70 à 90 mètres d'altitude.

*
* *

Ajoutons que toute la région comprise entre le Tambaoura et la Falémé est très peu peuplée. Les villages *malinkés*, échelonnés le long des cours d'eau ou abrités dans quelques cirques, comprennent un nombre très faible de cases construites en terre et couvertes d'un cône de paille ; les indigènes, cultivateurs paresseux, possèdent des petits troupeaux de bêtes à cornes et de rares volailles. Le ravitaillement y est difficile et l'accueil des habitants peu empressé. Pas de routes à proprement parler; en dehors du chemin mal débroussaillé qui conduit de Satadougou à Mahina, il n'y a guère que des sentiers indigè-

nes, circulant à travers une brousse épaisse que peuplent une multitude d'antilopes, des phacochères, des pintades, et que parcourent fréquemment les troupeaux de buffles et les éléphants.

A mon passage à Bontou (décembre 1909), le chasseur du village tua un de ces pachydermes dans les fourrés de bambous qui sont à quelques kilomètres au Nord de la localité. Ce fut une grande fête parmi les habitants qui firent provision de viande pour plusieurs jours ; le soir même, dans la musique du tam-tam, le chasseur dut simuler les épisodes de sa journée devant la foule pressée d'une population curieuse et naïvement admirative : c'est d'abord la découverte des traces du troupeau dont les foulées pesantes marquent dans le sol comme l'emplacement de troncs d'arbres arrachés ; dans le sillage de la route suivie, ce sont les buissons tordus sous la pression des flancs des animaux, les branches des arbres cassées sous l'effort des trompes en gaieté, comme des brindilles de paille sèche sous les doigts d'un enfant.

Une pincée de sable, abandonnée à son poids, indique au chasseur la direction du vent, contre lequel il va marcher afin de n'être pas pressenti par les éléphants.

Puis c'est le troupeau qui est aperçu, jouant parmi les touffes de bambous. Le plus gros, un vieux mâle, est approché à 10 mètres : mise en joue, coup de feu, chute de l'animal sur le sol qui tremble..... la pièce est jouée avec une mimique des plus expressives.

*
* *

Un spectacle fort pittoresque est celui des singes *cynocéphales* qui forment des colonies populeuses dans les solitudes de la brousse bordant la Falémé. Leurs troupes agiles se décèlent, à distance, par des aboiements éclatants, et les rameaux flexibles des taillis s'agitent sous l'effet de leur gymnastique désordonnée. Il arrive, comme j'en fus témoin près de Faricounda, pendant quelques secondes, qu'une panthère vient troubler la vie tranquille de ces équilibristes des forêts ; c'est alors un vacarme

épouvantable de cris angoissés et une fuite éperdue parmi les herbes et les buissons.

*
* *

La Falémé est très poissonneuse, mais les riverains prétendent que le poisson y est très difficile à capturer. Je penche à croire que les indigènes de ces régions sont tout simplement moins habiles que les pêcheurs des bords du Sénégal ou du Niger. Il y a beaucoup de caïmans et d'hippopotames dans les biefs profonds. Ces derniers animaux constituent même un véritable fléau pour les plantations de mil et de riz, tandis que les phacochères et les singes s'attaquent aux champs d'arachides.

*
* *

Nous n'essaierons pas de donner ici une explication complète des phénomènes géologiques qui ont déterminé la formation du bassin de la Falémé, et la répartition encore très incomplètement connue des richesses aurifères de cette région.

Ainsi que nous le verrons plus loin, il n'y a pas eu de prospection sérieusement faite, ni par les indigènes, ni par les Européens.

Toutefois, d'après ce que nous en connaissons, l'or s'y rencontre, généralement pur ou mélangé d'un peu d'argent, en *paillettes*, en *grains* ou en *pépites* :

1° Sous la forme *filonnienne* ;

2° Sous la forme *sédimentaire*.

*
* *

Or filonien. — Des filons aurifères ont été constatés en plusieurs points des ramifications du Tambaoura. D'une colline voisine de Batama, en particulier, émerge une veine assez riche ; on trouve aussi des filons en place, dans la plaine de Dandoko et Manankoto. Dans la vallée de la Taïa, on remarque un filon qui paraît s'être dessoudé entre les massifs du Niello et du Fendou, laissant des affleurements en plusieurs points.

L'or s'y trouve dans une gangue de quartz, sans minerais sulfurés complexes, tout au moins dans les parties hautes du filon. Ces filons voisinent avec des granites, des diorites ou des diabases, en suivant la ligne de contact de ces roches avec les terrains métamorphisés par elle. D'autres filons se rencontrent également, ce qui est, paraît-il, un fait exceptionnel, dans des masses d'argile et de talc, qu'ils sillonnent en tous sens, sous forme de veinules ocreuses.

*
* *

Or sédimentaire. — L'or sédimentaire peut provenir, soit de l'entraînement par les eaux de l'or des filons en place qui ont été désagrégés, soit de la précipitation directe des dissolutions aurifères, sous l'influence d'actions réductrices

La première formation est la plus fréquente : c'est celle des *alluvions.* On sait que les alluvions aurifères se distinguent au point de vue de l'âge et de l'allure géologique en trois grandes classes ;

1° Sur les plateaux, on a affaire à des dépôts pliocènes ou pléistocènes, correspondant à une époque dans laquelle l'orographie de la région était différente de l'orographie actuelle.

Ces dépôts suivent certaines dépressions qui correspondent à des cours d'eau de l'époque pliocène et sont quelquefois recouverts soit par des formations sédimentaires, soit par des coulées de lave ou de basalte.

2° Postérieurement, il s'est fait des vallées dans lesquelles des cours d'eau de dimensions beaucoup plus grandes que celles que nous voyons aujourd'hui ont déposé les *alluvions anciennes des vallées*, qui sont généralement à découvert sur le flanc des vallées actuelles où elles forment des terrasses « deap leads », et qui parfois occupent aussi le chenal de ces vallées où elles sont alors recouvertes par les alluvions modernes.

3° Enfin, les *alluvions modernes* essentiellement comprises dans les vallées actuelles, ne dépassant pas le lit majeur du cours d'eau (1).

(1) Fuchs et Delaunay-Weill.



Cliché de l'auteur

Fig. 51. — Trémail destiné à laver les terres extraites de la vallée du Koba-Ko (Haute-Guinée).



Fig. 52. — Excavateur en travail dans la vallée du Koba-Ko (Haute-Guinée)

*
* *

Dans presque tout le bassin de la Falémé, nous trouvons des sédiments aurifères de tout ordre. Le sol des plateanx et des plaines est presque partout composé d'un conglomérat ferrugineux appelé quelquefois « *latérite* », recouvert de sable ou d'une couche de terre végétale. Il semble dater de la fin de l'époque tertiaire ou des débuts de l'époque quaternaire.

On y rencontre quelques fragments de syénites, des grés, des granites, des gneiss ; ce conglomérat, où l'argile et le fer dominent, offre une grande dureté à la surface, explicable par une sorte de carbonatation provoquée au contact de l'atmosphère, tandis que les couches inférieures restent friables.

Les eaux de pluies violentes dégagent de la surface du sol des petits cailloux et des granules métalliques qui forment un gravier recouvrant la latérite.

L'épaisseur de la couche de latérite est variable, et atteint 15 à 20 mètres en certains endroits. Elle est limitée par un *Bed-Rock* composé, soit de roches éruptives, soit de schistes sériciteux ou talqueux, soit de quartz laiteux.

Ce conglomérat, d'origine sédimentaire, est *aurifère* en maints endroits, avec des teneurs variables suivant la richesse des filons qui ont été décomposés au moment de sa formation. La teneur en or varie de 2 francs à 29 francs au mètre cube. Le fer y atteint des proportions parfois très élevées 60 à 70 0/0 du poids total.

La répartition de l'or dans la couche de latérite est très inégale ; mais généralement les grosses masses et le quartz sont venus près du bed-rock, par l'effet de leur densité, tandis que l'argile et les fines paillettes se maintiennent plus près de la surface, généralement stérile jusqu'à une certaine profondeur.

On comprend, dès lors, le jeu de formation des alluvions modernes. Les pluies et les rivières qui en sont formées, désagrègent peu à peu la latérite provenant des anciens sédiments et entraînent dans les vallées basses des alluvions aurifères. En même temps, les eaux ravinant les roches primitives ou d'éruption, au contact desquelles elles finissent par se trouver

en certains endroits, y délitent progressivement les filons en place, et s'enrichissent encore de ce nouvel apport.

Il y a donc un drainage permanent de l'or contenu dans le Bambouck, le Konkadougou, le Fontofa, par le réseau hydrographique de la Falémé, soit par les *marigots apparents*, soit par les *eaux souterraines. C'est ce qui explique d'ailleurs cette croyance des noirs que l'or « marche » et qu'on en trouve à nouveau dans des mines épuisées, après deux, trois ou quatre ans d'abandon.*

Certes, le drainage dont nous venons de parler, affecte surtout les parties fines, les paillettes et les poussières. Le bedrock, formé des roches de base, sur lequel coulent, en de nombreux points, les marigots, présente des soulèvements, des aspérités qui sont autant de « *riffles* », *naturels* en avant desquels se forment des zones d'enrichissement par les particules importantes et les pépites.

*
* *

La Falémé roule de l'or depuis ses sources jusqu'à Sénoudébou, à 65 kilomètres du Sénégal, et tous les marigots qui l'alimentent pendant la saison des pluies charrient des sables aurifères. L'alluvion se compose d'un gravier assez gros, reposant généralement sur des schistes ou des bancs argileux.

Méthodes et résultats des exploitations entreprises par les indigènes

Depuis des siècles, les indigènes du Bambouck et des rives de la Falémé, en grande partie composés de *Malinkés*, exploitent les anciens dépôts sédimentaires de leur contrée et les alluvions qui se trouvent dans les lits des cours d'eau. Ils ne s'attaquent pas aux filons de la montagne, qu'ils connaissent peu, et pour l'exploitation desquels ils n'ont pas l'outillage suffisant.

De grossières croyances leur font d'ailleurs attribuer la

possession de l'or des montagnes à des diables malins qui en sont les gardiens jaloux.

*
* *

Les principaux placers exploités sont :

Dans le cercle de Kayes :

Tambaoura, Kémana, Niagalla, Sola et Sadiola.

Dans le cercle de Bafoulabé :

Sondondiala où se réunissent plus de 3.000 travailleurs, Mouralia, Batama et Kanibinéfara.

Dans le cercle de Satadougou :

Kéniéoulé, Mokoyafara, Diouldé-ko, Sanonkou, Faraba (province de Sintédougou) ;

Linguékoto, Ségondo, Diabarou, qui réunit plus de 7.000 orpailleurs (province de Konkadougou) ;

Témécouré, très important il y a cinq ans, Dabola, Faraba, Babara (province d'Ouorodougou) ;

*
* *

Le plus souvent, les puits creusés ont de 4 à 5 mètres de profondeur. Mais, à Sondondiala, la couche aurifère exploitée est près de la surface, dont elle est séparée par une mince épaisseur d'argile. Elle est composée d'argile jaune tendre, de cailloux ferrugineux, de sable rouge, de quartz pur et de silex teintés ; çà et là sont de gros blocs de grès. Les puits ne dépassent guère 1 m. 50, et le sol n'est pour ainsi dire qu'égratigné. Le bed-rock n'a pas été mis à jour à cause de la dureté des couches inférieures. Il est possible qu'il y ait encore une autre couche aurifère d'alluvion ancienne à une profondeur plus grande.

A Sanoukou, la couche aurifère est à 3 ou 4 mètres de la surface, dont elle est séparée par de l'argile à poterie et du gravier ferrugineux. Elle est composée d'une masse d'argile, de grès et de fer, où domine une argile très blanche.

Le bed-rock est schisteux.

Les puits ont de 3 à 5 mètres de profondeur.

A Sadiola, la couche aurifère est en contact avec la roche éruptive. Les puits y sont exceptionnellement profonds, atteignant jusqu'à 20 mètres.

*
* *

Enfin, tout le lit de la Falémé, depuis sa source jusqu'à Koba, et ceux de ses affluents, dont les principaux sont le *Dissé* et le *Diabi*, sont exploités par les villages riverains.

Les principaux centres d'exploitation sont Naninguéfara et Moussala.

*
* *

« L'or vient de la montagne » disent les indigènes, et ce sont les rivières qui l'apportent dans la plaine.

Partant de cette idée, ils effectuent, de préférence, leurs recherches dans les dépressions creusées par les anciennes rivières ou dans le lit des cours d'eau actuels.

Certes, ils n'ont jamais fait une prospection rationnelle de leur contrée ; ils creusent leurs puits au hasard, et selon que les terres extraites sont plus ou moins riches, ils étendent leur exploitation ou recherchent un autre emplacement.

De grossières superstitions font déserter les placers sans rime ni raison.

Mais s'ils laissent au hasard le soin de les guider dans la découverte des placers, ils ont cependant acquis, par l'habitude, une très grande expérience de la matière du sous-sol, au sujet de ses possibilités aurifères.

Ils savent qu'au-dessus ou au-dessous de certains terrains, on ne trouve pas d'or ; qu'il est, en particulier, inutile de creuser le sol au delà du « Kounfata » (bed-rock), généralement formé de schistes métamorphisés. Ils ont observé que l'or se rencontre généralement dans les bancs de « Kourougué » (terre contenant des débris de quartz) et que l'épaisseur de la couche aurifère est très variable, même entre des points très rapprochés ; elle va de 0 m. 20 à 2 mètres (1).

(1) Archives de Satadougou.

Travaux sur les placers (1)

Les travaux sur les placers commencent vers fin janvier, et durent jusqu'à mai. Ce n'est que pendant cette période de « saison sèche » que les puits peuvent être forés sans être envahis par les eaux. L'indigène va tout d'abord trouver le sorcier du village et lui demande vers quel emplacement il doit se diriger pour trouver de l'or. Le prix du conseil est d'environ 0 fr. 50.

Ensuite, le mineur forme l'équipe d'un puits. Il sait qu'à Diabarou, après avoir creusé trois hauteurs d'homme, on rencontre le « Kounfata » (2) ; qu'à Témécouré, on le rencontre à quatre hauteurs d'homme. *Il recrute autant de femmes que le puits va mesurer de hauteurs d'homme.*

Puis le mineur se rend sur le placer, installe aux environs sa hutte de paille, visite les puits déjà creusés, se renseigne, fixe son choix en plantant une branche d'arbre pour marquer la prise de possession du terrain, et commence à creuser. Ses instruments de travail sont le « sinnam », épieu de 0 m. 75 terminé par un épais fer de lance, et le « daba », sorte de pioche à manche court. Les femmes doivent fournir les paniers et calebasses qui serviront à transporter et laver la terre.

L'homme creuse et les femmes l'aident à enlever la terre. L'ouverture du puits est, en général, un carré de 0 m. 75 de côté ; les parois sont un peu obliques, de façon que, tous les 0 m. 75 environ, un rebord puisse être ménagé, sans que la largeur du puits diminue. Ces rebords serviront à descendre dans la mine, et les femmes s'y tiendront debout pour se passer les paniers lorsqu'elles auront à enlever la terre.

Quand on arrive au *mafélé* (3), terre qui peut contenir de l'or, une mesure en est donnée à chaque femme, qui va la laver ; l'or qu'elle y aura trouvé lui appartient. L'homme continue à creuser jusqu'au « Kounfata », puis dans les parois du puits,

(1) Archives de Satadougou.
(2) Bed-rock.
(3) Ce mot signifie : *regarde*, en bambara.

sur toute l'épaisseur de la couche aurifère ; il ne s'arrête que lorsqu'il sent sa sécurité compromise ou qu'il a rencontré le pic d'un mineur voisin. La terre aurifère est enlevée au fur et à mesure par les femmes, et mise soigneusement en un tas : ce tas est divisé en deux, une partie pour l'homme, l'autre pour les femmes qui le partagent entre elles.

*
* *

Lavage. — Les femmes procèdent alors au lavage, en commençant par la part de l'homme qui, pendant ce temps, creuse un autre puits jusqu'au point où l'aide des femmes lui est nécessaire pour enlever les terres.

Le lavage, qui s'effectue par le procédé de la *battée*, est une série d'opérations minutieuses qui exigent un véritable tour de main. Une calebasse est remplie de terre jusqu'aux deux tiers environs, et on y ajoute de l'eau. Le tout est trituré longuement avec la main. L'eau est rejetée en grande partie, et, par trois fois, on recommence la même opération. Les gros cailloux sont ensuite sortis après avoir été examinés sur toutes leurs faces, car des parcelles d'or pourraient y être attachées.

On remplit à nouveau la calebasse d'eau et, par la combinaison d'un mouvement giratoire et d'une sorte de balancement d'avant en arrière, les différents éléments de la terre aurifère finissent par se différencier en couches de densités inégales. Les moins lourdes sont alors entraînées hors de la calebasse qu'on a légèrement inclinée, avec l'eau qui s'échappe à la faveur du mouvement giratoire. On continue cette opération tant qu'il reste dans la calebasse autre chose que de l'or et du sable noir, appelé *miri*, qui est un mélange de peroxydes de fer. La calebasse entre les mains, on donne de petites secousses d'avant en arrière, et le miri s'étend sur une seule ligne en tête de laquelle se trouvent les paillettes d'or. Avec le doigt, on sort de la calebasse la plus grande partie du miri. L'or, est placé, avec ce qui reste de miri, dans une coquille, appelée « Kakou », qui est chauffée légèrement, de façon à sécher le contenu. En frappant du doigt la coquille et en soufflant dessus,



Massif aurifère de la Falémé-Bambouk.

le miri s'envole et l'or reste. On enferme le précieux métal dans de petites cornes d'antilopes ou de bouquins.

*
* *

Quelques coutumes. — Les placers situés sur des terrains *non cultivés* ne sont pas considérés comme étant la propriété des particuliers ou des villages, mais sont accessibles à tout venant. Un indigène d'une région voisine peut venir s'y installer avec ses outils, creuser des puits, procéder au lavage du minerai qu'il extrait, sans avoir à payer aucune redevance. *Il est intéressant de signaler cette conception des habitants à l'égard des droits sur les gisements aurifères.* Ils sont séparés très nettement, ainsi que notre législation métropolitaine le fait elle-même, des droits de superficie qui demeurent aux villages ou aux particuliers.

L'accès d'un champ cultivé peut être interdit à tous les chercheurs d'or ; mais s'il plaît au propriétaire de ne pas user de son droit, il ne peut revendiquer aucune indemnité à ce titre.

*
* *

Lorsque l'homme travaille avec ses femmes ou des gens de sa famille, tout le tas de terre aurifère lui appartient, et les femmes ne possèdent en toute propriété que la première calebasse d'essai et, à la fin, la dernière calebasse de terre en contact avec le Kounfata.

Si la femme travaille avec un autre indigène que son mari, ce qu'elle a trouvé dans son tas appartient à son mari.

Les discussions entre mineurs pour vols de terre sont réglées soit par le chef de village le plus voisin du placer, soit par un vieux mineur choisi d'un commun accord par les parties. Le serment sur la kola sert de preuve. Si le larcin est reconnu, la terre du volé est essayée, et le voleur rendra à ce dernier une quantité d'or égale à celle qu'il aurait pu trouver dans le lot dérobé.

*
* *

Sur chaque placer existe un sorcier, ou *prêtre de l'or*, qui, au commencement de chaque saison, fait des offrandes de mil ou d'animaux au génie de l'or. De ce fait, il touche de chaque mineur une somme d'environ 0 fr. 15 en poudre d'or. En outre, si l'or se fait rare, les chercheurs s'assemblent et vont trouver le prêtre pour qu'il fasse de nouvelles incantations. Quelques poulets et même des bœufs lui sont offerts en signe de reconnaissance.

Généralement, le travail est suspendu le lundi ; sur certains placers, le lundi et le vendredi. Si un mineur meurt de maladie ou d'accident, le travail est suspendu sur le placer. Sinon, le génie de l'or se glisse sous le Kounfata, et on ne trouve plus aucune trace de minerai dans les puits.

Le travail commence entre sept et huit heures. Les femmes terminent généralement à quatre, cinq ou six heures.

Recherche de l'or dans les rivières

La recherche de l'or dans les rivières ne commence guère avant le mois de mars, quand les eaux sont basses et de température supportable. Elle se termine vers le milieu de juin.

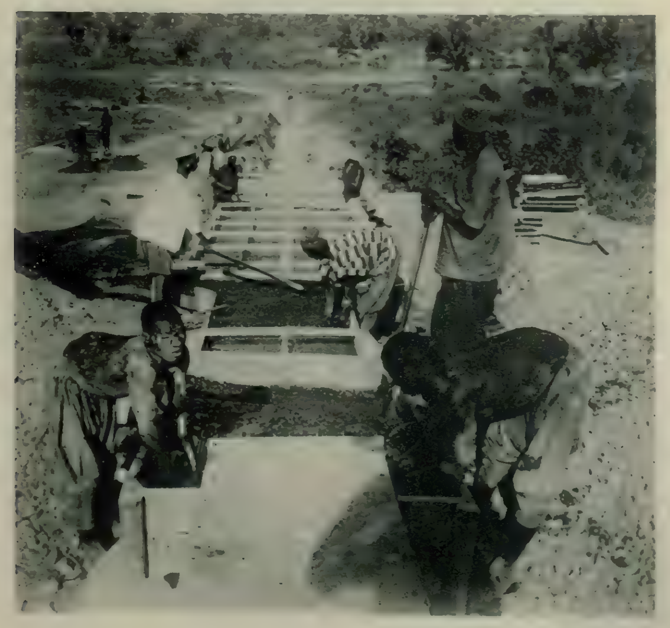
Contrairement à ce qui se passe sur les placers, chacun, homme et femme, travaille pour son compte dans l'exploitation des rivières. Si l'eau est profonde, il est nécessaire de plonger, pour atteindre le lit du fleuve ; à cet effet, le chercheur d'or se leste d'une grosse pierre qu'il abandonne au fond, lorsque sa calebasse est remplie de terre à laver. Chacun lave le produit de son extraction. Dans certains endroits, les indigènes se servent d'une sorte de trépied fabriqué en bois très lourd, pour effectuer leurs plongées et recueillir la terre. Ce trépied, dont les trois branches sont reliées par des barres horizontales, repose sur le fond de la rivière. A chaque branche est affecté un mineur, homme ou femme, qui travaille en se maintenant accroché aux barres horizontales, soit pour descendre sous l'eau, soit pour remonter et procéder à sa « battée ».

Le travail en rivière est plus pénible que sur les placers ;



Cliché Vuillaume

Fig. 53. — Une drague, pour l'exploitation des sables aurifères, sur le Tinkisso.



Cliché Vuillaume

Fig. 54. — Le sluice, à Fatoya.

mais les indigènes qui y sont habitués le préfèrent, car il est de rendement plus sûr et plus égal.

Ajoutons que ce rendement ne dépasse guère 1 franc par individu et par jour, en moyenne, pour une saison.

*
* *

Les placers dont nous avons parlé, et la rivière Falémé, produisent annuellement, par l'exploitation des indigènes, environ 200 kilos d'or, apportés aux commerçants de Kayes, Satadougou ou Bafoulabé, soit par les producteurs, soit par des dioulas qui viennent résider sur les placers à l'époque des travaux et achètent le produit journalier des mineurs.

Cet or se présente en paillettes et poudre fine, grains ou pépites. Les alluvions anciennes contiennent particulièrement des grains et des pépites, tandis que la Falémé donne plutôt des petites paillettes d'or légèrement argenté.

Les pépites sont de dimensions très variables, mais il n'est pas très rare de trouver des pépites de 40 à 50 grammes. Nous rappelons, pour mémoire, la pépite de 30 kilos (1) qui fut trouvée à Diébélé, dans le cercle de Bafoulabé, il y a une dizaine d'années, par Nally Sissoko. Cette pépite fut sectionnée sur-le-champ en plusieurs fragments de quelques centaines de grammes, pour être plus facilement vendue. Plusieurs Européens purent s'en procurer des fragments.

Il eut été intéressant que l'Etat s'en rendit acquéreur en raison de la rareté de la trouvaille. Il était trop tard quand le gouvernement local y songea. Le fractionnement était déjà consommé.

L'heureux mineur qui en fit la découverte mourut dans l'année, ce qui contribua à accroître cette *croyance des indigènes que ceux qui trouvent beaucoup d'or doivent éprouver de grands*

(1) Cette pépite est une des plus belles qui aient été trouvées dans le monde.

Rappelons toutefois qu'en Australie on a trouvé deux pépites beaucoup plus considérables ; la Welcome Nugget pesait 68 kg. 26 ; la Precious Nugget 50 kg. 41.

malheurs. Le frère et héritier de Nally Sissoko vit encore. Il possède un riche troupeau constitué avec le produit de la vente de cette fameuse pépite.

L'or du bassin de la Falémé est vendu sur place par les indigènes aux prix de 2 fr. 25 en poudre, et 2 fr. 50 sous forme d'anneaux obtenus en fondant la poudre, opération qui donne un déchet d'environ 8 0/0.

Cet or vaut 3 fr. 35 à 3 fr. 40 en Europe.

Les pépites sont généralement vendues 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le gramme, selon la quantité de gangue qu'elles contiennent. Généralement, d'ailleurs, les indigènes les martellent et les fondent.

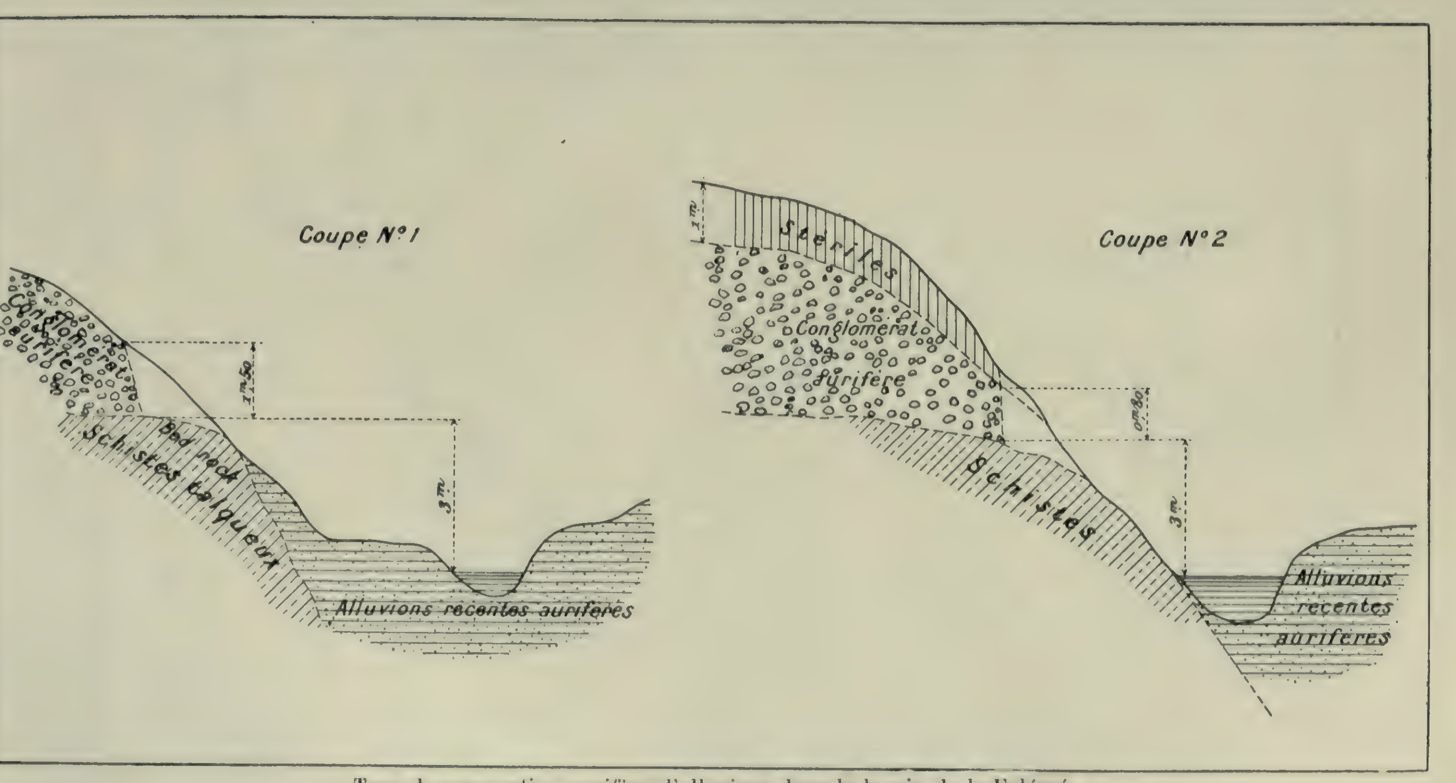
*
* *

On voit par les chiffres ci-dessus que l'extraction annuelle représente une valeur sur place de 500.000 à 600.000 francs. Si l'on considère que les indigènes se livrent à cette exploitation depuis plusieurs siècles, c'est à des centaines de millions de francs qu'il faut estimer l'or produit par ces contrées. Les habitants n'en sont d'ailleurs pas plus riches.

Le pays est peu fertile, sauf dans le voisinage des rares cours d'eau tranquilles, où se trouve une couche épaisse de bonne terre ; la facilité pour les indigènes de gagner en quelques semaines de quoi payer leur impôt et se procurer quelques bijoux ou des étoffes, les a détournés des travaux paisibles des champs.

Les profits ne sont pas très grands et ne dépassent guère, en moyenne, 0 fr. 75 à 1 franc par jour et par mineur. Certains placers donnent beaucoup plus, il est vrai, et le hasard fait quelquefois rencontrer une belle pépite.

Ajoutons que le gain est en grande partie absorbé par les dépenses journalières du travailleur, car les centres miniers se trouvent surpeuplés à la période active et les grains sont très chers. Enfin les marchands qui viennent s'installer sur les placers avec quelques articles de traite, absinthe, poudre et fusils à pierre, canalisent la plus grande partie de l'or extrait.



Type de prospection aurifère d'alluvions dans le bassin de la Falémé.

Intervention des Européens dans la prospection et la mise en exploitation du bassin aurifère Falémé-Bambouck

Les placers aurifères de la Falémé et du Bambouck sont connus depuis longtemps des Européens. Sans parler des explorateurs portugais qui les avaient signalés au xve siècle, Compagnon, chargé de mission par le Gouverneur du Sénégal André Brué, vers le commencement du xviiie, avait rendu compte que tout le bassin de la rivière était une vaste mine d'or. Il ne dépassa pas le village de Tambaoura, mais fut émerveillé de la quantité du précieux métal trouvée à fleur de terre. Il signala que les montagnes de Guinigué Farana étaient faites *d'un tuf tendre tout parfumé de paillettes d'or.*

La décadence coloniale de la France vers la fin du xviiie siècle détourna l'attention publique de cette contrée, et ce n'est que bien plus tard, à la fin du xixe siècle, que la conquête et l'organisation administrative du Soudan permirent les investigations des prospecteurs, dans ces régions qui avaient été pacifiées et ouvertes aux communications avec la côte par la voie du fleuve Sénégal.

Dès l'année 1895, plusieurs missions de prospection, dont certaines ne furent pas toujours très recommandables dans leurs manœuvres, vinrent dans le Bambouck et sur les bords de la Falémé. Elles constatèrent la réalité des exploitations indigènes, mais ne procédèrent pas, faute de moyens et quelquefois de connaissances techniques, à un inventaire précis des richesses aurifères de la contrée.

C'est vers cette époque (fin 1896) que se constitua à Londres une société au capital de 12.500.000 francs : *La Vallée d'or de la Falémé*, dont le Conseil d'Administration, où figuraient de nombreuses notabilités françaises et anglaises était présidée par le très honorable duc d'Essex, membre de la Chambre des pairs.

Le bulletin d'analyse des terres aurifères qui parut au *Véritas financier* du 5 mars 1896, donnait 217 grammes d'or et

26 grammes d'argent par tonne d'après le rapport, est-il dit, des prospecteurs envoyés sur place.

Inutile de dire que cette teneur était erronée. La société en question ne fit, d'ailleurs, aucune tentative d'exploitation.

Ajoutons que la réglementation du régime minier, établie par le décret du 14 août 1896, n'était pas de nature à favoriser les exploitations européennes. Elle fut améliorée en 1899 (décret du 6 juillet), en 1901 (décret du 4 août) et en 1905.

Dans cet intervalle, divers particuliers et des Sociétés françaises ont obtenu des permis de recherches et des permis d'exploitation.

Au 1er janvier 1910, il y avait 90 permis de recherches ordinaires *accordés*;

41 permis de recherches par dragages sur la Falémé et ses affluents ;

11 permis d'exploitation ordinaires, formant superficie totale de 122.284 hectares ;

9 permis d'exploitation par dragages sur la Falémé et ses affluents, formant une superficie totale de 39.412 hectares.

En fait, la plupart des périmètres de recherches accordés ne sont pas prospectés à l'heure actuelle. Leur valeur approximative n'est connue que par les résultats des exploitations indigènes dont les puits sont compris dans ces périmètres.

Les principaux titulaires de permis d'exploitation sont la *Compagnie Minière du Soudan Français* qui détient à l'heure actuelle plusieurs rectangles d'une superficie d'environ 120.000 hectares, et la *Société de la Falémé*, filiale de la *Société des Mines de Sénégambie*, qui opère par dragage dans la haute-Falémé, à partir de Mahina — village situé à 350 kilomètres, environ, du confluent avec le Sénégal — et sur une longueur de 70 kilomètres, dans la direction amont.

La première de ces Sociétés n'a pas encore installé l'outillage nécessaire à l'exploitation des alluvions anciennes et récentes comprises dans ses périmètres.

Les éléments d'une drague ont été amenés par la Société de la Falémé au mois de septembre 1909 ; un vapeur les a conduits jusqu'à Sénoudébou ; il ont été transportés par chalands jus-

qu'au seuil d'Ouaiaba, où la drague fut montée et d'où elle a gagné Mahina par ses propres moyens en se hâlant sur ses câbles.

On annonce une teneur de 1 gr. 40 à la tonne, en moyenne, dans l'alluvion qui doit être traité entre Mahina et Satadougou.

*
* *

Une Société anonyme, la *Société des Recherches Minières de l'Afrique Occidentale*, au capital de 100.000 francs vient de se former à Paris au cours de l'année 1909, ayant pour objet principal la recherche, l'étude et l'exploitation dans tous pays, mais principalement dans l'Afrique Occidentale, des minerais aurifères et diamantifères, des pierres précieuses et de tous autres minerais de toute nature. Ce groupement nouveau a acquis par voie de transfert de nombreux permis de recherches antérieurement délivrés par les gouvernements de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Haut-Sénégal-Niger, à des particuliers.

Le capital prévu est évidemment insuffisant pour faire face à des entreprises directes d'exploitation, mais la Société paraît surtout viser, après étude et examen des possibilités d'affaires, après acquisition de concessions minières, à créer des filiales, ou à participer éventuellement à des opérations industrielles ou commerciales lancées par d'autres initiatives.

*
* *

Enfin, la *Société de Kémon* (capital 1.100.000 francs) s'est formée en vue d'exploiter les placers de Kémon, dans la province de Fontofa, à 200 kilomètres environ de la voie ferrée Kayes-Niger (gare de Mahina).

Cette mine est constituée par le conglomérat latéritique dont nous avons parlé au début du présent chapitre. Je ne puis mieux faire que d'en donner la description telle qu'elle figure au rapport de l'ingénieur qui étudia la région (1).

« Il y a deux bancs principaux de conglomérat sur la mine

(1) M. Boyer.

de Kémon : le premier suit le cours du Takoumakaré et a toute son importance au droit de Kémon, sur la rive gauche du marigot. Il va en diminuant vers le Nord-Est et à l'Ouest, et n'existe plus en dehors de la concession ; aux points extrêmes, la roche de base est à découvert.

« C'est un schiste ardoisier, veiné de quartz avec des enclavements de schiste talqueux. La longueur de ce banc est de 3 kilomètres, sa largeur moyenne de 200 mètres et sa hauteur de 5 mètres, ce qui donne un cube de 3 millions de mètres cubes. Le deuxième banc est sur la rive droite du Takoumakaré et s'étend dans une direction Sud-Ouest vers la vallée du Kouroumako. Sa longueur est de 2 kilomètres et sa largeur de 400 mètres, au moins, sur une hauteur de 5 mètres, soit 4 millions de mètres cubes. Le deuxième banc est recouvert d'une couche de latérite de deux mètres environ qui ne contient pas d'or ; le premier, au contraire, n'a pas de toit et on y trouve des couleurs jusqu'en haut de la couche.

« Enfin, il existe un énorme dépôt alluvionnaire récent provenant de la désagrégation du conglomérat lui-même, et gisant dans la partie basse et dans le lit même du Takoumakaré sur toute la longueur de la concession, soit 4 kilomètres environ ; sa largeur varie de 50 à 500 mètres, et la moyenne est de 300 mètres environ. Sa profondeur est inconnue, mais on sait, par des puits indigènes, qu'à 6 mètres de profondeur on n'a pas trouvé le fond. Le chiffre de 6 mètres est donc un minimum. Le cube correspondant est donc : 7 millions de mètres cubes environ. Cette alluvion est plus sablonneuse que le conglomérat, mais ne contient pas non plus de gros éléments. »

D'après les prospections qui ont été faites, on estime que les bancs de conglomérat en place, rive droite et rive gauche, ont une teneur moyenne de 7 francs au mètre cube et que l'alluvion récente, déposée au fond du lit de la rivière, doit donner dix francs dans les même conditions.

*
* *

L'exploitation de Kémon se fera par la méthode hydraulique

californienne qui a été, comme on sait, interdite en Californie vers 1887, mais qui est encore appliquée en Nouvelle-Zélande. Elle ne semble pas, dans une entreprise localisée comme celle de Kémon, devoir présenter de grands inconvénients pour le pays, car les terres sur lesquelles seront déversés les « stériles » sont de qualité très médiocre.

Ce procédé laisse perdre une moyenne de 33 0/0 du métal précieux, qui traverse les sluices sans être amalgamé par le mercure, par suite de la divisibilité insuffisante de la matière terreuse provenant de la désagrégation du sédiment ; mais elle est fort économique au point de vue de l'installation et du fonctionnement.

Ce n'est pas à dire que les conditions hydrographiques du pays soient très favorables à ce mode d'exploitation ; il n'y a pas de sources naturelles dans les régions, par suite de l'état et de la condition des boisements, et pendant près de huit mois de l'année, l'eau est rare dans les cours d'eaux eux-mêmes. Les pluies commencent en avril, finissent en octobre, et sont particulièrement intenses pendant les mois de juillet, août et septembre.

Il est possible, par des barrages partiels, de régulariser le cours des marigots, mais il ne faut pas espérer travailler utilement plus de 4 mois par an, avec la méthode hydraulique.

Le matériel de la Société est arrivé en automne 1910 et a été transporté à la gare de Mahina jusqu'à Kémon par porteurs et rails Decauville.

Mandingue

La région aurifère du Mandingue prolonge, en aval du Niger, le Bouré et le Siéké qui appartiennent au cercle de Siguiri, dépendant de la colonie de Guinée. Elle est comprise pour la plus grande part dans le bassin du Niger, qu'une série de collines sépare du bassin du Bakoy, affluent du Sénégal, à partir du *Mont Didi*.

Dans toute cette contrée, *Bouré-Siéké-Mandingue* (1), le Niger reçoit, à partir du Tinkisso, une série de petits marigots, à sec dès le mois de février.

Le Tinkisso est au contraire une jolie rivière de 80 à 100 mètres de large, encadrée d'une belle végétation (2) et conservant des eaux profondes toute l'année.

La rive gauche du Niger est bordée par une plaine herbeuse de 2 à 3 kilomètres de large, recouverte par les eaux, à la saison d'hivernage, et très propre à la culture du riz.

La rive droite est plus accidentée et des massifs montagneux la serrent de près par endroits; deux cours d'eau assez considérables y aboutissent : le Fié et le Sankarani.

Le Fié, d'allure torrentielle, est encaissé entre des collines, tandis que le Sankarani d'une largeur de 150 à 200 mètres, serpente à travers une plaine large de 4 à 5 kilomètres.

Le Bouré-Siéké-Mandingue est très accidenté ; c'est une succession de plateaux et de mamelons à surface latéritique, séparés par des vallées parfois très encaissées.

Le terrain est peu fertile, en dehors du voisinage des cours d'eau où la végétation est par endroits très belle.

Les indigènes sont pour la plupart de race malinké, mais la densité de la population, qui fut dévastée par les guerres, est très faible. La faune y est très riche en antilopes, buffles, élans, éléphants, lions, panthères, singes cynocéphales et phacochères.

*
* *

L'or s'y rencontre, très pur, en paillettes, grains ou pépites, sous la forme filonienne et sous la forme sédimentaire.

Or filonien. — De riches filons de quartz aurifères émergent par endroits du Mont Didi et de la plupart des collines qui forment, avons-nous dit, *la ligne de partage des eaux du Bakoy et du Niger.*

(1) Le Bouré et Siéké, bien que n'appartenant pas au Haut-Sénégal-Niger ne peuvent être écartés de cette étude, car géographiquement et géologiquement le Mandingue en dépend.

(2) Malheureusement infestée de tsétsés.



Cliché de l'auteur

FIG. 55. — Un haut-fourneau, à Orevendou, près du lac Aougondou (Delta central du Niger).



FIG. 56. — Un four à pain de blé, à Tombouctou.

Mais, alors que le Mont Didi est une masse de diabases surmontées de grès, beaucoup des collines qui en sont comme les contreforts, sont formées d'une masse d'argile très homogène, quelquefois très blanche, et, ailleurs, d'argile et de talc plus ou moins colorés de bleu, jaune ou rose clair.

La surface de ces collines est formée du conglomérat latéritique que nous avons déjà rencontré dans le bassin de la Falémé.

Quant à la masse même de la colline, elle présente une série de stratifications de quartz aurifères plus ou moins décomposés, reconnaissables à leur couleur ocreuse, et qui apparaissent sectionnées en veinules ou filons très nets, si l'on creuse des galeries.

La *colline de Fatoya* est typique à ce point de vue. J'ai visité les tunnels qui ont été forés par la *Société des Mines de Siguiri* sur une longueur de 150 à 200 mètres, et constaté la constitution décrite plus haut ; on la retrouve dans les puits de 30 mètres qui sont creusés au pied de la colline ; à cette profondeur, on rencontre la couche d'eau boueuse et il est impossible d'aller au delà. La teneur moyenne est de 8 à 9 francs au mètre cube de terre pesant de 1.500 à 1.800 kilos.

D'autres filons très importants sont signalés dans le Mandingue, particulièrement dans la région de Balankoumakana et Sébékorani.

*
* *

Or sédimentaire. — La plupart des vallées contiennent soit des alluvions anciennes, soit des alluvions récentes. La couche aurifère s'y trouve généralement à une profondeur variant de 2 à 7 mètres.

Dans la vallée du *Koba-ko*, la couche aurifère riche commence à 7 m. 50. Elle est épaisse de 2 à 3 mètres et donne, dans cette zone riche, de 10 à 12 francs d'or au mètre cube.

C'est un mélange d'argile et de grès ferrugineux qui repose sur un bed-rock de schistes. La partie stérile est sensiblement de même composition, en dehors du minerai précieux.

Si l'on tient compte des stériles à enlever, la teneur par mètre cube à manier est ramenée à 1 fr. 50 environ.

Toutes les vallées profondes du Mandingue représentent des constitutions analogues, et, *condition favorable à l'exploitation par dragages, des nappes d'eau souterraines, souvent très abondantes, se trouvent à une faible distance de la surface du sol.*

Quant aux rivières comme le Tinkisso, le Sankarani et le Coroko, affluent du Bakoy, elles roulent de l'or, et leurs alluvions en contiennent des proportions variables.

Méthode et résultats des exploitations indigènes dans le Mandingue

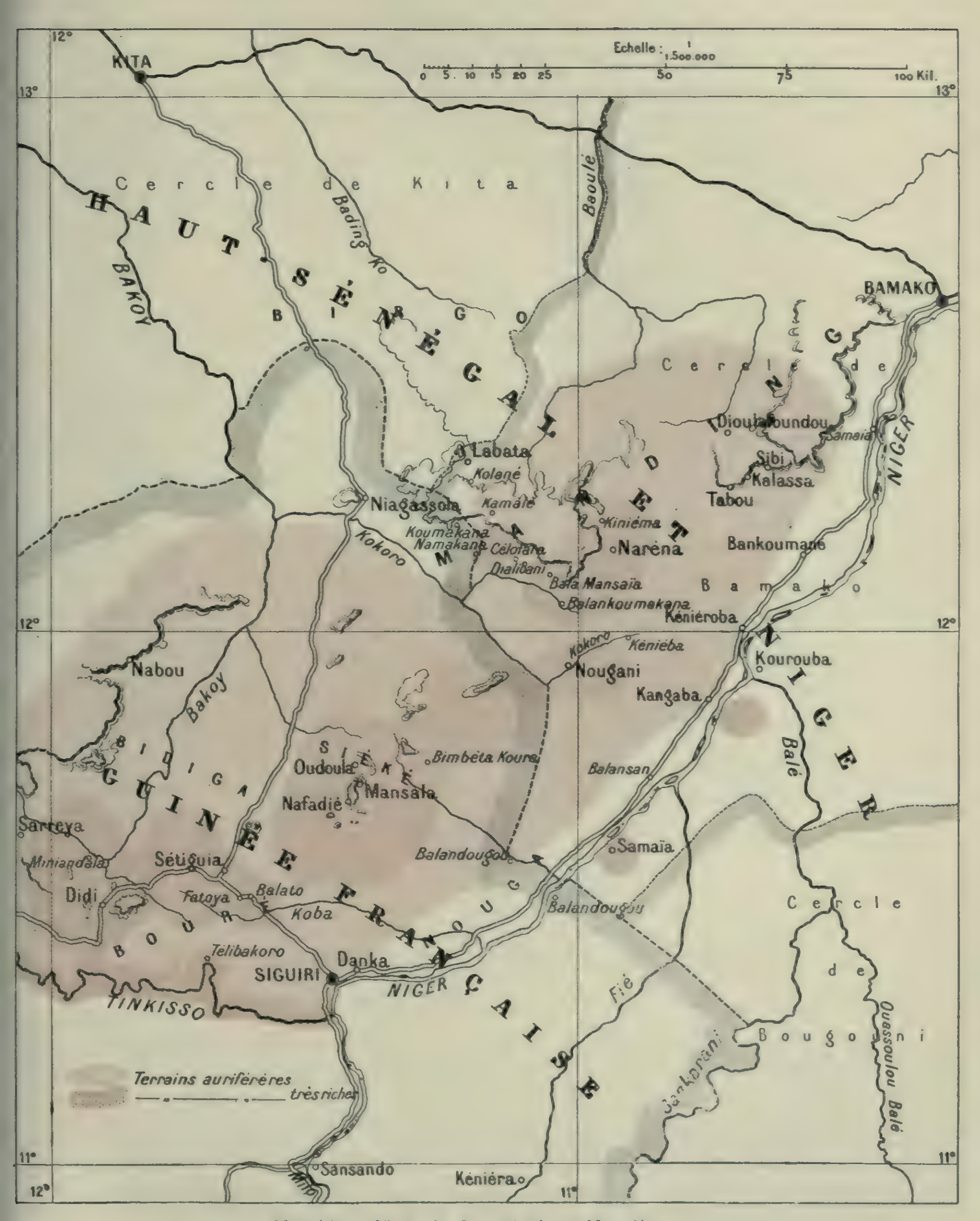
De même que dans le Bambouck-Falémé, les indigènes du Bouré-Siéké-Mandingue exploitent depuis très longtemps les mines de leurs régions. Tout ce qui a été dit au sujet des méthodes, coutumes et superstitions des Malinkés du bassin de la Falémé est applicable à la contrée qui nous occupe.

Toutefois, j'ai vu dans le Mandingue des excavations creusées selon les filons de certaines collines, alors que dans le Bambouck les indigènes ne s'attaquent guère qu'aux alluvions. Les quartz extraits sont broyés dans des pilons à mil et lavés ensuite par le procédé ordinaire de la battée.

Presque tous les villages du Bouré et Siéké ont des exploitations d'importance plus ou moins grande. Dans le Mandingue, les centres les plus importants sont ceux de Sébékorani, Souloko, Bokoumakolé, Massola, Sélofara, Solenkoro, Guélinido, Niandiala, Taboula, Djila et Bokoro.

*
* *

J'ai entendu affirmer par des indigènes que le Mont Didi était d'une richesse considérable en or, mais que le diable ne voulait pas s'en dessaisir. Ils ajoutent, dans leur foi enthousiaste, qu'il y a des mortiers et des pilons à mil entièrement en or, ayant été cachés là par les premiers habitants de la région.



Massif aurifère du Bouré-Siéké-Mandingue.

Ceux qui les ont vus, depuis, n'ont pu les emporter et ont été frappés de folie. Une femme qui vit encore au village de Fatoya, les découvrit, un jour qu'elle cherchait du bois mort dans la brousse. Au moment où elle se baissait pour ramasser un des pilons, elle fut violemment abattue sur le sol par des mains invisibles et rouée de coups. Elle ne put se relever qu'en lâchant l'instrument précieux et rentra au village après avoir perdu l'usage de l'ouïe.

*
* *

Quoiqu'il en soit, le Bouré-Siéké-Mandingue fournit chaque année par l'exploitation indigène de 600.000 à 700.000 fr. d'or, dont beaucoup de grains et de pépites. C'est aussi par centaines de millions, comme pour le Bambouck, qu'il faut compter la valeur du métal extrait au cours des siècles passés, et c'est une partie infime des gisements qui a été exploitée.

La population y est, malgré tout, dans une pénible condition, car elle a renoncé en grande partie aux travaux agricoles; les vivres sont hors de prix, dès le mois de février, dans les régions aurifères. Des marchands étrangers viennent s'y installer au début des travaux qui commencent vers fin février et durent jusqu'au 15 avril, époque à laquelle commencent les premières pluies qui chassent les mineurs de leurs puits. Ils dévalisent littéralement les chercheurs d'or en leur vendant à crédit des pacotilles dont le paiement se fait à la fin de la saison, avec l'or récolté.

Prospection et exploitation européennes dans le Mandingue (1)

Le Bouré-Siéké-Mandingue est connu depuis fort longtemps comme étant une région aurifère. C'est au cours de ces der-

(1) C'est dans le courant de l'année 1902 que des études systématiques et des recherches poursuivies avec persévérance et méthode pendant plusieurs campagnes consécutives, ont mis en lumière la valeur et l'étendue considérable des gisements aurifères du cercle de Siguiri.

Au premier rang des hardis promoteurs de ce mouvement vers les régions minéralisées de la Haute-Guinée, s'inscrit M. Th. A. Bruneau,

nières années seulement, que l'établissement progressif des voies de communication reliant la côte à la vallée du Niger a permis aux prospecteurs européens de venir étudier la valeur réelle des gisements.

A l'heure présente, le Bouré et le Siéké tout entiers sont recouverts par des périmètres de recherches ; il n'y en a pas moins de 1.200. Quant au Mandingue il y a de nombreux permis de recherches et quelques permis d'exploitation accordés.

A la vérité, les titulaires des permis dans le Mandingue n'ont encore fait aucune étude sérieuse de leurs périmètres, et ce n'est que dans le Bouré-Siéké que des prospections réelles ont été et sont encore entreprises à l'heure actuelle.

Quatre sociétés principalement y ont envoyé des agents et du matériel de prospection : *Société des mines d'or de la Haute-Guinée*, capital 2.000.000 francs (centre des études à Nonio) ; *Société du Koba de Balato*, capital 2.000.000 francs (Diondougou) ; *Compagnie Lyonnaise*, capital 1.000.000 francs (Mont Didi) ; *Société Bouré-Siéké*, capital 1.000.000 francs (Miniadala). Des sondages ont été faits, ainsi que des essais de lavage par des *sluices*. Deux autres sociétés y ont expérimenté un matériel d'exploitation ; elles ont fait ce qu'on peut appeler des démonstrations d'exploitation avec différents types de matériel, ce qui peut être représenté comme le stade supérieur de la prospection.

Ce sont : la *Compagnie des mines de Siguiri*, capital social 1.250.000 francs, et la *Compagnie minière de Guinée*, capital social 2.000.000 francs.

*
* *

Compagnie des mines de Siguiri. — La colline de Fatoya, dont nous avons indiqué précédemment la constitution, a été attaquée par la pioche, et un Decauville de 600 mètres apportait la terre à un sluice de 60 mètres de longueur, situé en contre-bas dans la vallée. L'eau était amenée au sommet du

ancien planteur et commerçant en Guinée, où il résidait depuis 1880, qui équipa plusieurs missions de prospection et fut le premier concessionnaire de mines dans la colonie.

sluice par une conduite alimentée par une pompe placée elle-même en contre-bas du sluice. Les petits graviers que retiennent les grilles du sluice étaient passés au moulin qui les broye, les lave et envoie la boue de lavage sur des tables de cuivre argenté recouvertes d'amalgame.

Je ne décrirai pas ici le fonctionnement bien connu des sluices, le lavage des tables, ni la marche du moulin qui était du type Huntington. Il était lavé journellement dans cette installation 45 mètres cubes de terre, qui donnait environ 5 francs d'or au mètre cube, et laissait perdre, par insuffisance du courant d'eau et non broyage des gros graviers, environ 3 francs par mètre cube.

Ajoutons que la colline de Fatoya représente 700.000 mètres cubes exploitables et d'une teneur homogène.

*
* *

Société minière de Guinée. — Elle opérait dans la vallée du Koba-Ko, à quatre kilomètres de Fatoya.

Deux excavateurs creusaient dans le lit du marigot dont le cours avait été détourné. Les terres étaient transportées par wagonnets jusqu'à un laveur mécanique, composé d'un trémail où la terre, après avoir été malaxée et lavée, est aspirée sous forme de boue très liquide, par une pompe centrifuge qui l'amène dans un sluice. Il était ainsi lavé 100 mètres cubes de terre par jour, donnant 1 fr. 30 à 1 fr. 70 d'or par mètre cube.

*
* *

Comme on le voit, ces deux installations, par la faible quantité de matière traitée, ne doivent pas être considérées comme ayant été une exploitation industrielle, mais comme le complément de la prospection des terrains déjà entamée par de nombreux sondages.

Ces deux sociétés qui ont des intérêts communs, avaient donné l'option d'une partie de leurs permis de recherches ainsi prospectés, à une Société d'études constituée à Londres (Anglo-french

Guinee Syndicate). Trois ingénieurs américains avaient été envoyés par ce syndicat pour vérifier les teneurs annoncées à Fatoya, Koba-Ko, Sanoukou ; le résultat de leur expertise a été favorable, mais les conditions offertes aux sociétés pour l'achat définitif des permis n'ont pas été acceptées par elles.

*
* *

Société des dragages du Tinkisso. — Une autre Société, celle *des Dragages du Tinkisso* (capital 1.600.000 francs), a monté deux dragues sur cette rivière au cours des cinq dernières années. Ces deux dragues ont travaillé jusqu'au mois de mai 1909 ; elles sont arrêtées à l'heure actuelle, l'une à Kamakan, l'autre à Kounian. Le personnel a été rapatrié. Il ne restait qu'un mécanicien pour surveiller le matériel, lors de ma visite à Kamakan en février 1910.

Ces deux dragues pouvaient laver : l'une 700 à 800 mètres cubes par jour, l'autre 1.400 mètres cubes. Cette dernière demandait trois mécaniciens européens et cinq indigènes pour la marche normale. Il fallait trois équipes de cette composition pour assurer le travail sans interruption, de jour et de nuit. Elle a donné jusqu'à 2 kil. 500 d'or en une semaine (commencement de mai 1909). Avec une production constante, de cette importance, la société eut réalisé des bénéfices importants. Malheureusement la prospection de la rivière avait été très imparfaite, et c'est plutôt par tâtonnements que par suite d'indications précises que la drague était mise en œuvre sur les fonds aurifères.

La profondeur des eaux en beaucoup d'endroits, la nature rocheuse du bed-rock et l'argile très abondant de certaines couches alluvionnaires firent que les récoltes, toujours très inégales, devinrent à peu près nulles pendant plusieurs semaines. L'approche de la saison des pluies, qui allait provoquer le grossissement de la rivière fit définitivement abandonner les travaux.

*
* *

Les Sociétés minières et la Compagnie du Tinkisso, du Bouré et du Siéké, ont amené leur matériel à pied d'œuvre par la voie du fleuve Sénégal, le chemin de fer Kayes-Bamako et fleuve Niger.

La Société minière de Guinée et la Compagnie des mines de Siguiri ont dû, en outre, construire à partir de Siguiri, une route de 4 mètres de largeur, et de 26 kilomètres de longueur, pour transporter, par un tracteur à vapeur, la machinerie de Fatoya et du Koba-Ko.

Lobi

Le Lobi, qui forme une sorte de coin enfoncé entre la Haute-Côte d'Ivoire et la Gold-Coast, est peut-être la région du Haut-Sénégal-Niger où l'or est le plus abondant, le plus facile à exploiter, et, en tout cas, le plus beau. Il est d'un jaune très pur.

Malheureusement, qu'on envisage l'accès par les voies du Sud, venant de la côte, ou par les routes de l'Ouest, venant du Niger, de grandes difficultés sont à vaincre pour amener la lourde machinerie qui est nécessaire à l'exploitation industrielle des gisements.

Pour le moment, d'ailleurs, le Lobi n'est pas encore ouvert aux recherches et à l'exploitation des mines, ce qui ne peut être fait que par un arrêté du gouverneur de la colonie, conformément à la législation minière en vigueur. Des concessions de permis d'exploration ont été données, il y a quelques années, à différents groupes financiers. Comme leur transformation en permis de recherches ou d'exploitation n'est pas possible, faute de l'arrêté précité, il a fallu proroger la validité des permis par un décret qui a sauvegardé les droits des concessionnaires jusqu'au 1er octobre 1913. Il est très possible que ce délai soit insuffisant pour assurer la tranquillité effective du pays et garantir, par la discipline acceptée des habitants, toutes facilités de circulation et d'investigations aux prospecteurs et aux exploitants européens des gisements aurifères.

C'est qu'en effet les populations très nombreuses de cette contrée : Lobis 65.800, Birifons 42.300, Dagaris 40.500, Oulés 20.500, etc., sont peu hospitaliers, et ce n'est que depuis peu de temps qu'ils tolèrent les marchands indigènes des pays voisins ; *a fortiori* sont-ils peu accueillants pour les étrangers européens.

Presque tout le pays est cultivé, et les forêts ont été peu à peu défrichées pour faire place à des cultures de mil, d'arachides, de maïs, etc. Les tamariniers, les karités, les nérés et les baobabs ont été seuls respectés en raison de leur utilité multiple.

Les villages s'échelonnent parfois sur plusieurs kilomètres. Ce sont plutôt des groupes de fermes entourées de leurs cultures. Les maisons d'habitation, appelées *soukalas*, sont de véritables forteresses comprenant plusieurs cellules entourées d'un mur en terre plus ou moins régulier de dessin.

Bêtes et gens s'y enferment le soir, par la porte unique ouvrant immédiatement sur les étables, qui est ensuite barricadée.

L'entrée des habitants de la soukala est quelquefois réduite à une sorte de cheminée faisant communiquer l'intérieur avec la terrasse à laquelle on accède, de l'extérieur, par une échelle.

Chaque agglomération de soukalas à généralement son chemin propre, pour aller aux marchés voisins ; à signaler que, dans le pays lobi, les places de marchés ont toujours été considérées comme des lieux neutres où la vie et les biens des gens étaient en lieu sûr.

Le pays est riche par son agriculture, son élevage de bœufs et de moutons. Les chevaux et les ânes y sont peu abondants et proviennent de l'importation par les marchands. Enfin l'extraction de l'or offre une ressource appréciable aux indigènes. Nous allons examiner la nature et l'emplacement des gisements connus, les procédés d'extraction employés par les indigènes, et le commerce auquel donne lieu le métal du Lobi.

*
* *

Les massifs montagneux qui dominent le cours de la Volta à l'Ouest, depuis Niolika-Diokita jusque vers Méméré et même Bangassi, dans le cercle de Koury, en passant par Sanouara, Iridiaka, Koubéo, Comon et Hémkoa, contiennent des filons de quartz aurifère très puissants qui apparaissent en beaucoup d'endroits.

Plus à l'Ouest, on trouve le massif de Gongombili, puis de Kampti et Leba.

De l'effrittement des filons et des roches avoisinantes proviennent les alluvions aurifères des vallées qui descendent de cette chaîne de collines et de plateaux, vallées sillonnées par des petits cours d'eau dont les abords sont plus ou moins marécageux en saison des pluies, et dont les principaux sont : le *Bougouriba* qui passe au Nord de Diébougou et le *Bambassou* qui coule au Sud de Gaoua.

Exploitations indigènes dans le Lobi

Les indigènes qui habitent ces vallées où la terre végétale recouvre fréquemment le même conglomérat ferrugineux que nous avons trouvé dans le bassin de la Falémé et dans le Bouré-Siéké-Mandingue, se livrent, d'une façon très grossière à la recherche de l'or, à leurs moments perdus.

A toutes les époques de l'année, on voit des femmes creuser des puits qui ne dépassent guère 2 m. 50 de profondeur, dans les alluvions anciennes ou récentes. La terre aurifère est lavée par le procédé de la battée, mais les femmes lobis n'apportent pas à cette opération tout le soin et toute la précision des travailleurs malinkés. Les pépites et l'or en grains très apparents sont seuls retenus. *Les hommes se livrent rarement à la recherche de l'or.*

Tous les trois ou quatre ans, on exploite à nouveau les mêmes gisements, où le métal est apporté soit par les eaux souterraines, soit par les marigots torrentiels qui lessivent le flanc des collines.

L'or extrait comprend une grande proportion de pépites qui

atteignent des poids de 50 à 80 grammes, en masses très pures, plus ou moins roulées.

Dans certains puits, près de Donkoména, en approchant de la vallée du Bambassou, les pépites sont plutôt des conglomérats siliceux d'une poudre fine, et sont fréquemment de la taille d'un œuf de pigeon.

Au dire des Lobis, une femme qui travaille à l'orpaillage, en dehors de ses occupations domestiques déjà très absorbantes, recueille 40 ou 50 francs d'or par an, et dans les bons placers de Koubéo, Sanouara et Gongombili, on trouve en moyenne un *barafiri* (18 grammes) par puits de 50 centimètres de largeur sur 2 mètres de profondeur, ce qui ferait près de 50 grammes à la tonne. Ces teneurs très élevées doivent être admises sous toutes réserves.

Quoi qu'il en soit, une quantité d'or qu'on peut évaluer de 250 à 300 kilos est vendue sur les marchés du pays lobi aux Dioulas de la Gold-Coast, de la Côte d'Ivoire et de la région de Sikasso.

Le prix de vente moyen est de 2 francs le gramme, sur place.

Les principaux marchés, où le commerce s'effectue d'ailleurs très discrètement, en dehors de tout contrôle possible de l'administration, sont : Nako, Comon, Malba, Balenguira, Koudio, Koubéo, Tankolo, Iridiaka, Sanouara Danhalle, Gongombili, Nionio, Pandiao, Vele-Velendi, Niolika, Diokita, Kampti et Leba.

Les moyens d'échange étaient, il y a trois ou quatre ans à peine, des dabas, des pièces d'étoffes, du sel et des cauris. Actuellement, la monnaie d'argent française ou anglaise est le principal instrument des transactions.

*
* *

Il est difficile de donner une appréciation sur la valeur des gisements aurifères du Lobi. L'impression des officiers (1) qui administrent le pays depuis plusieurs années, est que l'or y est

(1) Capitaines Chevalier, Goguely, Haillot.



Massif aurifère du Lobi.

très abondant et d'une extraction facile, par les moyens les plus rustiques. Mais une prospection sérieuse, faite par des techniciens expérimentés, peut seule déterminer avec précision la valeur industrielle de la contrée.

Les efforts du gouvernement de la colonie sont appliqués à doter le pays de routes réunissant les centres commerciaux et assurant le contact facile des farouches habitants avec les marchands de passage et les agents de notre administration. Une politique bienveillante, respectueuse des coutumes locales et servant les intérêts indigènes en toute sincérité, ouvrira sans tarder cette riche province aux prospecteurs.

Les orpailleurs lobis comprendront que le tort à eux causé par l'octroi de vastes exploitations industrielles à des compagnies européennes, sera largement compensé par les profits qui leur seront offerts en rétribution de main-d'œuvre, de transports et de denrées alimentaires. La réglementation minière leur réserve d'ailleurs des droits satisfaisants.

Avenir de l'industrie aurifère dans la colonie

Ainsi que nous l'avons dit au cours de cette étude, les richesses aurifères de la colonie n'ont pas encore été inventoriées avec précision, et la valeur industrielle des différents placers n'a pas été établie (1).

Il est seulement prouvé que les gisements non encore exploités sont considérables en superficie, et que leur teneur moyenne est suffisante pour rémunérer le travail des indigènes, lesquels retirent annuellement près de 600 kilos d'or des placers de la Falémé-Bambouck, du Mandingue et du Lobi.

(1) Exception faite pour les travaux entrepris au Bouré, qui dépendent de la colonie de la Guinée, et dont nous avons parlé plus haut, et sur la rivière Falémé, où une société d'exploitation par dragages semble réussir à l'heure actuelle. En Gold Coast l'exportation d'or est de près de 30 000.000 francs à l'heure actuelle ; la colonie favorise beaucoup les entreprises minières en transportant le matériel à prix réduit sur les voies ferrées. Il ne faut pas oublier qu'une drague de 500 000 francs revient à 900.000 francs sur les gisements du Bambouck ou du Mandingue.

La réglementation minière respectant dans une large mesure les droits coutumiers d'exploitation des indigènes à l'égard des gisements, nous sommes donc, à tout le moins, en présence d'une source durable de production.

* * *

Quelle position pourront prendre les entreprises européennes dans l'exploitation de ces mines d'or ? Il est difficile de se prononcer à l'heure présente.

Les difficultés de transport à pied d'œuvre de la machinerie et du gros outillage, à partir des grandes voies de communication fluviales ou ferrées, les frais élevés dont est grevé ce matériel, d'origine étrangère pour la plus grande part, tant comme frais de transport que comme droits de douane, sont pour le moment un obstacle assez sérieux au développement de la grande industrie aurifère.

D'autre part, les deux méthodes les plus économiques pour exploiter les alluvions, *méthode hydraulique californienne* pour les alluvions anciennes des hautes vallées (deep leads) et *dragage* pour les alluvions modernes, ne peuvent donner leur plein effet dans la colonie.

On sait que le principe de la *méthode californienne* consiste à désagréger les graviers au moyen de jets d'eau puissants, débitant jusqu'à 150.000 mètres cubes par 24 heures, avec une vitesse de 50 mètres à la seconde. Au besoin, on commence à disloquer le terrain à coups de mines. Le torrent de boue qui sort des tranchées est dirigé dans un tunnel creusé au point le plus bas du bed-rock et garni de sluices où l'or est retenu par le mercure (1).

Or, les cours d'eau qui se forment pendant l'hivernage dans les vallées de nos régions aurifères sont à sec pendant huit mois de l'année. Même avec le concours de barrages ou d'épis par lesquels on pourra régulariser leur débit, l'exploitation de la mine sera limitée à *quatre mois par an*, exception faite

(1) Fuchs et Delaunay, *Traité des gîtes minéraux et métallifères.*

pour les placers situés à proximité d'une rivière importante : le Niger, la Falémé, le Tinkisso ou même la Volta.

Et encore nous admettons, pour maints endroits du bassin de la Falémé et du Mandingue, que cette méthode ne portera pas préjudice aux intérêts des populations, en obstruant, par des masses considérables de débris, les espaces qui se trouvent en aval des sluices.

*
* *

La *méthode par dragages* est utilisable dans les rivières qui possèdent de l'eau toute l'année comme le Niger, la Falémé, le Tinkisso, etc., et dans nombre de vallées à faible pente qui conservent en permanence des eaux souterraines. Mais l'allure générale des roches de base dans nos régions aurifères rend très imparfaite l'exploitation des alluvions par les dragues. Les zones les plus riches qui se trouvent dans les coudes et au pied des barrages, sont presque toujours inaccessibles aux godets excavateurs de l'appareil. Les lits des cours d'eau apparents ou souterrains sont en effet de véritables *sluices* dont les coudes et les seuils forment les *riffles* naturels.

*
* *

Cet exposé très succinct étant fait des inconvénients propres au pays, il nous paraît utile d'appeler, sur quelques points essentiels, l'attention des particuliers ou des sociétés qui tenteraient l'organisation d'entreprises minières dans la colonie.

Il est évident qu'au premier chef, la prospection des terrains doit être faite avec le plus grand soin, par des hommes compétents, ayant l'expérience et la pratique des gisements aurifères. Les cartes des placers doivent être établies avec précision, en tenant compte de toutes les données géologiques qui peuvent éclairer sur la formation des dépôts ; c'est ainsi que pour les alluvions anciennes, les lits des anciennes rivières doivent être délimités nettement, avec leurs coudes et leurs

seuils ; la nature des roches de base qui forment le mur ou bed-rock et la matière du toit doivent être reconnues.

Le réseau des sondages doit être assez serré pour que les teneurs moyennes présentent toute garantie d'exactitude.

Le régime des eaux dans la contrée, les niveaux hydrostatiques, doivent être étudiés, ainsi que les conditions détaillées de l'accès à la mine, de la main-d'œuvre, des ressources économiques locales, etc. S'il s'agit de filons, il faut démêler la géogénie des gîtes, établir l'âge relatif des formations, des fractures, des soulèvements et des remplissages.

Cette prospection doit être faite avec la sincérité la plus complète, car ses résultats contiennent en puissance tous les possibilités futures d'exploitation. Elle doit être faite le plus économiquement possible, car si elle aboutit à la conclusion de non exploitabilité, elle représente des capitaux irrémédiablement perdus.

*
* *

L'exploitation étant décidée, par une méthode déterminée, après étude de l'importance et de la qualité des gisements, il faut que le *Working-capital mis en œuvre soit assez considérable* pour couvrir tous les aléas d'une installation première et que les actionnaires soient armés de la patience nécessaire pour attendre les résultats d'une entreprise lointaine. *La méfiance du capitaliste doit précéder l'apport de ses capitaux. Elle ne doit plus se manifester avant les délais indispensables pour l'organisation et la mise en marche des chantiers.* Sinon elle peut provoquer une panique injustifiée et jeter le discrédit sur une affaire excellente.

Il convient, enfin, de laisser la plus entière initiative à la direction locale pour le choix du personnel et du matériel ; en principe, réduire le plus possible le personnel étranger au pays. Cette nécessité, qui s'impose à toutes les entreprises européennes en pays tropical, à cause des frais de solde élevés, des maladies, des rapatriements onéreux, est particulièrement impérieuse dans une industrie qui réclame un personnel de

recrutement hétéroclite, composé pour la plus grande part de Néo-Zélandais, d'Américains ou de Hollandais.

Enfin, les frais généraux de la direction et de l'exploitation doivent être réduits au strict minimum, tout comme *s'il s'agissait d'un produit pauvre.* Il n'en est généralement pas ainsi.

*
* *

Moyennant ces conditions, et avec la continuation du réseau des chemins de fer que l'éminent Gouverneur général de l'Afrique Occidentale française M. Ponty a prévu dans le projet d'emprunt de 150 millions qui va être présenté incessamment au Parlement, nous croyons, personnellement, à l'avenir de l'industrie aurifère dans les régions dont nous venons de parler.

La machinerie en usage dans les différents modes d'exploitation n'a pas encore dit son dernier mot, et il n'est pas douteux que des perfectionnements y seront apportés dans l'avenir, particulièrement en vue de diminuer les pertes d'or au cours du lavage. Ces pertes ont été considérables dans les exploitations faites dans le Bouré-Siéké et au Tinkisso, par suite de la présence d'une terre glaise que les laveurs employés étaient impropres à diviser.

Nous avons entendu affirmer fréquemment que la plupart des mines étaient épuisées par les indigènes. Au cours de nos voyages dans le bassin de la Falémé (décembre 1909), dans le Bouré, le Siéké et le Mandingue (février 1910), nous avons constaté qu'il n'en est rien et que des sédiments considérables n'ont jamais été effleurés.

En tout cas, les filons sont nécessairement intacts et ils méritent une grande attention.

Ils sont certainement nombreux et importants, si l'on considère les vastes étendues enrichies par les débris de leurs affleurements, au cours des centaines de siècles passés.

*
* *

A côté de la grande industrie minière, établie sur les placers

importants et de bonne teneur, les orpailleurs indigènes continueront à glaner quelques centaines de kilos d'or par leurs méthodes primitives.

Ne serait-il pas intéressant de mettre à leur disposition un matériel d'extraction et de lavage mû par la force animale et dont le dispositif, nécessairement très simple, serait à étudier? Quel que soit le succès des grandes entreprises minières dans l'avenir, ce progrès est à réaliser dans l'industrie indigène qui est seule capable de tirer parti du plus grand nombre des gisements.

* * *

En terminant, nous signalerons les travaux poursuivis sous l'impulsion du Gouverneur général Ponty, afin de doter les régions aurifères d'une carte où les concessions de gisements pourront être reportées d'une manière précise.

Un chaîne géodésique a été construite de 1904 à 1909, par le service géographique de l'Afrique Occidentale française, entre Conakry et Kouroussa, avec base de vérification dans les environs de Kouroussa, sur la rive droite du Niger. Une seconde chaîne, construite et calculée par la mission minière dirigée par le capitaine d'artillerie coloniale Langlois, relie la précédente au Sud du cercle de Bamako. Une troisième chaîne actuellement en construction, reliera les derniers signaux de la chaîne précédente aux régions minières du Sénégal et du Haut-Sénégal-Niger et permettra ultérieurement de faire la topographie définitive de ces régions. D'après les intentions du Gouverneur général, les levés seront faits à l'échelle de 1/50.000e et le tirage en six couleurs à l'échelle du 1/100.000e, avec points cotés, mais sans courbes de niveau.

CHAPITRE II

Mines de sel

Sels gemmes de Taodenni et de Tichit ou de la Sebka d'Idjil. — Salines de Seye, du Djerma-Ganda et des Dallols. — La concurrence des sels d'importation : sels gemmes de Roumanie, de Hongrie et d'Espagne et sels marins.

Les sels consommés à l'heure actuelle dans la colonie représentent un tonnage total de 9.000 tonnes environ dont :

4.000 à 5.000 tonnes importées par la voie du Sénégal ;

2.500 à 3.000 tonnes provenant des mines de sel gemme de Taodenni, au Nord de Tombouctou ;

400 à 500 tonnes provenant des mines de sel gemme de la Sebka d'Idjil, au Nord de Tichit ;

300 à 400 tonnes provenant des salines de Seye, dans la région de Kiffa ;

100 à 200 tonnes provenant des salines du Djerma-Ganda et des Dallols du pays de Dosso.

Sel de Taodenni

Je ne décrirai pas les mines de sel gemme de Taodenni, dont les possibilités de production sont pratiquement illimitées, ni les conditions d'exploitation de ces salines, qui ont fait l'objet d'une série de communications fort documentées, dans

le *Bulletin de la Société de Géographie* et dans celui du *Comité de l'Afrique française* (1).

Je rappellerai seulement que Taodenni se compose de deux groupements : le Ksar qui comprend 75 habitants, et Agorgoth (201 habitants), à 5 kilomètres dans le Sud-Sud-Ouest, dans la même dépression qui s'étend sur tout le Nord d'une falaise de terrain crétacé allant, à travers le Sahara soudanais, jusque vers Bilma.

C'est à Agorgoth que se fait l'extraction ; d'après MM. Bonnel de Mézières et le colonel Gadel, il y avait au moment de leur visite, en novembre 1910, neuf puits forés, dont six seulement en exploitation ; sur les six, cinq appartenaient aux Tadjakant, dont Mohamed El Béchir est le représentant ; le sixième était à Ahmed Larib ; les habitants du Ksar, les Tikina, les Kel-Araouan, se partageaient les autres, mais ils n'y travaillaient que d'une façon irrégulière.

71 hommes étaient employés au travail des six puits. Mais, il y a seulement trois ans, 28 à 30 puits étaient régulièrement en exploitation, et on comptait plus de 300 travailleurs, dont 300 Kel-Araouan.

Les raisons de cette diminution, que nous croyons temporaire et à laquelle nous indiquerons les remèdes, résident dans les nombreux rezzous de pillards venus du Sud-Marocain qui sont arrivés jusqu'aux portes de Tombouctou même, en 1910 ; dans la libération des captifs des Kel-Araouan, et dans l'obligation pour les gens d'Araouan de travailler à la construction du poste militaire d'Araouan et au forage de puits que l'administration a fait entreprendre pour assurer la vie de la compagnie méhariste nomadisant dans ces ingrates régions.

Il faudrait y ajouter quelques causes d'ordre politique, purement accidentelles, et sur lesquelles il serait sans intérêt d'insister.

Quoi qu'il en soit, lors de l'arrivée des troupes méharistes

(1) Colonel Laperrine : *Bulletin de l'Afrique française*, avril 1907 ; capitaine Nieger : *La Géographie* du 15 décembre 1907 ; colonel Laverdure, capitaine Cauvin, Grosdemange, capitaine Cortier (*La Géographie* du 15 février 1912), etc.



Zones d'écoulement des différentes espèces de



els consommés dans la colonie.

qui accompagnèrent l'Azalaï de novembre 1910, la situation à Taodenni était lamentable, et 37 personnes étaient mortes de faim dans l'année, faute de ravitaillement (1).

*
* *

Le forage d'un puits à sel, prêt à être exploité, demande un mois de travail pour six hommes. Il mesure généralement 10 mètres sur 10 et 6 de profondeur. Un homme peut en six jours tailler 60 barres de sel (2), mais, qu'il soit libre ou captif, il ne travaille que six jours sur huit. Un bon puits peut donner 200 barres.

Des caravaniers Bérabiches, Tadjakants, Tormos, Boradas, Kountas, etc., vont chercher le sel avec leurs chameaux en novembre-décembre (grand azalaï), et en avril-mai (petit azalaï), pour le ramener partie à Araouan en entrepôt provisoire, partie à Tombouctou, partie à Bamba et Gao. En allant, ils emportent des vivres et des étoffes à Araouan et à Taodenni (grains, miel, bandes de coton, beurre de Karité). Ils opèrent soit pour leur compte, soit pour le compte des marchands de Tombouctou.

*
* *

Un droit de 1/5 est perçu, en nature, sur le carreau de la mine, par le caïd de Taodenni. Les caravaniers prennent aux commerçants pour lesquels ils font l'azalaï, trois barres sur quatre, au moins, comme prix de transport. Le sel acquitte, d'autre part, un droit de 10 0/0 (oussourou), à son entrée sur les territoires nigériens, au profit du budget local. En outre des transports, c'est donc au total un droit de 30 0/0 qui frappe la production du sel, avant la pénétration sur les marchés de la colonie.

Actuellement la barre de 30 kilos se vend de 11 fr. 50 à

(1) Bonnel de Mézières.

(2) La barre de sel, qui pèse une trentaine de kilos, a environ un mètre de long, 0 m. 40 de large et 0 m. 05 d'épaisseur.

12 francs à l'arrivée des azalaïs, à Tombouctou qui est le principal centre des marchands et courtiers en sel.

Il en arrive près de 100.000 barres en moyenne chaque année, ce qui fait près de 3.000 tonnes sur les marchés du Haut-Niger. Par l'intermédiaire des courtiers, dont il existe plus de cinquante à Tombouctou seulement, ce sel rayonne dans l'intérieur de la Boucle du Niger, dans la zone indiquée sur la carte ci-jointe.

Il y a seulement sept à huit ans, les prix étaient beaucoup plus élevés, et la barre atteignait 25 à 30 francs à Tombouctou.

En 1907 et 1908 les cours étaient encore les suivants :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	—	—	—	—	—	—
1907. .	14	14	14	17	20	17
1908. .	15	17	16	16	14	13
	Juillet	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
	—	—	—	—	—	—
1907. .	15	19	21	21	20	17
1908. .	13	14	14	14	14	»

Sel dit de Tichit

Ce produit, présenté sous la forme de barres analogues à celle de Taodenni, provient de la Sebka d'Idjil ou Sebka El Kadera, en Mauritanie. Les importations sur nos territoires, dans les dernières années, ont été en grande diminution ; les arrivages, dans le seul poste de Nioro, furent les suivants :

1904. .	7.821	barres pesant	230	tonnes
1905. .	21.855	—	600	—
1906. .	10.989	—	300	—
1907. .	7.252	—	200	—
1908. .	2.050	—	60	—
1909. .	3.000	—	90	—
1910. .	2.500	—	75	—

La quantité totale du sel de Tichit qui a pénétré par les cara-

vaniers maures dans nos territoires, est d'environ 14.000 à 16.000 barres, représentant 400 à 500 tonnes, et dont les prix, à Nioro, oscillent autour de 14 francs la barre. Ils atteignaient 25 et même 30 francs il y a 7 ou 8 ans.

On voit, sur la carte ci-jointe, la zone de dispersion du sel de Tichit dans le Haut-Sénégal-Niger, comparativement à ce qu'elle était autrefois.

La diminution dans la production des salines, que l'on constate d'après le tableau qui précède, a une cause purement temporaire : c'est l'état d'agitation qui a régné dans l'Adrar et dans toute la Mauritanie Orientale pendant la période de l'occupation française du Tagant et surtout de l'Adrar.

Salines de Seye

Le sel en vrac qui vient en grande partie des salines de Seye, dans la région de Kiffa, fait également l'objet d'un commerce entre les nomades Maures et les indigènes des cercles des frontières du Sahel. A Nioro seulement, les quantités importées ont été :

En 1904 de	102	tonnes
1905	102	—
1906	27	—
1907	7	—
1908	380	—
1909	350	—
1910	350	—

Les prix de ce sel de qualité médiocre ne dépassent guère 0 fr. 30 le kilo. Il est consommé dans le cercle de Nioro et dans la résidence de Kiffa.

Salines du Djerma Ganda et des Dallols

La zone d'écoulement des sels de cette origine, dans le Haut-Sénégal-Niger, comprend Niamey, Gothey, Tillabéry et

une fraction de la région de Say et de Fada N'Gourna; la plus grande partie du sel des Dallols est consommée sur place, ou exportée dans le territoire anglais de Sokoto et Gando par l'intermédiaire des marchands haouassas.

Nous reproduisons ci-après un extrait des rapports de M. le commandant Dardignac et de M. le lieutenant d'artillerie colonial Ponsard sur les conditions et l'importance de l'exploitation des salines du Dallol-Fogha, qui est le principal foyer de production dans la région envisagée.

*
* *

Division du Fogha. — Le Dallol-Fogha traverse du Nord au Sud tout le secteur de Dosso, depuis Mayakikoura jusqu'à Dolé sur le Niger. L'extraction du sel s'y fait dans la région Sud, depuis Mazakori-Sounga, située à 6 kil. 600 au Nord de Bara, jusqu'à 3 ou 4 kilomètres du confluent, et c'est cette partie de la vallée que les indigènes désignent sous le nom de Fogha.

Elle est divisée en deux zones :

1° La ligne Nord, ou Fogha-Biri, s'étend de Mazakori à Barba, sur une longueur de 22 kilomètres. Divisée elle-même en deux parties d'égale importance : le Fogha-Bara et le Fogha-Dibé, cette zone est la plus exploitée.

2° La zone Sud, ou Bas-Fogha, s'étend du confluent du Dallol-Maouri et du Fogha jusqu'au Niger, sur une longueur de 40 kilomètres. Elle est divisée en plusieurs parties qui portent le nom des villages importants qui la jalonnent du Nord au Sud : Fogha-Bassa, Fogha de Bengou, Fogha de Sabou Birmi, Fogha de Tiounouga.

Le Fogha-Beri et le Bas-Fogha sont séparés par une zone inexploitée et inhabitée de 20 kilomètres allant de Barda à Takié.

*
* *

Exploitation. — Les salines sont marquées par des buttes de terre élevée, analogues aux batteries de nos places fortes, et

qui donnent au pays l'aspect d'une région fortifiée ; ce sont les *toungas*.

En quoi consistent donc ces salines, et comment se fait l'exploitation du sel?

La terre noire et sableuse du fond du Dallol contient en proportions variables une certaine quantité de chlorure de sodium, qu'indique assez nettement la couche givrée qui recouvre le sol après l'évaporation des pluies d'hivernage. Cette terre est tassée dans de grands paniers ronds d'un modèle uniforme, pouvant contenir de 50 à 60 kilos de terre, et supportés par trois ou quatre pieux fichés dans le sol. L'eau versée lentement sur cette terre filtre à travers, et est recueillie en dessous dans des calebasses et soumise à l'évaporation sur un feu vif.

Les terres rejetées après lavage s'accumulent sur place et forment à la longue ces toungas dont j'ai parlé plus haut. Des villages entiers arrivent à s'y installar, et la végétation, herbes et arbres envahit les talus.

Le procédé d'extraction est, nous le voyons, des plus grossiers, et le rendement très faible : 1.500 grammes à 3 kilos par jour et par panier. Malgré sa couleur grisâtre due à la terre non éliminée, ce sel semble assez pur, car il cristallise bien ; son goût est agréable, et il sale mieux que le sel gemme. Il est d'ailleurs très apprécié dans le pays, peut-être, il est vrai, en raison de la modicité de son prix : 0 fr. 25 à 0 fr. 35 le kilo.

Le lieutenant Ponsard a procédé, sur un échantillon, à un essai de purification (lavages répétés et épuration au soleil). Le résultat est encourageant; le sel obtenu est aussi blanc que le beau sel marin, et le déchet n'a pas dépassé 1/10e. Apporté sur le marché de Dosso, son prix a atteint 0 fr. 60 le kilo, c'est-à-dire le double du prix du sel tel qu'il est livré par les exploitants haoussas.

C'est dans le Fogha-Beri que se rendent en majorité les Djermas, les Peuhls du Dallol Bosso, les Maouns, les Haoussas du côté de Sokoto, de Kebbi, de Jelou, triplant pour un temps la population sédentaire.

Pendant trois mois de saison sèche, de fin janvier à fin avril, l'exploitation est intensive. Cependant les sédentaires continuent

à retirer le sel, une fois la saison d'hivernage arrivée. Pour cela, ils ont amassée la terre salée en la recouvrant de paille pour la préserver des pluies, et alimentent ainsi leurs paniers jusqu'à la saison sèche suivante.

Le sel extrait dans le Fogha Beri est en majorité vendu sur les marchés de Sabougari et de Jelou, et en partie emporté pour leur consommation personnelle par les Djermas, les Peulhs et les Maouris.

Le Bas-Fogha est exploité surtout par les habitants des villages riverains. Y viennent aussi des Dendés, des Haoussas de la région de Jegga et d'Ilo.

Une partie du sel extrait est vendue sur les marchés de Benzou et de Tounouga.

*
* *

Droits perçus par les chefs.— Les chefs de Bara, Kouara-Debé, Benzou, Bana, perçoivent sur les étrangers qui viennent exploiter le sel sur leurs territoires respectifs, un droit qui varie du 1/5e au 1/30e de la quantité extraite ; ce droit est perçu chaque vendredi et payé en nature en prenant pour base le panier en exploitation.

La production totale de tout le Fogha s'élèverait à 700 tonnes.

Nous avons un moyen de contrôle par le nombre de paniers en exploitation qui se répartit de la façon suivante :

Fogha-Bara	750	paniers
Fogha-Debé.	750	—
Fogha-Bana	300	—
Fogha-Bengou	300	—
Fogha-Sabou-Birni . . .	300	—
Fogha-Tounouga	400	—
	2.800	—

Or un panier produit normalement 1 kg. 500 de sel par jour. Si l'on admet que l'extraction intensive dure 100 jours, on obtient 2.800 $\times$ 1 kg. 500 $\times$ 100 = 420.000 kilos.



Cliché du Dr Chartres

FIG. 57. — Haut-fourneau dans le Bas-Niger.



FIG. 58. — Le même, vu de face.

Pendant le reste de l'année, un millier de paniers continue l'extraction à raison de 1 kilo par jour environ, soit pendant 265 jours : 1.000 × 1 kilo × 265 = 265.000 kilos.

Nous obtenons ainsi le chiffre total de la production

$$420 + 265 = 685 \text{ tonnes.}$$

Nous pouvons admettre comme vraisemblable, le chiffre de 700 tonnes indiqué précédemment.

La concurrence des sels d'importation

La cause de l'abaissement des prix de vente des sels sahariens, Taodenni et Tichit, et de la réduction de leur zone d'expansion dans la colonie au cours de ces dernières années, est l'introduction, depuis 1904-1905, des sels d'origine européenne (gemmes ou marins), et du sel marin du Sénégal.

A l'heure actuelle, l'importation de ces sels se décompose ainsi :

	Tonnes	Prix de revient de 30 kil. en francs (1) à Kayes	Prix de revient de 30 kil. en francs (1) à Bamako
	—	—	—
1° Sel gemme de Roumanie en barres de 30 kilos (2) coupées en trois morceaux.	1.400	9 10	12 »

(1) Ces chiffres sont obtenus à partir des éléments principaux suivants :

Sel de Roumanie :	Franco bord, Roumanie . .	83 fr. 50 la tonne
	Fret Roumanie-Marseille . .	12 » —
	Fret Marseille-Saint-Louis. .	25 » —
	Douanes	15 » —
	Saint-Louis-Kayes	32 » —
En plus,	frais divers, courtage, commission, assurance, manutention, magasinage, etc. .	» »

Sel du Midi, en vrac : prix moyen de la tonne rendue Saint-Louis 73 fr. 45 ; à ajouter commission 2 0/0, assurance 1/2 0/0, manipulation 3 francs la tonne, fret Saint-Louis-Kayes 32 francs la tonne, Decauville et manipulation Kayes.

Sel marin aggloméré en briquettes de 5 kilos :

Achat en France	115 francs la tonne
Fret Bordeaux-Saint-Louis	20 —
Saint-Louis-Kayes	32 —
Frais divers	» —

(2) Pour être rapprochées du type des barres sahariennes.

	Tonnes	Prix de revient de 30 kil en francs à Kayes	à Bamako
	—	—	—
2° Sel gemme de Hongrie ou d'Espagne en barres analogues	700	9 10	12 »
3° Sel marin en blocs agglomérés des salines du Midi en briquettes de 5 kilos.	500	6 »	9 »
4° Sel marin du Midi en sacs de 25 kilos	1.400	3 30	6 30
5° Sel marin de Sal-Sal (Sénégal) 30 kilos	800	2 »	5 »
Total. . . .	4.800		

Il faut signaler, en outre, les tendances de pénétration des sels marins par la Côte d'Ivoire et la Gold-Coast. Des sacs de 25 kilos pénètrent déjà jusque vers Ségala et Bondoukou, en Côte d'Ivoire, autrefois alimentés, ainsi que Kong et Koroko, par les sels de Tombouctou et de Nioro.

Avec le prolongement des chemins de fer partant de la côte du golfe de Guinée, ils pénétreront progressivement plus avant dans le Soudan, jusque vers Sikasso, Bobo-Dioulasso et le Mossi, refoulant les sels sahariens et triomphant, même, des sels analogues venus par la voie du Sénégal et la Guinée.

*
* *

Il a fallu que la différence des prix fut très sensible, et que les arrivages des sels sahariens soient relativement insuffisants pour que les indigènes se déterminent à consommer des sels d'importation. Ils prétendent en effet que les sels du désert *salent* mieux, à leur gré, et communiquent des vertus domestiques particulièrement appréciables dans un pays où la polygamie est de règle. Ils sont d'ailleurs moins hygrométriques que les sels gemmes de Roumanie, et surtout que les sels marins en vrac, et cette qualité a de la valeur dans un pays où les transports sont lents, et où l'atmosphère reste très humide pendant les mois d'hivernage.

Certes la concurrence sera de plus en plus favorable aux

sels d'importation, à mesure que s'amélioreront les voies de pénétration à partir de la côte, et il est certain que les sels sahariens perdront encore du terrain, dans le Centre et le Sud de la colonie.

J'ai signalé le même phénomène en Northern-Nigeria, où les sels de Fashi et de Bilma, amenés par nos caravaniers d'Azben depuis que Jacubu régnait à Kano (1) (1452-1463), ont reculé devant l'importation anglaise par le Bas-Niger et le chemin de fer de Baro à Kano.

Mais le marché soudanais ne se fermera pas entièrement aux sels sahariens, et l'augmentation progressive de la consommation (2) individuelle des habitants garantira, dans la zone plus restreinte où ils continueront de rayonner l'écoulement, intégral de la production.

Il faut d'ailleurs que le gouvernement local prenne toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exploitation des salines et donner la sécurité aux transports des barres jusque sur les marchés de la colonie qui sont en bordure de la zone désertique. L'exploitation de cette ressource du sous-sol de nos territoires est un aliment d'activité indispensable aux nomades éleveurs de chameaux, et le moyen pour eux de se procurer, dans nos comptoirs et chez les indigènes agriculteurs, les étoffes, grains, denrées et objets divers qui leur sont nécessaires.

*
* *

(1) Dans le temps de Jacubu, les Foullani vinrent de Melle, apportant avec eux des livres sur la Divinité et l'Etymologie. Antérieurement, nos docteurs avaient, en addition au Coran, les livres de la loi et les traditions. Les Foullani passèrent et allèrent au Bornou, laissant quelques hommes en Haoussaland, avec des esclaves et des gens fatigués. A ce moment, les Azbinoas vinrent au Gober, et le sel devint commun en Haoussaland.

(2) Actuellement, les 9.000 tonnes de sel qui sont consommées chaque année dans la colonie représentent 1 kg. 800 de sel par an et par habitant. En 1903, la consommation individuelle n'était guère que de 1 kilo, portant presque exclusivement sur les sels sahariens. En France, la consommation est de 4 à 5 kilos par habitant.

En ce qui concerne spécialement Taodenni, il faut s'attacher à rendre à l'exploitation des salines la plupart des gens d'Araouan, qui sont les meilleurs ouvriers à sel, et qui en ont été écartés soit par crainte du manque de sécurité et de vivres, soit parce qu'ils ont été réquisitionnés pour d'autres travaux auxquels les noirs du Soudan peuvent être appelés, dans la région de Tombouctou-Araouan. Les Reggada et les Tadjakants de certains ksars sahariens, qui se sont autrefois livrés à l'extraction du gemme, pourront également y retourner.

La question des transports entre Taodenni et le Niger est la plus difficile à résoudre, pour l'instant, car la consommation en chameaux de nos compagnies méharistes toujours en marche, de Tombouctou, de Gao ou de Mauritanie ont littéralement épuisé l'élevage chez les Bérabiches et les Kountas, et dans le Hodh, chez les Mechdoufs, les Allouch, les Boradas, les Tadajakants de l'Ouest et les Laklals qui en possédaient, il y a dix ans encore, des troupeaux considérables (1).

Avec l'occupation récente de Tichit, de Oualata, et, au Nord, du Maroc, nous avons les moyens d'empêcher à moins de frais la formation et les randonnées des rezzous de brigands sahariens et peut-être l'élevage du chameau pourra-t-il, étant moins pressuré pour la remonte de nos troupes, retrouver une nouvelle prospérité.

Ajoutons qu'il nous paraît rationnel de diminuer les droits qui pèsent sur la production des salines et qui atteignent, avons-nous dit, 30 0/0, dont 20 0/0 au profit du caïd de Taodenni et 10 0/0 au profit du budget de la colonie.

Le caïd pourrait recevoir un salaire fixe, en rapport avec la modeste importance de ses fonctions et les droits d'entrée pourraient être abaissés ou même supprimés.

Avec les mesures préconisées et la situation nouvelle créée par notre action d'ensemble sur les deux confins du Sahara, on peut espérer que Taodenni pourra chaque année fournir

(1) Ajoutons aussi que la libération des captifs a privé les éleveurs d'un nombre considérable de gardiens de troupeaux.

4.000 ou 5.000 tonnes, au moins, avant qu'il soit longtemps, à un prix qui lui garantira une zone d'écoulement où sera impuissante la concurrence des gemmes de Hongrie, d'Espagne ou de Roumanie.

CHAPITRE III

Diverses industries indigènes de transformation (1)
L'avenir des industries européennes

Alimentation. — Vêtements. — Outillage. — Habitation et mobilier. — Industries diverses.

Alimentation

Nous ne reviendrons pas sur la fabrication du couss-couss et du dolo, à partir des grains, ni sur celle du beurre de karité ; les méthodes employées ont été décrites dans le tome premier, aux titres Agriculture et Productions forestières. Nous ajouterons seulement quelques mots au sujet de la fabrication du *vin de palme* qui est pratiquée principalement dans les cercles du Sud de la colonie.

Les plantations de rôniers sont généralement divisées, pour l'exploitation, en trois groupes d'arbres : chaque groupe est exploité pendant deux mois et laissé en repos pendant quatre mois, puis réexploité.

C'est le bourgeon terminal du *Borassus ethiopicum* qui fournit la liqueur sucrée, qu'on fait s'écouler par une gouttière, au bout de laquelle est placée une calebasse. Le liquide recueilli

(1) Voir le numéro de la *Dépêche coloniale illustrée* du 15 août 1909, sur les indigènes en Afrique Occidentale Française, par M. Jacques Méniaud.

peut être consommé immédiatement, ou quelques jours après la récolte, alors qu'il est déjà fermenté.

Chez les Touzias et quelques autres peuplades de la région de Banfora, le vin de palme est soumis à une sorte de cuisson qui augmente sa teneur en alcool.

Vêtements

Etoffes de coton. — Le coton, une fois récolté, doit être débarrassé des graines oléagineuses auxquelles adhèrent les fibres. Cette besogne, généralement confiée aux femmes, s'effectue en plaçant les fruits, dépouillés de leur capsule, sur une pierre plate très lisse, et en roulant par dessus, avec la main, une tige de fer cylindrique qui refoule les graines devant elle.

L'écrasement des graines par la tige doit être soigneusement évité, car les fibres en seraient tachées.

Débarrassées de la graine, les fibres sont alors filées, mises en écheveaux et données aux tisserands qui, dans toute l'Afrique, se servent du même appareil très simple, donnant des bandes plus ou moins larges, de trame plus ou moins serrée, mais d'une largeur qui varie entre trois et quatre doigts.

Les bandes de coton furent pendant longtemps un instrument d'échange très usité, en raison de leur valeur relativement considérable et de leur faible encombrement. La mesure était la coudée, valant environ 0 fr. 08 de notre monnaie, ou la brassée (0 fr. 25).

C'est avec ces bandes assemblées que sont alors fabriqués (1) les différents vêtements en usage chez les indigènes, boubous, pagnes ou pantalons. Ils en apprécient beaucoup la résistance, qui est très supérieure, en particulier, à celle des étoffes anglaises à bon marché de Manchester, importées par les com-

(1) Ce sont les hommes qui font l'office de couturiers et de tailleurs en pays noir. Ils travaillent également sur les étoffes d'origine européenne, et dans les grands centres, quelques-uns commencent à employer des machines à coudre.

merçants européens ou les dioulas, qui ne tiennent que par l'apprêt, mais sont de teintes ou de dessins plus flatteurs à l'œil.

Les étoffes de coton indigènes sont portées soit écrues, soit teintes à l'indigo, ou en jaune avec une décoction des feuilles du Kerkété (*Anogeissus leiocarpus*). Ce dernier mode de coloration est surtout employé par les Malinkés de Satadougou, Kita ou du Sud de la région de Bamako.

*
* *

Teinture à l'indigo. — Le bain colorant est formé d'eau dans laquelle sont délayées des cendres de tige de mil et des boules d'indigo obtenues en agglomérant des feuilles fraîchement cueillies sur la plante indigo. Le mélange est intimement réalisé par agitation mécanique.

On laisse reposer le liquide, et l'on y ajoute une solution, dans l'eau, des fruits du tamarinier, qui jouera le rôle d'acide faible.

C'est alors que les filés de coton, les tissus ou les vêtements déjà confectionnés, sont mis à tremper pendant un temps qui varie de quatre à huit jours suivant l'intensité de la coloration qu'on veut obtenir, du bleu pâle au bleu foncé. Fréquemment, l'ouvrier les malaxe avec la main, de façon à bien faire pénétrer le colorant.

Quand le bain commence à s'appauvrir, on vide le puits ou la cuve à teinture, on extrait la boue qui s'est déposée au fond. Cette boue mélangée à du bois, est brûlée à nouveau et ajoutée à de la cendre fraîche pour de nouvelles cuvées.

Bien que les étoffes d'importation européenne soient plus agréables à l'œil par l'apprêt et les tons plus variés, les indigènes conservent une très grande prédilection pour leurs étoffes teintes à l'indigo par le procédé qui vient d'être exposé.

Mais ils ont un goût particulièrement prononcé pour un article pratiquement inimitable en Europe, où l'on a renoncé à employer en teinture les colorants extraits des plantes, au profit des produits chimiques dont le prix est beaucoup moins élevé. Je



Cliché du Dr Dupont

Fig. 59. — Haut-fourneau des Mossis.



Cliché du Dr Dupont

Fig. 60. — Moulin banal.
Où les femmes viennent broyer le mil entre deux grès.

veux parler des *étoffes brillantes* de *Kano* qui sont recherchées par toutes les aristocraties indigènes de l'Afrique Occidentale et Centrale, et sont apportées jusqu'à Tombouctou, à Bamako même, comme au Dahomey, au Cameroun, au Bornou et en Tripolitaine, par les caravaniers et les colporteurs haoussas. Tel tourkédi ou ravani, turban ou voile qui coûte 4 francs à Kano, se vend 15 francs à Tombouctou et 20 francs à Bamako.

Je rappellerai que l'outillage de cette industrie spéciale à la région de Kano (que j'ai décrite dans la *Dépêche coloniale illustrée* du 15 août 1909) n'est pas compliqué : *un tronc d'arbre poli étendu par terre et un maillet.*

Les matières employées sont une préparation spéciale d'indigo, le *souni*, et de la *gomme* tirée de l'écorce d'un arbre, le *mariké.*

Le souni est obtenu en faisant bouillir des feuilles d'indigo dans de l'eau. Une mousse bleue se forme à la surface du liquide. On écume cette mousse qui est séchée dans des petits moules en forme de tête d'obus. Le tissu, *déjà teint à l'indigo* et qui doit subir l'opération complémentaire du lustrage, est déployé sur le tronc d'arbre devant lequel est assis l'opérateur, puis aspergé d'eau contenant en solution la gomme de mariké. Cette aspersion se fait d'une manière assez simple : l'ouvrier emplit sa bouche du liquide et souffle fort, en pinçant les lèvres : des gouttelettes jaillissent hors de la bouche, en fine pluie qui vient arroser l'étoffe. Ce même procédé est d'ailleurs employé par les repasseurs pour humecter le linge avant l'application du fer.

Le collage étant terminé, le tissu est frotté sur le côté extérieur avec le pain de souni qui laisse une couche adhérente de poussière d'indigo. Puis commence le battage à coup de maillet, uniformément sur la surface du tissu. Après plusieurs aspersions, plusieurs couches de souni et plusieurs battages, un brillant bleu très beau, à reflets mordorés, est obtenu sur l'étoffe. Le bruit des maillets frappés en cadence emplit certaines rues à Kano et à Koura, et donne cette impression très rarement éprouvée dans les villes indigènes, d'une réelle activité industrielle.

Il est manifeste que la préparation spéciale dont nous venons d'exposer le mécanisme, ne tient pas au lavage et que les indigènes portent ces vêtements sans les nettoyer. A la longue, la couche d'indigo superposée sur le tissu déjà teint, disparaît, soit qu'elle déteigne par le frottement, soit qu'elle tombe en poussière en même temps que s'effrite l'apprêt constitué par la gomme, sous l'influence du maniement et du port des effets.

Si la teinture ordinaire, à l'indigo, d'un vêtement indigène de la forme classique d'une ample chemise, coûte environ 7 fr., l'opération de lustrage complémentaire, qui nécessite à peu près deux jours de travail à deux hommes, coûte environ 4 fr.

Cette dernière branche de l'activité indigène apparaît donc comme répondant à un besoin tout spécial de luxe. Elle n'est pas représentée dans la colonie même du Haut-Sénégal-Niger.

*
* *

Broderies. — Le *boubou* sorte de chemise flottante, qui constitue avec un pantalon court, le vêtement ordinaire de l'indigène, est fréquemment rehaussé de broderies. Ces broderies sont faites soit avec des filés de coton fabriqués sur place, soit avec des laines et des filés de soie d'origine européenne et diversement colorés.

Les artisans de Djenné sont les plus habiles décorateurs en ce genre, comme les tisserands de Ségou sont les meilleurs de la colonie.

Les dessins généralement adoptés sont des combinaisons des formes géométriques élémentaires : le carré, le cercle, le triangle et le colimaçon.

*
* *

Etoffes de laine. — Nous avons dit que la laine, qui a été lavée à dos est, après la tonte, triée par les femmes, débarrassée de ses impuretés par un second lavage, et filée.

Elle est alors remise aux tisserands ou *maboubés* (singulier : *mabo*) qui forment chez la population des Peuhls et Toucouleurs éleveurs de moutons à laine, une caste inférieure, ana-

logue à celle des forgerons (*wayloubés*, singulier : *baylo*), des tanneurs (*kossobé*, singulier : *kossodio*) et des bourreliers (*gargassabé*, singulier : *gargassadio*).

Les maboubés fabriquent deux genres d'objets : les couvertures ou tentures dont nous parlerons plus loin (*ameublement*) et les *casas*.

Les *casas* sont faites avec des qualités de tissus, des modèles et des ornementations de plusieurs sortes, mais elles doivent toutes être classées dans l'industrie du *vêtement*.

Elles sont toujours faites *entièrement de laine*. Elles affectent quelquefois la forme d'une sorte de cape, quelquefois celle d'une simple chemise sans manches, ou d'un pagne.

Ces *casas* sont tissées avec le métier africain ordinaire, par bandes larges de 25 à 30 centimètres qui sont assemblées ensuite par une couture. Les laines employées dans chaque objet sont *homogènes*, ce qui prouve que le triage est bien fait et que les Peuhls *savent ranger les laines par catégories de finesse*.

Le vêtement (1) est fait entièrement de laine blanche, ou décoré de figures colorées.

Les *dessins* sont tous en forme de triangle, losange ou rectangle, ou combinaisons de ces différentes figures géométriques. Ils sont obtenus par des fils de couleur que le tisserand *passe à la main* à travers la trame. Ces dessins sont d'ailleurs pris étroitement dans la trame, car après chaque *duite* propre au dessin et passée à la main, le « mabo » passe une duite avec la navette. Les couleurs sont toutes tirées de bois ou de végétaux ; le bleu de l'indigo ; le vieux rouge est tiré d'une décoction du *doundi* sorte d'herbe, dans un bain des fruits du tamarinier ; le *dourou* donne le noir, les racines d'iris le jaune, etc.

Les tons obtenus sur la laine sont très jolis et ne s'altèrent ni à la lumière, ni par suite d'un long usage.

Les casas sont généralement fabriquées « à façon » par les maboubés à qui sont remis les écheveaux de laine.

(1) On le teint quelquefois à l'indigo, mais cet usage n'est guère répandu que dans la région de Bandiagara, où se trouvent de grossiers pagnes de laine, ainsi préparés.

Mais certains maboubés achètent de la laine, la tissent pour leur propre compte et vendent les produits de leur fabrication.

Les casas sont utilisées par les Peuhls, principalement les gens de condition moyenne, les bergers et les serviteurs. Une grande quantité est vendue sur les marchés à des pêcheurs ou à des cultivateurs qui les utilisent comme couvertures de campement ; les prix varient de 2 à 8 francs suivant la finesse de la laine et l'importance des dessins. Il en est expédié jusque dans le Sud de la colonie.

⁂

Chapellerie. — Les Bambaras et les Mossis sont, parmi les indigènes du Haut-Sénégal-Niger, les plus habiles à fabriquer des coiffures tressées avec plusieurs sortes de jonc, des fibres de feuilles de palmiers ou des pailles de la brousse.

Le chapeau bambara, orné de revêtements de cuir, est bien connu, dans sa forme conique. Quant au chapeau mossi, il se rapproche davantage de nos canotiers ; il est du modèle haoussa.

⁂

Cordonnerie. — Les noirs marchent généralement pieds nus, mais sont très heureux de chausser des sandales.

Les plus rudimentaires de ces objets sont fabriqués avec des peaux brutes, simplement séchées au soleil, dans lesquelles on taille des semelles et des lanières pour fixer ces dernières au pied.

Les gens fortunés portent des sandales en cuir tanné, à semelle renforcée, plus ou moins ornée de dessins en couleur ou d'enjolivures obtenues par « repoussage ».

L'opération du tannage comprend deux bases principales :

a) Enlèvement des poils ou de la laine ;

b) Tannage proprement dit.

a. — En cas de peaux à laine, on pratique une tonte grossière avec un ciseau.

Les peaux à poils ou débarrassées de leur laine, comme il vient d'être dit, sont mises à tremper dans une solution aqueuse de cendres d'arbres divers pendant deux jours. A la fin du

deuxième jour, on racle les peaux avec un couteau pour détacher les poils ou le reliquat de laine. Les peaux sont ensuite lavées à grande eau.

b. — Elles sont alors placées dans des cuves contenant une solution dans l'eau des fruits écrasés du *bagana* (1) (*Acacia adansonii*), dont les gousses contiennent une très grande quantité de *tanin* presque pur, et qui se trouve en abondance dans toute la zone moyenne à cheval sur le 14e degré de latitude nord.

Elles restent pendant 40 heures dans ce deuxième bain, où elles sont continuellement malaxées par les tanneurs qui les lavent ensuite à grande eau. Puis elles sont trempées pendant 5 ou 6 heures dans de l'eau beurrée, pour les assouplir, mises à sécher à l'ombre, et ensuite étirées avec la main.

Les peaux ainsi tannées subissent, pour la plupart, une opération ultérieure qui est celle de la teinture, généralement en rouge ou jaune.

Le rouge appliqué aux cuirs est extrait des feuilles du mil *faraoro* qui, mises dans un bain d'eau et de cendre, donnent une décoction d'une très belle couleur de sang.

Le jaune est obtenu à partir de l'écorce ou des feuilles de différentes espèces sylvestres, en particulier du *galama*, mais on l'extrait également des racines d'une sorte d'iris sauvage.

La couleur noire, qui n'est guère employée que pour la copie des manuscrits par les clercs musulmans, et pour les dessins sur cuir, s'obtient de deux façons : soit en faisant digérer un mélange de ferraille et de vieux chiffons dans une solution aqueuse des fruits du bagana, riches en tanin — ce qui est approximativement notre ancienne méthode de préparation de l'encre par la noix de galle, le tanin étant, comme on sait, de l'acide digallique — soit plus simplement par dissolution dans l'eau de noir de fumée et de gomme extraite de l'écorce d'arbres divers.

(1) Les Habés du plateau de Bandiagara tannent les peaux avec de l'huile du *M'pégou*, obtenue à partir de la graine contenue dans le fruit de cet arbuste qui appartient à la famille des *Odina*.

Cette opération se fait d'ailleurs dans les tanneries.

Blanches ou teintes, les peaux tannées sont alors livrées aux industries secondaires de transformation : cordonnerie, sellerie, maroquinerie, gainerie, etc.

Outillage

L'outillage des villageois se compose principalement du *daba*, sorte de pioche à manche court, dont nous avons parlé à propos de l'Agriculture, de la hachette, du couteau à manche fixe et d'une sorte de faucille ; ces quatre instruments sont en fer forgé ; les artisans : cordonniers, bourreliers, forgerons, etc., ont quelques petits outils, tels que tenailles, poinçons, ciseaux, alènes, marteaux, couteaux, également en fer forgé.

On trouve du minerai ferrugineux dans presque toute la colonie, avec des teneurs parfois très élevées : 60 à 65 0/0, et des hauts fourneaux se rencontrent en maints endroits, où des spécialistes indigènes traitent soit des hématites, soit des limonites.

Le Yatenga, la région de Boussanga dans le Mossi et le canton d'Orodora dans le centre de Bobo-Dioulasso, sont des centres d'exploitation particulièrement importants. Orodora, en particulier, expédie des milliers de charges de fer sur la Côte d'Ivoire et sur le Lobi.

Mais c'est à Orewendou que j'ai rencontré une des plus importantes installations métallurgiques qui existent en pays noir. Les forgerons qui y travaillent ne sont pas de la localité, mais viennent pendant la saison sèche, de Korienzé, de Saraféré ou de Hororo. Ils retournent à leurs villages dès que leur provision de fer est suffisante.

Orewendou est un village bambara comptant une vingtaine de cases en argile bâties à l'extrémité du lac d'Aoungondou, sur le flanc, en pente douce, d'un plateau broussailleux.

En face du village s'étendent les eaux limpides du lac, qui viennent en vagues légères battre les sables blancs du rivage ;

à droite, s'élève, en bordure du lac, une petite forêt de palmiers fourchus, dominée par la silhouette d'une colline rocheuse que traverse la route allant à Kanioumé.

Les trente hauts-fourneaux d'Orewendou sont bâtis dans un petit massif de palmiers et de buissons épineux à deux cents mètres du village ; plus près sont les forges.

Ces hauts-fourneaux, construits en terre argileuse trouvée sur place, très résistante au feu, ont 2 m. 50 à 3 mètres de hauteur et sont en forme de cylindre légèrement renflé vers le milieu et aminci à son extrémité supérieure qui forme le « gueulard » par où se charge le haut-fourneau et d'où s'échapperont les gaz de combustion. La largeur à la panse est de 0 m. 80 à 1 m. 25. Le sol sur lequel se repose le haut-fourneau est creusé à une profondeur de 0 m. 50. La cavité ainsi obtenue recevra la coulée au fur et à mesure de la formation du fer. Au ras du sol, dans les parois du haut-fourneau, sont creusés des orifices qui serviront au passage de petites tuyères d'argile.

On emploie la méthode catalane : réduction d'un minerai de fer, qui paraît être de la limonite trouvée à Katadji, non loin d'Orewendou, par du charbon de bois fabriqué dans la région de Tinkararou, avec les bois de bagana qui y sont très abondants (*Acacia adansonii* — arbre à tanin).

Les chaufourniers ramènent à pleines pirogues, par le lac d'Aoungondou, le charbon nécessaire pour les hauts-fourneaux et les forges. Le corps du haut-fourneau est rempli moitié de charbon et moitié de minerai. La combustion dure deux jours et deux nuits. L'opération est arrêtée dès que la flamme qui s'échappe du gueulard présente la couleur particulière indiquant que la réduction du minerai est complète.

Les tuyères d'argile sont alors bouchées hermétiquement, et le foyer s'éteint de lui-même, faute d'air. Un trou est pratiqué dans le haut-fourneau pour la sortie du *laitier*, qu'on bouchera à nouveau pour la prochaine fournée.

La masse spongieuse du fer est retirée, après refroidissement, de la cavité inférieure du haut-fourneau où elle s'est formée. On la fractionne en morceaux de quelques kilos, qui sont portés à la forge, où l'on procède au « cinglage » avec des pilons à

main. Ces pilons sont des massues de fer parallélipipédiques longues de 20 centimètres, sans manche, dont les forgerons frappent la loupe de fer rougie au feu de charbon de bois. L'enclume est généralement une dalle de granit ou de grès.

Le fer, ainsi préparé, sert à fabriquer, à la forge même, quelques dabas, quelques haches, des lames de couteau, des fers de lance qui sont commandés par les gens des environs d'Orewendou. Le métal non employé sur place est chargé sur les bâts des bourricots et emmené par les forgerons dans leurs villages respectifs pour y être ouvragé.

Habitation et mobilier

On connaît le type le plus fréquemment rencontré de la case indigène qui se réduit à une sorte de ceinture de pisé, haute de 1 m. 90 à 2 mètres, percée d'une ouverture de 1 m. 50 environ, et dominée par un cône de paille.

L'habitation d'une famille se compose d'une série de cases de cette nature, quelquefois réunies par un mur périphérique. L'art du bâtiment a subi profondément l'influence arabe dans le nord de la colonie et dans la vallée moyenne du Niger, où les maisons cubiques, à terrasse, remplacent la case cylindro-conique.

Les peuples pasteurs qui se déplacent continuellement s'abritent sous la tente de poils de chameaux ou de moutons (Maures), de peaux de bœuf tannées (Touaregs) ou sous une sorte de chevelure de paille que supporte un dôme de bois flexibles (Peuhls).

Il serait intéressant, au point de vue ethnographique, d'exposer les différences entre les styles grossiers qui caractérisent les habitations chez les divers groupements de la colonie, mais une telle étude nous entraînerait trop loin, et nous renvoyons le lecteur à certaines photographies du présent ouvrage.

Le mobilier est rudimentaire : quelques nattes de pailles ou de



Cliché du Dr Thomas

FIG. 61. — Haut-fourneau des Bobos.



Cliché du Dr Thomas

FIG. 62. — Agriculteurs de la région de Sikasso, sarclant et butant, dans un champ de *patates*.

Ils tiennent en main de larges *dabas*. — A gauche, un *palmier à huile*.

roseaux tressés servant de lit, des calebasses servant de récipients, des poteries destinées aux différents usages domestiques, comme bouilloires, marmites, pot au feu.

Chez les Maures, on trouve quelques tapis assez curieux faits avec des poils de chameaux ou de moutons, des nattes en cuir tressé, des coussins de cuir plus ou moins ouvragés. Mais l'ornement le plus luxueux de l'intérieur indigène se trouve, sans contredit, chez les Peuhls et Toucouleurs du Delta central du Niger : je veux parler des couvertures ou tentures en laine, fabriquées par les maboubés, comme les casas, et qui servent à masquer l'alcôve dans l'intérieur de l'habitation en paille.

Elles sont quelquefois entièrement faites de laine, comme à Saraféré et à Nounou, mais les plus belles sont tissées de laine et de coton (ce sont celles du Macina, du Farimaké et du Tioki).

*
* *

Comme les casas, les tentures sont tissées par bandes larges de 25 à 30 centimètres qui sont assemblées ensuite par une couture. Les laines employées dans chaque objet sont homogènes.

Si les tentures du type Saraféré et Nounou sont entièrement de laine, les belles couvertures du Macina, du Farimaké et du Tioki sont, avons-nous dit, faites de laine et de coton. Le coton y figure intégralement dans la *chaîne* et, dans la trame, par zones continues, quelquefois décorées d'un dessin de laine.

*
* *

Il est fabriqué une faible quantité de ces tentures qui, dans le Macina et le Farimaké, ont de 5 à 6 mètres de long et 2 mètres de large, en raison du temps assez considérable qu'il faut consacrer à leur tissage, et on n'en trouve guère qu'une ou deux dans chaque famille aisée. Les propriétaires n'aiment pas à s'en défaire ; leur prix est d'environ 45 francs dans le pays.

Les couvertures de Saraféré, généralement plus grossières et moins étendues, se vendent de 25 à 30 francs. Celles de Nounou, grises avec des bandes bleu clair, se vendent le même prix.

Les dessins ne sont pas les mêmes sur chaque genre de couverture. Mais les familles de maboubés se transmettent des dessins adoptés de père en fils, et aucune modification n'y est apportée. C'est d'ailleurs l'un des caractères des travaux domestiques, de conserver leur uniformité au cours des âges. Le travail en commun dans la grande manufacture a pu seul développer le progrès et créer des combinaisons nouvelles.

Il est intéressant de signaler que ce procédé de fabrication des tentures est pratiqué en Asie Mineure par les nomades *yourouks* (1). Partout ailleurs, au Caucase, en Perse, en Afghanistan, chez les nomades qui conduisent les troupeaux de bœufs, de chèvres et de moutons à la façon des Peuhls, les femmes fabriquent des tapis avec un métier assez rustique, mais qui n'a rien de commun avec le métier à tisser du mabo. Ces tapis sont de pure laine, de laine et poil de chèvre, ou de laine et soie. On sait la grande estime dont jouissent certains d'entre eux en Europe. La *Revue archéologique* (année 1891) a publié sur leur fabrication une très intéressante étude de M. S. Gubelkian.

*
* *

Savon. — Les indigènes habitant près des rivières se tiennent en grande propreté et usent, pour le nettoyage du corps ou des effets, d'un savon qu'ils préparent eux-mêmes. Le produit s'obtient par la saponification d'un corps gras quelconque au moyen d'une base. Suivant les régions, c'est l'arachide, le beurre de karité, ou la graisse d'animaux que l'on traite par des lessives de cendres végétales.

Industries diverses

Il faut ajouter à cette énumération très sommaire des industries indigènes, la fabrication des objets de harnachement pour

(1) Ce fait m'a été rapporté par M. Vitalis.

les chevaux et les chameaux, des armes : sabres, lances, de la bijouterie d'or en filigrane, de la maroquinerie, gainerie, etc. Toute cette production, absorbée par la consommation locale, est trop connue pour que nous en donnions un exposé détaillé.

Conclusions. Avenir des industries européennes de transformation

Les caractéristiques dominantes des industries indigènes sont que tous les travaux sont faits à la main, avec le concours d'un outillage primitif. Il n'y a pas de division dans le travail, et on ne rencontre pas ces groupements industriels qui sont nés en Europe, au siècle dernier, grâce à la machine à vapeur qu'on a qualifiée si justement de « moteur de concentration ».

La presque totalité de la production est, en quelque sorte, *domestique*, et c'est ce qui explique la stagnation des procédés. Le manque de soins apportés à l'affinage de la matière première avant son emploi à la fabrication, le sens artistique à peu près nul de la plupart des ouvriers, *font que les produits de l'industrie soudanaise n'intéressent que le commerce entre les indigènes. L'exportation n'en peut rien attendre, en l'état actuel.*

D'ailleurs, *il convient beaucoup plus de s'attacher à développer les industries « d'extraction » et de « transports » que celles de « transformation ».*

Le but à poursuivre est d'amener la colonie à fournir une quantité croissante de matières premières, destinées à alimenter les manufactures de la métropole, qui, en retour, expédieront au consommateur indigène des objets fabriqués. C'est la « division logique du travail » entre la France et sa colonie.

Notre marine marchande et nos ports y trouveront leur compte. L'industrie française y gagnera une indépendance victorieuse à l'égard des marchés étrangers, pour le plus grand

(1) Les industries indigènes de l'Afrique Occidentale, *op. cit.*

profit du consommateur et pour la sécurité de l'ouvrier français, dont la vie matérielle est à chaque instant menacée par des spéculations imprévues ou par des traités de commerce nécessairement acceptés, qui jettent le trouble dans les conditions ordinaires du travail et des salaires.

Dans cet ordre d'idées, l'outillage industriel à introduire chez l'indigène se réduit principalement à des véhicules et à des machines agricoles actionnées par des animaux, puisque le pays n'offre pas de charbon et que sa constitution géologique ne semble pas offrir les possibilités d'en trouver (1). Il serait bon que des modèles de charrues, de semoirs, de batteuses, de pressoirs, de décortiqueuses, de voitures, de harnais divers, etc., soient établis en tenant compte des conditions du pays et de l'aptitude des habitants ; il ne s'agit pas d'importer brutalement nos machines à grand rendement et de manipulation délicate.

Une question se pose : comment l'indigène pourra-t-il se rendre acquéreur de machines agricoles ? En dehors du troupeau, son capital disponible mobilisable ne dépasse généralement guère le montant des impôts qui lui sont réclamés.

L'organisation d'une mutualité élémentaire, par village ou par groupe d'artisans, y pourvoira. C'est une œuvre de patience, mais il ne faut pas en différer la réalisation progressive.

*
* *

(1) Il serait imprudent de se prononcer définitivement sur cette question. Toutefois, il semble bien que les seules chances de trouver des gisements houillers se rencontrent dans la zone qui s'étend de l'Est du massif de l'Adrar des Iforas vers le Sahel des Maures, et qui constituait, à l'origine des temps géologiques, une fraction du littoral de la mer saharienne. Ce littoral se trouvait bien au Sud de l'emplacement actuel de Taodenni et de la Hammada El Kareïcha, qui présente des terrains carbonifères d'origine marine (Flamand-Chudeau), par conséquent sans houillères.

Il faudrait donc explorer le sous-sol aux différentes latitudes qui avoisinent celle d'Araouan, par exemple. Peut-être y découvrirait-on, en particulier, les gisements qui ont pu se former dans l'estuaire du grand cours d'eau qui dévalait du Fouta-Djallon à l'époque primaire (voir titre II, Niger), chargé des débris végétaux des immenses forêts houillères qui pouvaient être disséminées sur son parcours.

Des Européens auraient-ils raison de tenter des installations industrielles de transformation, sur place, des matières premières fournies par l'indigène : textiles, oléagineux, féculents, produits de l'élevage, etc. ?

Nous ne le pensons pas.

Même en limitant aux centres situés sur les grandes voies de communication, Sénégal, chemin de fer Kayes-Niger, fleuve Niger, les tentatives de ce genre, en raison des difficultés de transport de la grosse machinerie en tous autres points de l'intérieur, il demeure des motifs sérieux d'insuccès, pour le moment.

Tout d'abord, le combustible charbon est cher ; 90 à 100 fr. la tonne rendue Kayes, et il ne faut pas compter sur le chauffage au bois pour une usine importante.

Les chutes d'eau sont rares, très irrégulières de débit, et demandent en tous endroits un aménagement fort coûteux.

L'utilisation d'un alcool fabriqué sur place avec les grains de mil, ou de riz de préférence, est encore à l'état de problème (1). Le pétrole est peut-être le combustible de l'avenir ?

En tout cas, la marche d'une usine demande un personnel européen spécialisé, à salaires élevés, sans compter les frais de transport, les soldes de congé et les frais de traitement des maladies contractées sur place.

Enfin, défaut beaucoup plus grave, les déchets nombreux qui résultent du traitement principal d'une matière première ne seraient pas utilisés avec fruit, dans la plupart des cas. En Europe, une usine ne forme généralement pas à elle seule un monde indépendant ; elle a presque toujours besoin du concours des industries voisines, aussi bien pour les réparations nécessaires à son outillage que pour l'emballage de ses produits et pour la reprise de ses résidus. Tant que le développement agricole et commercial de la colonie n'aura pas multiplié l'importance et les besoins des agglomérations, et provoqué des

(1) D'après les expériences faites, les rendements en alcool à 95° des différents grains sont les suivants : maïs 34 0/0, millet 34 0/0, gros mil 41 0/0, riz 45 0/0.

formes nouvelles d'activité, tant que les voies ferrées n'auront pas relié la côte au cœur du pays, il semble donc que des entreprises industrielles auraient peu de chances d'obtenir sur place des prix de revient comparables à ceux des produits que la métropole peut y envoyer.

TITRE X

Commerce

Chap. Ier. Commerce extérieur. — Chap. II. Commerce intérieur. — Chap. III. Vues d'avenir sur le commerce de la colonie ; la marche des budgets.

CHAPITRE PREMIER

Commerce extérieur

Les trois voies du commerce extérieur : Voie du Sénégal, voie des colonies du Sud, voie du Sahel. — Importance des capitaux européens engagés dans la colonie. — Bénéfices réalisés. — La législation actuelle favorise-t-elle le commerce extérieur ?

On peut dire que la nature du commerce extérieur d'un pays est déterminée par le caractère de sa production et les besoins de sa consommation ; or le Haut-Sénégal-Niger présente actuellement comme importantes ressources : les produits de l'*agriculture* (mil, riz, arachides, coton, sésame), de l'*élevage* (bœufs, moutons, chèvres, ânes, chevaux, chameaux), des *forêts*, parmi lesquels figure le caoutchouc ; il faut y ajouter les produits de la *faune* (animaux sauvages, ivoire, plumes, etc.) et ceux *du sous-sol* (sel et or, principalement).

Etant donné l'état rudimentaire de toutes les industries indi-

gènes et leur faible capacité de production, le pays doit acheter au dehors beaucoup d'objets manufacturés : tissus, articles de quincaillerie, de mercerie et de toilette, des denrées alimentaires pour les Européens, des matériaux de construction, de l'outillage, du charbon, des essences minérales, etc., enfin certaines denrées de consommation, telles que les colas dont les noirs de tous pays sont très friands, et le sel dont la production locale est insuffisante.

Jusqu'à présent, les importations *provenant d'Europe*, et les exportations en retour ont suivi la voie du Sénégal qui, par la combinaison du fleuve et du chemin de fer Dakar-Saint-Louis, est restée le chemin d'accès le plus pratique et le moins onéreux avec la côte.

Mais d'autres mouvements commerciaux se sont peu à peu développés avec les colonies côtières françaises ou étrangères, où le bétail les grains et les animaux de transport sont rares. Par contre, ces colonies côtières fournissent les noix de colas et quelques menues marchandises de poids léger, tissus, articles de mercerie et bimbeloterie, dont les colporteurs indigènes se ravitaillent dans les comptoirs du Sud.

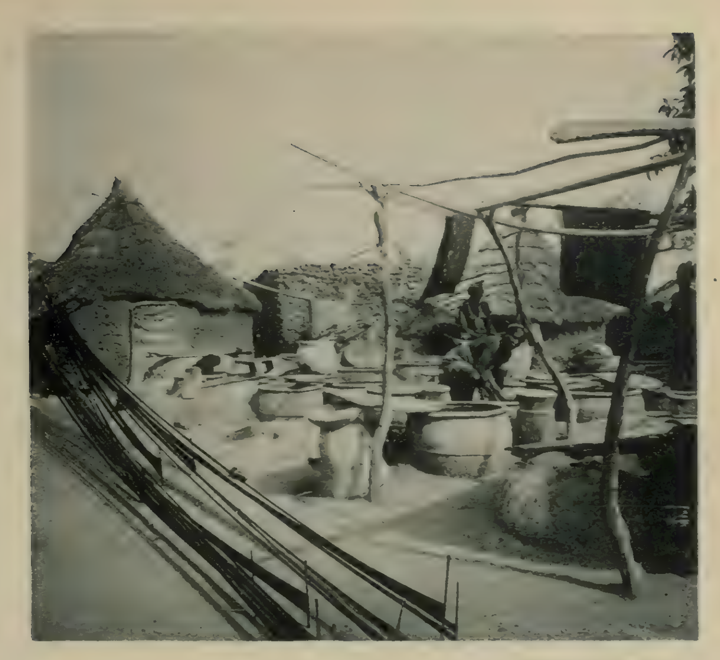
Il convient d'ajouter que les régions sahéliennes peuplées des Maures nomades, qui forment la limite Nord-Est du Haut-Sénégal-Niger, fournissent, depuis longtemps, une importante quantité de sel de la Sebka d'Idjil et des salines de Seye ainsi que de la gomme et des troupeaux, en échange de grains, de tissus, de sucre et objets manufacturés divers.

Je ne parle que pour mémoire du commerce transsaharien avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Il a disparu.

Voici donc, synthétisés très sommairement, les trois grands courants du commerce de la colonie :

Voie du Sénégal; voie des colonies du Sud; voie du Sahel.

Nous donnons ci-après les statistiques officielles fournies pour l'ensemble des importations et exportations totales au cours des dernières années, 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909.



Cliché du Dr Thomas

Fig. 63. — En pays Bobo. — Teinturiers à l'indigo.
A droite, les cuves, en poteries cuites ; à gauche, des écheveaux de coton déjà teints, séchant au soleil.



Cliché du Dr Thomas

Fig. 64. — Fabricants de dolo ou bière de mil.
Sur des nattes, on voit des graines étendues, séchant après une première fermentation.

Statistiques commerciales

	Import.	Export.	Total
	—	—	—
Année 1905 . .	14.316.380	7.425.000	20.741.380
» 1906 . .	15.108.876	8.577.326	23.686.202
» 1907 . .	12.171.797	8.528.958	20.700.755
» 1908 . .	13.221.385	5.751.263	18.972.648
» 1909 . .	13.700.205	5.901.310	19.601.515

Par la seule *voie du Sénégal*, les importations et exportations, toujours d'après les statistiques *officielles*, ont été les suivantes :

	Import.	Export.	Total
	—	—	—
Année 1905 . .	10.330.000	5.800.753	16.130.753
» 1906 . .	10.396.000	6.384.000	16.780.000
» 1907 . .	9.300.000	5.828.890	15.128.890
» 1908 . .	12.524.000	3.912.406	16.436.406
» 1909 . .	12.500.300	4.210.000	16.710.300

Les chiffres ci-dessus sont manifestement erronés pour la voie du Sénégal; cela tient à ce que les opérations de dédouanement ou les déclarations d'exportation des marchandises et denrées à destination ou provenant du Haut-Sénégal-Niger étaient faites à Saint-Louis, jusqu'à l'année 1907. Aujourd'hui encore, elles sont faites pour la plus grande partie dans ce port, malgré la création d'un bureau des douanes à Kayes. Or les renseignements fournis par le service des douanes du Sénégal, qui ont servi à établir les chiffres indiqués plus haut, ne comprennent pas la totalité des mouvements concernant le Haut-Sénégal-Niger parce que les maisons de commerce installées dans cette dernière colonie fonctionnaient, surtout dans le début, comme des comptoirs ou des succursales des maisons principales de Saint-Louis (1).

(1) Les statistiques douanières du Sénégal ont toujours, par contre, bénéficié de cet état de choses ; c'est ainsi que l'on est amené à lire dans un

Quant aux mouvements commerciaux avec le Sahel ou avec les colonies du Sud, il a toujours été difficile de les saisir avec précision, à cause de l'étendue des frontières et de l'insuffisance numérique du personnel de surveillance.

Nous avons pensé qu'il était intéressant d'arriver à une approximation aussi exacte que possible du commerce extérieur de la colonie pour l'année 1910, et c'est après avoir pris connaissance de tous les relevés administratifs, et nous être entouré de tous les renseignements possibles auprès des agents des plus importantes maisons de commerce de la colonie, que nous sommes arrivés aux chiffres suivants :

Année 1910. — Commerce extérieur (commerce spécial)

	Import.	Export.	Total
Voie du Sénégal. . .	14.500.000	11.500.000	26.000.000
Voie du Sahel (Maures)	800.000	2.000.000	2.800.000
Colonies du Sud (françaises).	4.000.000	5.000.000	9.000.000
Colonies du Sud (étrangères : Gold-Coast, Togo, Southern-Nigeria)	1.300.000	1.800.000	3.100.000
	20.600.000	20.300.000	40.900.000

Importations

Les principaux titres d'*importation* sont :

Par la voie du Sénégal : les fils et tissus de coton français et anglais, les guinées françaises et hollandaises, les sels gemmes de Roumanie et de Hongrie, le sel comprimé du Sud de la France, le sel marin de Saint-Louis du Sénégal, les articles de parure et de toilette, les marchandises et denrées, produits alimentaires et boissons pour les Européens, les métaux bruts et ouvrés, le bois, les matériaux de construction : ciment,

rapport sur le budget des colonies que, sur le commerce extérieur de l'A. O. F., le Sénégal entre pour 58 0/0 et le Haut-Sénégal-Niger pour 0,17 0/0.

plâtre, chaux hydraulique (1), etc., le matériel des chemins de fer et de la navigation à vapeur, les approvisionnements du corps d'occupation militaire.

Par la voie du Sahel : le sel en barres de la Sebka d'Idjil et le sel en vrac de Seye, les bœufs, moutons, chèvres et chevaux, la gomme.

Par la voie du Sud :

Des colonies françaises.	Guinée . . .	vers Satadougou : colas, collier de verroterie, corail, ambre, étoffes.	
		vers Kita : colas.	
	Côte d'Ivoire	vers Bougouni : colas, verroterie, articles de parure et de toilette.	
		vers Sikasso : colas, verroterie, articles de parure et de toilette.	
		vers Bobo : colas, verroterie, articles de parure et de toilette.	
	Dahomey	vers Fada, par Djougou et Kouandé : étoffes, verroterie, articles de parure et de toilette.	
Des colonies étrangères.	Gold-Coast .	par Bondoukou et Bouna vers Gaoua et Diébougou . . .	colas, pagnes et pièces de toiles anglaises, baguettes de cuivre, verroteries et colliers.
		vers Ouagadougou et Diébougou. . .	
		vers Fada et Diapaga	
	Togo	par Sanssané-Mango vers Fada et Diapaga	produits allemands, verroterie, tissus divers, barrettes de cuivre, alcool en estagnons.
	Southern-Nigeria. . . .	par Parakou et Kouandé vers Fada N'Gourma	étoffes diverses, articles de mercerie et de parure anglais et allemands.

*
* *

(1) La chaux ordinaire est fabriquée sur place par le service du chemin de fer, qui exploite des carrières de carbonate de chaux, et par une maison de commerce de Bamako, qui fait cuire les huîtres du Niger (hétéries).

Il faut ajouter à cette énumération les produits qui sont amenés de l'Est-Nigérien par les colporteurs haoussas et Yorubas jusqu'à Tombouctou et même Bamako, mais principalement dans les villages du Niger situés entre Gao et Karimama, dans le Mossi et le Fada N'Gourma. Ces marchands introduisent des pagnes, turbans et chemises haoussas, du natron, du sel des Dallols ou du Djerma Ganda, provenant du lessivage des efflorescences salines qui se forment après les pluies dans certaines dépressions; quelques dépouilles d'autruche; des étoffes de fabrication anglaise ou allemande, et des articles de mercerie : fil, aiguille, bleu, articles de parure, inondent le marché de Gottei, en particulier, venant de la province de Sokoto, où se trouve le grand marché de Jegga, accessible pendant l'hivernage aux chalands qui remontent le Goulbi N'Rima.

Les différents centres de la vallée moyenne du Niger, de Tombouctou vers Bamako, ne reçoivent guère de l'Est-Nigérien que des pagnes, turbans et boubous tissés et teints à Sokoto et surtout à Kano.

Exportations

Les principaux titres d'*exportation* sont :

Voie du Sénégal : le caoutchouc 800.293 kilos, l'or 500 kilos, l'ivoire 19.460 kilos, l'arachide 10.000.000 kilos, la gomme 511.916 kilos, la laine en masse 84.305 kilos (chiffre de 1910), le beurre de karité, les peaux de bœufs, moutons et chèvres, plumes d'autruches, animaux sur pied, etc.

Voie du Sahel : principalement guinées, grains, étoffes indigènes de coton et de laine, sucre, articles de parure.

Voie du Sud :

Vers les colonies françaises . . .	Guinée . . .	par Satadougou : caoutchouc, ivoire, or. par Kita : caoutchouc, quelques bestiaux. par Bamako : bœufs, moutons, chevaux, ânes, riz, mil. par Bougouni : caoutchouc, ivoire.
	Côte d'Ivoire	par Bougouni : sel de Roumanie et du Sahel, bœufs, moutons, chevaux, ânes, cire, karité. par Sikasso : sel de Roumanie, du Sahel ou de Tombouctou, bétail divers, poisson sec et fer, tissus et couvertures de fabrication indigène en coton et en laine. par Bobo : *id.* (Sikasso) et karité. par Gaoua : or et bétail. par Ouagadougou : bétail divers, pagnes de coton indigène.
	Dahomey . .	par Fada : bétail, étoffes de coton indigène, tabac indigène.
Vers les colonies étrangères . . .	Gold-Coast .	par Gaoua et Diébougou : or et bétail. par Ouagadougou : bétail, étoffes de coton indigène. par Fada : bétail, quelques pagnes de coton indigène.
	Togo . . .	par Fada : *id.*, tabac indigène.
	Southern-Nigeria . . .	par Fada, Diapaga ou Gottei : bœufs et moutons, quelques chevaux.

Transit

Les chiffres du tableau précédent ne concernent que le *commerce spécial*, ainsi que nous l'avons indiqué.

Il faut y ajouter, pour avoir le *commerce général*, les denrées et marchandises qui ne font que transiter dans le pays, à savoir :

Des vivres, effets d'habillement et munitions pour la région de Zinder ;

Des étoffes, du sel et des approvisionnements de tout ordre pour Siguiri et même Kankan ;

Du sel de Roumanie pour la haute-Côte d'Ivoire ;

Du bétail de boucherie expédié par les Maures du Sahel sur la Guinée et le Sénégal ;

Du sel de Tichit expédié dans la haute-Côte d'Ivoire.

Enfin, les marchands haoussas de Sokoto et Kano, les Maouris du cercle de Dosso, traversent le Gourma avec les étoffes de coton de fabrication indigène, du sel des Dallols, du natron, des chevaux, qu'ils vont vendre en Gold-Coast, au Dahomey ou au Togo. Ils en reviennent avec des colas, des charges de verroterie, des étoffes de coton allemandes ou anglaises, du fil, des aiguilles et des barrettes de cuivre.

Leurs caravanes traversent le Niger à Say ou à Niamey et, de là, atteignent, par Diapaga, les grands marchés de Sanssané, Mango et de Salaga.

D'autres contournent le cercle de Fada N'Fourma et passent par Beloussa et Tenkodogo dans le Mossi, ou par Kandy et Diougou dans le Haut-Dahomey.

L'ensemble de ce commerce de ce transit est de 3.000.000 fr. à l'entrée et 3.000.000 francs à la sortie.

*
* *

Il est intéressant de rapprocher les chiffres du commerce extérieur de la colonie en 1910, de ceux de 1899, présentant

un total d'importation de	6.271.431
et d'exportation de	4.374.513
	10.645.944

Le commerce extérieur a donc quadruplé en dix ans.

La raison en est dans les progrès de la sécurité sur les routes de l'intérieur, dans l'achèvement du chemin de fer de Kayes à Koulikoro qui ouvrait, à la fin de 1904, la vallée du Niger, puis dans la création et le développement du service de navigation à vapeur sur ce fleuve, au cours des cinq dernières années.

Les statistiques de 1910 montrent des plus-values sur presque tous les produits d'exportation par rapport à l'année 1909. Seul le caoutchouc est en diminution : 800 tonnes en 1910 au lieu de 920 tonnes en 1909, mais les peaux de bœufs et de mou-

tons, la laine, les plumes d'autruche, les dents d'éléphants, la gomme, sont en augmentation. Enfin les arachides sont passées de 2.000 tonnes en 1909 à 10.000 tonnes environ en 1910.

Les importations sont également en hausse, particulièrement pour le matériel de construction, le mobilier et les denrées alimentaires.

Importance des capitaux du commerce européen engagés dans la colonie

Si le commerce avec les colonies du Sud, comme avec le Sahel, s'est développé par la seule initiative des producteurs et des marchands indigènes, *le mouvement des importations et des exportations par la voie du Sénégal a été créé et a grandi par l'installation progressive des maisons de commerce européennes.*

Au fur et à mesure de la pénétration militaire d'abord et de l'organisation administrative qui a suivi, les grandes maisons bordelaises établies au Sénégal ont créé des succursales dans le haut-fleuve, puis dans les cercles producteurs de caoutchouc : Bougouni, Sikasso et Bobo-Dioulasso, et enfin dans la vallée du Niger.

D'autres sociétés se sont constituées, dans ces dernières années, pour fonder directement des comptoirs dans le Haut-Sénégal-Niger.

Quelques particuliers ayant des capitaux personnels, ou commandités, sont également venus s'y installer.

A l'heure actuelle, les principales maisons de commerce, avec leurs succursales, sont les suivantes :

Cercles	Noms des maisons de commerce	Nationalité
Kayes. . . .	Buhan et Teisseire.	Française
»	Compagnie coloniale de l'Afrique française.	»
»	Compagnie française de l'Afrique occidentale.	»
»	Clastres et Plantey.	»
»	Delmas et Cie.	»

»	Devès, Chaumet et Cie.	»
»	Jussan.	»
»	Maurel et Prom.	»
»	Maurer.	»
»	Moctar ben Massaoud.	Marocain naturalisé français
»	Plantade.	Française
»	Schléber et Salacroux.	»
»	Société commerciale du Soudan français.	Siège social à Rotterdam
Bamako . . .	Maurel et Prom.	Française
»	Maurer.	»
»	Macina-Niger.	»
»	Rouchard.	»
»	Simon.	»
»	Société de Bamako.	»
»	Société commerciale du Soudan français.	Hollandaise
»	Compagnie française de l'Afrique occidentale.	Française
»	Compagnie commerciale de l'Afrique française.	»
»	Buhan et Teisseire.	»
»	Compagnie commerciale du commerce africain	Hollandaise
»	Chavanel.	Française
»	Chichignoud.	»
»	Delmas et Cie.	»
»	Devès, Chaumet et Cie.	»
»	Dutheil de la Rochère.	»
»	Lacoste.	»
Satadougou . .	Compagnie commerciale de l'Afrique française.	»
»	Maurel et Prom.	»
»	Delmas et Clastres.	»
Kita	Maurel et Prom.	»
»	Buhan et Teisseire.	»
»	Devès, Chaumet et Cie.	»
Kati	Robert Schleber.	»
Koulikoro . . .	Société agricole et commerciale du Moyen-Niger.	»
»	Bergeron.	»
Bougouni . . .	Chichignoud.	»
»	Compagnie coloniale.	»
»	Maurel et Prom.	»
»	E. Chavanel.	»
»	Devès, Chaumet et Cie.	»



Cliché de l'auteur

FIG. 65. — Tanneries de peaux de moutons.



Cliché de l'auteur

FIG. 66. — Visite à Kano (Northern Nigeria).
Grand centre de tannage de peaux de filalis (mission 1910).

Ségou	Société commerciale du Soudan français.	Hollandaise
»	Compagnie coloniale de commerce africain.	Française
»	Devès, Chaumet et Cie.	»
»	Taxil.	»
Djenné	Pyot.	»
»	Danel.	»
»	Simon.	»
»	Kreutzberger.	Allemande
Nioro	Marthe.	Française
»	Lafond.	»
Sikasso. . . .	Maurel et Prom.	»
»	Devès, Chaumet et Cie.	»
»	Buhan et Teisseire.	»
»	Comptoir Marseillais.	»
»	Chavanel.	»
»	Chichignoud.	»
»	de la Rochère	»
»	de la Fournière.	»
»	Compagnie française du Commerce africain.	Hollandaise
Bobo-Dioulasso .	Buhan et Teisseire.	Française
»	Compagnie Marseillaise.	»
»	Devès, Chaumet et Cre.	»
»	Maurel et Prom.	»
»	Dutheil de la Rochère.	»
»	Société commerciale.	»
»	Chavanel.	»
»	de Condé.	»
Ouahigouya . .	Gourmelen.	»
Bandiagara . .	Devès, Chaumet et Cie.	»
Bandiagara . .	Société commerciale du Soudan français.	Française
»	Simon.	»
»	Jules Danel.	»
»	Mourot.	»
Issa-Ber . . .	Devès, Chaumet et Cie.	»
»	Société commerciale.	Hollandaise
»	Simon.	Française
»	Danel.	»
Tombouctou. . .	Société commerciale.	Hollandaise
»	Devès, Chaumet et Cie.	Française
»	Chichignoud.	»
»	Simon.	»
»	Macina-Niger.	»
Gao.	Mercier.	»

Tillabéry . . .	de la Fournière.	»
Niamey . . .	Société agricole et commerciale du Moyen-Niger.	»
»	Jégou et Lebagre.	»

*
* *

Il est difficile de fixer avec exactitude l'importance des capitaux engagés par l'ensemble de ces différentes maisons de commerce, car certaines maisons possèdent des installations en France et dans les différentes colonies du groupe, avec des organismes de direction et d'exploitation communs ; les fonds de roulement en argent et marchandises sont, de ce fait, très difficiles à saisir. Nous nous sommes efforcé d'en établir une estimation aussi précise que possible par des renseignements puisés auprès des chefs de comptoirs et qu'ils nous ont donné en toute confiance, livres en main.

Le *total* est approximativement de *27.500.000 francs.*

Sur ce chiffre, il y a environ 25 millions appartenant à des maisons faisant l'importation et l'exportation ; la différence, soit 2.500.000 francs, représente les sommes engagées par les petits commerçants européens pratiquant surtout le commerce intérieur.

Le chiffre annuel des affaires est d'environ 33.000.000 de francs, en ne tenant pas compte, bien entendu, des mouvements intérieurs entre les maisons principales et leurs comptoirs de l'intérieur.

On voit que les capitaux engagés sont relativement élevés par rapport aux affaires réalisées. Cela tient à ce que la voie du Sénégal, capable d'un fort trafic pendant trois mois de l'année (août-septembre-octobre), est pour le reste du temps, de faible capacité et très lente. En fait, les fonds de roulement des maisons de commerce ne travaillent guère qu'une seule fois à l'importation et une fois à l'exportation.

On peut compter comme moyenne de rendement un bénéfice annuel de 20 0/0 des capitaux engagés. C'est dire que le commerce extérieur qui nous occupe, doit laisser aux maisons de

commerce installées dans la colonie un bénéfice annuel d'environ :

$$\frac{25.000.000}{5} = 5.000.000 \text{ de francs.}$$

La législation fiscale actuelle favorise-t-elle le commerce extérieur ?

En ce qui concerne le commerce extérieur, la législation fiscale comprend les *taxes à l'entrée et à la sortie* de l'Afrique Occidentale française et l'*oussourou.*

A la sortie, le régime douanier ne prévoit des droits que sur le caoutchouc, denrée riche qui peut supporter ce supplément de frais à l'exportation.

A l'importation, les tarifs différentiels appliqués aux marchandises et denrées de provenance française ou étrangère ne donnent pas une protection absolue aux produits de la métropole, généralement plus soignés et plus coûteux que les produits de l'industrie anglaise ou allemande. La proportion des provenances françaises est d'environ 70 0/0 ; le reste est principalement constitué par des étoffes de coton de qualité médiocre que l'on ne peut se procurer chez nous.

Cette situation ne présente pas un grand inconvénient pour le moment. Il faut, avant tout, habituer l'indigène à utiliser les produits européens. Il fera de lui-même l'expérience de la supériorité de la fabrication française, et peu à peu s'élimineront les articles étrangers, grâce à l'appoint, devenu suffisant, de la différence des droits d'entrée.

On sait que l'oussourou est un droit de 1/10 perçu sur toutes les marchandises importées à travers les frontières de la colonie contiguës à des pays étrangers : Sahel des Maures, Sahara (1), Gold-Coast, Togo et Nigeria. La gomme venant du Sahel et du Sénégal et les guinées de marque française arri-

(1) Les provenances sahariennes se réduisent, à l'heure actuelle, au sel de Taodenni, qui doit être considéré comme un produit de la colonie du Haut-Sénégal-Niger, depuis notre occupation des salines. Cet oussourou

vant par les caravanes du Nord en sont exceptées ; de même les produits d'origine française venant par les colonies étrangères de la côte.

A ce sujet, faisons remarquer que la convention internationale du 14 juin 1898 a spécifié, en dehors de la frontière réelle de la colonie, une frontière commerciale et fiscale à l'intérieur de laquelle le citoyen français et le protégé français, les sujets britanniques et citoyens britanniques pour leurs personnes comme pour leurs biens, les marchandises et produits naturels ou fabriqués de Grande-Bretagne, de leurs colonies, possessions et protectorats respectifs, jouiront pendant 30 années, à partir de l'échange des ratifications de la convention, du même traitement pour tout ce qui concerne la navigation fluviale, le commerce, le régime douanier et fiscal et les taxes de toute nature.

Cette frontière spéciale quitte la frontière réelle à sa rencontre avec le 11° de la latitude Nord, monte vers Ouagadougou et redescend au Sud pour la rejoindre vers le 10° parallèle en un point situé entre les villages de Djebida et Koundjari, formant dans le Mossi un triangle dont le sommet est fixé à la maison du Moro-Naba de Ouagadougou.

Dans l'intérieur de cette zone, il ne doit être perçu aucune taxe d'oussourou ; au delà de cette ligne conventionnelle, au contraire, les droits de 1/10 sont rigoureusement appliqués (1).

Ils n'ont, pour le moment, qu'un caractère purement fiscal, en raison même de la nature des transactions auxquelles ils s'appliquent mais, pour les colonies anglaises et allemandes de la côte, *ces droits devront être révisés et leur perception réorganisée, lorsque les chemins de fer étrangers partant de la mer, gagneront des points voisins de la frontière avec le Haut-Sénégal-Niger. Nous reviendrons en temps utile sur cette importante question.*

spécial se justifie plutôt dans le sens de droit d'extraction, bien qu'il ne soit pas demandé aux exploitants de la mine, mais aux importateurs sur les marchés du Niger.

(1) Instructions aux administrateurs de M. le Gouverneur Ponty.

*
* *

Signalons, en terminant, que les *patentes* des commerçants établis (1) faisant à la fois directement l'importation et l'exportation, sont de 500 francs. Celles des maisons ne faisant que l'importation ou l'exportation sont de 300 francs.

Si l'on considère que certaines maisons de la première catégorie font plus de 3.000.000 de francs d'affaires par an, ces taxes sont extrêmement faibles et correspondent à peine au 1/00 du revenu annuel.

Ajoutons que c'est le seul impôt demandé aux Européens. On ne peut être plus libéral et plus désintéressé à l'égard des commerçants qui ont été les principaux agents de la prospérité du pays au cours de ces dernières années. Mais il serait possible d'apporter une plus juste répartition des charges, en proportionnant plus exactement le taux des patentes à l'importance des affaires, au lieu de faire intervenir seulement l'objet sommaire de l'entreprise.

(1) Arrêté du Gouverneur général du 27 juin 1909, et arrêté du Gouverneur de la colonie du 22 décembre 1909.

CHAPITRE II

Commerce intérieur

Marchés. — La législation actuelle favorise-t-elle le commerce intérieur? — Mesures indigènes. — Application du système métrique. — Circulation monétaire.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, la nature et l'importance des produits, denrées et marchandises faisant l'objet du commerce extérieur de la colonie, et les directions suivies par ce commerce.

C'est le commerce intérieur que nous allons maintenant étudier lequel, par son jeu régulier, satisfait à trois nécessités bien définies :

1° Rassembler entre les mains des exportateurs les produits et denrées destinés au dehors;

2° Diffuser dans la masse des consommateurs les produits, denrées et marchandises importés ;

3° Niveler, selon les besoins des différents groupements de la population locale, les productions, variables suivant les régions, de l'agriculture, de l'élevage, des forêts ou des petites industries.

Si, dans les titres antérieurs, le lecteur a suivi la répartition des activités indigènes, les ressources de chaque contrée, ses moyens et voies de transport, il peut se rendre très facilement compte de la physionomie des mouvements que doit nécessairement affecter le commerce intérieur, et de la période où ce

dernier est particulièrement intense ; cette période commence au lendemain des premières récoltes ou des cueillettes, c'est-à-dire dès la fin de novembre, et se termine aux premières pluies régulières, c'est-à-dire au début de juin ; elle coïncide avec la saison sèche, pendant laquelle les communications sont possibles en tous sens, en même temps que la matière commerciale ne souffre pas des intempéries en cours de transport.

Marchés

Toutes les agglomérations de quelque importance ont un *grand marché périodique*, qui est une sorte de *foire régionale* ; en outre, un *petit marché journalier* permet aux habitants de la localité de se procurer les denrées nécessaires à leur subsistance courante ou les objets d'utilité domestique.

Les foires régionales qui ont lieu une ou deux fois par semaine, sont le rendez-vous des cultivateurs et des éleveurs de la contrée, des courtiers en grains, matières grasses, bestiaux, etc., des colporteurs de toutes races : Markas, Mossis, Haoussas, Dioulas, etc., des petits industriels : forgerons, tailleurs, cordonniers, potiers, racommodeuses de calebasses, et des entrepreneurs de transport : piroguiers, âniers et bouviers. Dès neuf heures du matin, les arrivages commencent ; chaque vendeur prépare son étalage ou parque son bétail dans le quartier de la place réservée à chaque genre de commerce. Les ateliers minuscules des artisans sont installés, leur outillage déballé ; les rôtisseurs et restaurateurs préparent leur cuisine en plein vent ; les brochettes de viande débitées par les bouchers sont grillées au feu de bois, les beignets de mil ou de niébés se dorent au fond des poêles d'argile.

C'est vers midi que l'activité commerciale est à son comble. Il n'est pas rare de trouver deux à trois mille personnes sur certains marchés. Un bourdonnement continu s'élève de la foule pressée où se rencontrent les types, les costumes et les idiomes les plus variés ; cependant les affaires se traitent, et l'on

voit sortir de quelques vieux sacs de cuir crasseux des cascades d'écus insoupçonnés.

Pour les menues transactions, les cauris sont encore employés, et l'on voit, accumulées sur les tapis en paille tressée ou en étoffe grossière des banquiers changeurs, des petites montagnes de ces coquillages se transformer lentement en monnaie d'argent.

Et vraiment, à l'analyse, on retrouve dans le spectacle de ces réunions foraines, toutes les *formes élémentaires* de l'activité des peuples civilisés.

Vers quatre heures, la place se vide : les villageois regagnent leur domicile, les uns à pied, les autres à cheval ; d'aucuns portés sur des bœufs tranquilles, sur des ânes résignés et dociles dont ils enfourchent l'arrière-train et qu'ils gouvernent d'une longue baguette ; les petits artisans lèvent leur échoppe. les marchands ambulants replient leurs étoffes, rangent leurs bibelots, refont les charges qu'ils transporteront demain avec leurs ânes ou leurs bœufs vers la foire la plus voisine ; les courtiers confient le bétail acheté à leurs bouviers, et les approvisionnements divers aux piroguiers ou caravaniers qui vont les conduire aux lieux de destination.

*
* *

Sur tous les marchés, on rencontre sensiblement les mêmes produits, dont voici les principaux.

Alimentation : mil, riz, fonio, maïs, oignons, petits fruits divers de la brousse, graine d'oseille, haricots, farine de néré, cimbara, arachides, patates, piments, noix de colas, farine et feuilles de baobab, beurre de karité, beurre ordinaire, miel, poulets, œufs, canards, moutons, chèvres, bœufs, chevaux, poisson sec, beignets de mil, de niébé, gâteaux au miel et gâteaux aux arachides, sel de Tombouctou ou de Nioro, sel d'importation, sucre d'importation.

Vêtements : coton en laine, filé ou tissé en bandes, pain d'indigo, pagnes indigènes, couvertures de coton, casas de laine, sandales, étoffes diverses d'importation.



Fig. 67. — Le métier à tisser des noirs.



Fig. 68. — Un maçon, construisant un grenier en pisé.
Le plancher n'est pas en contact avec le sol, pour éviter l'humidité et surtout les insectes rongeurs.

Mercerie : produits d'importation pour la plupart : fil, aiguilles, bleu, couteaux, cadenas, glaces, clous de girofles, parfums, antimoine, verroterie, etc.

Divers : tabac indigène, cire, outils agricoles, peaux, cordes, poteries, calebasses, pains de chaux, salpêtre, soufre d'importation, allumettes d'importation.

Transports : chevaux, ânes, bœufs porteurs, bois de pirogue, cordages, peaux de bouc, etc.

Certains produits d'exportation comme la laine ou le caoutchouc, les peaux, les plumes, ne figurent pas sur les marchés. Les commerçants envoient des acheteurs indigènes auprès des producteurs, ou bien les producteurs se rendent directement dans la boutique du commerçant exportateur. Il en est de même pour la presque totalité des arachides destinées à l'exportation.

*
* *

Plusieurs grands marchés jouent, par leur situation privilégiée, au carrefour des grandes routes commerciales, le rôle d'*entrepôts* pour certains produits.

On peut dire que, dans ses grandes lignes, le commerce intérieur de la Colonie s'effectue de la façon suivante :

Le Nord *envoie vers le* Sud *le bétail et le sel.*

Le Sud *expédie vers le* Nord *les colas, les articles de parure et les étoffes qu'il tient de l'importation* ;

Le Centre *expédie des grains et du beurre de karité vers le* Nord, *ainsi qu'une partie de ses bandes de coton, de ses pagnes et de ses couvertures de laine ou de coton. L'autre partie est expédiée, avec du bétail et du poisson sec, vers le* Sud. *Par contre, il retient au passage une fraction des échanges qui se font entre le* Nord *et le* Sud.

Nous voyons alors très nettement apparaître le jeu de ces sortes d'entrepôts momentanés, tels que Sikasso, Zignasso, Bobo-Dioulasso, Boubakaniédougou, Rakaye, Saraboutenga, Mané, Ouagadougou, Pouitenga, Safané, San, Djenné, Baramandougou, Sofara, Douentza, Korienza, Saraféré, Nioro, Dia, Tombouctou et Gotteï.

Les colas, la bimbeloterie, les étoffes d'importation venues de la Côte d'Ivoire ou de la Gold-Coast, arrivent sur les marchés de Sikasso, Zignasso, Bobo-Dioulasso, Soubakaniédougou, Rakaye, Saraboutenga, Mané, Ouagadougou, Pouitenga ; ils rencontrent le sel, les bandes de coton, le poisson sec et le bétail venus du Nord et du Centre.

A Safané se reposent les caravanes à l'aller et au retour de leur voyage entre Sofara, Baramandougou, le Macina et le Yatenga d'une part, Sikasso et Bobo d'autre part.

Douentza joue un rôle analogue, sur la route du Mossi, vers Saraféré et Tombouctou.

San est un grand marché de colas, de karités, d'étoffes de coton et de sel (Taodenni et Tichit).

On trouve des approvisionnements considérables de grains, de beurre de karité et condiments divers, de sel, d'étoffes indigènes en coton ou de laine, de poisson sec et de bestiaux, sur les foires de Baramandougou, Sofara, Saraféré et Korienza. Djenné écoule un fort tonnage de sel de Tombouctou et les produits de ses industries de tissage, de broderie et de maroquinerie.

Sofara, en particulier, est un centre d'affaires très important, que justifie son excellente situation géographique. Il est accessible en tout temps par le Bani, auquel il est relié par un petit marigot, et il s'ouvre sur l'intérieur de la Boucle par les routes de Diaba-Djennenkoré et Diaba-Bokar-Belko. Les Maures eux-mêmes y parviennent avec du sel et des moutons en traversant le Niger et le Bani ; ils en remportent des grains.

Quant à Nioro, Dia et Tombouctou, ils mettent en présence, d'une part, le sel et les bestiaux apportés par les caravaniers de Tichit ou de Taodenni et les éleveurs nomades, et d'autre part les grains, étoffes et colas.

Gotteï qui, peu à peu, remplace Dori, est le rendez-vous des bestiaux et du sel qui viennent du haut et des marchandises, denrées diverses et colas qui arrivent du Sud par les marchands mossis et haoussas, ces derniers venant de la Nigeria.

Ajoutons enfin que les villes de Kayes, Bamako, Bougouni, Sikasso, Bobo, Tombouctou, Mopti, etc., où sont groupées les

principales maisons de commerce, jouent elles aussi le rôle d'entrepôts pour les marchandises d'importation européenne. En dehors de la vente directe au consommateur, ces villes écoulent une grande partie de leur stock à des dioulas qui rayonnent ensuite dans le pays. Les produits destinés à l'exportation sur l'Europe y sont, d'autre part, rassemblés.

La législation actuelle favorise-t-elle le commerce intérieur ?

Il est impossible de mettre un chiffre sur le commerce intérieur. Les statistiques sont nécessairement incomplètes ou erronées. Mais on peut affirmer qu'une activité chaque année plus grande, règne sur les marchés, que des produits nouveaux y sont apportés, que les centres d'échange se multiplient, pour le plus grand bien-être des populations, enfin que nombre d'articles de nécessité courante ont vu baisser leurs prix par suite de la concurrence.

La législation fiscale concernant le commerce intérieur a prévu les patentes de commerçants et industriels établis, les droits de place sur les marchés, la taxe spéciale des Syriens et les patentes de colporteurs professionnels.

Nous avons examiné les premières, dans le chapitre précédent, où elles sont mieux à leur place, puisque la majeure partie des maisons de commerce européennes font l'importation et l'exportation.

Un droit journalier est perçu dans les principaux marchés sur les vendeurs qui viennent y installer leurs éventaires. Il varie de 0,05 à 0,20 et peut d'ailleurs être remplacé par un abonnement mensuel pour les marchands qui fréquentent régulièrement la place. Ces droits sont peu élevés et sont en général justifiés par les aménagements et commodités dont l'administration locale s'efforce de doter les marchés pour que les indigènes puissent s'y livrer confortablement à leurs affaires.

Les Syriens non établis en boutiques et vendant sur les marchés paient une patente mensuelle de 30 francs : cette imposition relativement élevée constitue un régime d'exception justifié par

les conditions toutes spéciales dans lesquelles vivent et opèrent ces tribus de marchands qui portent à la fois préjudice aux traitants indigènes et aux commerçants européens.

Quant aux taxes de colportage fixées pour chaque trimestre à 2 francs par charge de 25 à 30 kilos, elles présentaient, en même temps que des difficultés d'application, les inconvénients :

1° de n'être pas en rapport avec la qualité du commerce et par suite avec l'importance des affaires et l'importance des revenus du marchand ;

2° d'obliger les chefs de caravane à se présenter trimestriellement avec leurs convois aux postes administratifs.

Cette dernière obligation était la plus odieuse et la plus préjudiciable à l'indigène, car nombre de marchés qui tirent leur importance de conditions économiques et géographiques bien définies sont, en fait, très éloignés des chefs-lieux de cercle ou de résidence, et en dehors des routes qui les réunissent.

M. le Gouverneur général Ponty a pensé que les transactions du commerce de colportage seraient grandement facilitées et encouragées par la suppression des patentes trimestrielles.

Au Conseil du Gouvernement de juin 1911, cette importante réforme a été décidée ; mais, pour des raisons de police intérieure, une carte de circulation annuelle ayant le caractère de carte d'identité a été imposée à tous les marchands ambulants, car il a paru nécessaire de suivre les faits et gestes de la population errant sur les routes de la colonie, et dont les occupations commerciales apparentes déguisent fréquemment des propagandes et des manœuvres dangereuses pour l'influence française et la sécurité publique.

Certes, il y aurait intérêt à faire preuve du libéralisme le plus absolu, comme nos voisins de Gold-Coast et de Nigeria (1), qui ont supprimé toutes les impositions et obligations pesant sur le trafic ambulant.

(1) Voir notre travail sur l'organisation financière de la Northern-Nigeria (Supplément au *Journal Officiel de l'Afrique occidentale française*) du 10 décembre 1910.

Les avantages qui en résulteraient pour les colporteurs seraient un vif stimulant donné à la production indigène dans les régions où le commerce européen ne peut encore s'établir avec succès, faute de moyens de communications.

Le même producteur, qui est aussi le consommateur des denrées et marchandises apportées par le dioula, bénéficierait de la réduction de prix consécutive à la suppression de tous droits.

L'impôt de capitation pourrait être légèrement augmenté dans les provinces où l'activité commerciale se serait particulièrement développée, et les droits de marché donneraient, de leur côté, des plus-values.

Enfin plus de souplesse et d'aisance seraient données à la vie indigène, et si je ne craignais de paraphraser un mot de Montesquieu, je dirais qu'une colonie se développe plus en raison de sa liberté que de sa fertilité.

Mesures indigènes

L'étude du commerce intérieur de la colonie serait très incomplète si les systèmes de poids et mesures en usage chez les indigènes, pour régler les modes et la valeur de leurs transactions, n'étaient pas exposés tout au moins sommairement. Nous dégagerons ensuite les caractères généraux des différents systèmes adoptés et rechercherons les améliorations qu'il est possible d'y introduire.

*
* *

Mesures de longueur. — Ce sont généralement :

1° La *coudée*, d'une longueur variable, oscillant autour de 0 m. 50, mesurée de l'extrémité du cubitus à celle du doigt majeur ;

2° L'*empan*, mesurée par l'éloignement des extrémités du pouce et du petit doigt, la main étant le plus développée possible approximativement : 0 m. 25 ;

3° Le *pied*, approximativement 0 m. 33 ;

4° La *brasse*, approximativement 1 m. 65;

5° Le *pas*, approximativement 1 mètre.

Ces différentes unités sont déterminées d'après les dimensions des organes et les poses d'un homme de taille moyenne.

Elles ne sont pas représentées par des instruments, si ce n'est dans les régions de la zône sahélienne, Nioro, Goumbou, Sokolo, Tombouctou, où les indigènes utilisent le *Diara* ou le *Kala*.

Le diara du cercle de Nioro, également employé à Kita, est un bâton de 0 m. 70.

Le kala de Sokolo, utilisé dans les cantons d'Akor, de Sokolo, de Ségéla et Nampala est un bâton de 0 m. 50.

Par contre le kala de Dia, utilisé dans les cantons de Dia, Dioura et Gonempébougou et dans le cercle de Djenné, mesure 0 m. 65.

Partout ailleurs, et même dans les petits marchés des régions où, soit le diara soit le kala, est en usage, les longueurs sont mesurées directement par coudées, empan, brasse, pied ou pas; chaque indigène connait la relation qui existe entre les dimensions concernant son propre individu et les dimensions moyennes acceptées.

L'homme de faible taille ajoute deux ou trois travers de doigt à sa coudée; les plus grands prennent l'extrémité du petit doigt ou de l'annulaire au lieu du médius.

Remarquons, en passant, que le kala de Dia se rapproche du « pique bélédi » utilisé chez les Arabes d'Orient pour mesurer les toiles et étoffes tissées dans le pays et dont la longueur est de 0 m. 67.

Le kala de Sokolo est à peu près équivalent à l'ancienne « coudée royale » des Egyptiens qui valait 0 m. 525, et était divisée en 7 palmes ou 28 doigts, chacune de ses divisions étant consacrée à une divinité.

*
* *

Il n'y a pas à proprement parler de multiples ou de sous-multiples de ces mesures de longueur. Toutefois, le *taman* du cercle de Bamako vaut 40 coudées, le *kalaoual* de Djenné vaut 8 kalas,

soit près de 5 mètres, le *tamakalama* de Goumbou et de Sokolo vaut 2 kalas de Sokolo, soit 1 mètre.

Le kala est divisé par trois coches en 4 parties égales valant chacune 1/2 empan.

*
* *

Les étoffes sont généralement mesurées à la coudée et à ses dérivés, le kala et le diara. L'empan sert à mesurer les hauteurs de certains objets et des animaux.

C'est avec le pied qu'on mesure les dimensions linéaires des nattes, du sol des cases.

La brasse est surtout employée dans l'évaluation de la longueur des cordes, et par suite, de la profondeur des puits.

Le pas est affecté aux mesures des côtés d'un champ. Les Foulbés emploient également à cet usage le *kalassal* (1) qui varie de 1 m. 50 à 2 mètres.

*
* *

Mesures de capacité. — Dans les pays où l'islamisme a particulièrement pénétré, chez les Maures, Touaregs, Peuhls, Toucouleurs, Sonhrays, Mandés, on trouve pour les *grains*, des mesures qui sont inspirées du *sâ* et du *moudd* employés par le Prophète (2).

C'est le *sawel* ou *saoual*, appelé *mouré* par les Bambaras, dont la contenance varie de 2 l. 50 à 4 l. 5, suivant les marchés, et le *moudd* ou *mouddi* qui est généralement le quart du précédent.

Par endroits, comme à Nioro, on n'emploie pas l'expression de : *sawel*. L'unité principale est le *moudd* dont il y a trois dimensions :

1° Celui de Nioro, qui est de 4 litres, soit 48 poignées de grains, de la main d'un homme de taille moyenne, ce qui était l'étalon de capacité fixé par El Hadj Omar;

(1) Ce mot signifie : manche de lance.

(2) Le sà vaut 4 moudds. La plus faible quantité de grains imposables, d'après la loi musulmane, est de cinq ouasks représentant 300 sâ.

2° Celui du Diawara qui est de 3 litres, soit 36 poignées ;

3° Un autre moudd de 2 litres est employé dans le commerce avec les Maures (1).

Le moudd de Nioro a un sous-multiple qui est le *niguifé*. Il contient 1 litre.

A Goumbou, on trouve les mêmes mesures.

Dans le cercle de Sokolo, où le *sawel* est en usage, ses dimensions sont très variables dans la plupart des cantons ; mais sur le marché de Dia, il n'est employé qu'un seul type, mesurant 3 litres sans « chapeau » et 3 l. 50 avec chapeau. Tous les autres sawels sont proscrits ; cette unification date de Cheikou Ahmadou, qui rendit cette étalon applicable dans tous les territoires de son commandement, et installa des mesureurs officiels dans les principaux marchés : cette dernière coutume s'est d'ailleurs maintenue à Dia, où il existe encore deux mesureurs attitrés auxquels les indigènes recourent dans leurs transactions, moyennant une rémunération de 1/50 sur le montant de la vente (2).

Les sawel ou moudd employés sont généralement constitués par des sortes de tronc de cône ouverts à leur plus grande base et creusés dans une masse de bois de *ficus* ou de *spondias birea*, ou par de simples calebasses.

*
* *

Dans les pays restés fétichistes, comme le Mossi, le Gourma, les pays Lobi, Bobo, Sénofo, aucun principe directeur ne règle les mesures de *grains*.

Ce sont des calebasses de dimensions plus ou moins grandes. Très souvent même, *l'unité de mesure varie dans l'année. C'est le prix de vente qui est fixe*.

Au lendemain des récoltes on emploie des récipients assez volumineux ; il sont réduits progressivement dans la suite.

*
* *

(1) Lasselves.
(2) Descemet.



Cliché de l'auteur

FIG. 69. — **Aux bords du Niger.**

Femmes peuhls de moyenne condition, venant présenter des calebasses pleines de lait aux passagers



Cliché de l'auteur

FIG. 70. — **Dans le Delta central.**

Tisserand de *casas* en laine ou *mabo*; dans le fond, à droite, la hutte de paille, de type peuhl.

Pour la vente des *matières grasses* — beurre, huile, beurre de karité — et des *liquides* — hydromel, dolo, m'pégou etc. —, du *tabac*, on emploie suivant les contrées des mesures très variables, spéciales à chaque groupement d'indigènes, souvent à chaque vendeur, et n'ayant aucune relation entre elles ni avec un étalon déterminé.

*
* *

Mesures de poids. — On ne trouve de mesures de poids que dans les régions où se fait le commerce des métaux précieux; elles sont employées par les marchands d'or et les forgerons qui, seuls, détiennent des petites balances, généralement en cuivre, analogues à notre trébuchet.

Les poids employés sont le *moutkhal* ou *moutouqual* (1) ayant en moyenne le poids d'un gros, soit 4 grammes environ, mais atteignant jusqu'à 5 grammes à Tombouctou par exemple.

Il y a des multiples du moutkhal, représentant 2, 3, 4 ou 5 unités et des sous-multiples équivalent à 1/2 m. ou à 1/4 m. A Sokolo on trouve aussi le *rateul* qui pèse 100 moutkhal, le *grand kharoui* qui pèse 66 moutkhal et 2/3, le *petit kharoui* qui est la moitié du précédent, le *wakié* qui est de 1/5 du petit kharoui.

Ces différentes mesures sont quelquefois représentées par des poids de cuivre marqués, d'origine arabe ou européenne, et plus généralement par des petites masses de cuivre ou de plomb de même importance, équivalant au moutkhal, à ses multiples ou à ses sous-multiples. Nombre de détenteurs de balances ne possèdent pas de poids en cuivre ou en plomb et se contentent des graines de certains arbres ou arbustes dont l'équivalence par rapport aux fractions du moutkhal a été reconnue.

Ce sont les graines du *tali* (*Erythrophleum guineense*) (2) qui

(1) Le mit k'al des Arabes vaut 24 k'irât, le k'irât valant environ 2 décigrammes.

(2) Légumineuse césalpinée, dont l'écorce est employée par certaines tribus comme poison d'épreuve. Les eaux qui sont ombragées par les « talis » sont dangereuses pour les bestiaux. Les débris qui tombent de ces arbres provoquent la corruption du liquide.

pèsent approximativement 7 décigrammes, soit 1/6 de moutkhal; les graines du *tomi* (*Tamarindus indica*) : 3 décigrammes ; les graines de *bagana* (*Acacia adansonii*) : 2 décigrammes ; les graines du *guelen* (*Prosopis oblonga*) : 1 décigramme.

*
* *

En pays malinké et bambara, on pèse le coton avec des balances grossières, dont le fléau est fait d'un bâton et les plateaux constitués par de grandes calebasses suspendues par des ficelles. Les poids employés sont des pierres (*koulou*) de poids variable : 800 à 1200 grammes.

*
* *

Dans les pays ou le commerce des métaux précieux n'est pas pratiqué, tels que Gao, Dori, Tillabéry, le Mossi, de Sikasso, Koury, Koutiala, on ne rencontre pas de balances.

Monnaies

L'usage des monnaies françaises (*pièces d'argent* de 5 francs, de 2 francs, de 1 franc, de 0 fr. 50; pièces de billon de 0 fr. 10, 0 fr. 05, 0 fr. 02, 0 fr. 01), s'est répandu très rapidement dans le pays au cours de ces dernières années par suite du commerce d'exportation. Les pièces d'or anglaises, les schellings et les double schellings ont même pénétré dans certaines provinces voisines de la Gold-Coast et dans le territoire militaire du Niger.

Les cauris, petits coquillages provenant de la côte orientale d'Afrique, importés sur la côte occidentale, qui constituaient autrefois la presque totalité de la monnaie indigène, sont encore dans le pays. Mais ils se sont dispersés par suite de la multiplication du commerce intérieur et servent, sur les marchés, aux petites transactions entre indigènes.

Leur valeur est très variable suivant les régions, et surtout suivant les époques de l'année. La nécessité de payer l'impôt

en argent français provoque fréquemment de l'agiotage sur cette monnaie.

Au début de l'année, époque du versement de la capitation, le cours des cauris descend quelquefois à 8.000 pour 5 francs. Il a été jusqu'à 12.000, dans le Mossi. Il est en moyenne de 5.000 pour 5 francs.

Considérations générales sur les mesures indigènes

Laissons de côté, pour le moment, la question des monnaies, sur laquelle nous reviendrons plus loin à propos de la circulation monétaire.

Nous voyons que les mesures indigènes ne correspondent pas à un système déterminé, à partir d'une base précise.

Il n'y a aucune relation entre les mesures de longueur et les mesures de capacité ou de poids. Les surfaces ni les volumes ne sont évalués. Le temps n'est pas compté, si ce n'est par le nombre de lunes et le nombre de jours, ou mieux de nuits. S'il faut indiquer le temps nécessaire pour aller d'un point à un autre, les indigènes de toutes les régions n'ont d'autre moyen que de comparer les hauteurs du soleil au départ et à l'arrivée.

Nous avons vu que la coudée, l'empan, la brasse, le pied, le pas, étaient d'un usage général dans toutes les contrées. Par leur nature même, ces instruments d'évaluation sont à la disposition de tous. D'ailleurs les marchands *ambulants* de tissus, de bandes de coton et de cordes, circulant à travers le pays, ont naturellement répandu l'emploi de mesures uniformes pour les longueurs, principalement de la coudée, chez toutes les peuplades, même les plus primitives.

L'unification relative des mesures de poids s'explique également par ce fait que le commerce de l'or du Soudan a été draîné pendant de longs siècles vers Tombouctou et Gao par des marchands musulmans.

Il en est autrement des mesures de capacité, utilisées pour des denrées qui sont généralement vendues près des lieux de production et qui sont peu susceptibles, par leur faible valeur, ou

leur danger de corruption, de supporter un long voyage. Ces mesures devaient donc conserver un caractère plus local et présenter des divergences très grandes suivant les différentes contrées.

*
* *

Il ressort de la description des poids et mesures faite dans les pages précédentes, que la loi musulmane a été l'inspiratrice des instruments d'évaluation applicables aux principales denrées, partout où l'Islam a pénétré.

Des essais de stabilisation furent tentés par différents chefs foulbés et toucouleurs, tels que Cheikhou Ahmadou et El Hadj Omar. Cheikhou Ahmadou (1810-1844) fixa l'étalon de longueur et l'étalon de capacité — kala et sawel de Dia — pour toute l'étendue de son empire. En particulier, Dori, qui en dépendait, avait les mêmes mesures que Dia.

Cheikhou Ahmadou se complut d'ailleurs à établir une véritable organisation économique et fiscale dans ses Etats. Nous avons vu, à propos de l'élevage des Peuhls dans le Delta Central du Niger, que la création des « amirou de bœufs » et des « amirou de moutons » est son œuvre.

Application du système métrique

L'expansion des comptoirs européens dans les principaux marchés de l'intérieur a peu à peu familiarisé les indigènes avec les mesures françaises en usage chez nos commerçants ; il convient de se demander si l'heure n'est pas venue de tenter la généralisation des poids et mesures métriques dans les transactions commerciales qui s'effectuent entre les indigènes eux-mêmes.

Le système français a été adopté par un grand nombre de pays étrangers ; il semble normal que nos colonies soit appelées à en bénéficier le plus rapidement possible. La simplicité et la sincérité dans les différentes évaluations, la précision dans la détermination des mercuriales, le progrès de notre

influence morale, qui résulteront de son application, sont des raisons profondes pour ne pas négliger une réforme aussi importante.

Mais il faut se rendre compte des conditions et des formes dans lesquelles il est possible de la réaliser progressivement.

Il ne s'agit pas de décréter que les mesures comprises dans le système métrique sont applicables dans la colonie à partir d'une date déterminée, à l'exclusion de toutes les autres. Il faut d'abord préparer l'esprit des populations, si diverses par leur culture intellectuelle, leurs facultés d'assimilation et leur volonté de s'adapter à nos usages, en répandant peu à peu quelques types de nos mesures se rapprochant le plus possible, par leurs dimensions, de celles qui sont actuellement employées sur les marchés locaux.

En matière économique, comme en matière politique, il faut diriger l'évolution des indigènes en tenant compte de leur état initial et de leur aptitude à varier. On ne peut détruire, par de simples arrêts, les habitudes fondamentales de la vie d'un peuple et les remplacer par un ordre nouveau.

C'est pourquoi, la seule méthode qui convienne pour l'introduction progressive de notre système métrique dans les transactions entre indigènes nous paraît être la suivante :

Dans les principaux marchés de la colonie, il sera remis au percepteur des droits de place un système très simple de poids et mesures : 1° *Un mètre* avec ses divisions en centimètres , 2° *une mesure de 1 litre* avec deux sous-multiples : 1/10 litre et 1/2 litre, et deux multiples : 4 litres et 20 litres ; 3° une *balance* pouvant effectuer des pesées inférieures à 10 kilos et assez précise pour qu'on puisse évaluer à un *décigramme* près.

Ces différentes mesures se rapprochent de celles qui sont utilisées par les indigènes, ou sont en relation simple avec elles :

Le mètre correspondrait au tamakalama de Sokolo ou à la double-coudée ; le 1/2 mètre correspondrait à la coudée ; le 1/4 de mètre à *l'empan*. Le litre correspondrait aux mesures de lait et de dolo ; le décilitre aux mesures de tabac à priser.

Ces différents instruments, ainsi que le double-décalitre, serviraient au percepteur à étalonner les mesures que les indi-

gènes seraient *encouragés* à fabriquer avec le bois du pays, les calebasses ou les textiles, en attendant qu'ils puissent en acheter d'origine française. Des vérifications seraient obligatoires de temps en temps.

Quant à la balance, elle servirait à étalonner les instruments similaires utilisés pour peser les lingots d'or, d'argent ou le coton. Nous avons prévu qu'elle pourrait faire les pesées au décigramme près, de façon à contrôler le poids des graines de tali, tombi, bagana ou guelen dont se servent les marchands d'or.

C'est ainsi que, progressivement, nous pourrons façonner les habitudes commerciales des différentes populations du Haut-Sénégal-Niger, d'après le style que nous désirons uniformiser et répandre.

L'enseignement théorique du système métrique complet, avec tous ses détails, ses avantages, sa philosophie même, devra, en même temps, se poursuivre dans nos écoles, où la génération nouvelle reçoit les bienfaits d'un enseignement utilitaire.

De cette façon, l'application intégrale du système métrique deviendra peu à peu une conséquence naturelle de l'éducation distribuée, chez des peuples que l'empirisme aura déjà convaincus des avantages pratiques de son utilisation partielle.

Circulation monétaire

C'est le régime monétaire français qui est en usage dans les colonies de l'Afrique Occidentale française. Mais il n'y a que de la monnaie d'argent et de bronze en circulation ou des billets de la Banque de l'A. O. F., payables en argent.

Particulièrement dans le Haut-Sénégal-Niger, à côté de la monnaie divisionnaire française, nous avons vu qu'il existait encore des cauris, sorte de coquillage originaire de la côte orientale d'Afrique, qui a été apporté à pleines cales par les naviga-

teurs, au moment où la traite florissait sur les rivages du golfe de Bénin et dans les Oil-Rivers.

Ces cauris, dont le taux d'équivalence en monnaie d'argent varie en moyenne de 1.000 à 2.000 pour un franc, suivant les régions et suivant les époques de l'année, ne sont pas acceptés dans les caisses publiques, et tous les efforts de l'administration tendent à les faire disparaître devant nos centimes et double-centimes.

Toutefois, pour qu'un instrument d'échanges tel que le cauris disparaisse, malgré sa valeur intrinsèque nulle et son encombrement, à valeur conventionnelle très faible, il faut encore mettre dans la circulation une monnaie de substitution en quantité suffisante pour faire face à tous les besoins des transactions intérieures et extérieures.

Or le cauris répond pour le moment à certaines nécessités du commerce extérieur, car le centime même représente une valeur très supérieure à certains achats courants sur les marchés locaux. Le cauris sert également aux transactions avec les pays étrangers limitrophes, où il est toujours en usage. Là où il n'y a pas d'or c'est effectivement le cauris qui, en matière de commerce africain, est « la bonne monnaie » et non l'argent.

*
* *

Quoi qu'il en soit, au cours de ces dernières années, la colonie du Haut-Sénégal-Niger a vu sa *circulation monétaire d'argent augmenter* dans de très vastes proportions ; on peut estimer à près d'un million, l'accroissement annuel des disponibilités du pays, sauf en 1907-1908 où la campagne du caoutchouc a été très mauvaise, les exportations de caoutchouc étant tombées de 4.000.000 à 1.500.000 francs.

Or si l'on considérait uniquement les tableaux donnés plus haut des importations et des exportations de la colonie, on arriverait à une conclusion absolument contraire, car la *balance du commerce* semble avoir toujours été très défavorable et le numéraire devrait disparaître. C'est seulement dans le tableau que nous avons donné pour 1910, qu'il y a sensiblement équivalence entre les importations et les exportations.

Tout d'abord, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, les statistiques données officiellement avant 1910 ne sont certainement pas exactes.

La voie du Sahel a toujours provoqué, en fin de compte, un mouvement de monnaie vers la colonie ; l'importation est inférieure à l'exportation, car les nomades transforment à Kayes et Bamako le produit de la vente qu'ils font de leurs animaux non seulement dans la colonie, mais au Sénégal et en Guinée.

La voie des colonies du Sud provoque, elle aussi, un apport de numéraire dans le Haut-Sénégal-Niger, qui est égal à la différence des importations et des exportations. Cette différence se solde soit en argent français avec les colonies françaises, soit en or avec la colonie anglaise de la Gold-Coast (1).

Chaque année, c'est en or anglais (livre et 1/2 livre) un afflux d'environ 400.000 francs dans nos caisses publiques, lors de la rentrée des impôts, sans compter ce qui reste entre les mains des indigènes.

Quant à la voie du Sénégal, elle apparaît comme très nettement déficitaire, dès le début. Mais il faut considérer qu'une grande partie des importations est relative à du matériel des maisons de commerce, des compagnies industrielles (mines de Siguiri, Tinkisso, de Sénégambie), acheté sur les fonds de sociétés constituées en Europe, ou de particuliers qui viennent créer des installations nouvelles dans la colonie, ou en augmenter d'anciennes. En un mot, toutes les importations ne sont pas payées par le consommateur local, et une certaine partie de ces importations représente une avance de capitaux métropolitains, au même titre, en quelque sorte, que les importations de matériaux destinés aux constructions et travaux entrepris sur les fonds des emprunts réalisés par l'Afrique Occidentale française (2).

(1) Avec le Togo, les transactions sont presque nulles et se font seulement sous forme d'échanges de matières contre animaux ou cauris, car il n'y a pas d'or en circulation dans le Haut-Togo.

(2) Dont la colonie n'a d'ailleurs bénéficié que pour la mission d'études hydrographiques du Niger, la construction du dispensaire de Kita, de l'hôpital de Bamako et de la ligne télégraphique Tombouctou-Niamey-Zinder.



Cliché du Dr Thomas

Fig. 71. — Petit bac indigène, sur le Banifuig.



Cliché du Dr Thomas

Fig. 72. — Caravane de colporteurs traversant la Bagoë.

Ajoutons aux apports directs des capitaux métropolitains pour les premières mises commerciales ou industrielles, et aux apports sur fonds d'emprunt, les paiements de la solde des troupes indigènes du corps d'occupation de la colonie, les dépenses de construction et d'entretien des campements, des transports, etc., qui sont effectuées sur les fonds de l'Etat français (budget du Ministère des Colonies), soit 1.800.000 francs au moins pour chaque exercice.

Nous aurons ainsi l'explication de ce fait que, malgré les remises de bénéfices que font sur France les maisons de commerce, malgré les envois de fonds effectués sur la Métropole par personnel en service, malgré les traitements payés en France, sur le compte du budget de la colonie, au personnel en congé, malgré la balance commerciale jusqu'à présent défavorable, *l'enrichissement monétaire du pays*, qui a commencé avec les troupes de la conquête et continué par les dépenses faites sur place pour le chemin de fer Kayes-Niger, se soit développé assez rapidement (1).

Depuis trois ans, la totalité des recettes figurant au budget, soit près de 8 millions, rentre très facilement en argent, alors qu'en 1903 seulement, il y avait à peine 1/3 des perceptions en numéraire.

(1) En même temps l'encaisse du Trésor augmente chaque année sans qu'il y ait envoi de fonds de la caisse centrale. Ces deux faits apparemment contradictoires s'expliquent par ce que nous venons d'exposer.

CHAPITRE III

Vues d'avenir sur le commerce de la colonie. La marche des budgets

Grandes directions du commerce extérieur. — Les différences des systèmes monétaires : nécessité d'une convention internationale. — Progression parallèle des budgets et du commerce extérieur.

Le développement du commerce extérieur et intérieur de la colonie est principalement fonction de l'élément : *exportation des produits du cru*. Un seul exemple le fera comprendre : avec l'argent que le récolteur du Sud retire de la vente de son caoutchouc, il achète des colas de la Côte d'Ivoire, des étoffes d'Europe, du bétail et du sel des nomades du Nord de la colonie.

En un mot, toute transaction entre une région quelconque et l'extérieur de la colonie détermine des transactions intérieures par lesquelles se diffuse la fortune monétaire dans le pays tout entier.

Il sera possible par une action patente, visant la technique des différentes cultures, de l'élevage et des transports, de mettre la production indigène en rapport plus parfait avec les demandes de l'industriel métropolitain ou du consommateur des colonies limitrophes. C'est une question de temps et de méthode ; le pays lui-même est le fonds qui manque le moins.

Au point de vue des voies d'écoulement sur l'Europe, les régions soudanaises sont dans une situation très défavorable par

rapport aux colonies côtières. Il faut considérer en effet que la frontière du Haut-Sénégal-Niger, se trouve, à vol d'oiseau à une distance moyenne de 600 kilomètres de la mer. Par les voies fluviales et ferrées actuelles, c'est une distance de près de 1.000 kilomètres avec les ports sénégalais ou les ports de Guinée.

Si, au lieu de la frontière, nous envisageons les principaux foyers économiques de la colonie :

La vallée moyenne du Niger a son centre de gravité à 2.000 kilomètres de Saint-Louis (par la voie du fleuve Sénégal) et à 1.500 kilomètres de Konakry ;

Par contre *la région de Bougouni* se trouve à 900 kilomètres de la côte de Guinée ;

La région de Sikasso et Bobo-Dioulasso à 600 kilomètres des ports de la Côte d'Ivoire ;

Ouagadougou et Fada N'Gourma à 700 kilomètres des ports de la Gold-Coast et du Togo.

La situation respective de ces principaux centres de production par rapport à l'accès sur l'Océan *déterminera nécessairement*, dans l'avenir, les grandes directions du *commerce extérieur*.

Jusqu'à présent, le commerce de la vallée du Niger, de Bougouni, Sikasso et Bobo-Dioulasso avec la métropole, a été canalisé par le fleuve Sénégal et le chemin de fer de Kayes au Niger. Le chemin de fer de la Guinée étant arrivé à Kouroussa à la fin de 1910, la ligne de démarcation des zones d'attraction entre la voie Sénégal et la voie Guinée, qui passait bien au Sud de Siguiri, doit, à l'heure actuelle, traverser le Niger aux environs de Bamako (1). Le Sud-Ouest du cercle de Bougouni est tombé dans la zone d'attraction du chemin de fer de Guinée ; Sikasso, Bobo-Dioulasso restent dans celle du Sénégal.

La ligne Thiès-Kayes (ou une variante possible) qui mettra en relations permanentes la vallée du Niger avec le port de Dakar, ne modifiera pas cette démarcation, mais va permettre à toute époque de l'année le ravitaillement des maisons de com-

(1) Voir Titre III (Voies de communication). Tome I.

merce et des entreprises industrielles du Haut-Sénégal-Niger, aussi bien que l'exportation des produits soudanais. Par cette dernière ligne, deux grands avantages seront d'ailleurs obtenus au point de vue commercial : d'abord la possibilité d'approvisionner les comptoirs au fur et à mesure des besoins, et d'expédier immédiatement en Europe les denrées achetées sur place, ce qui évitera l'immobilisation des capitaux.

D'autre part, il sera possible de diriger avec une sécurité relative les cours d'achat locaux d'après les cours des places métropolitaines, l'époque d'achat et l'époque de la réalisation des produits exportés pouvant être assez rapprochées.

Si, dans un avenir prochain, les colonies côtières, Côte d'Ivoire, Gold-Coast et même Togo, activent leurs voies de pénétration dans l'intérieur, il est certain que la région Est de Bougouni, les cercles de Sikasso et Bobo-Dioulasso et du Lobi seront dans la zone d'attraction du chemin de fer de la côte d'Ivoire ; Ouagadougou et Fada N'Gourma risqueront d'être dans celles du chemin de fer anglais ou de la voie allemande (1).

Il sera impossible de lutter contre les conditions de transport si nettement favorables qu'offriront, en raison de la distance à la mer, les voies ferrées dont nous venons de parler, par rapport à la voie du Sénégal et à celle de la Guinée.

D'ailleurs, la colonie en tirera grand profit, car les pays côtiers enrichis par le commerce extérieur que développeront leurs chemins de fer, constitueront un débouché de plus en plus considérable pour les produits de la vallée du Niger, du Mossi, du Liptako et de Fada N'Gourma.

Il s'agit, dès maintenant, de construire des routes vers le Sud et de donner toutes facilités de circulation à nos produits.

*
* *

Une difficulté se présente, avons-nous dit plus haut, qui entrave le développement des relations commerciales avec les

(1) Voir Titre III (Voies de communication) Tome I.



Cliché du Dr Dupont

Fig. 73. — Bœufs au pâturage, dans la région d'Ouahigouya.



Cliché du Dr Dupont

Fig. 74. — Caravanes de mossis.
Allant vendre leurs rouleaux de bandes de coton à Tombouctou.

colonies étrangères du Sud : *c'est la différence des systèmes monétaires.*

Cette difficulté est en partie atténuée avec la Gold-Coast, depuis que la banque anglaise de Koumassi met de l'or en circulation. Mais on comprend qu'une monnaie divisionnaire acceptée de part et d'autre de la frontière, fait gravement défaut pour la facilité des transactions. Le cauris, par sa faible valeur et son encombrement, ne suffit pas. Bien plus, sa valeur intrinsèque nulle le rend dangereux. Comme la balance du commerce avec les colonies étrangères de la côte qui, déjà, nous est très favorable, pourrait le devenir beaucoup plus dans l'avenir, le préjudice nous atteint particulièrement.

Avec le Togo, où il n'y a pas d'or en circulation, notre commerce d'exportation ne peut se développer. La situation est la même pour nos territoires de l'Est-Nigérien, en regard de la Northern-Nigeria, ainsi que nous l'avons montré dans nos rapports de mission (1909).

Dans les pays civilisés, les opérations de commerce extérieur peuvent se régler par des mouvements entre les banques, les soldes éventuels se réglant seuls par des envois d'or. Mais dans l'Ouest Africain, les transactions de colonie à colonie se font en grande partie par les indigènes qui ignorent le fonctionnement des banques, dont les établissements sont du reste, trop clairsemés.

Ces transactions se réglant par le moyen de numéraire — lorsqu'il n'y a pas échange pur et simple — il semble utile, et *ce sera peut-être indispensable dans l'avenir, qu'il y ait une sorte d'unité dans le système monétaire de l'Ouest-Africain franco-anglais-allemand.*

Une convention pourrait être conclue entre les trois puissances intéressées, dans le genre de la convention établie entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce.

La monnaie d'argent serait seule visée, la monnaie d'or ayant sa valeur intrinsèque calculée d'après son titre. Qu'une monnaie d'argent unique soit acceptée, ou que certaines pièces d'argent des différents pays signataires soient admises en circulation à leur valeur nominale, la convention devrait stipuler

qu'à époques fixes, et en cas de dénonciation de la convention, les stocks d'argent seraient échangés d'après leur valeur nominale, le solde se payant en or.

J'ai la conviction qu'une telle convention, dont l'élaboration serait confiée à une commission internationale, serait de nature à développer les relations commerciales entre les différents éléments territoriaux de l'Ouest-Africain.

Quant à notre colonie du Haut-Sénégal-Niger, elle serait appelée à en bénéficier tout particulièrement par sa situation géographique d'hinterland, et par la nature de ses ressources qui déterminent nécessairement la qualité et la direction de son évolution commerciale.

La marche des budgets

Il est intéressant de montrer la marche des budgets de la colonie au cours des dernières années. On verra qu'ils ont progressé très rapidement avec le commerce extérieur.

Le tableau suivant a été dressé en tenant compte de ce que, à partir de 1903 jusqu'en 1904, les recettes et dépenses des territoires civils et de la partie du territoire militaire du Niger dont l'ensemble constitue bien le groupement que nous étudions, étaient classées dans le budget de la Sénégambie-Niger (1).

A partir du 1er janvier 1905 (décret du 18 octobre 1904 réorganisant l'A. O. F.) il faut, *pour avoir des éléments comparables*, ajouter au budget local du Haut-Sénégal-Niger, la fraction du budget annexe du territoire militaire relative à la partie de cette formation administrative comprenant les cercles du fleuve. Nous avons, pour cela, ajouté la moitié du montant du budget annexe, ce qui est une approximation très satisfaisante.

(1) C'étaient les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger avec le premier et le deuxième territoires militaires (Tombouctou et Bobo-Dioulasso), ayant en 1900, 1901 et 1902 un budget autonome, quoique étant considérés comme une dépendance du Sénégal.

Marche de la situation financière de la colonie du Haut-Sénégal Niger

Années	Recettes effectuées		Dépenses effectuées	
	Budget local	Budget annexe Terr. milit.	Budget local	Budget annexe Terr. milit.
1901	3.425.283.00	»	»	»
1902	4.246.860,00	»	»	»
1903	»	»	»	»
1904	»	»	»	»
1905	5.781.543,26	986.014,62	5.529.015,46	782.489,65
1906	5.419.752,83	1.037.952,98	5.392.917,01	995.874,84
1907	6.110.792,36	1.325.365,72	6.101.642,97	1.202.147,00
1908	6.786.953,14	1.624.746,49	6.475.433,99	1.370.932,94
1909	7.363.838,89	1.758.636,47	7.196.364,79	1.629.189,21
1910	7.420.000	1.705.000 (chiffres des prévisions).		

Les chiffres à comparer, pour voir la progression réelle des recettes des territoires qui nous occupent, sont donc :

Année 1901	3.425.283
— 1902	4.246.860
— 1903	»
— 1904	»
— 1905	5.674.550,57
— 1906	5.938.729,32
— 1907	6.673.475,22
— 1908	7.559.326,38
— 1909	8.243.156
— 1910. 8.272.500 (prévisions)	

On voit que la progression est ferme. Ajoutons que la caisse de réserve a été portée de *612.071 fr. 34* en 1905 à *1.500.000 fr.* en fin 1910.

Il convient de retenir cette situation financière excellente de la colonie, après les grands travaux qui ont été exécutés sur les ressources propres du budget local, comme la construction de la ville de Koulouba, la création du Service de navigation à vapeur du Niger, l'aménagement des villes de Kayes et Bamako, où l'eau et l'électricité sont distribuées dans toutes les maisons, et la construction de ponts, de routes et de puits dans toutes les provinces.

Elle fait le plus grand honneur aux deux Gouverneurs, MM. Ponty et Clozel, et à M. Roume qui donna une impulsion magistrale au développement économique de l'Afrique Occidentale française toute entière, pendant les cinq années qu'il a passées à la tête du Gouvernement général.



Cliché Paulin

Fig. 75. — Marché indigène : Touaregs, Maures, Songhrays, etc.



Cliché Paulin

Fig. 76. — Une Rue à Tombouctou.

TITRE XI

Conclusions

Il ressort très nettement de cette série d'études, que le Haut-Sénégal-Niger offre les productions les plus variées dans tous les domaines : agriculture, élevage, flore et faune ; le sous-sol même contient de précieux gisements.

Quant à l'habitant, son industrie est médiocre, et il incline à gaspiller, sans ménagements et sans calculs d'avenir, les ressources qu'une terre riche et généreuse livre sans compter à ses besoins. Si une préparation ou une transformation lui est demandée pour constituer, à partir de la matière naturelle, un objet d'utilité ou de commerce, on constate la plupart du temps une malfaçon préjudiciable à l'usage ou à la valeur marchande du produit.

Son ignorance en est la cause profonde. Ne connaissant que les interprétations superficielles des phénomènes de la nature, qui lui sont transmises par l'observation traditionnelle de ses ancêtres, l'indigène est momifié dans des habitudes et des procédés d'où il ne peut songer de lui-même à sortir. Les moyens qu'il met en œuvre sont nécessairement stables puisque sa science ne progresse point.

Il est vrai, toutefois, que nous avons assisté à un essor considérable, durant les dix dernières années, aussi bien dans les affaires traitées avec l'extérieur que dans le commerce entre les différentes provinces de la colonie.

Mais il n'y a pas eu de progrès dans la qualité de la produc-

tion, ni dans le mode de présentation, si l'on en excepte le caoutchouc. L'indigène a tout simplement cultivé des superficies plus grandes, augmenté certaines cueillettes, et cherché la réalisation des produits de l'élevage du bétail, parce que des besoins d'argent lui étaient venus par le paiement obligatoire et régulier des impôts et par l'exposition alléchante des marchandises dans la boutique du marchand européen ou dans le ballot du colporteur.

Une sage administration, assurant la sécurité et la liberté partout et pour tous, une légion de commerçants actifs et hardis, sollicitant sans trève l'indigène d'augmenter ses apports de denrées exportables, ont déterminé cet élan d'activité, qui doit surprendre ceux qui connaissent le peu d'inclination de l'indigène vers l'effort. Mais encore une fois, *la technique même du producteur n'a pas beaucoup varié.*

La prospérité générale du pays s'est accrue, cependant, et les budgets ont connu des progressions fidèles.

Les recettes ont passé, comme nous l'avons vu, de 3.425.283 francs (chiffre du compte définitif de l'exercice) en 1901, à 8.325.000 francs (chiffre prévu au budget) en 1911.

Et les recettes provenant des droits de douane, qui sont attribuées au budget général de l'Afrique Occidentale Française et qui ne représentant pas moins de 1.000.000 de francs à l'heure actuelle, ne figurent pas dans ces termes de comparaison !

On peut se demander si l'impôt exigé au titre de la capitation (1), qui constitue la majeure partie des recettes (6.260.000 francs sont prévus en 1911) ne dépasse pas les facultés contributives du pays.

(1) On connaît l'assiette de cet impôt :

« Tous les indigènes habitants du Haut-Sénégal-Niger sont soumis au paiement annuel d'un impôt personnel, variant de 0,25 à 4,50. fixé par les Commandants de cercles ou Résidents, conformément aux rôles dûment arrêtés et approuvés en Conseil d'administration.

« Sont exempts de cet impôt : 1° les militaires de toutes armes et tous grades en service en Afrique Occidentale Française, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, pendant la durée de leur service ; 2° Les gens sans ressources et sans famille, atteints d'infirmités qui les mettent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins ; 3° Les enfants au-dessous de huit ans. »

Il est assez difficile de chiffrer exactement de telles possibilités, mais il nous semble qu'on peut trouver un critérium très certain de la répercussion de l'impôt personnel, dans la situation du troupeau.

En reprenant les totalisations faites au cours des titres qui précèdent, on voit que la fortune indigène, en bétail, s'élève à plus de *cent millions de francs :*

Bœufs.	402.000	à	30	francs	=	12.060.000 francs
Vaches	805.000	à	80	»	=	64.400.000 »
Chevaux	37.000	à	250	»	=	20.000.000 »
Juments	43.000					
Anes	250.000	à	30	»	=	7.500.000 »
Ovidés mâles . .	780.000	à	2	»	=	5.475.000 »
Ovidés femelles. .	140.000					
				Total. . . .		109.435.000 francs

Les 6.260.000 francs demandés à l'impôt de capitation représentent à peine le 1/17 du capital bétail.

Or, si l'on admet seulement une proportion de naissances de 30 0/0 sur l'effectif des femelles, le revenu annuel du troupeau est d'environ 12.000.000 de francs.

Le troupeau étant nourri (les chevaux, en partie, exceptés) sur les terres domaniales, et ne coûtant d'autre effort à l'indigène que le gardiennage, *il n'est donc pas excessif de demander au pays un impôt qui se réduit à la moitié du seul revenu mobilier dont la nature fait tous les frais.*

*
* *

Les problèmes que nous avons le devoir de résoudre, pour donner à une colonie comme le Haut-Sénégal-Niger le développement économique qu'elle est en droit d'espérer, sont de deux sortes : *les uns concernent le pays*, admirable réservoir de matières premières pour nos usines métropolitaines, et de denrées alimentaires pour les colonies voisines de la côte ; *les autres concernent l'habitant indigène* qui, en raison du climat, est le seul capable de fournir un effort physique soutenu et restera toujours le producteur principal, en même temps que le client le plus important de nos produits manufacturés.

Construire, améliorer et organiser des voies de communication, aménager des ports sur les fleuves aux points de concentration des produits de l'intérieur, se rendre maître, dans la limite du possible, du mouvement des eaux, en vue d'utiliser des chutes pour la génération de force motrice et d'irriguer en temps opportun de vastes espaces qui, à l'heure actuelle, sont abandonnés ou incomplètement utilisés, tels doivent être les principaux objets de notre intervention directe en ce qui concerne le pays lui-même.

Le seul *delta central* du Niger qui représente, avons-nous dit, 30.000 kilomètres de superficie, n'est peuplé que de 250.000 habitants, soit une densité de huit habitants au kilomètre carré. Si l'on songe que l'*Egypte cultivée*, qui se réduit aux terres irriguées par les eaux du Nil, nourrit 409 habitants par kilomètre carré, des espérances illimitées peuvent être fondées sur cette seule partie de notre colonie. Certes, le limon du Niger porté chaque année sur les terres inondées naturellement, ne paraît pas aussi fertilisant que celui du Nil, élaboré dans les marécages du Bahr-El-Ghazal; mais il n'est pas douteux que des irrigations en saison sèche permettraient de faire une nouvelle récolte de certains produits après celle de l'hivernage, et de réussir des cultures impraticables à l'heure actuelle.

Cette région est d'autant plus intéressante à étudier en vue d'aménagements futurs, qu'elle paraît être la seule où l'agriculture industrielle peut être entreprise par des colons européens ; les immenses plaines d'alluvions où pacagent les troupeaux des pasteurs, offrent à la charrue des champs tous défrichés, et des sillons de plusieurs dizaines de kilomètres peuvent être creusés d'une seule tenue, pour recevoir la semence de blé, de riz, de tabac et des textiles précieux, comme le coton et le dâ.

Des travaux gigantesques seraient nécessaires pour discipliner les eaux du Niger et en assurer la distribution dans l'intérieur des terres, au gré des multiples besoins de l'agriculture et de l'élevage ; il faut d'ailleurs, avant de songer à les entreprendre, que des mesures précises de nivellement soient faites suivant le profil en long du fleuve et suivant un réseau serré de profils en travers, de façon à se rendre compte des effets de

tel ouvrage destiné à modifier le débit du courant ; il faut que la perméabilité des terrains et les pertes par évaporation soient évaluées ; mais nous avons, pour réaliser cette œuvre préliminaire, les hommes et les moyens. Il suffit de mettre ceux-ci au service de ceux-là.

En même temps, il convient de faire expérimenter par les services d'agriculture et de zootechnie, des cultures de toutes sortes en terrains irrigués artificiellement, à différentes époques, avec une abondance plus ou moins grande.

Ainsi seront préparées toutes les données nécessaires à la mise en valeur intensive de la plus belle et de la plus curieuse partie de notre domaine ouest-africain.

Il faut bien avouer que nous sommes encore très loin de la phase utile des grands travaux, car la population indigène, peu nombreuse comme nous l'avons vu, a plus de terres qu'elle n'en peut cultiver avec ses moyens actuels rudimentaires, et la colonisation européenne ne s'y est pas encore installée avec un outillage décisif.

Mais des améliorations locales, de modeste amplitude, peuvent être entreprises sans grandes dépenses. M. l'ingénieur des ponts et chaussées Aron, qui a étudié la question dans le triangle formé par le Niger, le Bani et le bras de Kouakourou-Sanona, conclut qu'à l'aide d'un ou plusieurs barrages de retenue, il est possible de maintenir plein d'eau le système des marigots qui se tarit aujourd'hui, en étiage, et qui, tel quel, constitue un réseau de canaux quasi définitif.

De cette manière, ajoute-t-il, avec des retenues de 2 à 3 mètres, nous amènerons la nappe d'eau à quelques décimètres en dessous du niveau des terres, et cela, jusqu'aux frontières d'inondation. Au paysan incombera le travail proprement dit d'arrosage ; il mettra en jeu, à cet effet, les outils rustiques que l'expérience égyptienne a consacrés : sakieh, natalet, noria.

Le sol, fécondé par sa longue immersion de cinq mois, sera, dans la suite, entretenu en état de fraîcheur durant les sept mois, aujourd'hui de sécheresse. Des ouvrages relativement simples étendront ce résultat à d'énormes superficies. Par exemple, *grâce à un modeste barrage de 150 mètres de largeur et de*

2 mètres de retenue jeté sur le Bani, on irriguera environ :

1° 1.200 kilomètres carrés entre le Niger, le Bani et le Kouakourou ;

2° 600 kilomètres carrés entre le Niger et le Bani, sur la rive opposée du Kouakourou ;

3° 1.200 kilomètres carrés sur la rive droite du Bani.

En tout 3.000 kilomètres carrés, soit 1/6 de la superficie du delta égyptien (1).

*
* *

La nécessité d'augmenter et d'améliorer la production commande nos devoirs à l'égard de l'habitant indigène et les précise.

Toutes les formules de gouvernement en pays africain peuvent se résumer, selon nous, en celle-ci : *Peupler et éduquer.*

Toutes les méthodes à mettre en œuvre, sont des modalités de l'*Assistance :*

Assistance médicale pour la lutte contre les épidémies, pour la protection spéciale de l'enfance et pour la sauvegarde des populations contre les misères physiologiques qui les frappent sans trêve, à tous les âges de la vie, par la vaccine et la propagation des règles d'hygiène toujours inobservées dans toutes les agglomérations indigènes ;

Assistance professionnelle par l'expansion, parallèlement aux institutions de l'enseignement élémentaire, des écoles destinées à l'enseignement pratique, agricole ou zootechnique ;

Assistance vétérinaire par la guerre faite aux épizooties qui déciment le bétail, par le contrôle exercé sur l'application des régimes imposés à l'élevage, et dont l'indigène ne comprend pas encore toute la portée. . . . .
. . . .

Certes, il n'est pas possible d'agir partout à la fois ; le pays est trop vaste, la population trop éparse et les ressources de nos budgets trop faibles ; mais dans une certaine mesure, *l'insuffisance numérique de nos agents des services d'assistance peut être compensée par leur mobilité.*

(1) Rapport sur l'irrigation dans le bassin du Niger.

Dans un pays d'ignorance, où le livre est encore indéchiffrable, l'apôtre errant fait progresser les idées mieux qu'une légion de savants à demeure sous leur coupole.

Aussi bien, nos laboratoires, nos écoles pratiques auront peu à peu formé des sujets dont il faudra diriger l'essaim dans le pays, où ils seront autant *d'éducateurs secondaires*, portant avec eux le rayonnement des connaissances et des méthodes acquises.

*
* *

Cette esquisse de la *politique économique* à poursuivre démontre bien l'obligation qu'il y a, avant de gonfler sans mesure les cadres d'administration pure, de développer *les services techniques qui sont*, en même temps, *les services éducateurs* : Travaux publics, Santé, Agriculture, Zootechnie. Il est vrai que, jusqu'à présent, il a été nécessaire de consacrer la majeure partie des efforts financiers à l'organisation administrative.

Pour reconnaître les groupements indigènes, leurs mœurs et leurs tendances, leurs différents modes d'activité et leurs ressources, établir les recensements et percevoir les impôts, il a fallu un personnel nombreux.

Pour surprendre les mouvements de pensée qui se forment en vagues, sous l'influence de certaines circonstances ou de certains personnages, il est plus que jamais indispensable de donner aux administrateurs les moyens d'entretenir une police secrète multiple, recueillant partout à la fois et sans cesse, les faits et gestes des populations et les moindres symptômes de « l'esprit public », insaisissables pour notre observation directe qui se heurte au mur de consciences obstinément fermées. Et cela, dans le but de prévenir les conflits, de détourner les évolutions fâcheuses, car le gouvernement doit éviter les occasions de recourir aux manifestations nécessaires de la force, qui laissent toujours un ferment de haine silencieuse au cœur des masses.

Mais cette part étant faite aux nécessités administratives et de politique pure, il faut se pénétrer de cette idée que le pro-

grès matériel et social du pays peut être réalisé seulement par la formation professionnelle de l'habitant et par le concours de toutes les sollicitudes à l'égard de sa personne et de ses biens. En même temps, l'affection confiante, ou tout au moins la soumission en bonne grâce de la grande majorité des faibles et des laborieux, nous sera gagnée par le spectacle étonnant pour eux de notre désintéressement ; la distribution de la justice selon nos conceptions humanitaires et l'élégance de nos mœurs ne suffiraient pas à les séduire.

*
* *

Ainsi se réalisera une prospérité toujours croissante du pays, par le jeu du commerce appliqué à une production plus abondante et plus soignée.

Par un retour justifié, les efforts que nous aurons dépensés pour le grandissement de ces humanités retardataires profiteront non seulement aux Européens qui sont installés sur place, mais encore à nos industries nationales qui trouveront à la fois dans la colonie *l'aliment* et le *débouché*.

Gardons-nous seulement contre la hâte de grossir les budgets par une fiscalité exigeante, tracassière et brutale, et, ce faisant, de bluffer l'opinion sur la prospérité réelle du pays. Les *génératrices de richesse :* troupeaux domestiques, espèces précieuses de la faune, essences utiles des forêts, doivent être ménagées, et *le revenu normal de leur exploitation doit seul être atteint.*

Par un souci élémentaire d'équité, il faut éviter les augmentations arbitraires de la capitation basées sur le sentiment approximatif de la prospérité locale, et que viennent aggraver parfois les imperfections des recensements. Il faut avoir une connaissance approfondie des conditions économiques d'une contrée pour affirmer que le taux de l'impôt peut être majoré dans telle ou telle proportion. Le fait que l'indigène s'acquitte de ses obligations dès les premiers mois de l'année, n'est pas un critérium suffisant ; il est nécessaire, pour en juger, de procéder à de longues et minutieuses investigations, de faire des sondages nombreux, pour savoir dans quelle mesure la taxe



Cliché du Dr Thomas

Fig. 77. — Mosquée, en terre et bois, à Darsoulami, près Bobo-Dioulasso, où se trouve un centre musulman en pays fétichiste.



Cliché du Dr Thomas

Fig. 78. — Un flirt sur le marché, en pays Bobo.

antérieurement payée a grevé les ressources du contribuable, *et si elle n'a pas rendu impossible la constitution progressive d'un petit capital de réserve et d'action dans chaque famille.*

Dans l'ensemble même du pays, il faut que *la topographie des taxes si je puis ainsi dire*, se superpose à *la topographie de la richesse publique.*

Enfin, je pense qu'il ne faut pas traquer l'indigène dans les moindres manifestations de son activité, et que le régime fiscal le plus simple est aussi le moins antipathique et peut être celui de meilleur rendement ; il suffit d'en étudier les incidences avec précision.

Avant l'occupation française, des redevances variées, souvent écrasantes, étaient payées aux chefs ; mais il faut bien croire qu'il y avait de temps à autre, de bons princes, et que la spoliation des sujets n'était pas un principe absolu des gouvernements indigènes. Dans le luxe à la fois enfantin et grossier de ses émirs et de ses famas, dans la pompe des fêtes et des cortèges, le contribuable reconnaissait la valeur de son sacrifice, et peut-être en oubliait-il, pour un moment, l'amertume.

En échange de ces impressions perdues, donnons-lui la sensation permanente que les impôts réclamés par nous sont employés à grandir sa condition et que les forces capitalisées entre nos mains lui sont scrupuleusement rendues.

ANNEXE N° 1

Elevage d'animaux divers

Dans le cours du tome II, j'ai parlé longuement de l'élevage des bovidés, des ovidés et des équidés caballins.

Pour donner un aperçu complet de la question de l'élevage dans la colonie, il est indispensable de rappeler que les tribus Maures et Touaregs qui peuplent la zone sahélienne et sud-saharienne, en bordure des pays habités par les Noirs agriculteurs et les Peuhls pasteurs, élèvent des *chameaux*, en même temps que des moutons et des chèvres, des bœufs et quelques chevaux. Enfin, les Noirs agriculteurs élèvent de nombreux ânes dont l'effectif total, dans la colonie, atteint plus de 250.000, et des poulets, canards et pintades (1).

Le prix d'un chameau adulte varie de 150 à 250 francs, celui d'un âne de 25 à 40 francs.

Quant aux prix des volailles de basse-cour, il est très variable, suivant que l'on se rapproche plus ou moins des grandes agglomérations habitées par des Européens, ou des lignes de communication suivies par le personnel militaire, fonctionnaire ou commerçant, qui constitue une clientèle importante pour ce genre de produits.

Si, dans les campagnes éloignées, où fréquentent peu d'Eu-

(1) Les pintades se trouvent également à l'état sauvage, en troupeaux nombreux. J'ai vu fréquemment des bandes de 5 à 600 pintades dans la brousse, sur les points les plus divers de la colonie.

ropéens, les poulets valent de 0 fr. 25 à 0 fr. 50, les canards de 0 fr. 50 à 0 fr. 75, les pintades de 0 fr. 35 à 0 fr. 60, dans les villes comme Bamako, un poulet maigre vaut 1 franc, un canard 2 fr. 50 et une pintade 1 fr. 75. Il en est sensiblement de même à Kayes.

Les difficultés d'approvisionnement du marché, faute de moyens de communications rapides et peu coûteux, sont la raison de ces prix élevés. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à plusieurs reprises au cours des études présentées dans les deux tomes de cet ouvrage, le nivellement des denrées ne se fait pas facilement entre les centres de production et les centres de consommation; d'où des écarts de prix apparemment inexplicables entre régions voisines.

Quoi qu'il en soit, la vie matérielle, pour les Européens, dans tout le Haut-Sénégal-Niger, particulièrement dans les régions du Centre et dans les provinces du Nord, à l'exclusion des régions désertiques, bien entendu, est un problème facile à résoudre, avec les données les plus variées : viande de boucherie, poisson, volailles, etc... ; dans tous les postes français, les légumes de France sont abondants pendant la saison d'hiver, de novembre à mars, sans compter les produits indigènes. Le reste du temps, on peut avoir de la salade et même des pommes de terre, à condition d'arroser.

Comme fruits : des fraises, des melons, sans compter, dans le sud de la colonie principalement, des bananes, des ananas, des papayes, des goyaves, des mangues, des citrons et même des oranges (1). Les cuisiniers indigènes se recrutent sans difficulté. Le salaire mensuel varie de 50 à 80 francs dans les grandes villes, et de 30 à 40 francs dans la brousse. Un domestique, maître d'hôtel ou valet de chambre, se paie de 30 à 45 francs.

(1) Beaucoup d'oranges en Guinée.

ANNEXE N° 2

Pour le développement des affaires en Afrique Occidentale française (1)

Si l'on passe en revue les différentes affaires qui se sont créées en Afrique Occidentale française depuis une dizaine d'années, on constate un succès général ; les exceptions malheureuses sont infimes par le nombre et l'importance, et résultent bien plus des vices d'organisation que de la nature même des affaires entreprises et des circonstances du pays.

Dans une récente communication, je citais l'exemple de la colonie du Haut-Sénégal-Niger qui, par son éloignement de la côte, se trouve dans une position moins favorable que les autres possessions du groupe pour l'organisation et le développement de ses relations commerciales.

Les capitaux qui y sont engagés dans les différentes maisons européennes, françaises pour la presque totalité, atteignent environ 25.000.000 de francs ; la moyenne des bénéfices nets réalisés chaque année n'est pas inférieure à 20 0/0, d'après les calculs qu'il m'a été possible d'établir sur plusieurs exercices, grâce à des renseignements précis et contrôlés.

On chercherait en vain l'exemple d'une faillite.

Au Sénégal, en Guinée, à la Côte d'Ivoire, au Dahomey, on

(1) Article de l'auteur paru dans la *Dépêche Coloniale* du 17 décembre 1911.



Cliché de l'auteur

FIG. 79. — Village des bords du Niger.



Cliché de l'auteur

FIG. 80. — Vue dans les Daounas (près du lac Faguibine), pendant l'hivernage.
A gauche, un palmier hyphène.

peut faire des observations comparables, parfois plus satisfaisantes.

*
* *

Il ne serait donc pas illogique de penser que des hommes d'initiative, ayant une connaissance vécue des possibilités industrielles ou commerciales de ces contrées, puissent trouver des capitaux français pour organiser et soutenir des entreprises nouvelles.

La réalité est cependant toute autre ; c'est qu'en effet la grande masse du public est généralement ignorante de la géographie économique des colonies, et impuissante à faire une critique rationnelle des affaires coloniales qui lui sont présentées.

La plupart des capitalistes peuvent émettre un avis éclairé sur la valeur d'une entreprise de transports ou d'éclairage dans une cité de la métropole, sur le rendement probable d'un magasin de nouveautés ou d'alimentation dans tel ou tel quartier de la capitale.

Présentez-leur un projet de société constituée en vue d'exploiter le karité, les palmistes, le kapok, les richesses forestières, agricoles ou d'élevage d'une région quelconque de l'Ouest-Africain, ils vous accueilleront avec la défiance ordinaire des ignorants et n'accorderont qu'une attention distraite et stérile à l'exposé de vos légitimes convictions.

Vous n'aurez pas plus de succès auprès de nos grands établissements de crédit, qui, par leur organisation statutaire ou leurs traditions, se désintéressent d'une certaine catégorie d'opérations financières coloniales.

Là, et dans les grandes banques de Paris, on vous répondra qu'une affaire commence à être intéressante si elle engage une douzaine de millions ; ces puissants leviers de la confiance publique en matière de placements ne se mettent pas en branle pour des entreprises de quelques centaines de mille francs ou même de quelques millions. Et, dans les pays qui nous occupent, on ne crée pas d'emblée une affaire de douze millions : s'il en existe, elles se sont organisées de proche en proche, elles ont fait la tache d'huile à partir d'un noyau modeste...

C'est qu'en effet, dans ces contrées peu peuplées, où le rare habitant est généralement ignorant et enclin à la paresse, où la matière exploitable est très variée, mais aussi très dispersée et difficile à canaliser faute de moyens de communication, il n'est pas possible de concevoir et de réaliser sur des données précises, de vastes organisations dans l'ordre commercial, agricole ou industriel.

L'avenir immédiat est nécessairement aux affaires de moyenne envergure qui, progressivement, s'étendront vers des objectifs nouveaux, et, par suite, aux petits groupements de capitaux constitués par l'initiative privée.

*
* *

Le problème qui se pose, en l'espèce, réside tout entier dans l'éducation coloniale du public métropolitain, par la publicité donnée aux renseignements économiques précis et détaillés sur nos possessions d'outre-mer, par les facilités offertes aux touristes et aux prospecteurs pour y faire des voyages *rapides* et *confortables*.

C'est pourquoi il ne suffit pas de mettre des centaines de kilomètres de rails au bout les uns des autres ; il faut que l'on passe du bateau au chemin de fer sans perte de temps, sans l'obsession d'égarer ou de détériorer ses bagages, que les hôtels et buffets des lieux d'embarquement ou des étapes de la voie ferrée soient confortables, propres et avenants, que les wagons de voyageurs soient aussi luxueux et bien aménagés que le permet un matériel de voie étroite.

Attirer le voyageur, lui éviter les fatigues et les ennuis du voyage, c'est la meilleure réclame pour le développement des affaires et le plus sûr appât des capitaux.

Subventionnons largement les compagnies maritimes pour qu'elles multiplient les services de la côte occidentale d'Afrique avec des bâtiments à grande vitesse ; n'oublions pas, en construisant des chemins de fer, qu'ils doivent être confortablement outillés pour le transport des voyageurs, et prêtons un appui efficace à toutes les initiatives qui se donneront pour but de

rendre la vie plus facile et plus agréable aux visiteurs de nos colonies.

Au XXe siècle, il ne doit plus y avoir de pays *ignorés*, ni même de pays *lointains*.

Il n'y a pas de distances : il n'y a que des moyens de communication.

ANNEXE N° 3

Extrait de l'Acte général de la Conférence africaine signé à Berlin le 26 février 1885

Acte de navigation du Niger

Art. 26. — La navigation du Niger, sans exception d'aucun des embranchements ni issues de ce fleuve, est et demeurera entièrement libre pour les navires marchands, en charge ou sur lest, de toutes les nations, tant pour le transport des marchandises que pour celui des voyageurs. Elle devra se conformer aux dispositions du présent acte de navigation et aux règlements à établir en exécution du même acte.

Dans l'exercice de cette navigation, les sujets et les pavillons de toutes les nations seront traités, sous tous les rapports, sur le pied d'une parfaite égalité, tant pour la navigation directe de la pleine mer vers les ports intérieurs du Niger et *vice versa*, que pour le grand et le petit cabotage, ainsi que pour la batellerie sur le parcours de ce fleuve.

En conséquence, sur tout le parcours et aux embouchures du Niger, il ne sera fait aucune distinction entre les sujets des Etats riverains et ceux des non riverains, il ne sera concédé aucun privilège exclusif de navigation, soit à des sociétés ou corporations quelconques, soit à des particuliers.

Ces dispositions sont reconnues par les puissances signataires comme faisant désormais partie du droit public international.

Art. 27. — La navigation du Niger ne pourra être assu-



Cliché de l'auteur

Fig. 31. — Arrière-port de Mopti, accessible aux hautes-eaux du Bani.



Cliché Paulin

Fig. 82. — Le port de Kabara, aux hautes-eaux.

jettie à aucune entrave ni redevance basées uniquement sur le fait de la navigation.

Elle ne subira aucune obligation d'échelle, d'étape, de dépôt, de rompre charge ou de relâche forcée.

Dans toute l'étendue du Niger, les navires et les marchandises transitant sur le fleuve ne seront soumis à aucun droit de transit, quelle que soit leur provenance ou leur destination.

Il ne sera établi aucun péage maritime ni fluvial basé sur le seul fait de la navigation, ni aucun droit sur les marchandises qui se trouvent à bord des navires. Pourront seuls être perçus des taxes ou droits qui auront le caractère de rétribution pour services rendus à la navigation même. Les tarifs de ces taxes ou droits ne comporteront aucun traitement différentiel.

Art. 28. — Les affluents du Niger seront à tous égards soumis au même régime que le fleuve dont ils sont tributaires.

Art. 29. — Les routes, chemins de fer ou canaux latéraux qui pourront être établis dans le but spécial de suppléer à l'innavigabilité ou aux imperfections de la voie fluviale sur certaines sections du parcours du Niger, de ses affluents, embranchements et issues, seront considérés, en leur qualité de moyens de communication, comme des dépendances de ce fleuve et seront également ouverts au trafic de toutes les nations.

De même que sur le fleuve, il ne pourra être perçu sur ces routes, chemins de fer et canaux, que des péages calculés sur les dépenses de construction, d'entretien et d'administration, et sur les bénéfices dus aux entrepreneurs.

Quant aux taux de ces péages, les étrangers et les nationaux des territoires respectifs seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

Art. 30. — La Grande-Bretagne s'engage à appliquer les principes de la liberté de navigation énoncés dans les articles 26, 27, 28, 29, en tant que les eaux du Niger, de ses affluents, embranchements et issues, sont ou seront sous sa souveraineté ou son protectorat.

Les règlements qu'elle établira pour la sûreté et le contrôle de la navigation seront conçus de manière à faciliter autant que possible la circulation des navires marchands.

Il est entendu que rien dans les engagements ainsi pris ne saurait être interprété comme empêchant ou pouvant empêcher la Grande-Bretagne de faire quelques règlements de navigation que ce soit, qui ne seraient pas contraires à l'esprit de ces engagements.

La Grande-Bretagne s'engage à protéger les négociants étrangers de toutes les nations faisant le commerce dans les parties du cours du Niger qui sont ou seront sous sa souveraineté ou son protectorat, comme s'ils étaient ses propres sujets, pourvu toutefois que ces négociants se conforment aux règlements qui sont ou seront établis en vertu de ce qui précède.

Art. 31. — La France accepte sous les mêmes réserves et en termes identiques les obligations consacrées dans l'article précédent, en tant que les eaux du Niger, de ses affluents, embranchements ou issues, sont ou seront sous sa souveraineté ou son protectorat.

Art. 32. — Chacune des autres puissances signataires s'engage de même, pour le cas où elle exercerait dans l'avenir des droits de souveraineté ou de protectorat sur quelque partie des eaux du Niger, de ses affluents, embranchements ou issues.

Art. 33. — Les dispositions du présent acte de navigation demeureront en vigueur en temps de guerre. En conséquence, la navigation de toutes les nations, neutres ou belligérantes, sera libre en tout temps pour les usages du commerce sur le Niger, ses embranchements et affluents, ses embouchures et issues, ainsi que sur la mer territoriale faisant face aux embouchures et issues de ce fleuve.

Le trafic demeurera également libre, malgré l'état de guerre, sur les routes, chemins de fer et canaux mentionnés par l'article 29.

Il ne sera apporté d'exception à ce principe qu'en ce qui concerne le transport des objets destinés à un belligérant et considérés, en vertu du droit des gens, comme articles de contrebande de guerre.

*
* *



Cliché Capitaine Figaret

Fig. 83. — Dans la brousse épineuse du Gourma. — Une victime du capitaine Figaret, qui a tué onze lions pendant ses séjours au Soudan.



Cliché Capitaine Figaret

Fig. 84. — Dans la brousse sahélienne. — Un lion tué pendant son repas.
A gauche, un coba, le ventre vidé par le fauve.

ANNEXE N° 4

Pour confirmer les prévisions que j'ai formulées au cours du tome II, relativement aux possibilités de succès d'entreprises minières bien conduites, il me paraît utile d'indiquer les résultats obtenus à ce jour par la Société des mines de la Falémé, qui est une filiale de la Société des mines de Sénégambie.

Créée au mois de janvier 1911, au capital de 300.000 francs, cette dernière filiale s'est proposée de procéder à une exploitation d'essai lui permettant de contrôler la valeur aurifère de la rivière, avant de prendre le développement financier nécessaire à la levée de l'option qu'elle a obtenue de la société mère sur les permis de dragages de la rivière Falémé. Cette exploitation d'essai a commencé en 1911 avec la drague montée par la Société des mines de Sénégambie et louée à la filiale, et peut se diviser en trois phases :

1° Du 20 février au 12 août 1911 ;

Pendant cette période, les eaux étant basses, l'exploitation a eu lieu à proximité de l'endroit où la drague a été construite ; bien que cette partie de la rivière, non prospectée, se prêtât mal à un travail régulier, les résultats obtenus, avec un personnel incomplet, et dans des conditions défavorables, ont été :

Nombre d'heures de travail effectif : 1.496 heures.

Quantité d'or recueillie 40 kgr. 985.

2° Du 13 août au 20 décembre 1911.

Profitant des hautes eaux, on a remonté la drague jusqu'au point où il a été reconnu que la rivière permettait un travail régulier et normal.

3° A partir du 21 décembre 1911.

L'exploitation a été reprise avec un personnel normal et dans un bief où la direction locale signale que la drague a du travail pour plusieurs années. Les résultats connus à ce jour sont les suivants :

Du 21 décembre 1911 au 3 février 1912 (date du dernier télégramme reçu) la drague a travaillé 778 heures, soit une moyenne de 20 heures 40 par jour et récolté 20.533 grammes d'or, soit une moyenne de 26 gr. 40 par heure de travail.

Les résultats ne tiennent pas compte du *sable noir* recueilli, qui, d'après les analyses faites sur échantillons, contiendrait en moyenne 3 kilogrammes à la tonne.

TABLE DES CARTES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

LAVAL. — IMPRIMERIE L. BARNÉOUD ET Cie.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

concernant l'origine des chevaux du Haut-Sénégal-Niger.

Nous avons dit, en admettant la thèse de Piètrement, que les chevaux à profil busqué que l'on rencontre dans le Haut-Sénégal-Niger tenaient ce caractère de l'infusion de sang germanique qui s'est produite dans les équidés de l'Afrique du Nord avec l'invasion des Vandales. Il convient d'ajouter que beaucoup de chevaux d'origine Dongolawi présentent ce même profil, et pour cette seconde raison, nous ne devons pas être étonnés de trouver des chevaux à tête busquée dans la partie Est, principalement, du Haut-Sénégal-Niger.

Ajoutons, d'ailleurs, que certains auteurs, Cornevin en particulier, vont jusqu'à penser que le cheval germanique est de même race que le Dongalawi, dont il serait une forme hypermétrique et longiligne, et que si les Vandales ont amené des chevaux en Afrique, ils n'ont pas introduit de nouveaux éléments caballins sur ce continent. On pourra aussi nous objecter que certains chevaux du Haut-Sénégal Niger, très rares d'ailleurs, sont légèrement *camus*, c'est-à-dire relèvent du type concave, distinct de l'aryen (rectiligne) et du mongolique (convexe).

Nous répondrons simplement que des chevaux appartenant au type *concave* eumétrique occupent des aires géographiques voisines de celles où prédomine le type rectiligne. Nombre de chevaux de l'Yémen, par exemple, sont à face plutôt camuse. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, parmi nos rectilignes Nigériens, nous retrouvions quelques descendants présentant le profil dont il s'agit.

J. M.

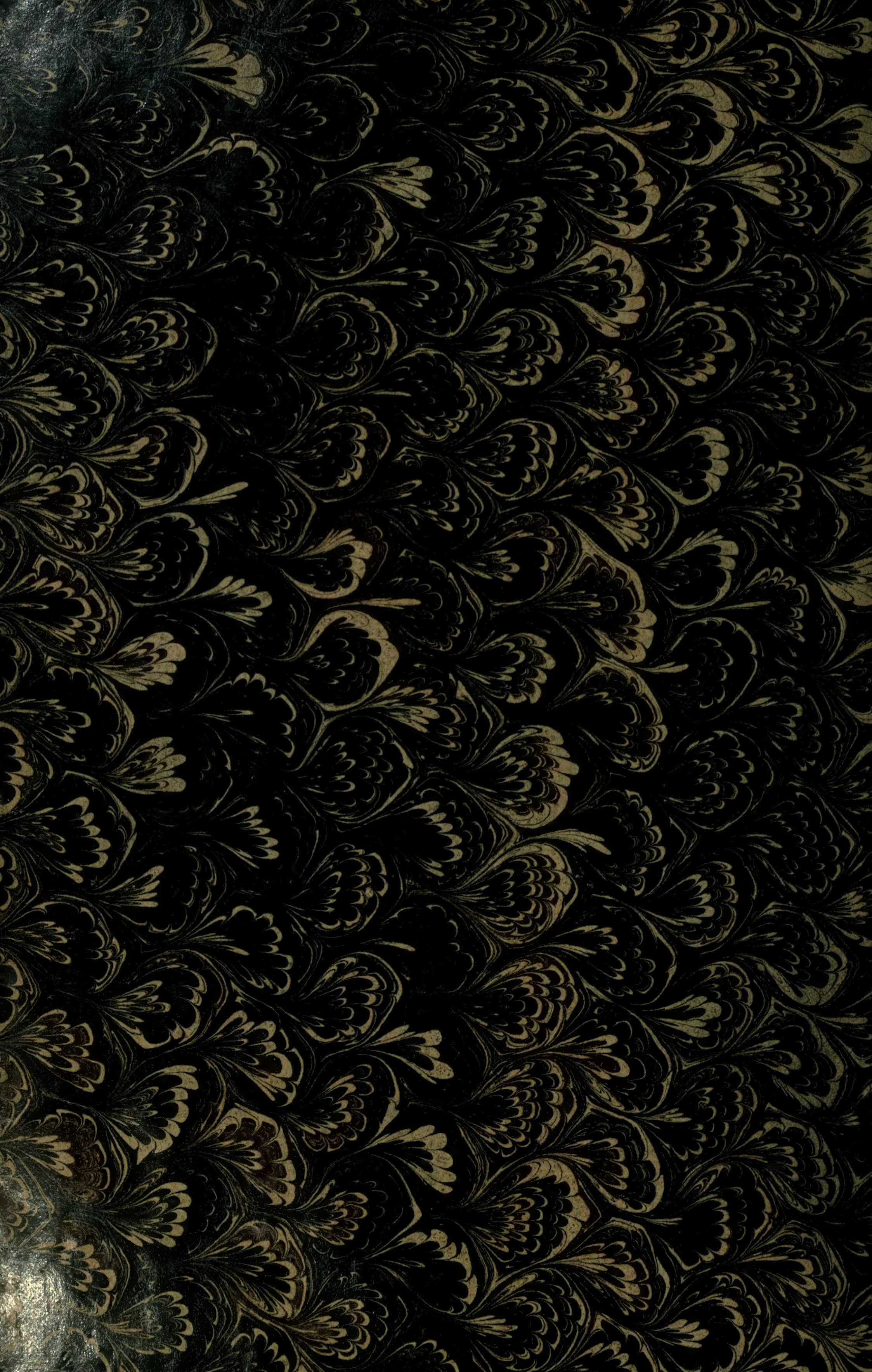
EN PRÉPARATION, DU MÊME AUTEUR :

LE CHAROLLAIS

Aspect général du pays

Son agriculture, son élevage, ses industries.


MAR
18
1984




PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY